Engagement, ouverture, audace

Crédit Mutuel ARKEA

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE | 2015

Le présent Document de référence est également constitutif du Rapport de gestion annuel au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa devant être présenté à l'Assemblée générale des sociétaires approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 08/04/2016, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

1 Présentation du Crédit Mutuel Arkéa 7

1.1 Profil du groupe 8
1.2 Crédit Mutuel Arkéa en quelques dates 11
1.3 Métiers du Crédit Mutuel Arkéa 12
1.4 Stratégie du Crédit Mutuel Arkéa 18
1.5 Les faits marquants de l'exercice 2015 19
1.6 Relations de solidarité 23

2 Gouvernement d'entreprise 25

2.1 Conseil d'administration de la société Crédit Mutuel Arkéa 26
2.2 Autres mandataires sociaux 32
2.3 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne 36
2.4 Instances et travaux de Direction générale 57
2.5 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction 58
2.6 Rémunération des dirigeants 59

3 Éléments financiers 63

3.1 Activité 64
3.2 Résultats financiers 68
3.3 Fonds propres et ratios réglementaires 70
3.4 Perspectives 74
3.5 Comptes consolidés au 31 décembre 2015 76
3.6 Comptes globalisés au 31 décembre 2015 153

4 Facteurs de risques 159

4.1 Risque de crédit 162
4.2 Risques de marché 172
4.3 Risques structurels de taux et de liquidité 178
4.4 Risque de change 183
4.5 Risque actions et autres titres à revenu variable et risque sur titres immobilisés 184
4.6 Risque opérationnel 185
4.7 Risque juridique 189
4.8 Risque de non-conformité dont le risque de blanchiment 190
4.9 Risques spécifiques à l'activité d'assurance 192

5 Responsabilité sociétale de l'entreprise 197

5.1 Stratégie du Crédit Mutuel Arkéa en matière de Responsabilité Sociétale 198
5.2 Engagement coopératif 202
5.3 Engagement social 211
5.4 Engagement sociétal 222
5.5 Engagement environnemental 233
5.6 Indicateurs RSE 242

6 Informations générales 249

7 Personne responsable 253

8 Contrôleurs légaux des comptes 254

9 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2015 255

10 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration 258

11 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 260

12 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées 262

Tableaux de concordance 265

les
actus
utiles
Journaux
Magazines
Vie d'ici

1 Présentation du Crédit Mutuel Arkéa

1.1 Profil du groupe
1.2 Crédit Mutuel Arkéa en quelques dates
1.3 Métiers du Crédit Mutuel Arkéa
1.4 Stratégie du Crédit Mutuel Arkéa
1.5 Les faits marquants de l'exercice 2015
1.6 Relations de solidarité

1.1 Profil du groupe

Entrepreneur de la banque et de l'assurance, le groupe Crédit Mutuel Arkéa réunit les fédérations de Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central ainsi qu'une vingtaine de filiales spécialisées qui couvrent tous les métiers de la sphère financière.

Fabricant et distributeur, le Crédit Mutuel Arkéa est en mesure de proposer à ses clients, qu'ils soient particuliers, acteurs de la vie économique, sociale ou institutionnelle, une gamme complète de produits et services bancaires, financiers, patrimoniaux, d'assurance… Par ailleurs, le groupe présente la particularité de développer des services bancaires en marque blanche à destination d'autres établissements financiers et de paiement.

Coopératif et mutualiste, le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas coté en Bourse. Il appartient à ses sociétaires qui sont à la fois actionnaires et clients. Le groupe, qui conjugue solidité financière et stratégie de croissance durable, met ainsi sa performance au service du financement de l'économie réelle et des projets de ses 3,6 millions de clients.

Banque territoriale, le Crédit Mutuel Arkéa est attaché au maintien des centres de décision et des bassins d'emplois en région. C'est en s'appuyant sur ses bases régionales que le groupe rayonne sur l'ensemble du territoire national et même au-delà :

UN RÉSEAU DE 468 POINTS DE VENTE, dont 334 caisses locales en Bretagne, dans le Sud-Ouest et dans le Massif Central

UNE PRÉSENCE EN BELGIQUE
avec Fortuneo Banque et ProCapital Securities Services. Le groupe a, par ailleurs, conclu un accord avec le groupe coopératif Crelan pour l'acquisition de Keytrade, leader de la banque en ligne en Belgique. L'opération devrait être finalisée au cours du premier semestre 2016

18 CENTRES D'AFFAIRES RÉGIONAUX POUR ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

UNE ACTIVITÉ DANS TOUTE L'EUROPE AVEC MONEXT, la filiale spécialisée dans les paiements électroniques

9 AGENCES RÉGIONALES POUR LEASECOM

15 AGENCES POUR FINANCO

LES MÉTIERS DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

Banque de détail aux particuliers et aux professionnels

Crédit Mutuel de Bretagne
Crédit Mutuel du Sud-Ouest
Crédit Mutuel Massif Central
CFCAL — UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA
FORTUNEO BANQUE
Financo
leetchi
kengo — Bretagne Participative

Banque de détail dédiée au marché des entreprises et des institutionnels

ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT
ARKEA CRÉDIT BAIL
LEASECOM — UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

CARTE DES IMPLANTATIONS

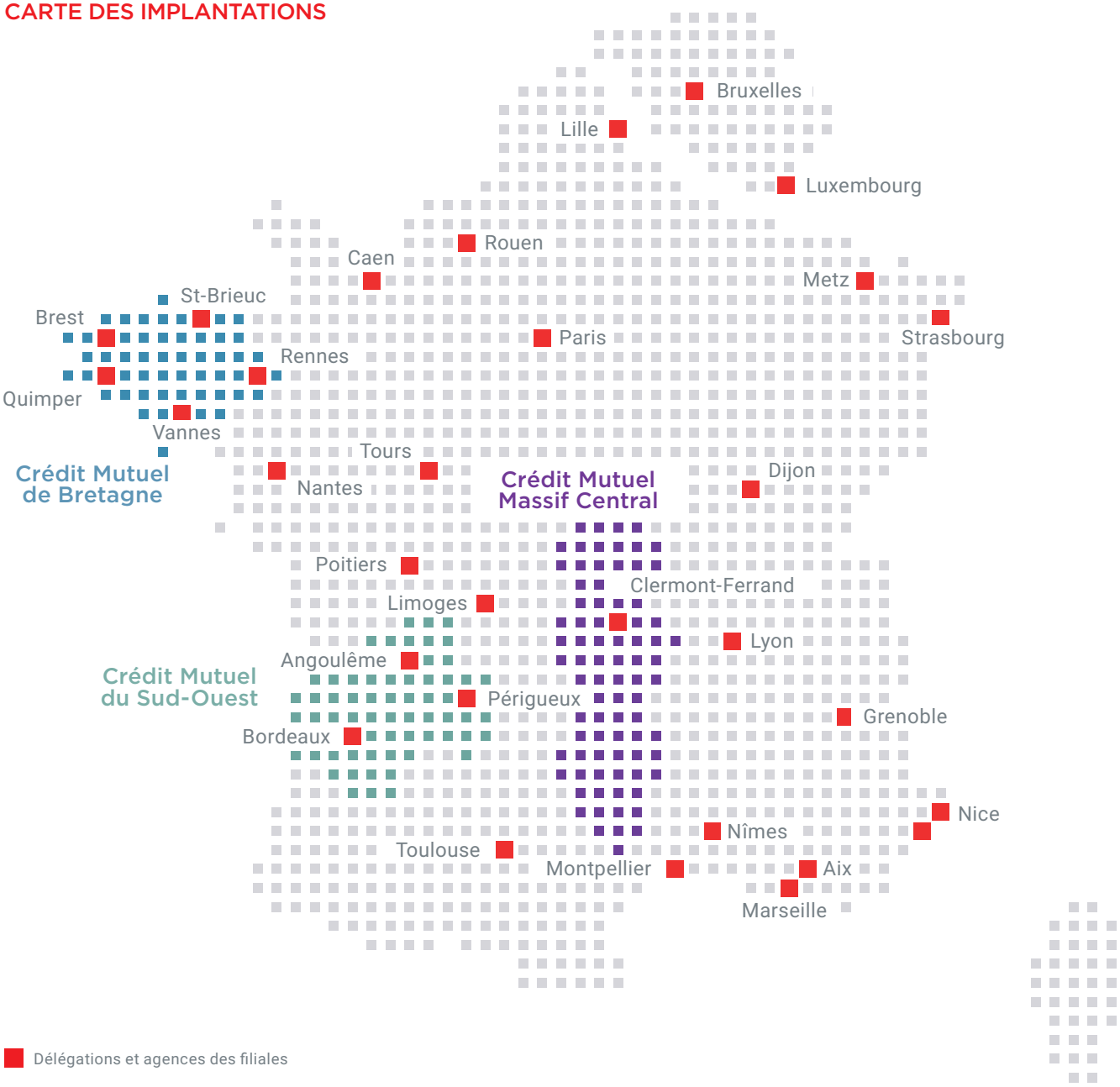

Filiales de fabrication de services bancaires et d'assurance

SURAVENIR — UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKÉA
SURAVENIR ASSURANCES — UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKÉA
NOVELIA — UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKÉA
ARKÉA INVESTMENT SERVICES — *Nouvelle dénomination de Federal Finance
ARKÉA CAPITAL GESTION
Scheicher Prince Gestion
FEDERAL FINANCE GESTION — UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKÉA
SWEN Capital Partners
PRIMONIAL

Filiales dédiées au marché du Business-to-business (BtoB)

ARKÉA BANKING SERVICES
PROCAPITAL — UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKÉA
MONEXT — UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKÉA

Activités extra-bancaires

ARMORIQUE HABITAT
ARKÉA ASSISTANCE
ARKÉA SÉCURITÉ
ARKÉA IMMOBILIER CONSEIL

Chiffres clés

(en millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015
PNBA	1 705	1 668	1 620	1 724	1 780
RBE	514	406	481	531	545
Résultat net part du groupe	290	168	213	269	296
Total de bilan	83 979	90 900	93 969	103 204	110 112
Capitaux propres part du groupe	4 016	4 721	5 010	5 463	5 774

Solvabilité et notation financière

Ratio Common Equity Tier 1

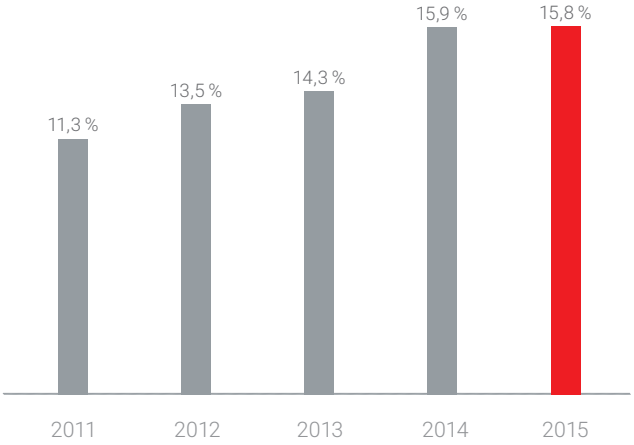

AU 31/12/2015	NOTATIONS COURT TERME
Standard & Poor's	A-1
Moody's	P-1
	NOTATIONS LONG TERME
Standard & Poor's	A
Moody's	Aa3
	PERSPECTIVES
Standard & Poor's	Négative
Moody's	Stable

1.2 Crédit Mutuel Arkéa en quelques dates

L'histoire du Crédit Mutuel Arkéa a débuté il y a plus d'un siècle en Bretagne et se prolonge aujourd'hui dans toute la France et en Europe. Entreprenant et ouvert, le Crédit Mutuel Arkéa a su prendre des orientations stratégiques audacieuses à des périodes charnières de son développement.

Héritières des associations coopératives locales allemandes créées par Frédéric-Guillaume Raiffeisen, les premières caisses rurales de Crédit Mutuel Agricole font leur apparition en Bretagne, mais aussi dans le Sud-Ouest et la région Rhône-Alpes, à partir de 1884. Dans l'ouest de la France, après de nombreuses années d'un développement souvent inégal d'une ville à l'autre, **la décennie 1970 consacre l'union des caisses bretonnes et la constitution, en 1979, d'une fédération – le Crédit Mutuel de Bretagne – qui couvre l'ensemble du territoire régional.**

À partir des années 1980, les besoins en matière de bancassurance se diversifient, tant pour les particuliers que pour les professionnels et les entreprises. Le Crédit Mutuel de Bretagne y apporte une réponse compétitive, en devenant à la fois fabricant et distributeur de l'offre qu'il propose. **Entre 1984 et 2000 sont ainsi créées les premières filiales spécialisées : Suravenir** (assurance-vie et prévoyance), **Suravenir Assurances et Novélia** (assurance-dommages), **Federal Finance** (gestion d'actifs), **Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels** (banque commerciale) et **Financo** (crédit à la consommation).

En 2002, un groupe solide et diversifié se constitue autour des trois fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, et d'une vingtaine de filiales. **C'est la création du Crédit Mutuel Arkéa.**

En 2008, nouvelle étape-clé : le Crédit Mutuel Arkéa adopte le projet d'entreprise Horizons 2015. Le groupe entend, au travers de ce projet, confirmer son rôle de premier plan dans la bancassurance de proximité tout en développant les activités et services en ligne. Il souhaite également renforcer ses positions sur le marché des entreprises et des institutionnels grâce à un pôle de compétences dédié. Il a, enfin, l'ambition de valoriser ses savoir-faire, notamment dans la conception de services et produits bancaires, auprès de nouveaux partenaires : enseignes de la grande distribution, banques, établissements de paiement.

Ces grandes orientations stratégiques se sont notamment traduites depuis par :

- le lancement réussi de la banque en ligne : **Fortuneo Banque** en 2009 ;
- la création de nouvelles filiales telles **Arkéa Banking Services** (services bancaires en marque blanche), **Arkéa Capital Partenaire** (capital-investissement), **Arkéa Assistance** (téléassistance) ;
- l'acquisition des sociétés **Leasecom** (location financière), **Monext** (paiements électroniques), **CFCAL Banque** (restructuration de crédits), **Schelcher Prince Gestion** (gestion d'actifs), la prise de participation au capital des groupes **Leetchi** (cagnotte numérique et services de paiement en ligne) et **Primonial** (gestion de patrimoine). Toutes ces nouvelles expertises viennent compléter et étoffer l'offre du groupe.

En octobre 2015, le Conseil d'administration du groupe a adopté un nouveau projet d'entreprise : « Arkéa 2020 ». Dans la continuité d'Horizons 2015, ce plan stratégique renforce la vocation originelle du groupe, à savoir accompagner et financer l'économie réelle, tout en valorisant l'ouverture et l'agilité du groupe, face aux mutations de son environnement. (lire par ailleurs, page 18)

1.3 Métiers du Crédit Mutuel Arkéa

Fabricant et distributeur de ses produits et services, le Crédit Mutuel Arkéa, avec l'appui des expertises développées dans ses filiales spécialisées, dispose d'une gamme complète et compétitive de produits et services et s'affirme comme le partenaire de référence de l'ensemble de ses clients.

Dans un environnement en constante mutation, le Crédit Mutuel Arkéa reste particulièrement attentif à l'évolution des modes de consommation ainsi qu'à l'émergence de nouveaux métiers et de nouvelles activités, sous l'effet, en particulier, de la transformation numérique.

Les métiers de la banque

La banque de détail pour les particuliers et les professionnels

Métier historique du Crédit Mutuel Arkéa, la banque de détail pour les particuliers et les professionnels (agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales) se déploie principalement autour des réseaux de **Crédit Mutuel de Bretagne**, du **Sud-Ouest** et du **Massif Central**. Ces trois fédérations, qui emploient plus de 4 000 salariés, incarnent l'ancrage territorial du Crédit Mutuel Arkéa. Fortes de la densité de leur réseau de points de vente, elles restent le lien direct et naturel avec leurs 2,3 millions de sociétaires et clients.

Le déploiement depuis fin 2013 d'un nouveau format de caisse locale en Bretagne, dans le Sud-Ouest et le Massif Central, illustre de manière très concrète l'importance que le groupe accorde au lien de proximité qui l'unit à ses clients. Ces nouveaux espaces confortent le rôle essentiel de l'agence comme lieu de rencontre et d'échanges entre le client et son conseiller bancaire habituel, tout en faisant appel à la technologie la plus moderne : tablettes tactiles en libre-service, visioconférence…

Pionnier de la banque multicanale, le Crédit Mutuel Arkéa, aux côtés de ses réseaux traditionnels, fait d'Internet et de la banque mobile les moteurs de sa stratégie de conquête. La création d'une plateforme Internet dédiée aux jeunes actifs (Tips n'Tricks), la mise à disposition du service de paiement Paylib, les applications bancaires pour les objets connectés, les tests de paiement en magasin via un téléphone mobile avec authentification biométrique en sont des illustrations. La belle réussite de **Fortuneo Banque** en est une autre. Celle-ci figure parmi les leaders sur son marché, tant en France qu'en Belgique, et compte déjà plus de 365 000 clients. En 2015, l'acquisition de **Leetchi,** qui conçoit des solutions de paiement en ligne à destination des particuliers et des entreprises, renforce davantage encore la présence du Crédit Mutuel Arkéa dans l'univers numérique et de la finance en ligne. Avec plus de 5 millions de clients, leetchi.com est ainsi le leader de la cagnotte en ligne en Europe. Mangopay, son autre activité, est la solution de paiement de référence de l'économie collaborative et des places de marché, avec plus de 900 plateformes clientes dans 22 pays. Au travers de ses différents services, le groupe Leetchi a collecté 200 millions d'euros en 2015. Le Crédit Mutuel Arkéa, en partenariat avec le groupe Le Télégramme, a également lancé **Kengo**, une plateforme de finance participative (ou crowdfunding) par le don, destinée à soutenir des projets de Bretons et de la Bretagne.

Par ailleurs, le groupe s'appuie sur de solides expertises tant en matière de crédit à la consommation sur le lieu de vente (**Financo**) que dans la restructuration de crédits et la consolidation de dettes (**CFCAL** : Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine).

LA BANQUE DE DÉTAIL POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS

- Trois réseaux de Crédit Mutuel en Bretagne, dans le Sud-Ouest et le Massif Central.
  Ces réseaux bénéficient de l'appui d'équipes spécifiques pour les secteurs agricole et vinicole
- Une banque en ligne : Fortuneo Banque
- Un éditeur de solutions de paiement en ligne : Leetchi
- Une plateforme de financement participatif : Kengo
- Un spécialiste du crédit à la consommation (Financo) et un spécialiste de la restructuration de crédits (CFCAL).

La banque de détail pour les entreprises et les institutionnels

Acteur bancaire de référence sur le marché des particuliers, le Crédit Mutuel Arkéa accompagne également tous les acteurs du développement économique des territoires : entreprises, collectivités locales, établissements de santé, acteurs de la promotion immobilière, du logement social et de l'économie sociale…

Le Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur un pôle d'expertises qui, autour d'une banque commerciale **(Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels)**, fédère toutes les compétences destinées à cette clientèle. Pour les entreprises et collectivités, le groupe propose ainsi une gamme très complète de solutions : financements, gestion et valorisation de la trésorerie, crédit-bail avec **Arkéa Crédit Bail**, ingénierie et location financière avec **Leasecom**, assurances, traitement des flux, affacturage sous la marque **Arkéa Factoring**, gestion du patrimoine de l'entrepreneur…

Arkéa Capital Partenaire, société de capital-investissement créée en 2011 et qui accompagne en fonds propres et sur la durée des grandes entreprises non cotées, incarne la force et la conviction de l'engagement pérenne du Crédit Mutuel Arkéa.

Ainsi, le Crédit Mutuel Arkéa participe-t-il directement au maintien des centres de décision économiques en région et au renforcement de l'emploi dans des secteurs industriels porteurs sur ses territoires de référence. Dotée d'une capacité d'investissement de 400 millions d'euros, Arkéa Capital Partenaire intervient aux côtés des dirigeants de belles ETI pour les accompagner dans leurs projets de développement ou dans l'organisation de leur succession. La filiale a déjà mené cinq opérations d'envergure, auprès des groupes Le Graët (agroalimentaire), Paprec (recyclage de matériaux), Armor (chimie des encres et technologies d'impression), Sermeta (fabrication d'échangeurs thermiques) et plus récemment Vivalto Santé (cliniques privées).

Complémentaire, **Arkéa Capital Investissement** a, quant à elle, vocation à intervenir dans des opérations de capital développement ou de capital transmission auprès d'entreprises familiales ou indépendantes, pour des montants allant de 1 à 10 millions d'euros. En 2015, Arkéa Capital Investissement a notamment participé aux levées de fonds des groupes Ingéliance (ingénierie industrielle), Mer Montagne Vacances (tourisme) et à la reprise de FPEE (menuiserie industrielle) par son fondateur et l'équipe dirigeante.

Le Crédit Mutuel Arkéa est, plus que jamais, un partenaire présent aux côtés des acteurs publics, dans un contexte économique contraint. En 2015, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a innové en lançant *La Plateforme des Institutionnels*. Sur le modèle du financement participatif, cette plateforme numérique permet aux collectivités locales de se financer directement auprès d'investisseurs institutionnels qui souhaitent donner du sens à leurs placements en accompagnant le développement des territoires.

ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

ARKEA CRÉDIT BAIL

ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT

ARKEA CAPITAL PARTENAIRE

LEASECOM UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

LA BANQUE DE DÉTAIL POUR LES ENTREPRISES ET LES INSTITUTIONNELS

- Une banque commerciale : Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Deux filiales spécialisées : Arkéa Crédit Bail (crédit-bail mobilier et immobilier) et Leasecom (location financière)
- Deux filiales intervenant dans le capital-investissement : Arkéa Capital Partenaire et Arkéa Capital Investissement

Les filiales spécialisées sur le marché du BtoB (Business-to-Business)

Le Crédit Mutuel Arkéa noue également des partenariats commerciaux, techniques voire capitalistiques, avec d'autres établissements financiers, des sociétés de la grande distribution...

Cette activité « Business-to-Business », qui si elle est plus récente, connaît un réel essor au sein du groupe qui n'hésite pas à se positionner en « partenaire au service du développement de ses concurrents » en proposant notamment des prestations de Business Process Outsourcing (BPO). Pour l'entreprise cliente, l'externalisation de ses processus métiers jugés non stratégiques, permet non seulement de réduire les coûts de façon significative, mais constitue également un levier de compétitivité en lui permettant de se concentrer sur son cœur de métier tout en bénéficiant de produits et services à l'état de l'art. Pour le Crédit Mutuel Arkéa, ces partenariats permettent de valoriser ses savoir-faire et d'asseoir son développement à l'échelle nationale et européenne.

Arkéa Banking Services, la filiale spécialisée dans les services bancaires en marque blanche, porte pour partie cette ambition. Les partenariats réussis avec RCI Banque, PSA Finance, Allianz Banque, La Banque Postale, Adyen ou Brink's France en sont de probantes illustrations. En 2015, Système U, l'un des leaders de la grande distribution en France, a choisi de lui confier la gestion des flux monétiques de son établissement de paiement.

Les filiales **ProCapital Securities Services** et **Monext** s'inscrivent dans la même démarche partenariale. ProCapital Securities Services est un prestataire de services titres à destination d'établissements financiers et sociétés de gestion qui souhaitent bénéficier d'une offre modulable, de la tenue de compte et l'exécution des ordres de leurs clients, jusqu'à la réalisation de sites Internet transactionnels. Leader sur son marché, Monext est spécialisée dans les transactions électroniques combinant technologies et services de paiement. Payline, sa solution de paiement est parmi les plus utilisées par les e-commerçants en France avec plus de 340 millions de transactions par an.

Le Crédit Mutuel Arkéa gère, par ailleurs, depuis 2011 une plateforme monétique commune avec la Banque Accord, filiale du groupe Auchan, sous la marque **Armoney**.

Au-delà de ces filiales spécialisées dans le BtoB, d'autres filiales développent des activités de BtoB au travers de la distribution de leurs produits via des réseaux externes (Suravenir, Suravenir Assurances...).

ARKEA BANKING SERVICES

MONEXT
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

PROCAPITAL
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

LES FILIALES SPÉCIALISÉES SUR LE MARCHÉ DU BtoB

- Une filiale de services bancaires en marque blanche : Arkéa Banking Services
- Un prestataire de services titres : ProCapital Securities Services
- Un spécialiste des paiements électroniques : Monext
- Un GIE monétique avec Banque Accord : Armoney

Les métiers de l'assurance et de la gestion d'actifs

La création de filiales d'assurances et de gestion d'actifs, initiée dès les années 1980, a permis au groupe d'accélérer son développement. Suravenir, Suravenir Assurances, Novélia, Federal Finance, Arkéa Capital Gestion, Primonial, chacune dans son domaine d'activité, permettent aux réseaux distributeurs du Crédit Mutuel Arkéa de proposer des prestations globales et de qualité. Leurs services sont également diffusés par des réseaux extérieurs au groupe et via Internet.

L'assurance-vie et la prévoyance

Suravenir figure parmi les principaux acteurs du marché de l'assurance-vie et de la prévoyance en France. Elle gère 34 milliards d'euros d'encours en assurance-vie et 34 milliards d'euros de capitaux sous risque. Suravenir est spécialisée dans la conception, la fabrication et la gestion de contrats d'assurance-vie (assurance-vie individuelle et collective), de prévoyance (assurance emprunteurs, temporaires décès) et d'épargne retraite entreprise. Ses contrats sont commercialisés par un grand nombre de partenaires distributeurs : réseaux bancaires, canal Internet, conseillers en gestion de patrimoine indépendants, courtiers…

L'assurance-dommages

Suravenir Assurances couvre tous les besoins des particuliers en assurance-dommages : habitation et vie privée, auto, moto, santé, dépendance, garantie des accidents de la vie... Elle gère plus de 2 millions de contrats pour le compte de 600 000 clients. Courtier grossiste, **Novélia** exerce son activité dans la couverture de risques d'entreprise, la conception de produits grand public et pour de grands comptes professionnels. Plus de 3 400 courtiers et agents généraux diffusent ses produits dans toute la France.

La gestion d'actifs et patrimoniale

Federal Finance (qui a pris début 2016 la dénomination d'Arkéa Investment Services) est le gestionnaire d'actifs pour compte de tiers du Crédit Mutuel Arkéa. La filiale propose des fonds communs de placement, des prestations de gestion sous mandat, des plans d'épargne entreprise ainsi que des solutions de défiscalisation pour les particuliers, les entreprises et les institutionnels : Fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI), Fonds d'investissement de proximité (FIP). Elle s'appuie sur deux sociétés de gestion : **Federal Finance Gestion** et **Schelcher Prince Gestion**, cette dernière étant spécialisée dans les obligations convertibles et les obligations à haut rendement. Federal Finance propose également sous la marque **Arkéa Banque Privée** une activité de gestion de fortune pour la clientèle située sur les territoires de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central. Début 2015, Federal Finance et OFI Asset Management ont créé ensemble la société **Swen Capital Partners**, spécialisée dans l'investissement responsable en non coté. Le Crédit Mutuel Arkéa est également actionnaire du groupe **Primonial**, l'un des leaders de la gestion patrimoniale auprès des particuliers en France. Primonial sélectionne et conçoit des solutions de gestion patrimoniale en architecture ouverte. Il gère plus de 11,7 milliards d'euros d'encours pour le compte de quelque 40 000 clients.

Arkéa Capital Gestion complète le dispositif. En lien avec Arkéa Capital Investissement, elle gère des Fonds communs de placements à risques (FCPR), c'est-à-dire des OPCVM investis, à hauteur de 50 % minimum, en titres d'entreprises non cotées en Bourse.

SURAVENIR
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

SURAVENIR ASSURANCES
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

NOVELIA
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

ARKEA INVESTMENT SERVICES
*Nouvelle dénomination de Federal Finance

Schelcher Prince Gestion

FEDERAL FINANCE GESTION
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

PRIMONIAL

ARKEA CAPITAL GESTION

SWEN Capital Partners

LES FILIALES D'ASSURANCE ET DE GESTION D'ACTIFS

- Une filiale d'assurance-vie et de prévoyance : Suravenir
- Une filiale d'assurance-dommages : Suravenir Assurances
- Une filiale de conception et de courtage en solutions d'assurance : Novélia
- Une filiale de gestion d'actifs : Federal Finance (qui a pris début 2016 la dénomination d'Arkéa Investment Services). Deux sociétés de gestion rattachées : Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion
- Un groupe de gestion patrimoniale : Primonial
- Une société de gestion de FCPR : Arkéa Capital Gestion

Les activités extra-bancaires

Le Crédit Mutuel Arkéa couvre également des domaines d'intervention extra-bancaires, avec sa filiale, **Arkéa Assistance**, spécialisée dans les services de téléassistance aux particuliers. Elle compte plus de 10 000 abonnés. Innovante, la société a été la première en France à lancer une application de téléassistance pour montre connectée. L'offre est commercialisée sur l'ensemble du territoire national. Fin 2015, le groupe a complété sa panoplie de services en lançant une offre de télésurveillance destinée aux particuliers : **Arkéa Sécurité.**

Dans un tout autre domaine, **Arkéa Immobilier Conseil**, sélectionne, pour le compte des réseaux des trois fédérations, des produits et programmes immobiliers neufs et rénovés sur l'ensemble du territoire national et éligibles aux principaux dispositifs fiscaux.

Enfin, **Armorique Habitat**, entreprise sociale pour l'habitat, gère un parc de plus de 6 000 logements en Bretagne, dont elle est propriétaire.

ARKEA ASSISTANCE

ARKEA SÉCURITÉ

ARKEA IMMOBILIER CONSEIL

ARMORIQUE HABITAT

LES ACTIVITÉS EXTRA-BANCAIRES

- Une filiale de téléassistance : Arkéa Assistance
- Une filiale de télésurveillance : Arkéa Sécurité
- Une filiale de conseil en investissement immobilier : Arkéa Immobilier Conseil
- Une entreprise sociale pour l'habitat : Armorique Habitat

1.4 Stratégie du Crédit Mutuel Arkéa

L'année 2015 marque l'aboutissement d'Horizons 2015, le projet d'entreprise lancé en 2008. Avec ce projet, le Crédit Mutuel Arkéa aura tracé une trajectoire remarquable tout en renforçant son assise économique et financière, comme le démontre le comparatif des principaux indicateurs ci-dessous.

	Au 31.12.2008	Au 31.12.2015	Variation
Portefeuille clients	2,9 millions	3,6 millions	+ 24 %
Effectifs du groupe	7 327	8 643	+ 18 %
Encours de crédits	29,4 Md€	44,8 Md€	+ 52 %
Encours d'épargne	46,3 Md€	86,4 Md€	+ 87 %
Portefeuille ANVP	1 030 000 contrats	1 951 000 contrats	+ 89 %
PNBA	1,08 Md€	1,78 Md€	+ 65 %
Total de bilan	69 Md€	110,1 Md€	+ 59 %
Capitaux propres	2,6 Md€	5,8 Md€	+ 123 %

En octobre 2015, le groupe s'est doté d'un nouveau projet : « Arkéa 2020 ». Le projet vise à renforcer le positionnement du groupe, « Entrepreneur de la banque et de l'assurance », autour de quatre grandes orientations stratégiques :

- **conseiller et équiper les clients particuliers**, passant du modèle de distribution bancaire à un concept de « coaching financier ». Lancer un nouveau concept de banque de détail qui associe le meilleur de la banque physique et de la banque en ligne ;
- **renforcer le positionnement de partenaire de référence du groupe sur ses territoires** et d'animateur des écosystèmes, avec notamment la mise en place d'une filière dédiée à l'accompagnement de l'entrepreneuriat numérique ;
- **continuer, en tant que fabricant de produits de banque et d'assurance, à diversifier ses réseaux de distribution** au travers de partenariats voire de l'acquisition d'acteurs de niche pour compléter son offre, notamment dans le domaine des services ;
- **tirer profit de son positionnement unique en France et dans la zone Euro de prestataire de services bancaires pour compte de tiers**, en élargissant son offre pour mieux servir ses clients existants et en conquérir de nouveaux. Il s'agit de renforcer son rôle d'assembleur de compétences.

Enfin, le développement responsable (ou Responsabilité sociétale de l'entreprise) figure au cœur du projet Arkéa 2020, avec un plan d'actions, qui vise à renforcer la présence du groupe dans des secteurs innovants qui préfigurent l'économie de demain : transition énergétique, économie circulaire, économie du partage et entrepreneuriat sociétal.

1.5 Les faits marquants de l'exercice 2015

Janvier

Partenariat Federal Finance Gestion et OFI Asset Management s'associent pour créer la société Swen Capital Partners, spécialisée dans l'Investissement socialement responsable (ISR) en non coté. Swen Capital Partners pèse près de 2,5 milliards d'euros d'actifs et compte 16 collaborateurs issus des deux structures partenaires.

RSE Créée en 2011 et installée à Trégueux (22), la startup NewWind a été financée auprès de ses partenaires historiques et du Crédit Mutuel de Bretagne pour 1,15 million d'euros. NewWind récupère et transforme les énergies cinétiques en électricité propre et durable. Cette levée de fonds va permettre le déploiement des premiers Arbres à Vent – un système en forme d'arbre dont chaque feuille est une mini-éolienne – auprès d'entreprises et de collectivités en France mais aussi en Allemagne et en Suisse.

Février

Numérique Suravenir et la plateforme Altaprofits.com distribuent un nouveau contrat d'assurance-vie en ligne : Digital Vie. La filiale du Crédit Mutuel Arkéa lance également avec Chatel Gestion, Ethic Vie, un contrat d'assurance-vie en ligne à ambition éthique. Avec la possibilité pour le souscripteur de choisir parmi une sélection de fonds ISR, de fonds de partage…

Mars

Innovation Le Crédit Mutuel Arkéa lance une application dédiée aux montres connectées, qui permet aux clients des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central disposant du matériel nécessaire, de consulter le solde et le détail des opérations de leurs principaux comptes courants et livrets.

Startup Le Crédit Mutuel de Bretagne renouvelle son soutien à la startup Amarok Biotechnologies, à hauteur de 100 000 euros. Ce financement va permettre au laboratoire malouin de lancer la commercialisation à l'international d'un procédé innovant, dédié à l'amélioration des productions vinicoles lors de leur assemblage.

Avril

Immobilier Le management du groupe Primonial, l'un des leaders de la gestion patrimoniale auprès des particuliers en France, et le Crédit Mutuel Arkéa annoncent la signature d'un protocole d'investissement avec les fonds BlackFin Capital Partners et Latour Capital, pour leur entrée conjointe au capital de Primonial Holding. Le management détiendra un peu plus d'un tiers du capital de Primonial, aux côtés de Crédit Mutuel Arkéa, et les fonds d'investissement environ 20 %.

Distinctions Novélia, Suravenir, Fortuneo, plusieurs filiales du groupe ont été distinguées pour la qualité de leurs produits. Novélia a obtenu le Label d'excellence Garantie des Accidents de la Vie des *Dossiers de l'Épargne* pour son produit e.nov Coup Dur. Suravenir Assurances obtient, pour sa part, trois Labels d'excellence pour ses produits assurance habitation, assurance automobile et accidents de la vie. Suravenir, la filiale d'assurance-vie et de prévoyance, se voit remettre 11 Labels d'excellence par *Les Dossiers de l'Épargne* ainsi que cinq Trophées d'or 2015 par *Le Revenu*. Fortuneo reçoit du magazine *Gestion de Fortune*, l'Oscar 2015 du meilleur contrat d'assurance-vie internet ainsi que celui du meilleur contrat d'assurance-vie dont l'encours est compris entre 1 et 5 milliards d'euros. Fortuneo décroche également le Trophée Qualiweb 2015 de la « Meilleure relation client online » pour la 2e année consécutive dans la catégorie Banque-Finance.

Mai

Innovation Arkéa Assistance, la filiale de téléassistance du Crédit Mutuel Arkéa, est le premier acteur du marché à proposer une fonction vidéo sur sa montre connectée. Cette innovation vient enrichir l'offre de téléassistance mobile dans l'accompagnement des personnes âgées et isolées. Par ailleurs, Arkéa Assistance a conclu un partenariat avec la Poste, qui prévoit de confier aux facteurs l'installation de son système de téléassistance au domicile de certains clients.

Immobilier Le groupe a acquis 5 % du capital de Nexity, spécialiste de l'immobilier. Avec cette opération, le Crédit Mutuel Arkéa conforte un premier investissement réalisé aux côtés des managers de Nexity et confirme ainsi sa stratégie de développement dans le secteur de l'immobilier, secteur sur lequel le groupe est déjà très présent, notamment via sa filiale Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

Juin

Partenariat Système U, l'un des leaders de la grande distribution en France, confie la gestion des flux monétiques de son établissement de paiement à Arkéa Banking Services, filiale du Crédit Mutuel Arkéa, dédiée à la conception et à la commercialisation de solutions bancaires en marque blanche. La centrale nationale Système U devient ainsi le premier groupe de grande distribution à disposer d'un établissement de paiement. Les commerçants membres de l'enseigne disposent désormais d'un outil de pilotage unique et centralisé pour le traitement de l'ensemble des paiements par carte bancaire.

Financement participatif Kengo.bzh, la plateforme de finance participative (ou crowdfunding) de projets bretons est officiellement lancée. Il s'agit d'une initiative conjointe du Crédit Mutuel Arkéa et du groupe Le Télégramme. Kengo propose aux internautes de soutenir les projets des Bretons et de la Bretagne sur cinq départements (Finistère, Côtes-d'Armor, Morbihan, Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique).

Fintech Le Crédit Mutuel Arkéa participe à la première levée de fonds de Yomoni, une startup qui lance un service innovant de conseil et d'allocations d'actifs 100 % en ligne. Elle vise en particulier les primo-épargnants, au travers de produits d'assurance-vie gérés par Suravenir. En entrant au capital de cette jeune pousse, le Crédit Mutuel Arkéa réaffirme sa position d'acteur bancaire de référence dans l'écosystème des « Fintech ».

Partenariat Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et Euler Hermes, le leader mondial de l'assurance-crédit, signent un accord de distribution d'une offre de services complète destinée aux entreprises françaises, répondant à leurs problématiques de financement et de protection de leur poste clients en France et à l'international. Ainsi, les clients d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pourront bénéficier d'une protection contre les impayés via un contrat d'assurance-crédit adapté à leurs besoins de couverture de leurs risques clients.

Juillet-Août

Paiement Les clients du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central disposent avec Paylib d'une nouvelle solution de paiement simple et sécurisée pour réaliser leurs achats en ligne sans communiquer leurs coordonnées bancaires. Pour valider leurs achats, il leur suffit de sélectionner l'icône Paylib au moment du paiement. L'identification se fait grâce au smartphone et à un code de sécurité. Aucune coordonnée bancaire n'est donc divulguée. La banque conserve toutes les informations à son niveau et vérifie l'identité du payeur grâce au terminal de confiance mobile.

Septembre

Partenariat Le Crédit Mutuel Arkéa signe une nouvelle convention de délégation de garantie de Bpifrance en faveur des TPE et PME. Elle permet aux caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest, ainsi qu'aux centres d'affaires d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, de bénéficier de la garantie de Bpifrance, pour les prêts jusqu'à 200 000 euros, et destinés à financer la création d'entreprise, la transmission d'entreprise, la stratégie de développement ou le renforcement de la trésorerie.

Fintech Le Crédit Mutuel Arkéa acquiert 86 % du capital du groupe Leetchi. Le groupe Leetchi édite des solutions de paiement en ligne à destination des particuliers et des entreprises. D'un côté, avec plus de 5 millions de clients, leetchi.com est le leader de la cagnotte en ligne en Europe. De l'autre, Mangopay est la solution de paiement de référence de l'économie collaborative et des places de marché, avec plus de 900 plateformes clientes dans 22 pays. Le Crédit Mutuel Arkéa renforce davantage encore son positionnement auprès des Fintech, capitalisant ainsi sur la complémentarité offerte par ces nouveaux acteurs de la finance.

Proximité Les réseaux du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central proposent deux nouveaux livrets d'épargne bancaire : « La vie d'ici Innovation » et « La vie d'ici Jeunes Agris ». Comme leur nom l'indique, ces nouveaux supports illustrent l'enracinement local et l'engagement territorial du groupe et de ses trois fédérations. Les sommes versées sur ces livrets permettront, en effet, de financer des prêts à des entreprises innovantes et à des jeunes agriculteurs implantés dans les territoires concernés.

RSE Les 11 fonds ISR – Investissement socialement responsable – présentés par Federal Finance Gestion ont obtenu le « label ISR Novethic 2015 », attribué aux fonds dont la gestion prend systématiquement en compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Créée en 2009, cette distinction est devenue un gage de qualité reconnu partout en Europe.

Octobre

Stratégie Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa adopte le nouveau projet d'entreprise du groupe. Intitulé Arkéa 2020, il s'inscrit dans la continuité du plan Horizons 2015 et prévoit notamment le lancement d'un nouveau concept de banque de détail qui associe le meilleur de la banque physique et de la banque en ligne ainsi que la mise en place d'une filière dédiée à l'entrepreneuriat numérique pour renforcer les positions du groupe sur ses territoires.

RSE Ark'ensol, l'association des solidarités du Crédit Mutuel Arkéa, et l'Adie, l'Association pour le droit à l'initiative économique, signent un avenant à leur convention de partenariat, qui permet d'accorder un don solidaire aux porteurs de projet. Les créateurs d'entreprise, accompagnés par l'Adie et titulaires d'un compte professionnel au Crédit Mutuel de Bretagne, pourront bénéficier d'une aide financière supplémentaire, sous la forme d'un don solidaire. Cette aide viendra renforcer le plan de financement des bénéficiaires qui constitue généralement la trésorerie de départ.

M-paiement Le Crédit Mutuel Arkéa teste pour la première fois en France le paiement en magasin via un téléphone mobile avec authentification biométrique. Les données bancaires sont remplacées par des données à usage unique : une carte bancaire dématérialisée est générée pour chaque paiement. Un geste simple et sécurisé qui répond à une évolution des usages de mobilité des clients. Le déploiement est prévu en 2016.

Novembre

Entreprise Arkéa Capital Investissement fait son entrée au capital du groupe Ingéliance et investit 4 millions d'euros pour soutenir les projets de croissance du groupe d'ingénierie industrielle. Ingéliance, qui emploie 480 salariés pour un chiffre d'affaires annuel de 32 millions d'euros, se déploie en France sur 14 sites, dispose de bureaux en Allemagne et à Singapour et nourrit plusieurs projets de croissance en France et à l'international.

RSE Pour accompagner les agriculteurs dans leur démarche de transition énergétique, le Crédit Mutuel de Bretagne et Arkéa Crédit Bail assemblent leurs savoir-faire et proposent une solution de financement « clés en main », adaptée à chaque exploitation. L'unité de cogénération peut être financée pour tout ou partie par du crédit-bail et, en complément, par du crédit classique. En 2015, le Crédit Mutuel Arkéa a financé la moitié des unités de cogénération installées en Bretagne.

Décembre

Entreprise Arkéa Capital Partenaire soutient la croissance de Vivalto Santé, l'un des groupes leaders de cliniques privées en France avec près de 1 000 praticiens de santé exerçant dans 14 établissements auprès d'environ 300 000 patients par an. En accompagnant les groupes régionaux à fort potentiel de croissance, Arkéa Capital Partenaire entend agir en faveur de la vitalité économique des territoires et contribuer au maintien de l'emploi et des centres de décisions en région. Arkéa Capital Partenaire a déjà procédé à quatre investissements d'envergure auprès des groupes Le Graët, Paprec, Sermeta et Armor.

Financement participatif Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels innove en lançant La plateforme des Institutionnels. Cette plateforme numérique applique les principes du financement participatif et permet aux collectivités locales de se financer directement auprès d'investisseurs institutionnels qui souhaitent donner du sens à leurs placements en accompagnant le développement des territoires.

Banque en ligne Le Crédit Mutuel Arkéa et Crelan, la banque coopérative belge entrent en négociations exclusives pour le rachat par Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble des activités de Keytrade, leader de la banque en ligne en Belgique. Keytrade Bank compte plus de 200 000 clients et propose des comptes à vue et d'épargne, des contrats d'assurance-vie et de la gestion d'actifs en ligne. Pour le Crédit Mutuel Arkéa, cette opération majeure s'inscrit dans la stratégie de développement du groupe sur le marché de la banque en ligne et des services financiers numériques.

1.6 Relations de solidarité

Le mécanisme de solidarité prévu au sein du Crédit Mutuel Arkéa est un mécanisme interfédéral qui prend appui sur l'article R.511-3 du Code monétaire et financier. Ce texte prévoit que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) peut, pour les groupes mutualistes et coopératifs, délivrer un agrément collectif à une caisse pour elle-même et pour toutes les caisses qui lui sont affiliées « lorsque la liquidité et la solvabilité des caisses locales sont garanties du fait de cette affiliation ». Le Crédit Mutuel Arkéa bénéficie de cet agrément collectif pour lui-même et pour toutes les caisses locales adhérentes dans la mesure où l'ACPR a considéré que cela garantissait la liquidité et la solvabilité des caisses locales.

Le mécanisme de solidarité est organisé par les règlements financiers figurant dans chaque règlement général de fonctionnement propre aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, et du Crédit Mutuel Massif Central. Il ne lie que les caisses locales adhérentes, la fédération et le Crédit Mutuel Arkéa. Par ailleurs, il ne crée pas d'obligations des caisses locales à l'égard des tiers.

En d'autres termes, il n'existe pas de solidarité passive des membres du Crédit Mutuel Arkéa à l'égard des tiers, les créanciers d'une caisse locale ne peuvent s'adresser qu'à cette caisse et non pas à une autre ou au Crédit Mutuel Arkéa indifféremment.

Ce mécanisme de solidarité se traduit essentiellement par la constitution, au niveau de chaque fédération, du fonds fédéral qui assure la péréquation des résultats des caisses locales adhérentes, conformément à la décision de caractère général n° 2-1982 de la Confédération nationale du Crédit Mutuel.

Le fonds fédéral est alimenté par des dotations et subventions émanant des caisses locales et regroupe le fonds fédéral de solidarité ainsi que le fonds fédéral de réserves.

1 – Le fonds fédéral de solidarité assure la péréquation des résultats des caisses locales adhérentes par le biais de dotations et subventions. Toute caisse locale ayant eu des résultats déficitaires pendant une période de trois années consécutives fait l'objet d'une révision particulière. Un plan de redressement est mis en place avec les services de la fédération concernée et du Crédit Mutuel Arkéa. À l'issue de la période de redressement fixée dans le plan, en cas de confirmation du déficit, la fédération, en concertation avec le Crédit Mutuel Arkéa, statuera sur l'avenir de la caisse locale.

2 – Le fonds fédéral de réserves peut intervenir en faveur des caisses locales, dont la situation nette est négative ou dont le résultat est négatif, ainsi qu'en faveur de celles qui ont été victimes d'un sinistre exceptionnel.

La fédération décide chaque année du niveau de dotation à ce fonds. Le fonds fédéral de réserves est géré par la fédération. Les demandes d'intervention qui lui sont présentées sont examinées par un Comité composé d'administrateurs.

Indépendamment de ce fonds fédéral, le Crédit Mutuel Arkéa peut également intervenir directement sous forme d'avances, de subventions ou de prêts consentis aux caisses locales en difficulté.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel est notamment régi par le Code monétaire et financier, en particulier les articles L.511-30 à L.511-32 relatifs aux organes centraux et L.512-55 à L.512-59 relatifs au Crédit Mutuel. L'adhésion des groupes régionaux (2e degré de l'organisation) à la Confédération et à la Caisse centrale du Crédit Mutuel (3e degré), assure la cohésion et la solidarité nationale.

En tant qu'organe central, la Confédération nationale du Crédit Mutuel représente les établissements de crédit qui lui sont affiliés auprès de la Banque de France, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et de la Banque centrale européenne. Elle veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires propres à ses établissements. Elle exerce un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des établissements affiliés.

A

2 Gouvernement d'entreprise

2.1 Conseil d'administration de la société Crédit Mutuel Arkéa
2.2 Autres mandataires sociaux
2.3 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne
2.4 Instances et travaux de Direction générale
2.5 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

2.1 Conseil d'administration de la société Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa se réfère au code AFEP-MEDEF et au guide de gouvernance des coopératives et mutuelles.

Les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa sont élus lors de l'Assemblée générale par et parmi les quelque 3 600 administrateurs de caisse locale des fédérations adhérentes de Crédit Mutuel Arkéa. Ces administrateurs sont eux-mêmes élus par les sociétaires, par ailleurs clients, de leur caisse locale lors de l'Assemblée générale de celle-ci selon le principe du modèle coopératif : « une personne, une voix ». Il n'existe aucune procédure d'attribution de droits de vote multiple.

Ce dispositif électif, ayant pour corps électoral l'ensemble de nos sociétaires, assure au sein des instances de gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa une vraie représentation des clients et garantit une administration des Conseils exercée de manière indépendante de la direction de l'entreprise.

Cependant, le Conseil d'administration ne compte aucun administrateur indépendant au sens du code AFEP-MEDEF. Par application des statuts coopératifs, les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa sont en effet également tous administrateurs de leur caisse locale. Pour beaucoup d'entre eux ils siègent aussi aux instances de gouvernance d'une ou plusieurs filiales du Crédit Mutuel Arkéa.

Le taux de participation à l'Assemblée générale annuelle 2015 du Crédit Mutuel Arkéa procédant à l'élection de ses administrateurs, à l'approbation de ses comptes et à l'examen des rémunérations des mandataires sociaux et preneurs de risques était de 86 %.

L'adresse professionnelle des administrateurs et mandataires sociaux de Crédit Mutuel Arkéa est située au 1, rue Louis Lichou – 29480 Le Relecq-Kerhuon – France.

La composition, au 31 décembre 2015, du Conseil d'administration est détaillée ci-dessous.

Jean-Pierre DENIS,

Président du Crédit Mutuel Arkéa, 55 ans 1re nomination : 12.09.2008 – échéance du mandat : 2018

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Cap Sizun

dont mandat en filiale

- Président de la SAS Château Calon Ségur

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur d'Altrad Investment Authority
- Administrateur de Paprec holding
- Administrateur de NewPort jusqu'au 30 juin 2015
- Administrateur de Soprol jusqu'au 20 mars 2015
- Administrateur d'Avril Gestion
- Administrateur de Nexity depuis le 23 juillet 2015
- Administrateur et trésorier de la Ligue de Football Professionnel
- Administrateur de JLPP Invest SAS

dont mandat au sein de société cotée

- Administrateur de Kering

Jean-François DEVAUX,

Vice-Président du Crédit Mutuel Arkéa, 68 ans 1re nomination : 11.06.2004 – échéance du mandat : 2017

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central
- Administrateur de la caisse régionale du Crédit Mutuel Massif Central
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Clermont-Galaxie

dont mandats en filiales

- Président du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Suravenir Assurances

Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de l'Association de Prévoyance Collective et d'Assurance Santé

Christian TOUZALIN,

Vice-Président du Crédit Mutuel Arkéa, 65 ans 1re nomination : 05.07.1996 – échéance du mandat : 2018

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Président de la caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel d'Angoulême Ma Campagne

dont mandats en filiales

- Président du Conseil d'administration de Suravenir Assurances
- Président du Conseil de surveillance de Monext
- Administrateur d'Arkéa Capital Partenaire

Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de SMAM IARD

François CHATEL,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 64 ans 1re nomination : 06.05.2015 – échéance du mandat : 2018

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes Maurepas
- Censeur du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 06.05.2015

dont mandats en filiales

- Administrateur d'Arkéa Capital Partenaire
- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Procapital Securities Services

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de l'ESC Rennes (Association)
- Président des Oscars Ille-et-Vilaine (Association)
- Administrateur de Novincie (Association)

Jean-Luc CUEFF,

Administrateur représentant les salariés du Crédit Mutuel Arkéa, 49 ans Désignation par le CCE : 02.10.2014 - échéance du mandat : 2017

- Salarié de la caisse de Crédit Mutuel de Douarnenez – Tréboul

Christian DAVID,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 66 ans 1re nomination : 16.10.2009 – échéance du mandat : 2016

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Guidel

dont mandats en filiales

- Administrateur de Suravenir Assurances
- Administrateur d'Arkéa Capital Investissement

Lionel DUNET,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 62 ans 1re nomination : 25.06.2010 – échéance du mandat : 2018

Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Saint-Brieuc Centre Ville

dont mandat en filiale

- Vice-Président d'Arkéa Banking Services

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Membre du Conseil National de l'Ordre des Architectes
- Vice-Président du Conseil des Architectes Européens (AEC /CAE)
- Gérant de la SARL Architecture Dunet et Associés

Jean-Louis DUSSOUCHAUD,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 70 ans 1re nomination : 22.05.1996 – échéance du mandat : 2017

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Vice-Président de la caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest jusqu'au 6 mai 2015
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Pessac Centre

dont mandats en filiales

- Président du Conseil de surveillance de Novélia
- Président du Conseil d'administration d'Arkéa SCD
- Président du Conseil de surveillance de Leasecom
- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Crédit Bail

Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Jacques ENJALBERT,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 69 ans 1re nomination : 12.09.2008 – échéance du mandat : 2017

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Morlaix Saint-Martin des Champs jusqu'au 31.05.2015
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Morlaix Saint-Martin des Champs depuis le 31.05.2015

dont mandats en filiales

- Président du Conseil de surveillance de Procapital Securities Services
- Président du Conseil de surveillance d'Arkéa Banking Services
- Président du Conseil de surveillance d'Arkéa Bourse Retail
- Vice-Président du Conseil d'administration d'Arkéa Capital Investissement
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Leasecom
- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, jusqu'au 08.04.2015
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance d'Arkéa Crédit Bail depuis le 27.02.2015
- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Crédit Bail jusqu'au 27.02.2015
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Monext depuis le 03.04.2015
- Membre du Conseil de surveillance de Monext jusqu'au 03.04.2015
- Administrateur d'Arkéa Capital Partenaire
- Administrateur d'Arkéa SCD

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
- Représentant permanent d'Arkéa Capital Partenaire au Conseil d'administration du groupe Le Graët

Jean-Yves EOZENOU,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 65 ans 1re nomination : 25.04.2013 – échéance du mandat : 2016

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Plabennec Bourg-Blanc

dont mandat en filiale

- Président du Conseil d'administration d'Arkéa Assistance

Daniel GICQUEL,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 65 ans 1re nomination : 23.05.2008 – échéance du mandat : 2017

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Redon

dont mandats en filiales

- Administrateur d'Arkéa Capital Investissement
- Administrateur d'Arkéa SCD

Michel GOURTAY,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 64 ans 1re nomination : 12.09.2008 – échéance du mandat : 2016

Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Le Relecq-Kerhuon

dont mandat en filiale

- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de Brest Métropole
- Président délégué des Amitiés d'Armor (Association)

Marie-Thérèse GROUSSARD,

Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa, 58 ans 1re nomination : 12.09.2008 – échéance du mandat : 2017

Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Fougères

dont mandats en filiales

- Présidente du Conseil de surveillance de Suravenir
- Administratrice d'Arkéa Capital Partenaire

Auguste JACQ,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 68 ans 1re nomination : 12.05.2006 – échéance : 2018

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Loctudy

dont mandats en filiales

- Administrateur d'Arkéa Home Loans SFH
- Administrateur d'Arkéa SCD depuis le 13.04.2015
- Président de l'association Ark'ensol Créavenir
- Président de l'association Créavenir Bretagne
- Administrateur de l'association Ark'ensol

Nadine LE MARRE,

Administratrice représentant les salariés du Crédit Mutuel Arkéa, 48 ans Désignation par le CCE : 2.10.2014 - échéance du mandat : 2017

- Salariée du Département offre bancaire, opérations de crédits à Rennes

Hugues LEROY,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 68 ans 1re nomination : 17.05.2002 – échéance du mandat : 2017

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Pacé-Vezin

dont mandats en filiales

- Président du Conseil d'administration de Fortuneo Banque
- Vice-Président du Conseil de surveillance d'Arkéa Bourse Retail
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Procapital Securities Services

Claudette LETOUX,

Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa, 69 ans 1re nomination : 11.05.2001 – échéance du mandat : 2018

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Présidente de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Matignon jusqu'au 19.03.2015
- Vice-Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Matignon depuis le 19.03.2015

dont mandats en filiales

- Administratrice de Financo
- Vice-Présidente de l'association Créavenir Bretagne
- Administratrice de l'association Ark'ensol Créavenir

Christian PERON,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 65 ans 1re nomination : 12.09.2008 – échéance du mandat : 2016

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Bannalec
- Président de la caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole (CBCMA)

dont mandat en filiale

- Représentant permanent de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole au Conseil de surveillance de Suravenir

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur du Crédit Mutuel Agricole et Rural (CMAR)
- Vice-Président du Conseil d'administration du Paysan Breton (SAS)

Colette SENE,

Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa, 56 ans 1re nomination : 06.05.2015 – échéance du mandat : 2018

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administratrice de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Malestroit-Sérent

dont mandat en filiale

- Administratrice de Suravenir Assurances

Raymond VIANDON,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 66 ans 1re nomination : 21.04.2011 – échéance du mandat : 2017

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Administrateur de la caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Castillon la Bataille

dont mandat en filiale

- Administrateur de Financo

Administrateur ayant cessé ses fonctions à l'issue de l'Assemblée générale 2015

Albert LE GUYADER,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 06.05.2015, 71 ans 1re nomination : 12.09.2008

Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Lorient-Porte des Indes

dont mandats en filiales

- Président du Conseil de surveillance d'Arkéa Crédit Bail jusqu'au 08.04.2015
- Président du Conseil de surveillance d'Arkéa Foncière jusqu'au 06.05.2015
- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels jusqu'au 08.04.2015
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Leasecom jusqu'au 08.05.2015

Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de l'association pour la gestion de la formation des salariés des PME en Bretagne (AGEFOS)

2.2 Autres mandataires sociaux

Ronan LE MOAL,
Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa,
43 ans

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Directeur général d'Arkéa SCD et représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa
- Membre du Conseil de Surveillance du GIE Armoney
- Administrateur de Leetchi jusqu'au 18.09.2015

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Cartes de paiements
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration d'Ophiliam Développement Conseil
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Tikehau Capital Advisors
- Administrateur indépendant de BuyWay (Belgique)
- Administrateur de Y Capital (smartangels)
- Administrateur de Kepler Financial Partners jusqu'au 16.10.2015

Ronan LE MOAL est diplômé d'HEC. Il a intégré le Crédit Mutuel de Bretagne dès 1995 à l'Organisation générale, avant de devenir Responsable du Contrôle de gestion en 2000. Nommé en 2001 Directeur technique et financier de Suravenir, filiale assurance-vie du Crédit Mutuel Arkéa, il devient en 2005 le Directeur général de Symphonis, qui fusionne en 2007 avec la filiale de courtage en ligne Fortuneo. Il est Président du Directoire de Fortuneo et Président du Directoire de Procapital, filiale de prestations de services titres à destination des établissements financiers jusqu'en 2008, date à laquelle il est nommé Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa.

Dominique ANDRO,

Directeur général délégué du Crédit Mutuel Arkéa,
56 ans

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Président d'Arkéa Home Loans SFH
- Président d'Arkéa Public Sector SCF
- Président du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-banque
- Président du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-SCF
- Membre du Conseil de surveillance du GIE Armoney
- Président du directoire d'Arkéa Bourse Retail
- Président du Conseil de surveillance de Leetchi depuis le 18.09.2015

Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Linxo

Dominique ANDRO est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes d'Ingénieur de Lille (HEI). Après trois ans au Crédit Lyonnais, Dominique Andro rejoint en 1987 le département Etudes Informatiques du Crédit Mutuel de Bretagne, avant d'être nommé, en 1994, Directeur administratif et financier du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. De retour en Bretagne en 1998, il enchaîne plusieurs fonctions de Direction, du Marketing des Particuliers à la Direction Départementale du Finistère, en passant par les Produits et Services Bancaires. En 2003, il prend successivement les postes de DRH du groupe puis de Directeur Général Adjoint. Depuis novembre 2008, il dirige le Pôle « Réseaux Spécialisés » du Crédit Mutuel Arkéa, regroupant notamment les activités de banque en ligne (Fortuneo Banque), de crédit à la consommation (Financo) et le regroupement de crédit (Crédit Foncier et Communal d'Alsace-Lorraine Banque). En novembre 2012, il a également pris en charge les activités BtoB du groupe avec les filiales Arkéa Banking Services (banque en marque blanche), Procapital Securities Services (services de titres), Monext et Armoney (monétique), au sein d'une organisation élargie devenue Pôle « Réseaux et Services Spécialisés ».

Humbert de FRESNOYE,

Directeur général délégué du Crédit Mutuel Arkéa,
62 ans

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Président du Conseil d'administration de Schelcher Prince Gestion
- Président de SASP
- Administrateur de la SAS Château Calon Ségur

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Membre du Conseil de surveillance d'Ophiliam Développement Conseil
- Représentant permanent de Suravenir au Conseil de surveillance de Patrimoine et Commerce

Humbert de FRESNOYE est diplômé de l'Institut des actuaires et statisticien des Universités de Paris. Actuaire aux Assurances Individuelles de la CNP de 1979 à 1981, il rejoint les Mutuelles du Mans en 1981 en tant que Chef de Division. En 1986, il prend la Direction de Suravenir, filiale assurance-vie du Crédit Mutuel Arkéa. Directeur général adjoint du Crédit Mutuel de Bretagne de 1992 à 2001, puis Directeur Général du Crédit Mutuel de Bretagne de 2001 à 2006, Humbert de Fresnoye a occupé de 2006 à 2008 le poste de Directeur général de la Compagnie Financière du Crédit Mutuel. Depuis 2008, Directeur général délégué du Crédit Mutuel Arkéa, en tant que Directeur du Pôle « Produits » du Crédit Mutuel Arkéa, il a en charge l'ensemble des activités assurance du groupe (Suravenir, Suravenir Assurances et Novélia), les activités gestion d'actifs (Federal Finance, Schelcher Prince Gestion), l'offre immobilière (Arkéa Immobilier Conseil), la gestion privée (Arkéa Banque Privée, Primonial) et les services à la personne (Arkéa Assistance et Arkéa Sécurité).

Gérard BAYOL,

Directeur général délégué du Crédit Mutuel Arkéa,
62 ans

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Président du Directoire d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Représentant permanent d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels au Conseil d'administration d'Arkéa Public Sector SCF

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Polylogis SAS
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Tikehau Investment Management
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de NewPort depuis le 26.08.2015
- Censeur, représentant du Crédit Mutuel Arkéa, au Conseil d'administration de la SA HLM Coopérer pour habiter
- Censeur du Conseil d'administration de Nexity depuis le 23.07.2015
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de la SEM d'Animation Économique au Service des Territoires jusqu'au 16.10.2015

Gérard BAYOL est diplômé d'HEC et a débuté sa carrière en qualité d'attaché commercial à l'ambassade de France au Vénézuela. Il intègre ensuite le Crédit Commercial de France, où il est successivement responsable de succursale à Caracas, Rio de Janeiro, Madrid et Londres. En 1993, il rejoint le Crédit Local de France, d'abord Directeur général de la filiale espagnole, puis en France comme membre du Directoire de Dexia Project & Public Finance et comme membre du comité exécutif de Dexia Crédit Local. De 2001 à 2005, il est administrateur délégué de Dexia Crediop Spa en Italie. De 2006 à 2008 il occupe le poste de Directeur général de Dexia Crédit Local France. Depuis 2009 il est Directeur général délégué du Crédit Mutuel Arkéa en charge du Pôle « Entreprises et Institutionnels ».

2.3 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce précisant que dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le Président du Conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel, de la composition et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés. Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56 du Code de commerce ce rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

La préparation du rapport est coordonnée par la Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle du Crédit Mutuel Arkéa laquelle, outre sa fonction d'assistance permanente aux travaux et missions du Conseil, est également chargée d'assurer le secrétariat général du comité des nominations et du comité stratégie et responsabilité sociétale du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Par ailleurs, pour la réalisation de ce rapport, la Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle bénéficie des contributions :

- de la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique chargée du secrétariat général du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration ;
- de la Direction des comptabilités chargée du secrétariat général du comité des comptes ;
- de la Direction des ressources humaines et de la formation chargée du secrétariat général du comité des rémunérations.

Le rapport du Président intégré au document de référence 2015 du Crédit Mutuel Arkéa est vérifié par les Commissaires aux comptes et étudié par le Conseil d'administration. Il sera présenté, pour approbation, à l'Assemblée générale annuelle, fixée le 21 avril 2016, des actionnaires (les caisses de Crédit Mutuel des fédérations de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central).

2.3.1 Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 20 administrateurs :

- 18 administrateurs (3 femmes et 15 hommes) représentant les sociétaires, élus par les caisses adhérentes et actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle ;
- 2 administrateurs (1 femme et 1 homme) représentant les salariés, désignés par le Comité Central d'Entreprise ;
- un censeur siégeait au Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale 2015. Le titulaire du poste, Monsieur CHATEL, siège désormais au Conseil d'administration et n'a pas été remplacé dans sa fonction de censeur.

A l'issue de l'Assemblée 2015, le Conseil d'administration compte une femme supplémentaire, Madame Colette SENE, par rapport à l'exercice précédent.

Les administrateurs du Conseil sont de nationalité française et sont issus des territoires de référence des activités du Crédit Mutuel Arkéa :

- 14 membres au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ;
- 3 membres au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- 1 membre au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel Massif Central.

Les membres du Conseil d'administration ont élu le 15 mai 2009 à la présidence de l'instance, **Jean-Pierre DENIS**.
Il a été réélu Président du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa le 3 mai 2012, puis le 7 mai 2015.

Inspecteur des finances, **Jean-Pierre DENIS** est diplômé d'HEC, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration. Il est également titulaire d'une maîtrise en droit et d'une maîtrise en sciences économiques (Paris 2). Après avoir exercé d'éminentes responsabilités au sein de la haute fonction publique (secrétaire général adjoint de la Présidence de la République) et du monde de l'entreprise (PDG de Dalkia puis du groupe Oséo), il a rejoint en octobre 2007 le Crédit Mutuel Arkéa en qualité de vice-Président exécutif. Depuis 2008, il est Président du Crédit Mutuel Arkéa et de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne.

En application de l'article L 511-58 du Code monétaire et financier et la position de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa sont dissociées.

Le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom. Il peut, en étroite collaboration avec le Directeur général, représenter le Crédit Mutuel Arkéa dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, les partenaires et les pouvoirs publics, aux plans régional, national et international. Il impulse la stratégie du groupe et il est le sponsor de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise dans le cadre du projet Arkéa 2020. Celle-ci s'exprime à travers quatre grandes dimensions (la transition énergétique, l'économie circulaire, l'économie de partage, l'entrepreneuriat sociétal).

Deux vice-Présidents, Messieurs Jean-François DEVAUX, Président de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central, et Christian TOUZALIN, Président de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, siègent au Conseil d'administration et peuvent sur délégation du Président représenter le Crédit Mutuel Arkéa.

Le Conseil ne dispose pas d'administrateur référent.

Un représentant du Comité Central d'Entreprise assiste également, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration.

Un règlement intérieur, adopté en Assemblée générale, définit les devoirs des administrateurs tant au niveau local (caisses locales de Crédit Mutuel) que régional (fédérations). Ce règlement fixe les engagements que prend chaque administrateur du groupe :

- assiduité aux réunions ;
- formation à l'exercice des fonctions ;
- indépendance d'esprit et absence de conflits d'intérêts ;
- localisation dans le groupe de la majeure partie de ses opérations d'épargne et de crédit ;
- respect du secret des délibérations.

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a adopté une Charte de gouvernement d'entreprise. Celle-ci procède de l'originalité du groupe, qui relève du modèle coopératif et mutualiste. Elle s'adresse aussi bien aux élus qui représentent en premier lieu le mouvement, qu'aux salariés qui le font vivre au quotidien.

Cette Charte :

- cadre le rôle d'animateur dévolu aux fédérations au sein du mouvement coopératif ;
- précise le rôle du Président dans l'organisation de l'activité du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa, organe de tête du mouvement ;
- oblige chaque administrateur en qualité de contributeur investi ;
- affirme et structure le lien entre le Conseil d'administration et la Direction générale.

La limite d'âge des administrateurs est fixée par les statuts à 65 ans pour une 1re élection, et à 70 ans pour un renouvellement. Le mandat, renouvelable, est de 3 ans.

La préparation et l'organisation des travaux

Le Conseil d'administration a réuni ses membres à 10 reprises en 2015 (9 conseils en 2014). Le taux d'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration s'est élevé à 94 % (91 % en 2014).

Le Conseil d'administration s'appuie sur les moyens de la Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle du Crédit Mutuel Arkéa pour la préparation et l'organisation de ses séances. L'ordre du jour des réunions est arrêté par le Président après concertation avec le Directeur général.

Jean-Pierre DENIS a présidé les 10 Conseils d'administration. L'assiduité des administrateurs aux séances s'établit comme suit :

	2015	2014
François CHATEL	90 %	89 %
Jean-Luc CUEFF	90 %	100 %
Christian DAVID	100 %	89 %
Jean-Pierre DENIS	100 %	100 %
Jean-François DEVAUX	70 %	56 %
Lionel DUNET	70 %	78 %
Jean-Louis DUSSOUCHAUD	100 %	100 %
Jacques ENJALBERT	100 %	100 %
Jean-Yves EOZENOU	90 %	100 %
Daniel GICQUEL	100 %	89 %
Michel GOURTAY	90 %	56 %
Marie-Thérèse GROUSSARD	90 %	89 %
Auguste JACQ	100 %	100 %
Albert LE GUYADER (*)	100 %	89 %
Nadine LE MARRE	90 %	100 %
Hugues LEROY	100 %	100 %
Claudette LETOUX	100 %	100 %
Christian PERON	100 %	100 %
Colette SENE (**)	100 %	N/A
Christian TOUZALIN	100 %	89 %
Raymond VIANDON	100 %	100 %

(*) Membre du Conseil jusqu'au 6 mai 2015
(**) Membre du Conseil depuis le 6 mai 2015

Chaque administrateur reçoit une semaine avant la réunion un dossier contenant les éléments qui seront étudiés et débattus en Conseil. En outre, le Président communique à chacun les informations, y compris critiques, relatives à l'activité du groupe.

Les réunions tenues par le Conseil d'administration ont été notamment consacrées :

- au suivi de l'actualité économique, bancaire et financière externe et des questions d'actualité interne ;
- au suivi de l'activité, des résultats, des risques et des ratios prudentiels du groupe et de ses principales composantes au travers d'un rapport présenté à chaque réunion ;
- à la fixation des orientations générales du groupe pour l'année ;
- à l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés du groupe ;
- à l'examen des points d'étape du projet stratégique « Horizons 2015 » ;
- à l'examen et à l'approbation du projet stratégique « Arkéa 2020 », y compris sa dimension RSE ;
- au suivi de l'évolution du dossier confédéral ;
- à la prise de décision en matière d'acquisition et de fusion de sociétés, de prise de participations et d'opération de croissance externe, de cession. Le conseil a également été tenu informé des divers partenariats engagés et des opérations envisagées qui, nonobstant les moyens déployés, n'ont pu être concrétisées ;
- à l'adaptation du cadre prudentiel et des limites applicables au groupe et à l'ensemble de ses composantes ;
- à l'examen du rapport annuel sur le contrôle interne de la société et du groupe ;
- aux évolutions de la réglementation conduisant à un renforcement du contrôle interne (contrôle permanent, contrôle périodique et de conformité) ;
- à l'examen annuel de l'activité de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme incluant une information sur les recommandations de l'ACPR et les travaux associés ;
- aux nominations relevant des prérogatives du Conseil.

Ces travaux et débats ont permis de déterminer l'orientation de l'activité et de procéder aux contrôles et vérifications nécessaires.

Au cours de l'exercice 2015, deux formations dédiées ont été proposées aux administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa. D'une demi-journée chacune, elles abordaient les thèmes relatifs à la formation du Produit Net Bancassurance (PNBA) d'une part et d'autre part au risque de crédit. Au cours de l'exercice précédent, les formations du Conseil avaient été consacrées à la revue de la qualité des actifs (AQR, Asset quality review), aux risques et enfin, aux mécanismes de notations et de refinancement. Afin de permettre au Conseil d'approfondir les compétences de ses membres, le projet Arkéa 2020 pose le principe d'un renforcement du parcours de formation des administrateurs.

Le Conseil d'administration s'est réuni par ailleurs en séminaire durant deux jours au mois de décembre afin d'échanger et de débattre sur les thèmes suivants :

- l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration. Les impératifs de mixité, de compétences et de diversité ont été étudiés avec attention par les administrateurs pour permettre de composer un Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa répondant parfaitement aux exigences de la règlementation. La parité au sein du Conseil et l'intégration d'administrateurs indépendants sont des enjeux forts du projet stratégique Arkéa 2020 ;
- l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil d'administration. Réalisée en 2012 dans un format d'autoévaluation, elle a été confiée en 2015 à un cabinet externe, lequel a, au cours du séminaire, présenté les enjeux de la démarche et la méthodologie retenue. Les entretiens individuels ont été menés à l'issue du séminaire au cours du mois de décembre. Le résultat de la mission est détaillé infra.

Les Comités spécialisés

Cinq Comités spécialisés complètent les travaux et apportent un éclairage au Conseil d'administration. Chaque Comité s'est doté d'une Charte de fonctionnement qui fixe les missions et les modalités d'organisation de l'instance.

1. Le Comité stratégie et responsabilité sociétale a pour mission d'impulser la réflexion du Crédit Mutuel Arkéa et d'assister le Conseil d'administration dans ses travaux. Son rôle consiste à :

- impulser la réflexion stratégique du groupe ;
- être le garant de l'intégration de la Responsabilité Sociétale au cœur de la stratégie du groupe ;
- assister le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa dans ses travaux.

Au cours de l'exercice 2015, il s'est réuni à 5 reprises (6 réunions en 2014). Le taux d'assiduité moyen sur l'année a été de 95 %, avec le détail suivant :

	2015
François CHATEL (*)	67 %
Jacques ENJALBERT *(Président)*	100 %
Auguste JACQ	100 %
Albert LE GUYADER (**)	100 %
Hugues LEROY	100 %

(*) Membre du comité uniquement depuis le 22 mai 2015
(**) Membre du comité uniquement jusqu'au 6 mai 2015

Les sujets traités au cours de l'exercice ont été nombreux. Ainsi :

- lors de ses différentes réunions, le Comité stratégie et responsabilité Sociétale a suivi l'avancement des travaux du nouveau projet stratégique, Arkéa 2020, ainsi que la nouvelle stratégie et le plan d'actions du groupe en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ;
- il a également dressé un bilan du projet Banque de demain et un point de situation des activités de BtoB dans le groupe ;
- en matière de projets de partenariats et de croissance externe, il a notamment étudié l'acquisition de Leetchi, la création d'Arkéa Sécurité, le partenariat entre Groupama et Arkéa Assistance ou encore les négociations pour acquérir Keytrade.

2. Le Comité des rémunérations a pour mission de s'assurer de la cohérence générale des politiques et pratiques de rémunération au sein du Crédit Mutuel Arkéa et de ses filiales régulées.

Au cours de l'exercice 2015, il s'est réuni à 4 reprises (6 réunions en 2014). Le taux d'assiduité moyen sur l'année a été de 100 %, avec le détail suivant :

	2015
Jean-Luc CUEFF	100 %
Jean-Louis DUSSOUCHAUD	100 %
Jacques ENJALBERT	100 %
Auguste JACQ *(Président)*	100 %

Au cours de l'exercice, le Comité a examiné :

- les dispositifs de rémunération des salariés Arkéa Société des Cadres Dirigeants et des mandataires sociaux ;
- le périmètre et les modalités de rémunération de la population régulée du groupe Crédit Mutuel Arkéa en s'appuyant sur l'analyse des visas conformité et risques ;
- la politique de rémunération des filiales assujetties et soumises à la directive AIFM ;
- les atteintes des objectifs pour déclenchement de la part variable 2014 des mandataires sociaux et salariés ASCD. La fixation des objectifs de déclenchement de la part variable des mandataires sociaux et salariés ASCD pour 2015 ;
- le mécanisme de l'Intéressement à Long Terme (ILT) et la détermination des objectifs de l'ILT pour la période 2015/2017 ;
- le projet d'évolution des jetons de présence attribués aux administrateurs du groupe ;
- le panorama social du groupe ;
- la présentation de la note technique en matière de « bonification groupe ».

3. Le Comité des nominations a pour mission d'assister le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa en émettant :

- des propositions pour la nomination des administrateurs des filiales, des représentants permanents au sein des instances de gouvernance des sociétés dans lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa détient des participations financières ;
- des avis motivés sur les propositions du Président pour la nomination du Directeur général et des Directeurs généraux délégués avant validation par le Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2015, il s'est réuni à 6 reprises (5 réunions en 2014). Le taux d'assiduité moyen sur l'année a été de 100 %, avec le détail suivant :

	2015
Christian DAVID	100 %
Jean-Louis DUSSOUCHAUD *(Président)*	100 %
Jean-Yves EOZENOU	100 %
Daniel GICQUEL	100 %
Claudette LETOUX (*)	100 %

(*) Membre du comité uniquement depuis le 22 mai 2015

Le Comité a, en 2015, procédé à :

- la sélection des candidatures 2015 au renouvellement et/ou à la nomination dans les fonctions de membre des Conseils d'administration et de surveillance des entités du groupe (+ de 110 dossiers) ;
- la désignation de représentants du Crédit Mutuel Arkéa dans les organes délibérants des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation (21 dossiers étudiés) ;
- l'examen de la nomination de membres exécutifs dans les filiales (4 dossiers).

Il a par ailleurs été informé :

- de l'impact en matière de gouvernance des établissements de crédit de la Directive CRD IV et de sa transposition en droit français ;
- des nouvelles formalités ACPR/BCE applicables pour les nominations et renouvellements de mandats au sein des établissements régulés.

Le Comité est chargé de la préparation de la composition des organes délibérants de l'ensemble du groupe, des filiales et du Crédit Mutuel Arkéa.

La première qualité d'un Conseil se trouvant dans l'équilibre de sa composition et la compétence et l'éthique de ses membres, le Comité s'attache lors de l'examen des candidatures pour les renouvellements ou les nominations dans les filiales intégrées du groupe à :

- accroître le nombre de personnes du sexe sous-représenté au sein des organes délibérants des sociétés du groupe ;
- rechercher une diversité et une complémentarité des profils pour un fonctionnement efficace et expérimenté des différents Conseils d'administration et de surveillance ;
- composer, sauf cas particuliers, des organes délibérants avec des élus des Caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central.

4. Le Comité des comptes a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'appréciation des informations financières et dans le contrôle de leur fiabilité. Son rôle consiste à :

- s'informer des principes comptables et de leur évolution ;
- apprécier la qualité des procédures comptables ;
- examiner les comptes du Crédit Mutuel Arkéa avant leur examen au Conseil d'administration ;
- suivre le programme de travail des commissaires aux comptes et examiner les conclusions de leurs travaux.

Le Comité a tenu, en 2015, 4 réunions (4 réunions également en 2014). Le taux d'assiduité moyen sur l'année a été de 80 %, avec le détail suivant :

	2015
Christian DAVID (*)	100 %
Lionel DUNET	50 %
Daniel GICQUEL	100 %
Marie-Thérèse GROUSSARD *(Présidente)*	100 %
Nadine LE MARRE (**)	67 %
Claudette LETOUX	100 %
Raymond VIANDON	50 %

(*) Membre du comité uniquement jusqu'au 22 mai 2015
(**) Membre du comité uniquement depuis le 22 mai 2015

Les travaux du comité ont porté sur :

- l'examen et arrêtés des comptes 2014 et le plan 2015 ;
- analyse des avis des Commissaires aux comptes sur l'arrêté annuel ;
- la revue du dispositif de contrôle interne des Commissaires aux comptes ;
- les principes et méthodes comptables applicables à l'arrêté semestriel, contrôle interne et approche d'audit des Commissaires aux comptes ;
- l'examen et arrêté des comptes consolidés semestriels et avis des Commissaires aux comptes sur l'arrêté semestriel ;
- les principes comptables d'arrêté et proposition renouvellement mandat CAC 2015.

5. Le Comité d'audit et des risques a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans sa responsabilité de contrôle des risques du Crédit Mutuel Arkéa conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Sa mission s'inscrit également dans le cadre des dispositions de l'article L 823-19 du code de commerce qui précise que ce comité spécialisé est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société. Son rôle consiste en particulier à porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, autant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Dès la publication de l'Arrêté du 3 novembre 2014, le Crédit Mutuel Arkéa a engagé une réflexion pour décider des mesures évolutives lui permettant d'appliquer l'ensemble des nouvelles exigences réglementaires, et notamment celles relatives au Comité d'audit et des risques. Dans ce cadre, il a été en particulier décidé d'augmenter la fréquence des présentations des reportings risques au Comité d'audit et des risques.

Le taux global de participation des membres aux réunions du Comité d'audit et des risques de l'exercice 2015 est de 90 %, étant précisé qu'il s'est tenu onze réunions.

Le détail de ce taux d'assiduité de 90 % est le suivant :

	2015
François CHATEL *(Président)*	91 %
Christian DAVID (*)	86 %
Michel GOURTAY	82 %
Albert LE GUYADER (**)	100 %

(*) Membre du comité depuis le 22 mai 2015
(**) Membre du comité jusqu'au 6 mai 2015

Durant ces réunions, le Comité d'audit et des risques a notamment procédé à l'examen et à l'analyse des sujets suivants :

- le projet de plan de contrôle périodique 2015 ;
- le Rapport Annuel de Contrôle Interne 2014 ;
- le suivi semestriel de la mise en œuvre des recommandations émises en matière de contrôle périodique ;
- les travaux d'arrêté des comptes semestriel et annuel ;
- la situation au regard des risques sur la base du reporting risques dédié avec une attention particulière portée sur les secteurs saillants, cette présentation étant désormais faite trois fois par an ;
- les conclusions des missions de contrôle périodique Métiers ;
- la synthèse annuelle des missions du Contrôle périodique réseaux ;
- le suivi de l'avancement des plans de contrôle périodique Métiers et Réseaux 2015 ;
- le reporting semestriel des actions de Contrôle permanent et conformité et les projets dans ce domaine ;
- le dispositif de limites 2016 ;
- les travaux des différents organes de tutelle ou de supervision (BCE, ACPR, Inspection générale de la Banque de France, AMF, BNB, FSMA, Inspection générale des Finances, …).

Par ailleurs, il a également examiné les travaux de :

- mise à jour de la charte du Comité d'audit et des risques ;
- mise à jour de la charte de Contrôle Interne du Crédit Mutuel Arkéa.

Synthèse de la composition des Comités spécialisés du Conseil d'administration au 31.12.2015

	AUDIT & RISQUES	RÉMUNÉRATIONS	NOMINATIONS	COMPTES	STRATÉGIE & RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE
Jean-Pierre DENIS					
Jean-François DEVAUX					
Christian TOUZALIN					
François CHATEL	✔ (P)				✔
Jean-Luc CUEFF		✔			
Christian DAVID	✔		✔		
Lionel DUNET				✔	
Jean-Louis DUSSOUCHAUD		✔	✔ (P)		
Jacques ENJALBERT		✔			✔ (P)
Jean-Yves EOZENOU			✔		
Daniel GICQUEL			✔	✔	
Michel GOURTAY	✔				
Marie-Thérèse GROUSSARD				✔ (P)	
Auguste JACQ		✔ (P)			✔
Nadine LE MARRE				✔	
Hugues LEROY					✔
Claudette LETOUX			✔	✔	
Christian PERON					
Colette SENE					
Raymond VIANDON				✔	

(**P**) : Président(e) du comité

Montants individuels, en euros, des indemnités d'assiduité versées aux membres du Conseil d'administration au titre de l'année 2015

	INDEMNITÉS 2015		MONTANT TOTAL	
	Détail au titre des fonctions au Crédit Mutuel Arkéa (CA & comités)	Détail au titre des autres fonctions de mandataires sociaux au sein du groupe	2015	2014
Jean-Pierre DENIS *				
Jean-François DEVAUX	14 900	23 250	**38 150**	**18 300**
Christian TOUZALIN	15 506	75 327	**90 833**	**113 080****
François CHATEL	18 153	2 025	**20 178**	**5 003**
Christian DAVID	14 706	13 786	**28 492**	**9 208**
Lionel DUNET	9 900	1 006	**10 906**	**2 250**
Jean-Louis DUSSOUCHAUD	16 206	43 900	**60 106**	**35 163**
Jacques ENJALBERT	18 660	12 306	**30 966**	**10 305**
Jean-Yves EOZENOU	11 006	6 395	**17 401**	**4 716**
Daniel GICQUEL	13 906	12 575	**26 481**	**8 249**
Michel GOURTAY	14 453	575	**15 028**	**2 956**
Marie-Thérèse GROUSSARD	14 706	4 506	**19 212**	**3 812**
Auguste JACQ	18 536	14 568	**33 104**	**12 667**
Albert LE GUYADER	6 506	4 712	**11 218**	**7 918**
Hugues LEROY	13 006	8 233	**21 239**	**6 779**
Claudette LETOUX	12 974	12 990	**25 964**	**10 244**
Christian PERON	10 106	20 294	**30 400**	**24 803**
Colette SENE	6 000	4 953	**10 953**	**N/A**
Raymond VIANDON	12 106	9 000	**21 106**	**5 560**
Totaux	**241 336**	**270 401**	**511 737**	**284 604**

* Jean-Pierre DENIS, en qualité de mandataire social, perçoit une rémunération dont les éléments sont détaillés à la rubrique 2.6 du document de référence.

** Christian TOUZALIN, mandataire social non dirigeant du Crédit Mutuel Arkéa, a perçu en 2014 d'une part des indemnités d'assiduité à hauteur de 6 830 euros, et d'autre part une rémunération brute de 106 250 euros attribuée en contrepartie de sa fonction de Président de la Caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Evaluation du Conseil d'administration

En novembre 2012, les administrateurs avaient procédé à l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil. Cette évaluation avait été organisée sur la base d'un questionnaire d'auto-évaluation anonyme renseigné par chacun des membres, et complétée par deux ateliers prospectifs et d'un débat participatif.

Pour poursuivre sa démarche d'amélioration du fonctionnement du Conseil et de ses Comités et se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance telles que recommandées dans les Codes et guides de gouvernance, la mission d'évaluation a été confiée pour 2015 à un consultant externe.

Il s'est appuyé sur une analyse documentaire des textes de gouvernance régissant le Crédit Mutuel Arkéa et des documentations fournies aux administrateurs, sur les réponses à un questionnaire et enfin sur des entretiens individuels avec l'ensemble des 20 membres du Conseil, le Directeur général, les Directeurs généraux délégués, le Directeur de l'Inspection générale du contrôle Interne et le Directeur du Secrétariat général et de la communication institutionnelle.

La synthèse des travaux des consultants confirme l'existence d'une gouvernance structurée autour d'administrateurs motivés et engagés. La qualité des dossiers présentés à l'analyse et autorisations des Comités et du Conseil d'administration est notoire et permet aux administrateurs de prendre des décisions éclairées dans le cadre d'une vision stratégique parfaitement exprimée et partagée. Le fonctionnement du Conseil d'administration avec la Direction générale est jugé confiant et équilibré.

A la suite de cette évaluation et dans la droite ligne du projet, le Conseil a préparé un plan d'action pour inscrire dans la durée ses orientations en matière de gouvernance et d'amélioration continue de son fonctionnement.

2.3.2 La limitation des pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société et pour la représenter dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

2.3.3 Les procédures de contrôle interne

La gouvernance du contrôle interne s'exerce dans le respect des principes de la Charte du gouvernement d'entreprise de Crédit Mutuel Arkéa adoptée par le Conseil d'administration, le 12 septembre 2008.

L'organisation du contrôle interne est décrite dans la Charte de contrôle interne groupe dont la mise à jour a été validée par le Comité de contrôle permanent du groupe le 2 juillet 2015 et par le Comité d'audit et des risques le 26 août 2015.

Les dirigeants effectifs du groupe sont responsables de la détermination effective des orientations de l'activité (art. 511-13 du code monétaire et financier). Ils mettent notamment en œuvre les dispositifs concourant au contrôle interne en veillant à les adapter aux différents risques auxquels le groupe est exposé. Ils informent l'organe de surveillance du groupe de l'avancement de cette mise en œuvre et de l'état des dispositifs, ainsi que du degré de maîtrise des risques qu'ils permettent.

L'organe de surveillance du groupe s'assure périodiquement de la qualité des dispositifs mis en œuvre et du degré de maîtrise des risques auxquels le groupe s'expose, sur la base des informations que lui fournissent le Président du Comité d'audit et des risques et le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique (notamment les informations requises au titre du rapport annuel sur le contrôle interne conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

L'organe de surveillance du groupe est informé par la Direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa de la mesure et de la surveillance des risques auxquels le groupe est exposé (notamment les informations requises au titre du rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

Le Comité d'audit et des risques a pour mission d'assister l'organe de surveillance dans sa responsabilité de contrôle des risques conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Concernant la comptabilisation des opérations, le Comité des comptes analyse et contrôle les comptes globalisés et consolidés avant leur présentation à l'organe délibérant.

Les organes de surveillance des filiales du Crédit Mutuel Arkéa valident l'application des principes de la Charte ainsi que leur adaptation à leur entité et confient leur mise en œuvre aux dirigeants effectifs des filiales.

Le contrôle permanent

L'organisation du « contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées et du respect des autres diligences liées aux missions de la fonction gestion des risques » (cf. arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) s'appuie sur les dispositions de la Charte de contrôle interne du groupe qui établit deux niveaux de contrôle permanent au sein du Crédit Mutuel Arkéa comme suit :

Contrôle opérationnel de premier niveau : contrôles opérationnels mis en œuvre au sein des processus, avant leur dénouement. Il s'agit dans ce cas de dispositif de maîtrise des risques.

Contrôle permanent de second niveau : contrôles permanents mis en œuvre a posteriori des processus. Ce second niveau est à son tour divisé en deux types de contrôles en fonction de l'indépendance de la personne qui le réalise :

- contrôles permanents de 2nd niveau métiers : contrôle permanent de second niveau opéré par une personne qui n'appartient pas à la filière « contrôle permanent » ;
- contrôles permanents de 2nd niveau RCP : contrôle pris en charge par le responsable du contrôle permanent directement rattaché au responsable de la structure et assisté ou non d'une équipe.

Cette distinction étant posée, l'organisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité au sein du Crédit Mutuel Arkéa, s'appuie sur les principes suivants :

- l'organisation du contrôle permanent couvre tous les risques pour tous les métiers du groupe quelle que soit l'organisation juridique des activités génératrices de ces risques ;
- la responsabilité finale de la conformité aux exigences réglementaires en matière de contrôle permanent incombe aux dirigeants effectifs de chaque entité et du Crédit Mutuel Arkéa pour la vision consolidée ;

- chaque structure (réseaux de caisses locales, directions centrales, filiales) organise la filière de contrôle permanent et de contrôle de la conformité en son sein et rapporte directement au Crédit Mutuel Arkéa ;
- les acteurs en charge du contrôle permanent de second niveau d'un processus n'interviennent pas dans l'exécution de ce processus pour bien assurer une étanchéité entre contrôle permanent de premier niveau et contrôle permanent de second niveau ;
- la qualité du contrôle permanent entre dans l'appréciation du pilotage ou du management d'une activité.

Cette organisation s'inscrit dans la droite ligne de l'organisation pyramidale du groupe, l'ensemble étant placé sous la gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa.

Elle doit permettre aux instances du Crédit Mutuel Arkéa de guider la prise de risque et d'en maîtriser les effets potentiels avec une assurance raisonnable.

L'animation des responsables du contrôle permanent et du contrôle de la conformité des entités du groupe et le pilotage du dispositif de contrôle permanent et de contrôle de la conformité au niveau consolidé sont confiés à la Direction du contrôle permanent et de la conformité (DCPC) du Crédit Mutuel Arkéa, rattachée à la Direction juridique du contrôle permanent et de la conformité.

Deux départements prennent en charge les domaines du contrôle permanent et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Des unités spécifiques traitent de la conformité des services d'investissement et des thématiques relevant du cadre prudentiel de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le Comité de contrôle permanent groupe

Le Comité est présidé par le Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa. Il comprend : le Directeur général du Crédit Mutuel du Sud Ouest, le Directeur du pôle Réseaux et services spécialisés et le Directeur du pôle Supports au développement. Il compte également quatre autres membres : l'adjoint au Directeur du pôle Supports au développement, le Directeur juridique du contrôle permanent et de la conformité, le responsable contrôle permanent et conformité (secrétaire) et le Directeur de l'inspection générale et du contrôle périodique en tant qu'invité.

Il a pour mission de s'assurer du respect des règles encadrant la prise de risque et de vérifier la bonne adéquation des dispositifs de contrôle permanent, y compris en matière de contrôle de la conformité, aux activités et risques du groupe.

Pour ce faire, il passe en revue toute évolution significative du dispositif de contrôle permanent, y compris en matière de contrôle de la conformité et notamment du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et prend connaissance des risques encourus par le groupe sur la base des travaux de la Direction du contrôle permanent et de la conformité. Il s'est réuni à quatre reprises en 2015.

Afin d'améliorer la séparation des activités de contrôle permanent et de maîtrise des risques, un Comité des risques a été mis en place, permettant aux membres du Comité de contrôle permanent de consacrer la totalité de leurs travaux au contrôle permanent et au contrôle de la conformité du groupe.

Le dispositif de contrôle de la conformité

Afin de garantir une homogénéité des pratiques dans le groupe, la Direction du contrôle permanent et de la conformité, rattachée à la Direction juridique, du contrôle permanent et de la conformité, pilote et anime la mise en œuvre des dispositifs de contrôle de la conformité du groupe y compris la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

La Direction du contrôle permanent et de la conformité s'appuie sur la charte de la Conformité du groupe qui a fait l'objet d'une actualisation en juillet 2015 afin de tenir compte de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Elle complète la Charte de contrôle interne en définissant les dispositifs mis en œuvre au sein du groupe pour prévenir et maîtriser le risque de non-conformité.

Les domaines d'intervention sont :

- la veille concernant les évolutions du cadre prudentiel posé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, le règlement général de l'AMF, la réglementation liée à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- la définition et l'animation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, y compris la maîtrise d'ouvrage des outils groupe. L'exercice 2015 a vu ce dispositif renforcé conformément aux exigences de la 3e directive européenne et de la réglementation nationale. Des travaux ont été menés notamment sur les outils de surveillance des opérations ainsi que sur les diligences à l'entrée en relation et durant toute la relation d'affaires ;
- la définition et l'animation du dispositif de conformité des services d'investissement groupe (par référence au règlement général de l'Autorité des marchés financiers), qui a pour mission d'animer et de coordonner les dispositifs de conformité du groupe relevant de la tutelle AMF ;
- l'animation de la démarche d'amélioration permanente de la qualité des données recueillies sur la clientèle dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que de la lutte contre la fraude fiscale et notamment de la règlementation américaine FATCA ;
- la définition et l'animation des dispositifs groupe visant à s'assurer du respect des règles de protection de la clientèle notamment en matière de droit au compte, mobilité bancaire, inclusion bancaire, traitement des réclamations clients, intermédiation en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) et opérations d'assurance (IAS) ;
- la définition et l'animation des dispositifs relevant du chapitre II de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, notamment :

  – Les procédures d'approbation préalable de la conformité :

Une procédure d'approbation préalable de la conformité des nouveaux produits, projets, activités, services ou de leur transformations significatives applicable à toutes les entités du groupe vise à s'assurer de la conformité des opérations précitées. Elle a été actualisée en janvier 2015 afin de tenir compte de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Une procédure de gestion des prises de participation de Crédit Mutuel Arkéa, complétée par un dispositif spécifique pour les opérations de croissance externe et les partenariats pilotée par la structure Croissance externe et partenariats rattachée à la Direction générale.

La procédure relative à l'interrogation sur dysfonctionnement en matière de conformité est à la disposition des salariés du groupe. Ce dispositif n'a pas été utilisé en 2015.

Le dispositif cadre groupe de gestion des activités essentielles ou importantes externalisées au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. La liste des activités essentielles a été révisée par la Direction des risques en 2015.

La politique de gestion des conflits d'intérêts du groupe soumise à la validation du Comité de contrôle permanent et conformité groupe le 8 octobre 2015, s'applique à toutes les entités du groupe, structures centrales et filiales. Elle fixe les principes de détection, prévention et gestion des conflits d'intérêts au sein du groupe.

Pour s'assurer de la bonne déclinaison des dispositifs cadre par les entités, la Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité valide les procédures opérationnelles des entités.

Toute révision des dispositifs de contrôle de la conformité implique la validation du Comité de contrôle permanent groupe ainsi qu'une présentation en Comité d'audit et des risques. La procédure de gouvernance des dispositifs cadre de contrôle permanent et conformité rédigée par la DCPC en 2015 fixe les modalités de mise en place des dispositifs cadre et les modalités de déclinaison des dispositifs par les entités.

Le contrôle de la déclinaison opérationnelle des dispositifs cadre : en 2015, la Direction du contrôle permanent et de la conformité a poursuivi la démarche de contrôle de la déclinaison opérationnelle des dispositifs cadre par les entités du groupe visant à harmoniser et optimiser les pratiques des entités au sein du groupe. Un suivi annuel des recommandations émises à l'issue des échanges est assuré par la DCPC. En 2015, l'ensemble des entités ont été rencontrées.

Le contrôle périodique

La réalisation du contrôle périodique est assurée par la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique (DIGCP). Elle exerce son activité sur l'ensemble des structures du groupe conformément au dispositif cadre de contrôle périodique adopté et mis en oeuvre au sein de ce dernier. Il convient de préciser que, s'agissant des filiales, la DIGCP agit dans le cadre de conventions de délégation d'exercice du contrôle périodique dûment régularisées. Sur l'ensemble du périmètre du groupe, la DIGCP exerce ainsi son contrôle selon les termes, conditions et modalités prévus par les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

La mission de la DIGCP est d'apporter une assurance indépendante et objective sur la conformité de l'exercice des activités du groupe et de fournir des services de conseil et des propositions contribuant à créer de la valeur ajoutée et à améliorer le degré de maîtrise des opérations du groupe. Elle contribue ainsi à l'atteinte des objectifs du groupe en évaluant par une approche systématique et méthodique les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise afin de déterminer s'ils sont appropriés et fonctionnent de manière à assurer que :

- l'exercice des activités s'effectue de façon conforme ;
- les risques sont identifiés et gérés de manière appropriée ;
- l'interaction entre les différents acteurs du gouvernement d'entreprise a lieu comme il se doit ;
- les informations financières, de gestion et d'exploitation significatives sont exactes, fiables et émises en temps utile aux instances délibérantes et exécutives ;
- les actions des salariés sont conformes aux réglementations, normes et procédures en vigueur ;
- les ressources sont acquises de manière économique, utilisées de manière efficiente et protégées de manière adéquate ;
- les programmes, plans et objectifs sont réalisés ;
- la qualité et l'amélioration continue des processus de contrôle interne de l'organisation sont encouragées ;
- les questions législatives et réglementaires significatives impactant l'organisation sont identifiées et traitées de manière appropriée.

Pour exercer ses missions, la DIGCP a développé un corps de procédures notamment dans les domaines du contrôle périodique des risques métiers et réseaux. Ces procédures ont, en 2015, fait l'objet d'actualisations qui ont plus particulièrement concerné le traitement et le suivi des recommandations, les référentiels de contrôle, la certification des comptes des caisses locales, ainsi que la mise en place d'un dispositif formalisé de gestion de la documentation de référence applicable aux activités de contrôle périodique des métiers. La DIGCP a également procédé à une réorganisation interne du périmètre d'intervention de certains de ses services opérationnels afin de mieux regrouper les compétences et retranscrire ainsi dans l'organisation l'approche « métier » adoptée dans le cadre de la couverture des risques.

Pour mener à bien ses missions, la DIGCP a élaboré sa propre cartographie des risques ; celle-ci constitue l'une des principales sources d'élaboration du plan annuel de contrôle périodique sachant que les thématiques de ce dernier sont également déterminées à partir notamment des éléments suivants :

- les points d'attention signalés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et par la Banque centrale européenne lors de leurs interventions et dans leurs rapports annuels respectifs ;
- les demandes du Comité d'audit et des risques ;
- les demandes des membres du Comité exécutif du groupe ;
- l'exploitation des « retours d'expérience » des missions antérieures réalisées par le département contrôle périodique métiers.

Le principe consistant à réaliser une revue post-acquisition, à partir du sixième mois suivant l'intégration dans le groupe, de toute acquisition significative est par ailleurs mis en œuvre dans le cadre du plan annuel de contrôle périodique.

Ce plan distingue un programme spécifique de contrôle appliqué aux réseaux des caisses locales de Crédit Mutuel et des agences des filiales, et un programme concernant les activités des directions centrales, des sociétés et des filiales du groupe. L'ensemble constitue le plan annuel de contrôle périodique de la DIGCP ; celui-ci s'inscrit dans le cadre d'un plan pluri-annuel qui permet d'assurer la couverture des principales zones de risques identifiées dans la cartographie des risques privative de la DIGCP ainsi que des axes de développement du Crédit Mutuel Arkéa.

Le plan de missions de contrôle périodique ainsi établi est validé par le Comité d'audit et des risques, émanation de l'organe de surveillance, et arrêté par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Il comprend systématiquement des interventions annuelles sur les risques majeurs qui ont trait aux domaines du crédit, des marchés de capitaux, des processus comptables, de l'informatique, des risques opérationnels. Un croisement est réalisé entre les missions effectuées sur les trois derniers exercices et les typologies de risques définies par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ce croisement permet d'apprécier le niveau de couverture de chacun des risques et de programmer les missions permettant de s'assurer de la conformité de l'exercice des activités.

Lors de l'établissement du plan de contrôle périodique 2016, ce croisement a été réalisé afin d'apprécier notamment la couverture des risques majeurs.

De plus, dans le cadre de la décision prise en la matière par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en ce qui concerne la certification des comptes annuels des caisses de Crédit Mutuel, la DIGCP effectue chaque année le contrôle des comptes des caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central, avant leur présentation à l'Assemblée générale des sociétaires, et ceci conformément aux normes de révision comptable.

Par ailleurs, en matière de contrôle, la DIGCP a spécifiquement en charge la détection et le traitement des fraudes internes. Dans ce cadre, il lui revient de déployer un système de contrôle à distance par sondage et, de manière générale, de contribuer à la prévention et la détection des fraudes internes par les moyens appropriés. En la matière, la DIGCP a spécifiquement en charge le contrôle des comptes des collaborateurs et de la bonne application par les administrateurs des obligations leur incombant, dans le respect des règlementations en vigueur et conformément aux textes, normes et principes adoptés au sein du Crédit Mutuel.

Le Comité de contrôle périodique

Sous la présidence du Directeur général, ce Comité est chargé de porter une appréciation sur la qualité du contrôle périodique notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques encourus au niveau consolidé et de proposer autant que de besoin des actions complémentaires. Il est associé à la définition du programme annuel de contrôle périodique.

Il prend connaissance des conclusions des rapports de contrôle et d'audit, valide les recommandations contenues dans ces rapports et assure le suivi de leur mise en œuvre.

Les membres du Comité sont :

- le Directeur général (Président) ;
- deux Directeurs de pôle, pour la période 2015/2016 : le directeur du pôle Entreprises et Institutionnels et le directeur du pôle Produits ;
- une des trois directions des réseaux de caisses locales de Crédit Mutuel Arkéa, pour la période 2015/2016 : le Directeur général de la fédération du CMB au titre de la coordination des trois réseaux ;
- le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique ;
- le Directeur du pôle Innovation et opérations.

Sont invités :

- le Directeur du pôle Supports au développement ou son adjoint ;
- le responsable du département Contrôle périodique des risques métiers (secrétaire).

La périodicité des réunions est fixée à un minimum de trois fois par an. Le Comité de contrôle périodique s'est réuni à dix reprises en 2015.

Le Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans sa responsabilité de contrôle des risques du Crédit Mutuel Arkéa, conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Sa mission répond également aux exigences de l'article L 823-19 du code de commerce qui précise que ce comité spécialisé est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société.

Dans ce cadre, son rôle consiste en particulier à porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, autant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Ses missions, objectifs, composition et règles de fonctionnement sont formalisés dans une Charte dédiée actualisée par la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique et approuvée par l'organe de surveillance.

Pour exercer les missions qui lui sont ainsi confiées, le Comité d'audit et des risques reçoit de la Direction générale du Crédit Mutuel Arkéa toute l'information utile et les rapports relatifs à :

- l'évolution des risques ;
- la qualité et l'étendue des contrôles ;
- l'évolution significative de l'exposition de l'entreprise.

S'agissant plus particulièrement des travaux menés par le Comité d'audit et des risques, il convient de relever que ce comité :

- s'assure du suivi et du contrôle des risques en examinant en particulier les reporting des risques ;
- valide le plan annuel de contrôle périodique ;
- se fait présenter les conclusions des rapports établis par la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique et les valide ;
- examine le rapport annuel de contrôle interne ;
- prend connaissance des conclusions des rapports établis par les autorités de tutelle, l'Inspection générale de la Confédération nationale du Crédit Mutuel et les auditeurs externes ;
- rend compte de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le Comité est en liaison directe avec le directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique de façon à garantir un niveau adéquat d'indépendance et de communication. Pour ce faire, le Comité peut contacter librement et à tout moment le directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique s'il l'estime nécessaire.

Le Comité d'audit et des risques est composé :

- d'un Président ;
- de 3 à 4 membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Sont invités :

- le Président du groupe ;
- le Directeur général du groupe ;
- le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique ;
- le responsable du département Contrôle périodique des risques métiers (secrétaire) ;
- en fonction de l'ordre du jour, les directeurs concernés.

La périodicité des réunions est fixée à un minimum de six fois par an, étant précisé qu'il s'est réuni onze fois en 2015.

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable

L'élaboration des informations comptables et financières du groupe est réalisée par le pôle Supports au développement.

L'organisation de la comptabilisation des opérations est basée sur deux activités : la tenue de comptabilité et la consolidation du groupe. La tenue de comptabilité (établissement des comptes sociaux et des liasses de consolidation associées) ainsi que la production et la diffusion des déclarations réglementaires des entités du groupe sont assurées directement par les directions financières des sociétés ou par la Direction des comptabilités du Crédit Mutuel Arkéa dans le cadre d'une délégation formalisée.

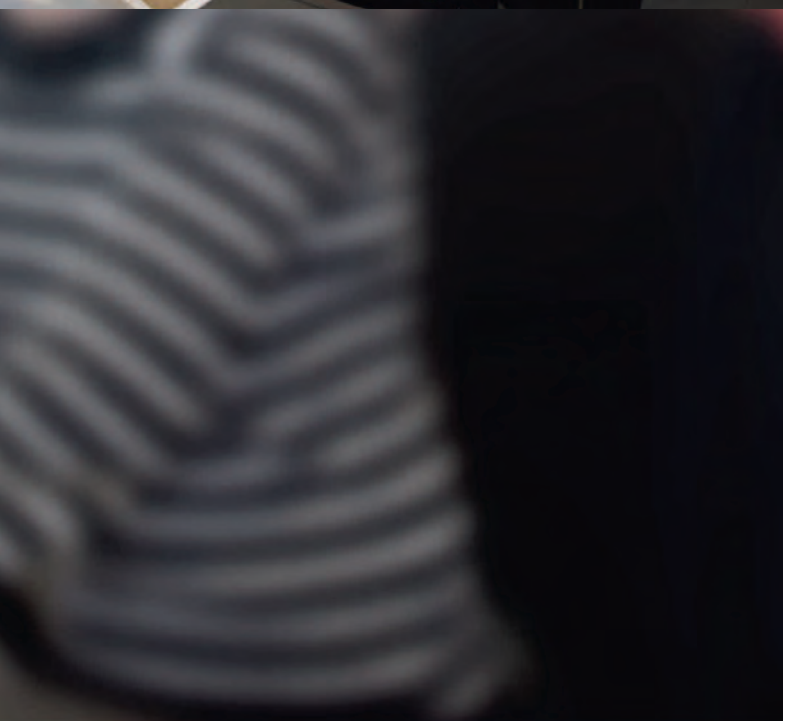

L'organisation centralise les activités clés permettant de garantir la qualité de l'information comptable sur le périmètre du groupe. Ainsi, le pôle Supports au développement définit les règles et les méthodes comptables, assure la conception et la maintenance des schémas comptables (la validation des spécificités liées aux activités d'assurance et de crédit-bail est déléguée à des équipes métier dédiées), met en œuvre le processus de justification des comptes en lien avec les structures gestionnaires du groupe ainsi que les procédures de contrôle et d'analyse nécessaires à l'élaboration et au traitement de l'information comptable tant pour le Crédit Mutuel Arkéa que pour l'ensemble des filiales délégantes.

Il anime le contrôle de gestion qui concourt à la sécurisation des données comptables et financières, notamment au travers des fonctions de contrôle budgétaire et d'analyse des résultats.

Encadrés par des procédures propres au pôle Supports au développement, ces processus sont contrôlés au-delà des interventions du groupe, par les commissaires aux comptes.

Un Comité des comptes vient compléter le dispositif. Il assiste le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa dans l'appréciation des informations financières et dans le contrôle de leur fiabilité. Il examine les comptes du groupe et de ses composantes avant leur présentation au Conseil. Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2015.

Le 26.02.2016

Jean-Pierre Denis,

Président du Conseil d'administration

2.4 Instances et travaux de Direction générale

Le Comité exécutif du Crédit Mutuel Arkéa a pour mission générale d'assister le Directeur général du groupe dans le pilotage stratégique et le développement de la performance. Son rôle consiste à :

- piloter la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration et allouer les moyens nécessaires à sa mise en place ;
- fixer les objectifs des composantes du groupe et veiller à leur réalisation ;
- suivre l'activité de l'ensemble du groupe ;
- examiner les questions d'organisation et d'intérêt général du groupe.

Le Comité de direction générale du Crédit Mutuel Arkéa a pour missions :

- d'examiner les problématiques transversales du groupe en veillant à la coordination opérationnelle de ses activités ;
- de suivre l'évolution des performances opérationnelles et financières de l'ensemble des structures du groupe ;
- d'améliorer les échanges entre les différents métiers du groupe et faire partager une vision commune.

Le Comité exécutif se réunit chaque semaine et se compose, au 31 décembre 2015, de :

Ronan LE MOAL	Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa
Dominique ANDRO	Directeur général délégué chargé du pôle Réseaux et Services Spécialisés
Gérard BAYOL	Directeur général délégué chargé du pôle Entreprises et Institutionnels
Humbert de FRESNOYE	Directeur général délégué chargé du pôle Produits
Hervé CROSNIER (†)	Directeur général adjoint chargé du pôle Supports au Développement
Jean-Pierre LE TENNIER	Directeur général de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne

Le Comité de direction générale se réunit une fois par mois et comprend en plus des membres du Comité exécutif :

Jean-Marc JAY	Directeur général de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
Didier ARDOUIN	Directeur général de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central
Frédéric LAURENT	Directeur général adjoint chargé du pôle Innovation et Opérations
Anne LE GOFF	Directeur du Secrétariat Général et de la Communication Institutionnelle
Marc GOSSELIN	Directeur des Ressources Humaines et de la Formation
Jean-Luc LE PACHE	Adjoint au directeur général adjoint chargé du pôle Supports au Développement

Le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique est invité permanent du Comité de direction générale.

Dans le cadre de ses prérogatives et pouvoirs, afin d'assurer pertinence et qualité de ses décisions, la Direction générale du Crédit Mutuel Arkéa structure son organisation autour de comités transversaux auxquels prennent part un ou plusieurs des membres du Comité de direction générale. Ces comités sont :

- le Comité de contrôle périodique ;
- le Comité de contrôle permanent et de la conformité ;
- le Comité de gestion de bilan ;
- le Comité de crédit ;
- le Comité des engagements clientèle ;
- le Comité de surveillance des risques ;
- le Comité de contreparties ;
- le Comité de référencement ;
- le Comité marketing des réseaux ;
- le Comité immobilier ;
- le Comité innovation ;
- le Comité lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

2.5 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

A la date du dépôt du présent Document de référence, il n'y a pas de conflit d'intérêt entre les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction générale du Crédit Mutuel Arkéa et la société. En tout état de cause, si l'un des membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa se trouvait en situation de conflits d'intérêts, même potentiel, il serait tenu de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

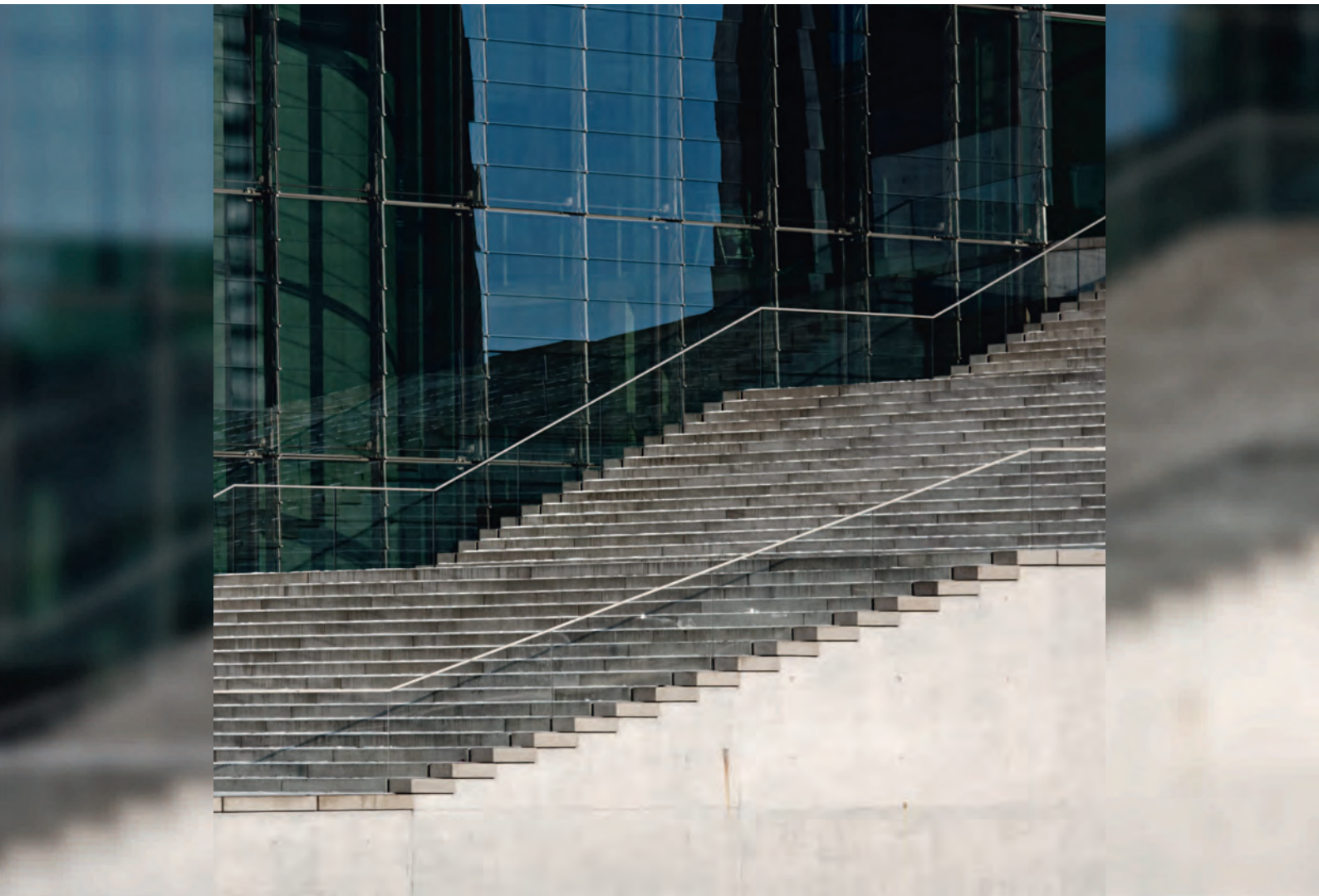

2.6 Rémunération des dirigeants

A la date du présent document, les titres de capital du Crédit Mutuel Arkéa ne sont pas cotés sur un marché réglementé.

Toutefois, le Crédit Mutuel Arkéa publie les informations relatives à la rémunération de ses dirigeants sur une base volontaire, conformément aux recommandations publiées par l'AFEP/MEDEF.

La politique de rémunération des Dirigeants, c'est-à-dire le Président, le Directeur général et les Directeurs généraux délégués du groupe Crédit Mutuel Arkéa, répond aux dispositions des articles L. 511-71 à L. 511-88 du Code monétaire et financier.

Les Dirigeants bénéficient d'un salaire fixe et d'un dispositif de rémunération variable, dont les modalités de calcul et de versement différé sont définies annuellement par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés. Cette rémunération est composée d'une part liée aux résultats du groupe et d'une part liée à la performance individuelle du dirigeant ou de l'activité dont il est responsable. Elle est conditionnée par l'atteinte des objectifs mesurant la performance groupe.

Pour l'exercice 2015, les critères liés aux résultats du groupe sont le résultat d'exploitation, le coefficient d'exploitation et le coefficient d'engagement (ratio encours crédits/encours dépôts).

La condition relative à l'atteinte des indicateurs groupe est réalisée lorsque cumulativement :

- chacun des critères groupe définis (résultat d'exploitation, coefficient d'exploitation, coefficient d'engagement) est atteint. C'est-à-dire que la réalisation de chaque indicateur est supérieure à l'objectif +/- le seuil appliqué à ce dernier ;
- le niveau moyen des trois indicateurs est de 100 %.

A ces indicateurs communs s'ajoutent, pour les mandataires sociaux, des indicateurs qualitatifs groupe proposés par le Comité des rémunérations et validé par le Conseil d'administration.

La définition des indicateurs individuels et leur niveau sont assurés par le Comité des rémunérations, pour le Président et le Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa.

Le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa et la Direction des Ressources Humaines groupe définissent les critères individuels pour les Directeurs généraux délégués puis les présentent, pour avis, au Comité des rémunérations.

Les indicateurs définis pour les Dirigeants sont ensuite validés par le Conseil d'administration.

Au titre de l'exercice 2015, la rémunération variable annuelle du Président et du Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa est plafonnée à 100 % du salaire fixe. Celle des Directeurs généraux délégués est plafonnée à 70 % du salaire fixe.

Le versement de la rémunération variable des Dirigeants est étalé sur trois ans par tiers. Les deux parties différées ne sont versées que sous réserve de la réalisation de conditions de performance financière fixées par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Par ailleurs, des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux Dirigeants et venir récompenser une performance ou un investissement individuel significatifs. Ces primes sont soumises à la validation du Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Enfin, un dispositif d'Intéressement à Long Terme (ILT) a été adopté par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa lors de sa réunion du 5 juillet 2013 et concerne les Dirigeants du groupe. Ce dispositif, glissant sur trois ans, prévoit pour chacun d'eux, sous condition d'atteinte de critères de déclenchement et d'indicateurs de performance fixés annuellement, le versement d'une rémunération de même niveau que le montant variable annuel.

Mis en œuvre à compter du 1er janvier 2013, ce dispositif, compte tenu de l'atteinte des objectifs de performance attendus lors des trois dernières années (2013-2015) permettra un premier versement de cet ILT en 2016 (sous réserve de la décision de l'Assemblée générale, en application des dispositions de l'article L-511-78 du Code Monétaire et Financier).

Les Dirigeants ne bénéficient pas d'attribution d'options sur titres de capital ou de créance ou d'attribution d'actions de performance, les statuts du Crédit Mutuel Arkéa ne permettant pas l'existence de tels dispositifs.

Le contrat de travail des Dirigeants, à l'exception du Président et du Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa, n'est pas suspendu au cours de l'exercice de leur mandat.

Pour le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa, les contrats de travail sont suspendus depuis leur nomination es qualité et pendant la durée de leurs mandats respectifs, pour être repris automatiquement à leur terme. La période de suspension du contrat de travail se trouve prise en compte pour le calcul de leurs droits, au titre de la loi, de la convention collective et du contrat de travail.

En cas de rupture de leur contrat de travail, le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture, complémentaires aux dispositions légales ou conventionnelles d'un montant égal à deux ans de rémunération conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.

Au moment de leur départ à la retraite, et s'ils ont au moins cinq ans d'ancienneté, les Dirigeants reçoivent une indemnité de fin de carrière égale à sept douzièmes de la rémunération annuelle. Ils disposent, par ailleurs, d'un congé de fin de carrière calculé à hauteur de vingt-trois jours par année effectuée dans ces fonctions.

Par ailleurs, des engagements de retraite et assimilés existent au bénéfice des Dirigeants sous la forme de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies (dits « article 39 »), régimes collectifs ouverts aux salariés de la société Arkéa SCD, en particulier pour la catégorie des cadres dirigeants et pour les deux mandataires sociaux (rémunérations entrant dans « la Tranche C ») de Crédit Mutuel Arkéa.

La rente servie par le régime à prestations définies s'établit, pour ce grade, à 0,35% de la rémunération de référence par année d'ancienneté. Elle est plafonnée à 10% de la rémunération de référence. La rémunération de référence correspond à la rémunération, appréciée sur une base annuelle, précédant la date de la liquidation, par le bénéficiaire, de sa pension de vieillesse au titre du régime de retraite de base, en englobant les éléments de salaire fixes et variables, y compris, les avantages en nature (véhicule et logement de fonction), au sens de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale.

Au 31 décembre 2015, les montants estimatifs actuariels des rentes individuelles s'établissent, conformément à l'article D. 225-104-1 du Code de commerce, à :

	RENTE ANNUELLE ARTICLE 39 EN €
M. Jean-Pierre DENIS	29 809
M. Ronan LE MOAL	45 440
M. Dominique ANDRO	38 834
M. Humbert DE FRESNOYE	44 806
M. Gérard BAYOL	61 049

Les rémunérations, exprimées pour leur montant brut, perçues par les Dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa sont détaillées dans les tableaux ci-après :

	DÛ AU TITRE DE L'EXERCICE 2014	VERSÉ SUR L'EXERCICE 2014	DÛ AU TITRE DE L'EXERCICE 2015	VERSÉ SUR L'EXERCICE 2015
JEAN-PIERRE DENIS Président du Crédit Mutuel Arkéa				
Rémunération fixe	450 273	450 273	505 469	505 469
Rémunération variable	630 382	442 700	1 060 000	300 182
Avantages en nature	9 576	9 576	9 637	9 637
TOTAL	1 090 231	902 549	1 575 106	815 288
RONAN LE MOAL Directeur général du Groupe				
Rémunération fixe	360 242	360 242	405 074	405 074
Rémunération variable	504 340	389 586	850 000	240 162
Avantages en nature	9 334	9 334	9 960	9 960
TOTAL	873 916	759 162	1 265 034	655 196
DOMINIQUE ANDRO Directeur général délégué				
Rémunération fixe	286 877	286 877	306 877	306 877
Rémunération variable	333 659	246 302	448 648	152 253
Avantages en nature	9 177	9 177	9 742	9 742
TOTAL	629 713	542 356	765 267	468 872
HUMBERT DE FRESNOYE Directeur général délégué				
Rémunération fixe	256 877	256 877	256 877	256 877
Rémunération variable	208 090	151 916	370 085	129 690
Avantages en nature	8 348	8 348	8 580	8 580
TOTAL	473 315	417 141	635 542	395 147
GÉRARD BAYOL Directeur général délégué				
Rémunération fixe	346 459	346 459	350 211	350 211
Rémunération variable	404 006	305 610	509 315	182 206
Avantages en nature	9 575	9 575	9 607	9 607
TOTAL	760 040	661 644	869 133	542 024

3 Éléments financiers

3.1 Activité
3.2 Résultats financiers
3.3 Fonds propres et ratios réglementaires
3.4 Perspectives
3.5 Comptes consolidés au 31 décembre 2015
3.6 Comptes globalisés au 31 décembre 2015

3.1 Activité

Les clients[1]

Le portefeuille clients augmente de 4 %, soit près de 137 000 clients supplémentaires (conquête nette doublée par rapport à 2014), en lien avec les progressions significatives de la conquête clients nette de Suravenir (x2), des réseaux de Crédit Mutuel (+ 19 %) et de Fortuneo (+10 %).

Portefeuille clients
(en millions)

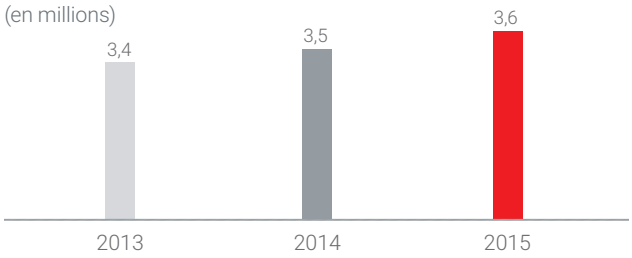

L'épargne

L'encours global d'épargne est porté à 86,4 milliards d'euros, en hausse de 10 % par rapport à 2014.

La collecte nette d'épargne 2015 atteint 5,1 milliards d'euros, en hausse de 19 %. Après le niveau record de 2013, c'est la seconde fois de son histoire que le Groupe dépasse les 5 milliards d'euros de collecte nette sur un exercice.

Celle-ci est marquée par :

- une collecte nette en épargne bancaire rémunérée en retrait de 5 % à 2,6 milliards d'euros,
- une très bonne performance en épargne assurance en progression de 32 % avec une collecte nette à 2,3 milliards d'euros. L'épargne financière enregistre quant à elle une collecte nette de 0,2 milliard d'euros.

Encours d'épargne
(en milliards d'euros)

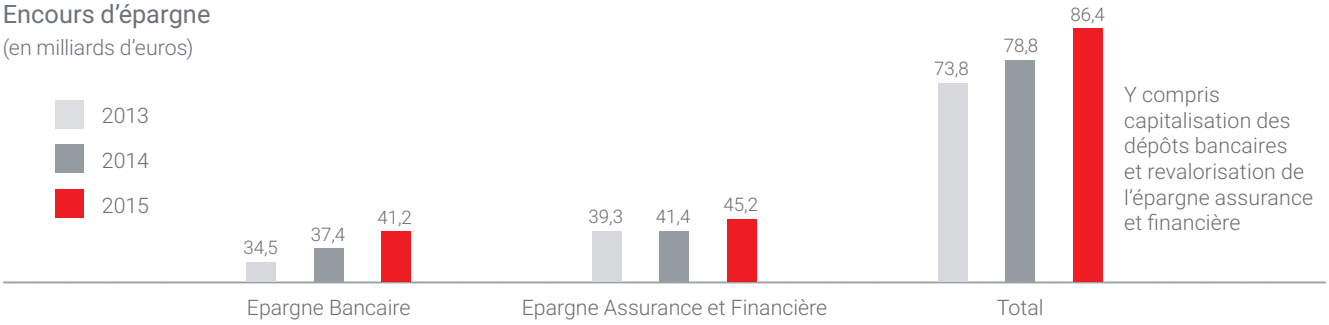

Collecte nette d'épargne
(en milliards d'euros)

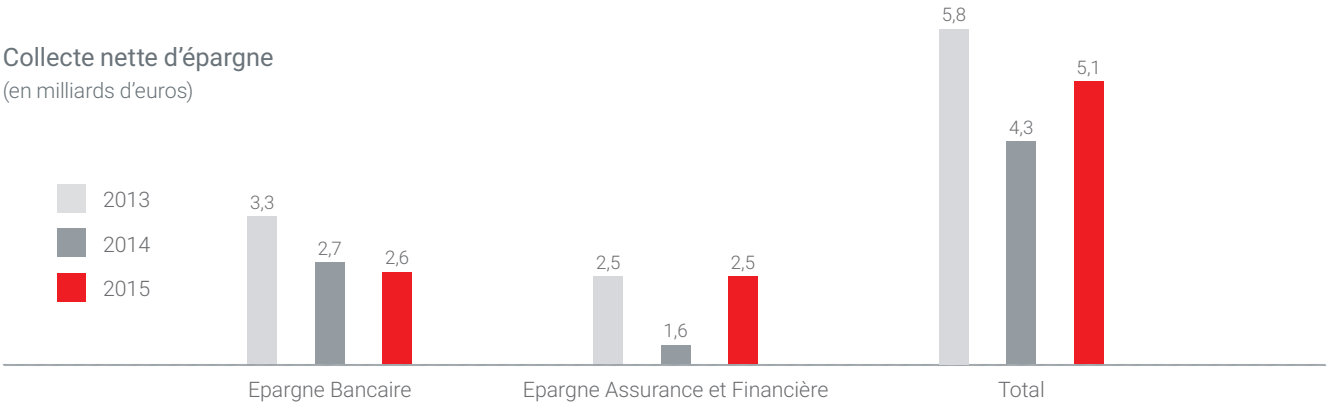

1. Historique retraité des clients inactifs.

Les parts sociales

L'encours de parts sociales est stable à 2,2 milliards d'euros.

Les crédits

Les encours bruts avant provisions progressent de 9 % pour atteindre 44,8 milliards d'euros. Les encours nets de provisions s'établissent à 44,4 milliards d'euros.

La production de crédits 2015 atteint le niveau record pour le Groupe de 12,2 milliards d'euros, en progression de 44 %.

La progression de la production concerne l'ensemble des crédits aussi bien aux particuliers, qu'aux professionnels et entreprises, ainsi qu'aux collectivités locales.

Portée par les réseaux de Crédit Mutuel, la hausse la plus significative est enregistrée pour les crédits habitat à + 89 % (à 5,7 milliards d'euros).

De même, les productions de crédits aux professionnels/entreprises et aux collectivités locales progressent. Elles s'établissent respectivement à 3,7 milliards d'euros (+ 14 %) et 1 milliard d'euros (+ 71 %).

La production de crédits à la consommation affiche quant à elle une croissance de 12 % à 1,8 milliard d'euros.

Encours brut total de crédit
(en milliards d'€)

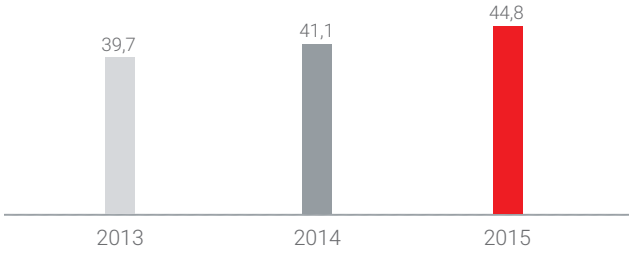

Production de crédits
(en milliards d'€)

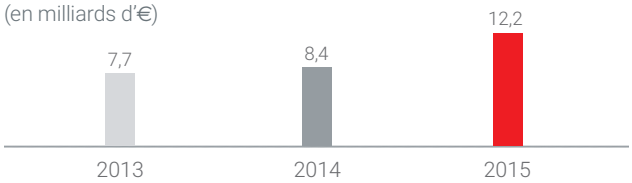

Encours de crédits bruts par type de contrat
2015

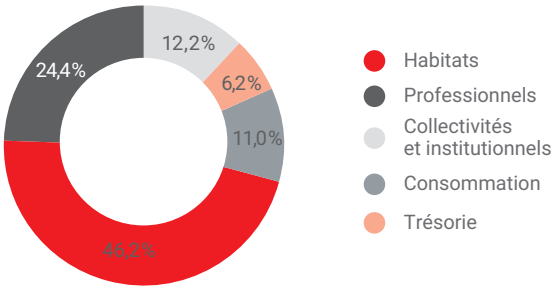

Production de crédits par type de contrat
2015

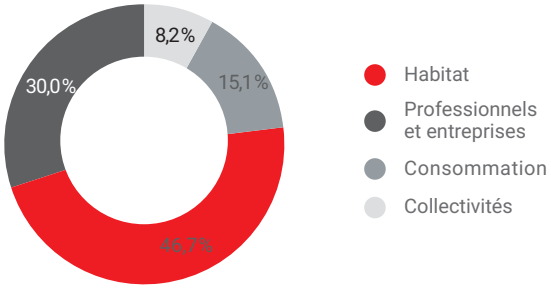

Les services BtoB (business to business)

Le portefeuille de clients BtoB continue de progresser de 18 % en un an, atteignant 1 177 clients.

Pour une seconde année consécutive l'activité des marchés a été soutenue. ProCapital Securities Services a traité un volume d'ordres de bourse croissant de près de 35 % et dans le même temps, a vu progresser son encours de conservation de titres de 22 %.

Le nombre de flux de paiements traités a dépassé le milliard d'opérations en 2015.

	2013	2014	2015
Volumes de flux de paiement traités (en millions d'opérations)	784	840	1 102
Conservation de titres (en millions d'euros)	22 877	25 331	30 850
Volumes d'ordres de bourse négociés (en millions)	3,0	4,8	6,5
Nombre de clients BtoB[1]	847	999	1 177

1. Historique retraité des clients inactifs.

L'assurance de biens et de personnes

Les contrats d'assurance de biens et de personnes sont développés par les trois filiales spécialisées, Suravenir, Suravenir Assurances et Novelia (courtier grossiste). Ces trois entités distribuent leur offre via les réseaux du Groupe mais également via des réseaux externes au Groupe, permettant d'étendre les territoires d'influence du Crédit Mutuel Arkéa. Sur l'exercice 2015, le portefeuille poursuit sa progression, en hausse de 4 % à 1,95 millions de contrats.

Le nombre d'affaires nouvelles 2015 est en hausse de 7 % par rapport à 2014 à 374 000 contrats. Le nombre d'affaires nouvelles est en progression aussi bien en assurances de biens (+16 000 contrats) qu'en assurances de personnes (+ 7 000 contrats).

Les clients apportés par des réseaux externes représentent 31 % des affaires nouvelles.

Affaires nouvelles
Assurances de biens et de personnes
(en milliers de contrats)

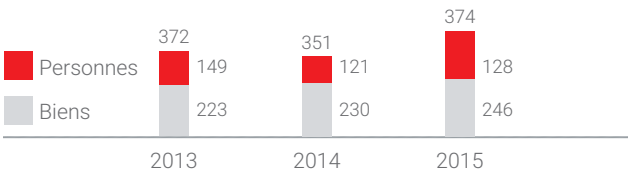

Portefeuille Assurances de biens de personnes
(en milliers de contrats)

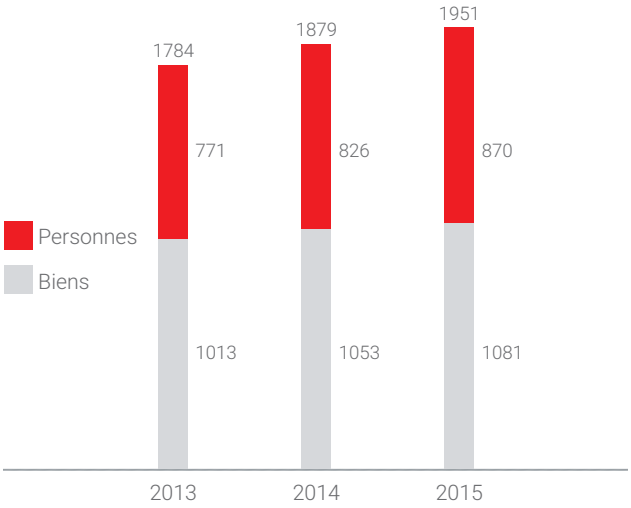

Part des affaires nouvelles apportées par des réseaux externes

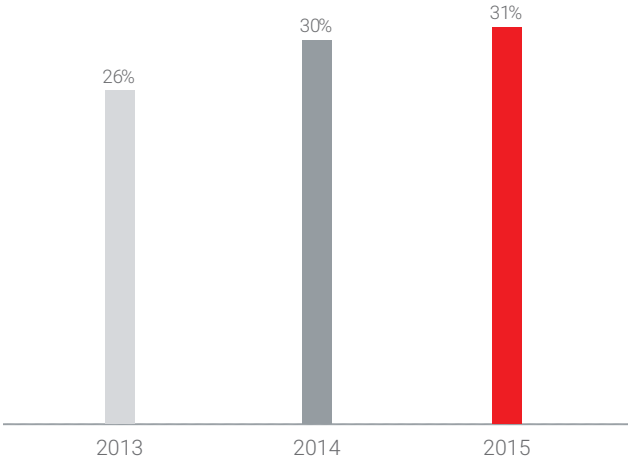

Portefeuille apporté par des réseaux externes

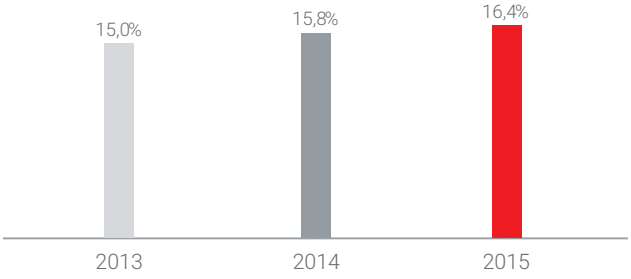

3.2 Résultats financiers

En 2015, le Crédit Mutuel Arkéa a réalisé le plus haut résultat net part du Groupe de son histoire à 296 millions d'euros, en hausse de 10 % par rapport à 2014 (269 millions d'euros).

(en millions d'euros)

	2015	2014	VARIATION
Produit Net BancAssurance	1 780	1 724	3,3 %
Frais de gestion	- 1 235	- 1 193	3,6 %
Résultat brut d'exploitation	545	531	2,5 %
Coût du risque	- 108	- 116	- 7,2 %
Résultat avant impôts	443	418	5,9 %
Impôts sur les bénéfices	- 147	- 147	- 0,4 %
Résultat net part du groupe	296	269	10,0 %
Cœfficient d'exploitation	69,4 %	69,2 %	

Produit Net BancAssurance (PNBA)

Le PNBA progresse de 3,3 % par rapport à 2014, à 1,8 milliard d'euros (+ 56 millions d'euros).

L'analyse du PNBA s'appuie sur le découpage sectoriel présenté dans les états financiers.

Le secteur banque

Le secteur banque regroupe la banque de détail dédiée aux particuliers (caisses locales de Crédit Mutuel, Fortuneo, Financo, CFCAL), la banque de détail dédiée aux entreprises (Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Crédit Bail, Leasecom, Arkéa Capital Investissement et Arkéa Capital Partenaire) et les filiales spécialisées dans le BtoB (Monext, Arkéa Banking Services, ProCapital Services et Leetchi).

Le PNBA du secteur banque progresse de 5,6 % par rapport à 2014 à 1,4 milliard d'euros :

- la marge financière progresse de 33 millions d'euros à 633 millions d'euros principalement en lien avec la baisse du coût de refinancement ;
- les commissions sont en hausse de 49 millions d'euros à 590 millions d'euros en lien avec un niveau d'activité soutenu sur les lignes métiers bourse, BtoB et crédits ;
- les autres produits et charges d'exploitation baissent de 11 millions d'euros à 134 millions d'euros. Cette baisse s'explique notamment par le produit de cession d'un immeuble en 2014 (19 millions d'euros).

Le secteur assurances et gestion d'actifs

Le secteur assurances et gestion d'actifs regroupe les sociétés d'assurance-vie (Suravenir), non vie (Suravenir Assurances), de courtage (Novélia) et de gestion d'actifs (Federal Finance, Schelcher Prince Gestion et Arkéa Capital Gestion).

Le PNBA du secteur assurance et gestion d'actifs est en retrait de 3,5 % par rapport à 2014 à 0,4 milliard d'euros :

- la marge financière progresse de 12 millions d'euros à 54 millions d'euros en lien avec la bonne tenue des marchés financiers ;
- les commissions nettes versées sont en hausse de 37 millions d'euros à 173 millions d'euros suite à la forte progression de l'activité assurance vie ;
- les autres produits et charges d'exploitation augmentent de 10 millions d'euros à 542 millions d'euros. Cette hausse s'explique notamment par le moindre niveau de sinistralité en assurance de biens sur l'exercice.

Frais de gestion

Les frais de gestion s'établissent à 1,2 milliard d'euros, en hausse de 3,6 %.

Les frais de personnel progressent de 4,9 % en lien avec les bonnes performances de l'année.

Les autres charges sont en hausse de 1,1 %, la hausse correspondant essentiellement aux frais liés à la mise en place de la supervision unique et au versement de la première cotisation au Fonds de Résolution Unique européen.

Les dotations aux amortissements progressent de 4,3 %.

Le coefficient d'exploitation s'établit en 2015 à 69,4 %.

Coût du risque

Le coût du risque diminue de 7,2 % à 108 millions d'euros.

Rendement des actifs

Le rendement des actifs correspond au résultat net comptable rapporté au total de bilan comptable sur base consolidée. Il s'établit à 0,27 % contre 0,26 % en 2014.

3.3 Fonds propres et ratios réglementaires

3.3.1 Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est soumis aux règlementations prudentielles relatives aux établissements de crédits, aux entreprises d'assurance et aux conglomérats financiers :

- la règlementation applicable aux établissements de crédits est issue depuis 2014 de la transposition en norme française de la Directive CRDIV (Capital Requirements Directive 4) et du règlement CRR (Capital Requirements Regulation) ; ces textes correspondent à la déclinaison des propositions dites « Bâle III » ;
- les entreprises d'assurance du groupe sont assujetties au régime Solvabilité 1 jusqu'à fin 2015. Depuis le début de 2016, elles suivent la règlementation issue de la transposition des Directives Solvabilité 2/Omnibus 2 ;
- la règlementation française applicable aux conglomérats financiers est issue de la transposition de la Directive « Conglomérats financiers ». L'objectif de cette règlementation est d'assurer une couverture de l'ensemble des risques du conglomérat (agrégeant les activités bancaires et les activités assurances) par les fonds propres totaux du groupe.

Les ratios de solvabilité bancaire et des conglomérats financiers sont calculés selon les normes en vigueur à date de situation par la Direction des comptabilités du Crédit Mutuel Arkéa qui se base, notamment, sur le niveau des exigences de fonds propres calculé par la Direction des risques.

Les ratios de solvabilité assurance sont calculés et suivis par les sociétés d'assurance du groupe.

Le Département gestion de bilan du Crédit Mutuel Arkéa suit et pilote les ratios de solvabilité consolidés de l'activité bancaire, ainsi que le ratio des conglomérats financiers.

Sur la base des déclarations réglementaires, des hypothèses de développement de l'activité du groupe et des prévisions d'exigences de fonds propres idoines, le Département gestion de bilan réalise les projections des ratios sur les années à venir afin d'anticiper les besoins de fonds propres et de proposer des actions d'optimisation.

3.3.2 Ratios de solvabilité

Fonds propres prudentiels

Les fonds propres de base de catégorie 1 ou « Common Equity Tier 1 » (CET 1) sont de 4,7 milliards d'euros et représentent 98 % des fonds propres prudentiels totaux. Ils ont progressé de 314 millions d'euros en 2015, principalement en raison de l'intégration du résultat non distribué de l'exercice.

Après prise en compte des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2), les fonds propres prudentiels s'établissent à 4,8 milliards d'euros.

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), nets de déductions	4 689	4 375
dont Common Equity Tier 1 (CET 1)	4 689	4 375
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) nets de déductions	80	145
TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITÉ	4 769	4 520

Exigences de fonds propres

Les exigences de fonds propres s'établissent à 2,4 milliards d'euros. Elles progressent de 163 millions d'euros en raison de l'augmentation du risque de crédit, qui provient majoritairement de l'activité commerciale.

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
RISQUE DE CRÉDIT	2 211	2 047
Approche standard	**347**	**314**
Administrations centrales et publiques	87	81
Établissements de crédits	8	7
Entreprises	63	46
Clientèle de détail	169	164
Actions et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	20	16
Approche notations internes	**1 864**	**1 733**
Établissements de crédit	139	152
Entreprises	719	657
Clientèle de détail	208	189
Actions	733	671
Titrisation	12	9
Actions et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	52	55
RISQUE DE MARCHÉ ET CVA (APPROCHE STANDARD)	10	9
RISQUE OPÉRATIONNEL (APPROCHE AVANCÉE QUASI EXCLUSIVEMENT)	148	150
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	2 369	2 206

Ratios de solvabilité

Le ratio Common Equity Tier 1 est resté globalement stable entre 2014 et 2015 : la progression des fonds propres CET 1 (+ 314 millions d'euros, soit +7,2 %) soutient le ratio face à la hausse des exigences de fonds propres (+ 163 millions d'euros, soit +7,4 %).

Le ratio de solvabilité global a diminué en 2015 de 0,3 point à 16,1 %, principalement en lien avec l'application d'une décôte prudentielle sur les dettes subordonnées Tier 2 ayant une échéance résiduelle inférieure à cinq ans.

Le ratio Common Equity Tier 1 sans disposition transitoire (ou « fully loaded ») est estimé à 15,6 %.

	31.12.2015	31.12.2014
Ratio CET 1	15.8 %	15.9 %
Ratio Tier 1	15.8 %	15.9 %
Ratio global	16.1 %	16.4 %

3.3.3 Autres ratios de solvabilité suivis

Ratio de levier

Les textes « Bâle III » ont défini un nouveau ratio visant à plafonner l'effet de levier. Le calcul simplifié consiste ainsi à rapporter le total des actifs aux fonds propres prudentiels (Tier 1), avec un niveau minimum fixé à 3 %.

Début 2015, la Commission Européenne a adopté un Règlement délégué afin de préciser les modalités de calcul. L'instauration d'une norme contraignante au niveau européen est envisagée à partir de 2018.

Le Règlement délégué prévoit différentes exemptions soumises à l'accord des autorités compétentes, notamment sur le traitement des fonds d'épargne centralisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation. Les différentes simulations font ressortir un ratio supérieur à 6 % en intégrant le résultat et en excluant l'épargne centralisée (pour laquelle une demande d'exemption est en cours à date).

Ratio des conglomérats financiers

Le ratio des conglomérats financiers permet de vérifier la couverture par les fonds propres consolidés des exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires et aux activités d'assurance. Le niveau minimum requis est de 100 %.

A fin 2015, les fonds propres consolidés s'établissent à 5 200 millions d'euros et les exigences à 3 242 millions d'euros, soit un niveau de 160 %, selon le format des états en vigueur à fin 2014.

Ratio issu de la Directive sur la résolution bancaire

La Directive sur la résolution bancaire publiée en mai 2014 établit un cadre européen pour le redressement et la résolution des établissements de crédit. L'objectif est de diminuer l'impact sur le système financier d'une défaillance bancaire et d'éviter de faire supporter la charge au contribuable.

Elle prévoit l'instauration à partir de 2016 du ratio Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities (MREL), rapportant les fonds propres et autres passifs éligibles (dont la dette senior ayant une échéance supérieure à un an) au total des passifs. Un niveau minimum sera fixé pour chaque établissement.

La Directive prévoit sous certaines conditions une contribution possible du fonds de résolution lorsque les actionnaires et créanciers ont absorbé des pertes représentant 8 % des passifs.

A fin 2015, il n'existe pas de reporting standardisé. Le rapport entre les fonds propres et dette senior (supérieure à un an) d'une part, et le total des passifs bancaires du groupe d'autre part, est supérieur à 8 %.

3.3.4 La mise en place du nouveau référentiel prudentiel « Solvabilité 2 » au sein des compagnies d'assurance du Groupe

La réforme de la surveillance prudentielle des assureurs en Europe est entrée en vigueur au 1er janvier 2016. La précédente directive d'harmonisation des règles de solvabilité (Solvabilité 1) adoptée dans les années 70, ne permettait pas de bien prendre en compte les risques réellement pris par les assureurs.

Suite au vote par le Parlement Européen en mars 2014 de la directive Omnibus 2 révisant la directive Solvabilité 2 initialement adoptée en 2009, l'année 2015 a été notamment consacrée à :

- la transposition de la directive européenne en droit français (ordonnance du 2 avril 2015, décret et arrêté du 7 mai 2015) ;
- la publication en janvier 2015 du règlement européen N° 2015/035 ;
- la publication au cours de l'année 2015 par la Commission Européenne des normes techniques d'exécution (mesures de niveau 2) ;
- la publication en décembre 2015 sur le site internet de l'ACPR des notices relatives à Solvabilité 2 (mesures de niveau 3).

L'ensemble des textes applicables à Solvabilité 2 est dorénavant publié et applicable aux organismes d'assurance en France et en Europe.

Au cours de l'année 2015, les sociétés d'assurance du groupe ont poursuivi leur préparation à la mise en place des trois piliers de Solvabilité 2. Ces travaux ont notamment consisté à réaliser les étapes suivantes :

Pilier 1/Exigences quantitatives :

- réalisation des calculs réglementaires demandés par l'ACPR dans le cadre de l'exercice préparatoire 2015 (établissements des bilans prudentiels et calcul des exigences de capital requis) ;
- évaluation des mesures transitoires relatives à Solvabilité 2.

Pilier 2/Exigences qualitatives :

- mise en place des fonctions clés au sein du système de gouvernance ;
- rédaction et validation par les instances de gouvernance des politiques écrites (s'agissant notamment du système de gouvernance, des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, …) ;
- réalisation du processus ORSA 2015 et rédaction du rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité à destination de l'ACPR ;
- réalisation des stress tests complémentaires sollicités par l'ACPR relatifs aux scénarios de taux bas.

Pilier 3/Informations à remettre au public et à l'autorité de contrôle :

- réalisation des états quantitatifs annuels au 31.12.2014 et trimestriels au 30.09.2015 ;
- réalisation du rapport préparatoire à destination de l'autorité de contrôle (rapport régulier au contrôleur) ;
- l'année 2016 sera notamment consacrée à mettre en œuvre les travaux préparatoires réalisés depuis de nombreuses années au sein des compagnies d'assurance et à appliquer les politiques validées et les systèmes introduits par la directive Solvabilité 2.

3.4 Perspectives

2015 a été marquée par l'action de la Banque Centrale Européenne (BCE), qui a conduit à une baisse des taux de la zone euro. Cette politique a permis à la fois une détente des conditions de crédit, ainsi qu'une forte baisse de l'euro, favorable aux sociétés exportatrices.

Les chiffres économiques de la zone euro ont été solides, avec une croissance de la zone euro en 2015 de 1,5 %. Avec 1 % en 2015, la France a connu une accélération significative de sa croissance après 0,4 % en 2014. Si ce niveau ne permet pas de faire baisser le taux de chômage, ce résultat confirme la résistance de la consommation des ménages. Par ailleurs, les marges et le moral des entreprises s'améliorent soutenant l'investissement, sous l'effet conjugué de la baisse du prix du baril, de la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du pacte de responsabilité. Autre signe positif, la construction semble sortir de la crise, avec la fin de la baisse de l'investissement en logement des ménages fin 2015.

Les risques géopolitiques ont été importants sur 2015. La principale victime de l'embargo sanitaire russe et de la baisse des prix des matières a été le secteur agricole, notamment les éleveurs bovins (lait et viande) et porcins.

Perspectives 2016

Environnement économique

Malgré les incertitudes pesant sur la croissance mondiale, la zone euro devrait connaitre une croissance du même niveau en 2016 qu'en 2015. Cela sera possible grâce à la faiblesse du prix du pétrole, des taux bas et de l'euro qui améliorent les marges des entreprises, et d'une poursuite de la hausse du salaire réel au niveau macroéconomique, avec une légère croissance de l'emploi et un niveau bas d'inflation.

Pour la France, la croissance devrait progresser, à un niveau légèrement supérieur à celui de 2015. Cette amélioration de la conjoncture ne sera pas suffisante pour faire baisser significativement le chômage.

A ce stade, les impacts du ralentissement des pays émergents sur le commerce extérieur de la France, et de la menace terroriste sont difficiles à anticiper. Par contre, des discussions pour un retour à la normale des relations entre l'Europe et la Russie sont déjà en cours et pourraient améliorer la situation du secteur agricole.

Environnement réglementaire

2016 est marquée par l'application, depuis le 1er janvier, de la réforme dite « Solvabilité 2 ». Il s'agit d'une réforme des règles européennes garantissant la solvabilité des sociétés d'assurance. La réforme a pour ambition d'adapter le niveau des capitaux propres aux risques réels auxquels elles sont exposées, notamment les risques financiers. Elle uniformise au niveau européen la méthodologie, afin d'éviter les écarts de réglementation nationale et par conséquence les distorsions de concurrence. Pour plus de détail, cf chapitre « 3.3.4 La mise en place du nouveau référentiel prudentiel « Solvabilité 2 » au sein des compagnies d'assurance du Groupe »

Lancement du nouveau plan stratégique du groupe « Arkéa 2020 »

Dans la continuité d'« Horizons 2015 », ce plan vise à renforcer le positionnement du groupe comme « Entrepreneur de la banque et de l'assurance », avec pour ambitions de :

- conseiller et équiper les clients particuliers, passant du modèle de distribution bancaire à un concept de « coaching financier ». Lancer un nouveau concept de banque de détail qui associe le meilleur de la banque physique et de la banque en ligne ;
- renforcer son rôle de partenaire de référence sur ses territoires et l'accompagnement de l'entrepreneuriat numérique ;
- développer ses offres de bancassurance au travers de partenariats, voire d'acquisition, d'acteurs de niche ;
- et poursuivre sa stratégie de prestataire de services bancaires pour compte de tiers, un positionnement unique en France et en zone euro.

Tout cela s'accompagne d'un engagement fort du groupe en faveur du développement durable, et notamment la transition énergétique, l'économie circulaire, l'économie du partage et l'entrepreneuriat sociétal.

Perspectives de la société depuis la publication de ses derniers états financiers vérifiés

Le 27 janvier 2016, Crédit Mutuel Arkéa a signé un accord avec le groupe bancaire coopératif belge Crelan, pour le rachat de sa filiale Keytrade Bank, leader sur le marché de la banque en ligne en Belgique.

Aucun autre événement significatif n'a affecté les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés au 31 décembre 2015, présentés le 26 février 2016.

3.5 Comptes consolidés au 31 décembre 2015

Bilan

(en milliers d'euros)

ACTIF	NOTES	31.12.2015 IFRS	31.12.2014 IFRS
Caisse, banques centrales	1	2 112 531	1 340 308
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	14 689 440	11 638 488
Instruments dérivés de couverture	3	814 113	903 809
Actifs financiers disponibles à la vente	4	36 268 355	36 334 417
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	7 039 982	7 363 901
Prêts et créances sur la clientèle	5	44 368 199	40 749 303
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		326 603	400 659
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	151 544	210 154
Actifs d'impôts courants	9	216 872	129 724
Actifs d'impôts différés	10	93 885	119 289
Comptes de régularisation et actifs divers	11	2 221 532	2 302 106
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participation aux bénéfices différée		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	12	207 534	205 027
Immeubles de placement	13	581 135	534 764
Immobilisations corporelles	14	235 251	238 183
Immobilisations incorporelles	15	336 192	310 577
Écarts d'acquisition	16	448 633	422 951
TOTAL DE L'ACTIF		110 111 801	103 203 660

(en milliers d'euros)

		31.12.2015	31.12.2014
PASSIF	NOTES	IFRS	IFRS
Banques centrales	17	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18	570 479	779 509
Instruments dérivés de couverture	3	504 095	622 537
Dettes envers les établissements de crédit	17	6 455 557	5 056 126
Dettes envers la clientèle	19	41 450 622	37 610 603
Dettes représentées par un titre	20	13 779 820	15 193 800
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		19 229	4 391
Passifs d'impôts courants	9	163 170	116 565
Passifs d'impôts différés	10	133 466	124 027
Comptes de régularisation et passifs divers	21	3 296 487	3 678 398
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	22	37 214 272	33 806 036
Provisions	23	366 385	361 191
Dettes subordonnées	24	381 953	382 141
CAPITAUX PROPRES TOTAUX		5 776 266	5 468 336
Capitaux propres part du Groupe		5 773 723	5 462 602
Capital et réserves liées	25	2 202 620	2 216 911
Réserves consolidées	25	2 980 801	2 752 664
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	26	293 987	223 558
Résultat de l'exercice		296 315	269 469
Intérêts minoritaires		2 543	5 734
TOTAL DU PASSIF		110 111 801	103 203 660

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	NOTES	31.12.2015 IFRS	31.12.2014 IFRS
Intérêts et produits assimilés	30	1 961 850	2 066 678
Intérêts et charges assimilées	30	- 1 341 198	- 1 435 471
Commissions (produits)	31	608 898	553 154
Commissions (charges)	31	- 192 745	- 149 087
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	32	25 617	- 3 925
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	33	46 562	21 887
Produits des autres activités	34	6 701 201	5 726 404
Charges des autres activités	34	- 6 030 354	- 5 055 976
PRODUIT NET BANCAIRE		1 779 831	1 723 664
Charges générales d'exploitation	35	- 1 136 737	- 1 098 059
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	36	- 98 549	- 94 457
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		544 545	531 148
Coût du risque	37	- 108 043	- 116 431
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		436 502	414 717
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12	4 480	5 423
Gains ou pertes sur autres actifs	38	2 064	- 1 886
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	0
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		443 046	418 254
Impôt sur les bénéfices	39	- 146 573	- 147 109
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RÉSULTAT NET		296 473	271 145
dont Intérêts minoritaires		158	1 676
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		296 315	269 469

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)

		31.12.2015	31.12.2014
	NOTES	IFRS	IFRS
RÉSULTAT NET		296 473	271 145
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (nets d'impôts)		- 644	- 11 961
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		- 74	- 1
ELÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT		- 718	- 11 962
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts)		45 560	158 426
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (nets d'impôts)		11 584	7 859
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		14 002	1 556
ELÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT		71 146	167 841
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	40	70 428	155 879
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		366 901	427 024
dont part du Groupe		366 744	425 347
dont part des intérêts minoritaires		157	1 677

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES et liées au capital	
CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2014	2 132 865	2 596 564	
Augmentation de capital	78 608		
Élimination des titres auto détenus			
Émission d'actions de préférence			
Composantes capitaux propres des instruments hybrides			
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions			
Affectation du résultat 2013		212 779	
Distribution 2014 au titre du résultat 2013		- 50 089	
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		- 203	
SOUS-TOTAL DES MOUVEMENTS LIÉS AUX RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	2 211 473	2 759 051	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Résultat 2014			
SOUS-TOTAL	2 211 473	2 759 051	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		- 520	
Changement de méthodes comptables			
Autres variations		- 429	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014	2 211 473	2 758 102	
Augmentation / réduction de capital	- 14 291		
Élimination des titres auto détenus			
Émission d'actions de préférence			
Composantes capitaux propres des instruments hybrides			
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions		- 6 894	
Affectation du résultat 2014		269 469	
Distribution 2015 au titre du résultat 2014		- 40 911	
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		0	
SOUS-TOTAL DES MOUVEMENTS LIÉS AUX RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	2 197 182	2 979 766	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Résultat 2015			
SOUS-TOTAL	2 197 182	2 979 766	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires		1 418	
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		- 1 122	
Changement de méthodes comptables		6 654	
Autres variations		- 477	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2015	2 197 182	2 986 239	

	TOTAL DES GAINS ET PERTES comptabilisés directement en capitaux propres	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	CAPITAUX PROPRES part du Groupe	PART DES MINORITAIRES	CAPITAUX PROPRES consolidés
	68 175	212 779	5 010 383	4 491	5 014 874
			78 608		**78 608**
			0		**0**
			0		**0**
			0		**0**
			0		**0**
		- 212 779	0		**0**
			- 50 089	- 1 245	**- 51 334**
			- 203	187	**- 16**
	68 175	0	5 038 699	3 433	5 042 132
	155 878		155 878	1	155 879
		269 469	269 469	1 676	271 145
	224 053	269 469	5 464 046	5 110	5 469 156
			0	627	627
			- 520		- 520
			0		0
	- 495		- 924	- 3	- 927
	223 558	269 469	5 462 602	5 734	5 468 336
			- 14 291		- 14 291
			0		0
			0		0
			0		0
			- 6 894	- 2 038	- 8 932
		- 269 469	0		0
			- 40 911	- 1 305	- 42 216
			0	- 12	- 12
	223 558	0	5 400 506	2 379	5 402 885
	70 429		70 429		70 429
		296 315	296 315	158	296 473
	293 987	296 315	5 767 250	2 537	5 769 787
			1 418		1 418
			- 1 122		- 1 122
			6 654	3	6 657
			- 477	3	- 474
	293 987	296 315	5 773 723	2 543	5 776 266

Tableau des flux de trésorerie nette

Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Résultat net	296 473	271 145
Impôt	146 573	147 109
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	443 046	418 254
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	95 844	94 065
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	- 2 215	- 681
Dotations nettes aux provisions	3 415 643	3 600 574
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	- 4 480	- 5 423
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 19 607	- 20 333
(Produits)/charges des activités de financement	0	-
Autres mouvements	60 096	- 153 148
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES inclus dans le résultat net et des autres ajustements	3 545 281	3 515 054
Opérations interbancaires	1 889 192	2 620 361
Opérations avec la clientèle	203 173	1 776 608
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	- 3 839 852	- 11 018 891
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	- 267 720	1 364 779
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	535	4 461
Impôts versés	- 154 915	- 66 638
DIMINUTION/(AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS provenant des activités opérationnelles	- 2 169 587	- 5 319 320
FLUX DE TRÉSORERIE NETS provenant des activités opérationnelles	1 818 740	- 1 386 012

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement

Actifs financiers et participations	- 133 310	- 6 991
Immeubles de placement	- 68 234	34 622
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 93 876	- 89 552
Autres	0	-
FLUX DE TRÉSORERIE NETS provenant des activités d'investissement	- 295 420	- 61 921

Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement

(en milliers d'euros)

Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	- 33 165	134 952
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 648 507	- 15 000
FLUX DE TRÉSORERIE NETS provenant des activités de financement	- 681 672	119 952
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE et des équivalents de trésorerie	841 648	- 1 327 981
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 818 740	- 1 386 012
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 295 420	- 61 921
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 681 672	119 952
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	1 272 473	2 600 454
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 17)	1 340 308	2 300 737
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 17)	- 67 835	299 717
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	2 114 121	1 272 473
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 17)	2 112 531	1 340 308
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 17)	1 590	- 67 835
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	841 648	- 1 327 981

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.

Annexe
Comptes consolidés au 31 décembre 2015

Faits marquants de l'exercice

Crédit Mutuel Arkéa poursuit sur l'année 2015, sa dynamique de développement rentable. Le produit net bancaire progresse sensiblement et le coût du risque baisse, notamment sur le marché des entreprises.

Crédit Mutuel Arkéa affiche au 31 décembre 2015 un résultat net part du groupe de 296 millions d'euros, en progression de 10 % par rapport au 31 décembre 2014.

En termes de structure de bilan, Crédit Mutuel Arkéa continue d'afficher des fondamentaux solides. Les ratios de solvabilité se situent aux meilleurs niveaux du marché.

La dynamique de développement du Groupe se traduit par l'entrée dans le périmètre de consolidation d'Arkéa Bourse Retail, société holding détenant près de 100 % des sociétés Fortuneo et ProCapital, de Newport, société de co-investissement dans Nexity, détenue majoritairement par les managers du groupe Nexity, et de Leetchi, société spécialisée dans les cagnottes en ligne et les solutions de paiement électroniques.

Normes comptables appliquées

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date. Ils sont présentés selon la recommandation 2013-04 de l'autorité des normes comptables (ANC).

Au 31 décembre 2015, le Groupe applique les nouvelles normes entrées en vigueur au 1er janvier 2015, lesquelles sont présentées dans le tableau suivant :

NORMES IAS/IFRS	SUJET CONCERNÉ	DATE D'APPLICATION exercices ouverts à compter du	CONSÉQUENCES DE L'APPLICATION
IFRIC 21	Prélèvements opérés par les autorités publiques auprès des entités actives sur un marché.	01.01.2015	Arrêt de l'étalement de certaines taxes dans les comptes intermédiaires. La modification de l'année de reconnaissance de la C3S a également un impact non significatif sur les capitaux propres et le résultat.
Améliorations annuelles 2011-2013	Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements relatives à des normes déjà existantes.	01.01.2015	Limitées

Par ailleurs, le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne lorsque l'application en 2015 n'est qu'optionnelle.

NORMES IAS/IFRS	SUJET CONCERNÉ	DATE D'APPLICATION exercices ouverts à compter du	CONSÉQUENCES DE L'APPLICATION
Amendements à IAS 19 - Cotisations des membres du personnel	L'objectif des amendements est de clarifier et simplifier la comptabilisation des cotisations qui sont indépendantes du nombre d'années de service du membre du personnel.	01.01.2016	Sans impact
Améliorations annuelles 2010-2012	Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements relatifs à des normes déjà existantes.	01.01.2016	Limitées
Amendements à IFRS 11	Ces amendements apportent des précisions sur la comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité est une entreprise au sens de la norme IFRS 3. Ces acquisitions doivent être comptabilisées selon les principes comptables de la norme IFRS 3 et les autres normes IFRS qui ne sont pas en contradiction avec la norme IFRS 11. Des informations requises pour les regroupements d'entreprises doivent faire l'objet d'une mention dans l'annexe.	01.01.2016	Limitées
Amendements à IAS 16 et IAS 38	Ces amendements apportent « une clarification sur les modes d'amortissement acceptables ». Les amendements à l'IAS 16 précisent que les méthodes d'amortissements basées sur les revenus sont inappropriées pour les immobilisations corporelles et incorporelles. Cependant, cette présomption sur les immobilisations incorporelles peut être réfutée dans certaines circonstances.	01.01.2016	Sans impact
Amendements à IAS 16 et IAS 41	Ces amendements portent sur les actifs biologiques producteurs qui entrent désormais dans le champ d'application de la norme IAS 16 au lieu de la norme IAS 41.	01.01.2016	Sans impact
Amendements à IAS 1 – Initiative concernant les informations à fournir	Les modifications visent à renforcer la demande aux entreprises de faire preuve de jugement professionnel pour déterminer les informations à fournir dans leurs états financiers, afin que les informations présentées soient pertinentes et efficientes.	01.01.2016	Limitées
Améliorations annuelles 2012-2014	Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements relatifs à des normes déjà existantes.	01.01.2016	Limitées
Amendements à IAS 27 – Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	L'objectif des amendements est de permettre aux entités d'utiliser la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser leurs participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dans leurs états financiers individuels.	01.01.2016	Sans impact

Principales normes non adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015

IFRS 9 Instruments financiers

Sous réserve de son adoption par l'Union Européenne, la norme IFRS 9 devrait être d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. A date, le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas l'intention d'appliquer cette norme par anticipation.

Le montant du spread de crédit émetteur étant jugé non significatif, le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'envisage pas de comptabiliser, de manière anticipée, cet élément en capitaux propres.

Consciente de l'enjeu stratégique et opérationnel que la norme IFRS 9 représente, la Direction du Crédit Mutuel Arkéa a identifié le projet IFRS 9 comme un projet majeur pour le Groupe et a fait le choix de débuter celui-ci au 1er semestre 2015.

Après les travaux d'analyse d'impacts, induits par IFRS 9 et réalisés en 2015, le groupe Crédit Mutuel Arkéa planifie, sur 2016 et 2017, l'évolution de ses systèmes d'information ainsi que la révision de tout ou partie de ses processus d'organisation et de collecte d'informations.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients

Sous réserve de son adoption par l'Union Européenne, la norme IFRS 15 devrait être d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. A date, le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas l'intention d'appliquer cette norme par anticipation.

Cette norme définit les principes de la comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients à l'exception des contrats qui relèvent des normes spécifiques notamment contrat de locations, les contrats d'assurance et les instruments financiers.

Le Groupe est en cours d'étude des principaux impacts de cette nouvelle norme.

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission européenne :

http ://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur ;
- dépréciation durable d'actifs financiers classés dans la catégorie « disponible à la vente » ;
- dépréciations des prêts et créances ;
- tests de dépréciation des actifs incorporels ;
- impôts différés actifs ;
- provisions.

Les modalités de recours éventuel à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur ;
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le groupe Crédit Mutuel Arkéa utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les instruments financiers suivants :

- les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte des activités d'assurance-vie afin d'éliminer l'incohérence de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents ;
- les parts des OPCVM dont la société de gestion est dans le Groupe ;
- certains produits structurés ou restructurés (CDO, obligations convertibles) ;
- les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions cadre de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le Groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA à chaque transaction de dérivés.

Cependant, ces dérivés ne font pas l'objet d'une compensation comptable au bilan. A travers ces contrats de collatéralisation, le Groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment – DVA). Par ailleurs, l'évolution des techniques de valorisation, qui intègre notamment les précisions apportées par cette norme, a amené le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Value Adjustment – CVA).

Le Groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul du CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul du DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) du Groupe et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD).

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés qui ne font pas l'objet d'échange de collatéral. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition attendue du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 31 décembre 2015 est de -19,3 M€.

Les actifs financiers représentatifs des contrats d'assurance libellés en unités de compte comprennent des obligations émises par des entités du Groupe qui ne sont pas éliminées en consolidation afin de maintenir l'adossement des provisions techniques d'assurance UC à la juste valeur à des actifs identifiés et eux-mêmes comptabilisés à la juste valeur. Les titres à revenu fixe non éliminés s'élèvent à 405 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 422 millions au 31 décembre 2014. Leur élimination aurait eu un impact résultat net d'impôt de +10,5 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes des titres à revenus variables et les plus ou moins-values réalisées sur des titres de cette catégorie sont également enregistrés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe de cette catégorie sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture – actif et passif

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 % ;
- et si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation de l'opération couverte. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. De manière rétrospective, les couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque lié à la variation des flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres », tandis que la partie inefficace est constatée dans le compte de résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tant que la couverture est efficace, les montants inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat, en « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'instrument couvert affectent le résultat. En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle devient inefficace, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés dans le compte de résultat en « produits et charges d'intérêts » au moment où la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas.

La couverture d'investissements nets en devises n'est pas utilisée par le Groupe.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie résiduelle contenant les titres à revenu fixe et à revenu variable qui ne relèvent ni des actifs financiers à la juste valeur par résultat, ni des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ni des prêts et créances.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des titres. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Groupe utilise un critère de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation.
L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure de la valeur entraîne une augmentation de la dépréciation en contrepartie du résultat. En cas de hausse de la valeur, la provision ne peut être reprise par le compte de résultat.

Pour les titres de dettes, la dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

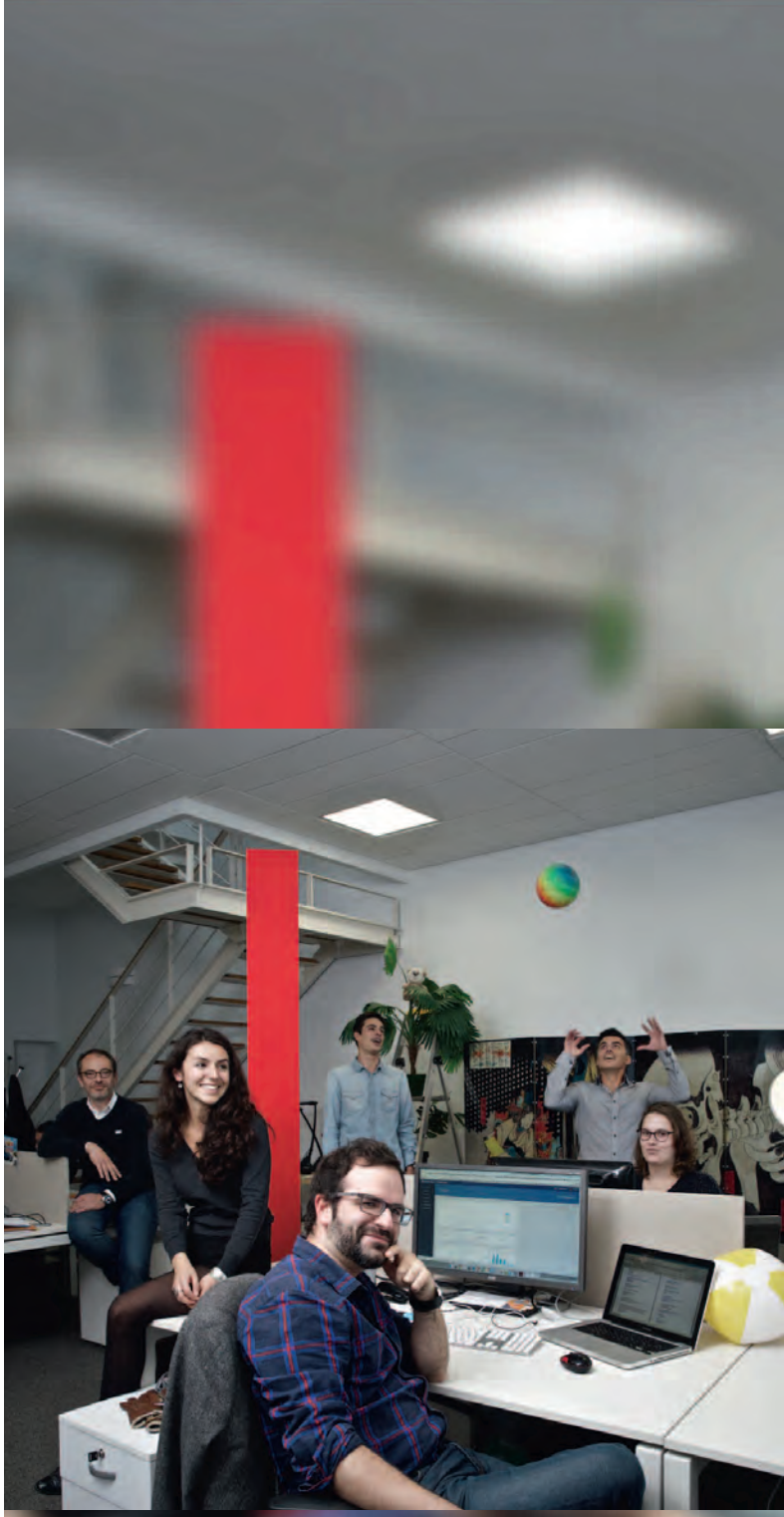

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent essentiellement des titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs, - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tous les prêts et créances du groupe Crédit Mutuel Arkéa sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi, sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances ».

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

En date d'arrêté, les prêts et créances sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts sont étalées. La renégociation du prêt entraîne la décomptabilisation ou la modification de l'ancien prêt. Selon ce principe, les commissions restant à étaler sur les anciens prêts sont comptabilisées immédiatement en résultat.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) dans son projet de texte, publié fin octobre 2013, le Groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances du 31/12/2013. Les impacts comptables de la restructuration des prêts ont été intégrés dans les comptes depuis 2014.

Dépréciation sur prêts et créances

Créances dépréciées sur base individuelle

Des dépréciations, comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur les créances de toutes natures, même assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Le classement d'un encours en encours déprécié pour une contrepartie donnée entraîne par contagion un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à cette contrepartie et cela indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. La contagion s'étend à l'ensemble des tiers d'un même foyer (excepté les mineurs) ainsi qu'à toutes les contreparties appartenant au même groupe de risque.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspon-

dants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés.

En conséquence, seules les provisions sur créances contentieuses ont fait l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

Créances dépréciées sur base collective

Les créances non dépréciées sur base individuelle sont regroupées selon leur niveau de risque de crédit pour former des ensembles homogènes. La méthodologie de calcul de la dépréciation collective repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II.

Elle conduit à déprécier les classes de risques correspondant aux probabilités de défaut les plus élevées. Elle tient compte du recalibrage des algorithmes demandé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dans le cadre de l'homologation Bâle II.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel Arkéa peut être amené à constater une provision collective complémentaire pour couvrir le risque de crédit d'un secteur économique ou d'une zone géographique donné(e) et qui ne serait pas couvert par une dépréciation individuelle.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise

et si :

- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du Groupe sont classés en « immeubles de placement » s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital. Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le Groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le Groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

COMPOSANT	DURÉES D'AMORTISSEMENT
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans Agences : 25 ans
Clos et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

COMPOSANT	DURÉES D'AMORTISSEMENT
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » ; pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

En ce qui concerne les écarts d'acquisition, dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les travaux de valorisation sont essentiellement basés sur la méthode de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF). Celle-ci repose sur des hypothèses relatives aux projections de flux de revenus et de charges sur le fondement de plans à moyen terme, extrapolés à l'infini sur la base de taux de croissance escomptés.

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 3 et 5 ans. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon la méthode du Capital Asset Pricing Model. Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque qui dépend de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Les taux d'actualisation utilisés en 2015 sont compris entre 7,34 % et 9,60 % et les taux de croissance à l'infini entre 2 % et 2,50 %.

En complément, des tests de sensibilité sont réalisés afin de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme le taux d'actualisation ou le taux de croissance à l'infini. Ces mesures ont conduit aux résultats suivants :

- une hausse de 25 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de -3,60 % sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie ;
- une baisse de 25 points de base du taux de croissance à l'infini entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de -2,60 % sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs », tandis que celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées à la juste valeur, qui est en règle générale le montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés), à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Provisions

Les obligations du Groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement, les litiges et les engagements de signature.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ».

Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le Groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme.

Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés à ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentation des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation.

En particulier, les calculs réalisés en décembre 2015 intègrent un taux d'actualisation de 2,19 %, déterminé en référence à l'indice iBoxx Corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,73 % et 5,70 % et un taux de revalorisation des salaires nets d'inflation compris entre 1,52 % et 2,50 % (1).

Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Provision épargne-logement

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment ;
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs ;
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

1. Taux de l'UES Arkade et Arkéa SCD représentant 99 % de l'engagement.

Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées ».

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Capitaux propres

Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et des passifs est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation. A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs disponibles à la vente ;
- les instruments dérivés de couverture.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle ;
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données autres que les cours ou prix côtés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du Groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- les FCPR ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne :

- les méthodes employées sont principalement l'actif net réévalué ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité ;

de même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

Compte tenu de la diversité des instruments valorisés et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le Groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Les opérations réalisées pour le compte de la clientèle donnent lieu à une prime comptabilisée en compte de résultat à la mise en place.

Principes comptables pour l'activité assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance souscrits et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe.

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs au titre des contrats d'assurance et les passifs d'assurance n'ont pas évolué entre les deux exercices.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements à l'égard des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance-non vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs), aux provisions pour risques croissants (différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré) et aux sinistres à payer.

Les provisions techniques sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs revenant aux assurés. Cette provision est présentée au passif ou à l'actif. A l'actif, elle figure dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. L'insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes « produits des autres activités » et « charges des autres activités ».

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

Principes et méthodes de consolidation

Périmetre et méthodes de consolidation

Entité consolidante

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence sur la gestion.

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Arkéa correspond à l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations ;
- Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20 % des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Principales variations de périmètre

Depuis janvier 2015, le Groupe a pris une participation dans la société New Port, société de co-investissement dans Nexity, détenue majoritairement par les managers du groupe Nexity.

La société Arkéa Bourse Retail a été intégrée dans le périmètre de consolidation en juin 2015. Cette société est dorénavant la société holding détenant à près de 100 % les sociétés Fortuneo et Procapital suite à une réorganisation interne au sein du Groupe.

En mai 2015, Leasecom Group a été fusionnée avec la société Leasecom puis en juin 2015 une confusion de patrimoine entre Leasecom et Leasecom Financial Assets a été effectuée.

Suite à l'entrée de deux investisseurs, le pourcentage d'intérêt de Crédit Mutuel Arkéa dans Primonial holding est passé de 69,10 % à 45 % en octobre 2015.

La société Primonial holding a acquis l'intégralité des minoritaires de Sefal Property pour porter sa participation à 100 %.

Crédit Mutuel Arkéa a également pris le contrôle exclusif de Leetchi le 18 septembre 2015.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 45.

Règles de consolidation

Date de clôture

Toutes les entités consolidées ont arrêté leurs comptes au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis.

IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition », s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie, ou un groupe d'unité génératrice de trésorerie, devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du Groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêts sera également constaté en capitaux propres.

Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entreprise disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires pourront être imputées. Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Le calcul des impôts différés tient compte jusqu'au 30 décembre 2016 de la contribution exceptionnelle au taux de 10,7 % du montant de l'impôt sur les sociétés.

La contribution économique territoriale (CET) étant traitée comme une charge opérationnelle, elle n'entraîne pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Notes sur le bilan

Note 1. Caisse, Banques centrales Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
CAISSE, BANQUES CENTRALES		
Banques centrales	1 974 987	1 197 068
Caisse	137 544	143 240
TOTAL	2 112 531	1 340 308
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes réseau Crédit Mutuel	601 688	513 851
Autres comptes ordinaires	259 694	384 177
Prêts	5 606 697	6 126 057
Titres non cotés sur un marché actif	10 000	10 000
Pensions	500 939	249 978
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	60 964	79 838
Dépréciations	0	0
TOTAL	7 039 982	7 363 901
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	352 923	399 409

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Actifs classés en juste valeur sur option	14 214 563	11 098 755
Actifs détenus à des fins de transaction	474 877	539 733
TOTAL	14 689 440	11 638 488

Note 2a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Titres	14 198 757	11 080 494
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 179 123	2 436 538
Cotés	4 114 081	2 365 777
Non cotés	65 042	70 761
Actions et autres titres à revenu variable	10 019 634	8 643 956
Cotés	6 436 835	5 754 806
Non cotés	3 582 799	2 889 150
Autres actifs financiers (1)	15 806	18 261
dont pensions	0	0
TOTAL	14 214 563	11 098 755

(1) Les autres actifs financiers à la juste valeur sur option sont constitués de prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit
Le risque maximal de non recouvrement des prêts classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 15 301 milliers d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

Note 2b. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Titres	3 112	3 725
■ Effets publics	0	0
■ Obligations et autres titres à revenu fixe	3 112	3 725
Cotés	3 098	3 711
Non cotés	14	14
■ Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Cotés	0	0
Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	471 765	536 008
Autres actifs financiers	0	0
dont pensions	0	0
TOTAL	474 877	539 733

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

Note 3. Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)

	31.12.2015		31.12.2014	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Couverture de flux de trésorerie (CFH)	2 057	24 897	1 806	41 263
Couverture de juste valeur (FVH)	812 056	479 198	902 003	581 274
TOTAL	814 113	504 095	903 809	622 537

Le montant de variation des flux de trésorerie recyclé en résultat est de 1 822 milliers d'euros.

Note 4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
EFFETS PUBLICS	14 049 036	14 992 694 (*)
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	18 956 963	18 667 989
Cotés	17 860 524	16 781 087 (*)
Non cotés	1 096 439	1 886 902
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	2 343 231	1 669 888
Cotés	1 361 683	998 842
Non cotés	981 548	671 046
TITRES IMMOBILISÉS	549 775	404 905
Titres de participation	276 849	268 608
Autres titres détenus à long terme	180 418	49 738
Parts dans les entreprises liées	92 508	86 559
Écart de conversion	0	0
Titres prêtés	0	0
CRÉANCES RATTACHÉES	369 350	598 941
TOTAL	36 268 355	36 334 417
Dont plus-ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	438 961	392 777
Dont titres donnés en pension	0	0
Dont actifs dépréciés	0	0
Dont obligations douteuses	40 655	45 238
Dont dépréciations	- 57 762	- 63 244
Dont titres de participation cotés	0	0

(*) Pro forma 2014

Note 5. Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Créances saines	42 062 147	38 631 152
■ Créances commerciales	141 608	112 189
■ Autres concours à la clientèle	41 794 130	38 384 086
Crédits à l'habitat	22 232 478	20 368 466
Autres concours et créances diverses dont pensions	19 561 652	18 015 620
■ Créances rattachées	126 409	134 877
■ Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances d'assurance et réassurance	131 761	125 886
Créances dépréciées sur base individuelle	1 513 100	1 512 375
CRÉANCES BRUTES	43 707 008	40 269 413
Dépréciations individuelles	- 854 549	- 874 718
Dépréciations collectives	- 108 596	- 88 879
SOUS TOTAL I	42 743 863	39 305 816
Location financement (investissement net)	1 663 460	1 467 146
■ Mobilier	863 672	721 312
■ Immobilier	725 080	692 124
■ Créances dépréciées sur base individuelle	74 708	53 710
Dépréciations	- 39 124	- 23 659
SOUS TOTAL II	1 624 336	1 443 487
TOTAL	44 368 199	40 749 303
dont prêts participatifs	12 165	0
dont prêts subordonnés	0	0

Note 6a. Information sur les arriérés de paiement

(en milliers d'euros)

	ARRIÉRÉS DE PAIEMENT				GARANTIES RELATIVES AUX ARRIÉRÉS DE PAIEMENT
	JUSQU'À 3 MOIS	DE 3 À 6 MOIS	DE 6 MOIS À 1 AN	PLUS DE 1 AN	
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES					0
INSTRUMENTS DE DETTE	0	0	0	0	0
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0
PRÊTS ET AVANCES	269 084	7 145	122	0	187 820
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	70 256	0	0	0	42 611
Clientèle de détail	198 828	7 145	122	0	145 209
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	0	0	0	0	0
TOTAL	269 084	7 145	122	0	187 820
Garanties non affectées					**0**

Sont repris dans ce tableau les encours qui ne sont pas considérés comme douteux au sens du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables mais sur lesquels un ou plusieurs impayés a (ont) été constaté(s). Le montant déclaré correspond au montant total de l'engagement sur lequel un impayé est constaté et non pas seulement au montant de l'impayé. L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

Note 6b. Encours restructurés par typologies

(en milliers d'euros)

ENCOURS RESTRUCTURÉS PAR TYPOLOGIES AU 31.12.2015	RENÉGOCIATION DU CONTRAT	REFINANCEMENT TOTAL OU PARTIEL DE LA CRÉANCE	TOTAL
ENCOURS SAINS	23 937	25 521	49 458
Encours douteux - montants bruts	161 715	156 798	318 513
Encours douteux restructurés - dépréciations	- 70 488	- 83 561	- 154 049
ENCOURS DOUTEUX NETS	91 227	73 237	164 464

Note 7. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Titres	149 967	205 764
Effets publics	59 225	69 361
Obligations et autres titres à revenu fixe	90 742	136 403
Cotés	78 253	97 877
Non cotés	12 489	38 526
Créances rattachées	1 577	4 390
TOTAL BRUT	151 544	210 154
Dépréciations	0	0
TOTAL NET	151 544	210 154

Note 8. Cadrage des provisions

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	DOTATION	REPRISE	AUTRE	31.12.2015
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	**0**
Prêts et créances sur la clientèle	- 987 256	- 371 495	369 312	- 12 830	**- 1 002 269**
Titres disponibles à la vente	- 63 244	- 5 862	11 235	109	**- 57 762**
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	**0**
TOTAL	- 1 050 500	- 377 357	380 547	- 12 721	- 1 060 031

Note 9. Impôts courants

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Actif (par résultat)	216 872	129 724
Passif (par résultat)	163 170	116 565

Note 10. Impôts différés

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Actif (par résultat)	87 733	99 461
Actif (par capitaux propres)	6 152	19 828
Passif (par résultat)	35 357	18 610
Passif (par capitaux propres)	98 109	105 417

Répartition des impôts différés par grandes catégories

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Déficits fiscaux reportables	9 322	12 718
Différences temporaires sur :		
Plus ou moins-values différées sur titres disponibles à la vente	- 120 010	- 119 387
Gains ou pertes latents sur couvertures de flux de trésorerie	6 048	12 130
Gains ou pertes latents sur écarts actuariels	22 008	21 669
Provisions pour risques et charges non déductibles	51 056	57 557
Réserves latentes de location financement	- 31 458	- 24 606
Autres décalages temporaires	23 453	35 181
TOTAL NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	- 39 581	- 4 738

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

Note 11. Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	493 670	420 467
Comptes d'ajustement sur devises	34 010	19 454
Produits à recevoir	83 741	72 986
Comptes de régularisation divers	195 536	175 401
SOUS-TOTAL	806 957	688 308
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	113 376	150 043
Débiteurs divers	427 599	520 623
Dépôts de garantie versés	772 753	859 797
Stocks et assimilés	5 542	6 064
Autres emplois divers	2	2
SOUS-TOTAL	1 319 272	1 536 529
AUTRES ACTIFS D'ASSURANCE		
Provisions techniques – Part des réassureurs	68 524	52 801
Autres	26 779	24 468
SOUS-TOTAL	95 303	77 269
TOTAL	2 221 532	2 302 106

Note 12. Participations dans les entreprises mises en équivalence
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

(en milliers d'euros)

	31.12.2015			31.12.2014		
	VALEUR DE MEE	QUOTE-PART DE RÉSULTAT	DIVIDENDES REÇUS	VALEUR DE MEE	QUOTE-PART DE RÉSULTAT	DIVIDENDES REÇUS
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	123 063	2 333	535	115 919	3 037	678
Crédit Mutuel Cartes de Paiement	- 844	- 5	0	- 838	2 153	3 783
Primonial Holding	58 643	1 265	0	89 946	234	0
NEW PORT	26 672	887	0	-	-	-
TOTAL BRUT	**207 534**	**4 480**	**535**	**205 027**	**5 423**	**4 461**

Données financières des principales entreprises mises en équivalence (en norme IFRS)

(en milliers d'euros)

	TOTAL BILAN	PNB	RBE	RÉSULTAT NET	OCI	CAPITAUX PROPRES
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	4 666 582	21 513	16 523	10 614	97 417	580 877
Crédit Mutuel Cartes de Paiement	3 139	0	- 19	- 19	0	3 122
Primonial Holding	267 306	110 483	15 108	9 128	0	106 761
NEW PORT	155 084	4 056	2 693	2 693	31 489	87 092

Note 13. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUTRE	31.12.2015
Coût historique	727 243	77 260	- 12 823	0	791 680
Amortissements et dépréciations	- 192 479	- 25 480	7 414	0	- 210 545
MONTANT NET	534 764	51 780	- 5 409	0	581 135

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 871 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 817 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Note 14. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUTRE	31.12.2015
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	22 230	91	- 25	0	22 296
Constructions d'exploitation	515 261	15 417	- 3 391	0	527 287
Autres immobilisations corporelles	185 432	19 271	- 7 661	77	197 119
TOTAL	722 923	34 779	- 11 077	77	746 702
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	- 332 002	- 20 209	2 759	0	- 349 452
Autres immobilisations corporelles	- 152 738	- 13 331	4 105	- 35	- 161 999
TOTAL	- 484 740	- 33 540	6 864	- 35	- 511 451
MONTANT NET	238 183	1 239	- 4 213	42	235 251

Note 15. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUTRE[1]	31.12.2015
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne	262 112	44 890	- 1 352	6 971	312 621
Immobilisations acquises	550 734	66 461	- 42 897	15 889	590 187
Logiciels	309 447	13 404	- 1 382	22	321 491
Autres	241 287	53 057	- 41 515	15 867	268 696
TOTAL	812 846	111 351	- 44 249	22 860	902 808
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS					
Immobilisations générées en interne	- 161 914	- 41 230	346	0	- 202 798
Immobilisations acquises	- 340 355	- 23 753	1 346	- 1 056	- 363 818
Logiciels	- 276 225	- 14 247	1 335	- 22	- 289 159
Autres	- 64 130	- 9 506	11	- 1 034	- 74 659
TOTAL	- 502 269	- 64 983	1 692	- 1 056	- 566 616
MONTANT NET	310 577	46 368	- 42 557	21 804	336 192

(1) Correspond principalement à l'entrée de Leetchi dans le périmètre

Les immobilisations générées en interne correspondent principalement à des logiciels.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent notamment les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (marques à durée de vie indéfinie, relations clientèle).

Note 16. Écart d'acquisition

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUTRE	31.12.2015
Écart d'acquisition brut	422 951	25 682	0	0	448 633
Dépréciations	0	0	0	0	0
ÉCART D'ACQUISITION NET	422 951	25 682	0	0	448 633

Répartition par unité génératrice de trésorerie (UGT)

(en milliers d'euros)

	SOCIÉTÉS CONCERNÉES	31.12.2015	31.12.2014
Service aux investisseurs et épargne en ligne	Fortuneo Procapital	229 144	229 144
Prestations de services	Monext	100 250	100 250
Restructuration de crédits et financement associé	CFCAL Banque CFCAL SCF	38 216	38 216
Financement locatif de matériels	Leasecom Leasecom Car	32 723	32 723
Paiements en ligne	Leetchi SA Leetchi Corp	25 682	
Gestion d'actifs	Schelcher Prince Gestion	11 649	11 649
Assurance Non Vie	Suravenir Assurances	10 969	10 969
ÉCART D'ACQUISITION NET		448 633	422 951

Note 17. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
BANQUES CENTRALES	0	0
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	6 455 557	5 056 126
Comptes réseau Crédit Mutuel	10 214	62 902
Autres comptes ordinaires	249 561	375 539
Emprunts	1 724 779	2 480 902
Autres dettes	51 143	20 248
Pensions	4 407 717	2 102 512
Dettes rattachées	12 143	14 023
TOTAL	6 455 557	5 056 126
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	351 333	467 244

Note 18. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	564 946	663 762
Instruments dérivés	564 946	663 762
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT	5 533	115 747
Dettes envers les établissements de crédit	18	552
Dettes envers la clientèle	5 515	61 391
Dettes représentées par un titre	0	53 804
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	570 479	779 509

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 570 473 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 779 114 milliers d'euros au 31 décembre 2014. La variation de juste valeur imputable à l'évolution du risque émetteur du groupe Crédit Mutuel Arkéa au regard des conditions d'émission du groupe est négligeable au 31 décembre 2015.

Note 18a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

(en milliers d'euros)

	31.12.2015			31.12.2014		
	VALEUR COMPTABLE	MONTANT DÛ À L'ÉCHÉANCE	ÉCART	VALEUR COMPTABLE	MONTANT DÛ À L'ÉCHÉANCE	ÉCART
Dettes envers les établissements de crédit	18	13	5	552	540	12
Dettes envers la clientèle	5 515	5 514	1	61 391	61 088	303
Dettes représentées par un titre	0	0	0	53 804	53 724	80
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
TOTAL	5 533	5 527	6	115 747	115 352	395

Note 18b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

	31.12.2015			
	MONTANT BRUT DES PASSIFS/ACTIFS FINANCIERS			
	COMPTABILISÉS	COMPTABILISÉS ET COMPENSÉS AU BILAN	PRÉSENTÉS AU BILAN	
ACTIFS				
Dérivés	1 285 878	0	1 285 878	
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	500 939	0	500 939	
Autres instruments financiers	0	0	0	
TOTAL DES ACTIFS	1 786 817	0	1 786 817	
PASSIFS				
Dérivés	1 069 041	0	1 069 041	
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	4 409 469	0	4 409 469	
Autres instruments financiers	0	0	0	
TOTAL DES PASSIFS	5 478 510	0	5 478 510	

	31.12.2014			
	MONTANT BRUT DES PASSIFS/ACTIFS FINANCIERS			
	COMPTABILISÉS	COMPTABILISÉS ET COMPENSÉS AU BILAN	PRÉSENTÉS AU BILAN	
ACTIFS				
Dérivés	1 439 817	0	1 439 817	
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	249 978	0	249 978	
Autres instruments financiers	0	0	0	
TOTAL DES ACTIFS	1 689 795	0	1 689 795	
PASSIFS				
Dérivés	1 286 299	0	1 286 299	
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	2 102 613	0	2 102 613	
Autres instruments financiers	0	0	0	
TOTAL DES PASSIFS	3 388 912	0	3 388 912	

(en milliers d'euros)

31.12.2015

	MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	IMPACT DES CONVENTIONS-CADRE DE COMPENSATION	INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS/DONNÉS EN GARANTIE	TRÉSORERIE REÇUE/ VERSÉE (CASH COLLATÉRAL)	MONTANT NET
	- 357 852	0	- 546 465	381 561
	0	- 500 939	0	0
	0	0	0	0
	- 357 852	- 500 939	- 546 465	381 561
	- 357 852	0	- 643 035	68 154
	0	- 4 327 898	- 57 141	24 430
	0	0	0	0
	- 357 852	- 4 327 898	- 700 176	92 584

31.12.2014

	MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	IMPACT DES CONVENTIONS-CADRE DE COMPENSATION	INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS/DONNÉS EN GARANTIE	TRÉSORERIE REÇUE/ VERSÉE (CASH COLLATÉRAL)	MONTANT NET
	- 418 937	0	- 521 227	499 653
	0	- 249 978	0	0
	0	0	0	0
	- 418 937	- 249 978	- 521 227	499 653
	- 418 937	0	- 794 041	73 321
	0	- 2 082 544	0	20 069
	0	0	0	0
	- 418 937	- 2 082 544	- 794 041	93 390

Note 19. Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Comptes d'épargne à régime spécial	20 989 441	20 439 896
À vue	16 179 123	16 086 276
À terme	4 810 318	4 353 620
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	9 290	11 353
SOUS-TOTAL	20 998 731	20 451 249
Comptes ordinaires	12 682 257	10 742 969
Comptes et emprunts à terme	7 671 706	6 329 982
Pensions	0	0
Dettes d'assurance et de réassurance	46 818	35 497
Dettes rattachées	51 110	50 906
SOUS-TOTAL	20 451 891	17 159 354
TOTAL	41 450 622	37 610 603

Note 20. Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Bons de caisse	21 971	25 690
Titres du marché interbancaire et TCN	3 202 656	3 763 014
Emprunts obligataires	10 287 338	11 126 655
Dettes rattachées	267 855	278 441
TOTAL	13 779 820	15 193 800

Note 21. Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	398 328	425 897
Comptes d'ajustement sur devises	41 279	26 614
Charges à payer	145 760	147 148
Produits constatés d'avance	270 868	296 571
Comptes de régularisation divers	110 333	114 404
SOUS-TOTAL	966 568	1 010 634
AUTRES PASSIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	193 153	265 509
Versements restant à effectuer sur titres	3 047	3 042
Créditeurs divers	2 112 076	2 380 742
SOUS-TOTAL	2 308 276	2 649 293
AUTRES PASSIFS D'ASSURANCE		
Dépôts et cautionnements reçus	21 643	18 471
Autres	0	0
SOUS-TOTAL	21 643	18 471
TOTAL	3 296 487	3 678 398

Note 22. Provisions techniques des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Vie hors unités de compte	29 533 979	27 280 029
dont Participation aux bénéfices	2 327 128	2 625 668
Non vie	433 264	389 517
Unités de compte	7 108 811	6 005 865
Autres	138 218	130 625
TOTAL	37 214 272	33 806 036
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs	- 68 524	- 52 801
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	37 145 748	33 753 235

Note 23. Provisions

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	DOTATIONS	REPRISES (provisions utilisées)	REPRISES (provisions non utilisées)	AUTRES	31.12.2015
Provisions pour engagements de retraite	242 258	21 747	- 10 820	- 223	129	253 091
Provisions pour épargne-logement	29 568	6 297	0	0	0	35 865
Provisions pour exécution des engagements de signature	22 311	8 619	0	- 7 374	- 63	23 493
Provisions pour impôts	3 163	687	- 95	- 133	38	3 660
Provisions pour litiges	20 881	2 873	- 1 737	- 14 890	1 216	8 343
Provisions pour risques	15 754	10 785	- 4 828	- 5 279	- 5 735	10 697
Autres	27 256	11 219	- 2 296	- 3 935	- 1 008	31 236
TOTAL	361 191	62 227	- 19 776	- 31 834	- 5 423	366 385

Note 23a. Engagements de retraite et avantages similaires
Engagements de retraite à prestations définies et autres avantages à Long Terme

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	DOTATIONS	REPRISES	AUTRE	31.12.2015
Indemnités de fin de carrière	50 953	1 871	- 2 175	133	50 782
Compléments de retraite	94 254	11 624	- 6 898	0	98 980
Primes liées aux médailles du travail	39 456	1 174	- 1 970	0	38 660
Comptes épargne-temps	57 595	7 078	0	- 4	64 669
TOTAL	242 258	21 747	- 11 043	129	253 091

Note 23b. Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement
Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

(en milliers d'euros)

	31.12.2015		31.12.2014	
	ENCOURS	PROVISIONS	ENCOURS	PROVISIONS
Plans épargne-logement	4 405 023	34 386	3 915 724	26 525
Ancienneté de moins de 4 ans	2 412 870	6 283	1 838 251	2 500
Ancienneté de 4 à 10 ans	1 013 869	5 065	999 183	3 290
Ancienneté de plus de 10 ans	978 284	23 038	1 078 290	20 735
Comptes épargne-logement	681 813	1	730 719	618
TOTAL	5 086 836	34 387	4 646 443	27 143

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

(en milliers d'euros)

	31.12.2015		31.12.2014	
	ENCOURS	PROVISIONS	ENCOURS	PROVISIONS
Plans épargne-logement	13 340	60	21 141	109
Comptes épargne-logement	121 988	1 418	182 254	2 316
TOTAL	135 328	1 478	203 395	2 425

Note 24. Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Dettes subordonnées	274 743	274 625
Emprunts participatifs	2 693	2 693
Dettes subordonnées à durée indéterminée	97 217	97 223
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	7 300	7 600
TOTAL	381 953	382 141

Dettes subordonnées représentant plus de 10 % du total des dettes subordonnées au 31.12.2015

ÉMETTEUR	DATE D'ÉMISSION	NOMINAL	DEVISE	TAUX	ÉCHÉANCE
Crédit Mutuel Arkéa	05.07.2004	97 314	Euro	CMS 10 ans + 0,10	indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	18.09.2008	300 000	Euro	6,75 %	18.09.2018
TOTAL		397 314			

Note 25. Capital et réserves liées- Réserves consolidées

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Capital	2 197 182	2 211 473
Réserves liées au capital	5 438	5 438
Réserves consolidées	2 980 801	2 752 664
Réserve légale	379 475	353 964
Réserves statutaires et contractuelles	1 605 412	1 499 713
Réserves réglementées	0	0
Réserves de conversion	0	0
Autres réserves	933 040	828 705
Report à nouveau	62 874	70 282
TOTAL	5 183 421	4 969 575

Le capital social du Groupe est composé des parts sociales détenues par les sociétaires de l'établissement de crédit.
Les fonds propres réglementaires s'élèvent à 4 784 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 4 520 millions d'euros au 31 décembre 2014.
Les principaux ratios réglementaires sont exposés dans le rapport de gestion du Groupe.

Note 26. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Actifs disponibles à la vente	347 473	287 910
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	- 11 514	- 23 098
Biens immobiliers	0	0
Autres	- 41 973	- 41 255
TOTAL	293 987	223 558

Note 27. Analyse des échéances des passifs financiers

(en milliers d'euros)

	DURÉE RESTANT À COURIR					
	JUSQU'À 3 MOIS	DE 3 MOIS À 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	DURÉE NON DÉTERMINÉE	TOTAL
Passifs à la juste valeur par résultat	7 291	20 358	103 678	439 152	0	570 479
Instruments dérivés de couverture					504 095	504 095
Dettes envers les établissements de crédit	1 358 830	2 422 827	400 075	2 273 692	0	6 455 424
Dettes envers la clientèle	31 367 672	1 936 111	5 634 884	2 511 952	0	41 450 619
Dettes représentées par un titre	1 068 151	2 215 783	3 749 774	6 746 112	0	13 779 820
Dettes subordonnées	130	35	273 288	11 206	97 294	381 953

Note 28a. Hiérarchie de la juste valeur

(en milliers d'euros)

31.12.2015	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS				
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	30 168 554	2 171 093	3 928 708	36 268 355
- Effets publics et valeurs assimilées	14 018 802	194 380	0	14 213 182
- Obligations et autres titres à revenu fixe (1)	14 853 005	1 975 585	2 333 114	19 161 704
- Actions et autres titres à revenu variable	1 296 747	794	1 046 153	2 343 694
- Participations et autres titres détenus à long terme	0	334	456 933	457 267
- Parts entreprises liées	0	0	92 508	92 508
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	8 695 502	3 622 855	2 371 083	14 689 440
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	3 112	0	3 112
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO (2)	1 021 189	3 132 172	25 762	4 179 123
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO (3)	7 674 313	0	2 345 321	10 019 634
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	659	0	659
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	15 147	0	15 147
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	471 765	0	471 765
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	0	814 113	0	814 113
TOTAL	38 864 056	6 608 061	6 299 791	51 771 908
PASSIFS FINANCIERS				
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	0	570 479	0	570 479
- Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	18	0	18
- Dettes envers la clientèle - JVO	0	5 515	0	5 515
- Dettes représentées par un titre - JVO	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	564 946	0	564 946
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	0	504 095	0	504 095
TOTAL	0	1 074 574	0	1 074 574

(1) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 442 millions d'euros. Ils concernent essentiellement des obligations structurées dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.
(2) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 90 millions d'euros. Ils concernent essentiellement des obligations structurées dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.
(3) Des transferts de niveau 1 à niveau 3 ont été réalisés pour un montant de 417 millions d'euros. Ils concernent des OPCVM pour lesquels l'évaluation correspond aux critères définis pour le niveau 3.

Note 28a. (suite)

(en milliers d'euros)

31.12.2014	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS				
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	30 159 324	3 303 520	2 871 573	36 334 417
- Effets publics et valeurs assimilées (1)	(*) 13 928 797	1 075 086	0	15 003 883
- Obligations et autres titres à revenu fixe	(*) 15 214 070	2 228 434	1 812 563	19 255 067
- Actions et autres titres à revenu variable	1 016 457	0	654 105	1 670 562
- Participations et autres titres détenus à long terme (2)	0	0	318 346	318 346
- Parts entreprises liées	0	0	86 559	86 559
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	8 632 090	1 864 002	1 142 396	11 638 488
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	667	3 058	0	3 725
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	1 112 127	1 306 675	17 736	2 436 538
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	7 519 296	0	1 124 660	8 643 956
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	1 806	0	1 806
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	16 455	0	16 455
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	536 008	0	536 008
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	0	903 809	0	903 809
TOTAL	38 791 414	6 071 331	4 013 969	48 876 714
PASSIFS FINANCIERS				
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	0	779 509	0	779 509
- Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	552	0	552
- Dettes envers la clientèle - JVO	0	61 391	0	61 391
- Dettes représentées par un titre - JVO	0	53 804	0	53 804
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	663 762	0	663 762
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	0	622 537	0	622 537
TOTAL	0	1 402 046	0	1 402 046

(1) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 15 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.
(2) Des transferts de niveau 1 à niveau 3 ont été réalisés pour un montant de 170 M€. Ils concernent essentiellement des titres de participation non cotés sur un marché actif.
(*) pro forma 2014

Note 28b. Hiérarchie de la juste valeur – détail du niveau 3

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	ACHATS	ÉMISSIONS	VENTES	REMBOURSE-MENTS	TRANS-FERTS
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	2 871 573	2 796 255	13 412	- 350 055	- 1 872 428	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 812 563	2 320 474	0	- 316 527	- 1 870 192	0
- Actions et autres titres à revenu variable	654 105	348 966	0	- 5 602	- 2 148	0
- Participations et autres titres détenus à long terme	318 346	126 514	13 411	- 23 151	0	0
- Parts entreprises liées	86 559	301	1	- 4 775	- 88	0
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1 142 396	782 927	0	- 24 723	0	416 855
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	17 736	5 581	0	- 3 577	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	1 124 660	777 346	0	- 21 146	0	416 855
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4 013 969	3 579 182	13 412	- 374 778	- 1 872 428	416 855

	GAINS ET PERTES		AUTRES MOUVE-MENTS	31.12.2015	TRANS-FERTS N1,N2 => N3	TRANS-FERTS N3 => N1,N2
	EN RÉSULTAT	EN CAPITAUX PROPRES				
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	11 727	22 849	435 375	3 928 708	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	- 355	- 6	387 157	2 333 114	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0	50 832	1 046 153	0	0
- Participations et autres titres détenus à long terme	1 223	22 855	- 2 265	456 933	0	0
- Parts entreprises liées	10 859	0	- 349	92 508	0	0
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	4 692	0	48 936	2 371 083	416 855	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	- 253	0	6 275	25 762	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	4 945	0	42 661	2 345 321	416 855	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0
TOTAL	16 419	22 849	484 311	6 299 791	416 855	0

Note 29. Hiérarchies de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

(en milliers d'euros)

	31.12.2015					
	VALEUR DE MARCHÉ	VALEUR AU BILAN	PLUS-OU MOINS-VALUES LATENTES	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
ACTIFS	52 880 039	51 559 725	1 320 314	41 790	6 853 153	45 985 096
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 736 190	7 039 982	- 303 792		6 736 190	0
Prêts et créances à la clientèle	45 985 096	44 368 199	1 616 897		0	45 985 096
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	158 753	151 544	7 209	41 790	116 963	0
PASSIFS	66 562 499	62 067 952	4 494 547	0	25 093 144	41 469 355
Dettes envers les établissements de crédit	7 565 126	6 455 557	1 109 569		7 565 126	0
Dettes envers la clientèle	41 469 355	41 450 622	18 733		0	41 469 355
Dettes représentées par un titre	17 129 966	13 779 820	3 350 146		17 129 966	0
Dettes subordonnées	398 052	381 953	16 099		398 052	0

(en milliers d'euros)

	31.12.2014					
	VALEUR DE MARCHÉ	VALEUR AU BILAN	PLUS-OU MOINS-VALUES LATENTES	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
ACTIFS	**49 393 077**	**48 323 358**	**1 069 719**	**67 865**	**7 300 106**	**42 025 106**
Prêts et créances sur établissements de crédit	7 153 148	7 363 901	- 210 753		7 153 148	0
Prêts et créances à la clientèle	42 025 106	40 749 303	1 275 803		0	42 025 106
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (1)	214 823	210 154	4 669	67 865	146 958	0
PASSIFS	**60 665 115**	**58 242 670**	**2 422 445**	**0**	**23 040 379**	**37 624 736**
Dettes envers les établissements de crédit	5 921 350	5 056 126	865 224		5 921 350	0
Dettes envers la clientèle	37 624 736	37 610 603	14 133		0	37 624 736
Dettes représentées par un titre	16 708 771	15 193 800	1 514 971		16 708 771	0
Dettes subordonnées	410 258	382 141	28 117		410 258	0

(1) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 109 millions d'euros. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

NOUS
ALLONS
VOUS
SURPRENDRE

Notes sur le compte de résultat

Note 30. Intérêts et produits/charges assimilés

(en milliers d'euros)

	31.12.2015		31.12.2014	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Établissements de crédit & banques centrales	90 671	- 85 127	125 529	- 68 727
Clientèle	1 480 195	- 586 773	1 538 934	- 613 149
Instruments dérivés de couverture	239 693	- 252 974	271 224	- 268 759
Actifs financiers disponibles à la vente	147 359	0	125 626	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 932	0	5 365	0
Dettes représentées par un titre	0	- 415 219	0	- 482 941
Dettes subordonnées	0	- 1 105	0	- 1 895
TOTAL	1 961 850	- 1 341 198	2 066 678	- 1 435 471

Au cours de l'année 2015, la baisse des taux d'intérêt a eu pour effet de rémunérer certains actifs financiers à taux d'intérêt négatif. Le comité d'interprétation des normes IFRS précise que les intérêts résultant d'un taux d'intérêt négatif sur un actif financier ne répondent pas à la définition des revenus d'intérêt conformément à la norme IAS 18 Produits des activités. Cette charge d'intérêt relative à un actif financier ne doit pas être présentée sur la ligne des revenus d'intérêt, mais dans un poste de dépenses appropriées. Les intérêts négatifs sont non significatifs pour le Groupe.

Note 31. Commissions

(en milliers d'euros)

	31.12.2015		31.12.2014	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Établissements de crédit	5 954	- 2 905	3 669	- 2 758
Clientèle	129 791	- 750	114 692	- 1 984
Instruments dérivés	7 698	- 8	7 399	- 313
Change	2 735	- 315	1 971	- 58
Engagements de financement et de garantie	667	- 1 411	666	- 828
Titres et prestations de services	462 053	- 187 356	424 757	- 143 146
TOTAL	608 898	- 192 745	553 154	- 149 087

Note 32. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Instruments de transaction	11 708	- 14 527
Instruments à la juste valeur sur option	12 447	10 221
Inefficacité des couvertures	- 2 087	217
Sur couverture de flux de trésorerie	44	45
Sur couverture de juste valeur	- 2 131	172
■ variation de juste valeur des éléments couverts	24 536	-356 916
■ variation de juste valeur des éléments de couverture	- 26 667	357 088
Résultat de change	3 549	164
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	25 617	- 3 925

Note 33. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)

	31.12.2015				31.12.2014			
	DIVIDENDES	PV/MV RÉALISÉES	DÉPRÉCIATION	TOTAL	DIVIDENDES	PV/MV RÉALISÉES	DÉPRÉCIA-TION	TOTAL
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	12 180	0	**12 180**	0	6 841	0	**6 841**
Actions et autres titres à revenu variable	1 353	10 314	1 652	**13 319**	1 746	9 658	- 1 248	**10 156**
Titres immobilisés	4 151	13 213	3 699	**21 063**	4 754	- 1 198	1 334	**4 890**
Autres	0	0	0	**0**	0	0	0	**0**
TOTAL	5 504	35 707	5 351	46 562	6 500	15 301	86	21 887

Note 34. Produits/charges des autres activités

(en milliers d'euros)

	31.12.2015		31.12.2014	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Activités d'assurance	6 477 779	- 5 929 574	5 470 006	- 4 932 097
Immeubles de placement	11 374	- 33 241	39 949	- 42 859
Autres produits	212 048	- 67 539	216 449	- 81 020
TOTAL	6 701 201	- 6 030 354	5 726 404	- 5 055 976

Note 34a. Marge brute des activités d'assurance

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Primes acquises	4 763 064	3 972 623
Charges des prestations	- 165 586	- 172 483
Variation des provisions	- 27 226	- 25 096
Autres charges et produits techniques et non techniques	- 4 670 329	- 4 097 548
Produits nets des placements	648 282	860 413
TOTAL	548 205	537 909

Note 35. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Charges de personnel	- 725 638	- 691 598
Autres charges	- 411 099	- 406 461
TOTAL	- 1 136 737	- 1 098 059

Note 35a. Charges de personnel

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Salaires et traitements	- 408 716	- 399 133
Charges sociales	- 197 467	- 193 691
Intéressement et participation des salariés	- 61 562	- 44 099
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 57 893	- 54 675
Autres	0	0
TOTAL	- 725 638	- 691 598

Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été comptabilisé en déduction des charges de personnel pour un montant de 11 530 milliers d'euros.

Note 35b. Effectifs moyens

	31.12.2015	31.12.2014
Employés	3 597	3 701
Cadres	4 882	4 752
TOTAL	8 479	8 453

Note 35c. Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite surcomplémentaire mis en place par certaines entités pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser.

Les charges sur ces régimes sont en 2015 de 68 236 milliers d'euros (contre 67 484 milliers d'euros en 2014).

Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes à prestations définies exposent le Groupe à des risques, tels que les risques de taux d'intérêt et le risque de marché.

Ces avantages sont assis sur le salaire final pour les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et sur le salaire moyen des 10 dernières années pour la retraite supplémentaire. Lors de la liquidation des rentes pour la retraite surcomplémentaire, le risque est transféré à Suravenir sous la forme d'un contrat d'assurance.

Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)

	POSTÉRIEURS À L'EMPLOI		AUTRES AVANTAGES À LONG TERME[1]	Total 31.12.2015	Total 31.12.2014
	SURCOMPLÉ-MENTAIRE	INDEMNITÉS FIN DE CARRIÈRE			
DETTE ACTUARIELLE BRUTE EN DÉBUT PÉRIODE	94 254	50 953	97 051	242 258	205 671
Coût des services rendus sur la période	5 282	3 363	2 905	11 550	9 587
Intérêts nets	1 838	1 021	1 924	4 783	6 207
Modification/ réduction/ liquidation de plan				0	0
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)		130		130	99
Prestations versées	- 6 898	- 2 175	- 2 557	- 11 630	- 11 917
Gains / pertes actuariels	4 504	- 2 510	4 005	5 999	32 610
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	1 971	148	6 841	8 960	- 9 474
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières	- 4 437	- 1 552	- 1 120	- 7 109	34 912
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	6 970	- 1 106	- 1 716	4 148	7 172
DETTE ACTUARIELLE BRUTE EN FIN PÉRIODE	98 980	50 782	103 328	253 090	242 258

(1) Les autres avantages à long terme concernent les médailles du travail et les comptes épargne-temps

Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)

	POSTÉRIEURS À L'EMPLOI		AUTRES AVANTAGES À LONG TERME	Total 31.12.2015	Total 31.12.2014
	SURCOMPLÉ-MENTAIRE	INDEMNITÉS FIN DE CARRIÈRE			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- 5 282	- 3 363	- 2 905	- 11 550	- 9 581
Intérêts nets	- 253	- 174	- 1 518	- 1 945	- 2 409
Effet de toute réduction ou liquidation de régime				0	0
Gains / pertes actuariels			- 4 000	- 4 000	- 13 771
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques comptabilisés au compte de résultat			- 6 841	- 6 841	2 065
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières comptabilisés au compte de résultat			1 120	1 120	- 12 525
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience			1 721	1 721	- 3 311
CHARGE AU COMPTE DE RÉSULTAT	- 5 535	- 3 537	- 8 423	- 17 495	- 25 761

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

(en milliers d'euros)

	POSTÉRIEURS À L'EMPLOI		AUTRES AVANTAGES À LONG TERME	Total 31.12.2015	Total 31.12.2014
	SURCOMPLÉ-MENTAIRE	INDEMNITÉS FIN DE CARRIÈRE			
JUSTE VALEUR DES ACTIFS EN DÉBUT DE PÉRIODE	**84 687**	**44 441**	**20 845**	**149 973**	**130 207**
Intérêts nets	1 585	847	406	2 838	3 798
Cotisations de l'employeur	11 449			11 449	24 624
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)				0	0
Prestations versées	- 6 760	- 2 025		- 8 785	- 9 219
Gains / pertes actuariels	- 212	1 223	5	1 016	563
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses démographiques				0	0
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses financières				0	563
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	- 212	1 223	5	0	0
JUSTE VALEUR DES ACTIFS EN FIN DE PÉRIODE	**90 749**	**44 486**	**21 256**	**156 491**	**149 973**

Position nette

(en milliers d'euros)

	SURCOMPLÉ-MENTAIRE	INDEMNITÉS FIN DE CARRIÈRE	AUTRES AVANTAGES À LONG TERME	Total 31.12.2015	Total 31.12.2014
DETTE ACTUARIELLE FIN DE PÉRIODE	98 980	50 782	103 328	253 090	242 258
Juste valeur des actifs/droits à remboursement	- 90 749	- 44 486	- 21 256	- 156 491	- 149 973
POSITION NETTE	8 231	6 296	82 072	96 599	92 285

Éléments reconnus immédiatement en capitaux propres et comptabilisés dans le résultat global

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	- 1 093	- 18 252
Ajustements de plafonnement des actifs		
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT DANS L'ANNÉE	- 1 093	- 18 252
MONTANT DU STOCK D'ÉCARTS ACTUARIELS CUMULÉS EN FIN D'ANNÉE	- 64 011	- 62 918

Informations sur les actifs de financement des régimes

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime concernant les instruments financiers émis par le Groupe et les biens occupés par le Groupe ne sont pas significatifs.

Les actifs de couverture sont détenus par Suravenir.

Au 31 décembre 2015, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 13,6 ans (idem en 2014).

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2016 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont estimées à 7 252 milliers d'euros.

Composition des actifs des régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)

	31.12.2015			
DÉTAILS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME	TITRES DE DETTES	INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	IMMOBILIER	AUTRES
Actifs cotés sur un marché actif	103 472	6 712	0	0
Actifs non cotés sur un marché actif	17 135	531	7 385	0
TOTAL	120 607	7 243	7 385	0

	31.12.2014			
DÉTAILS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME	TITRES DE DETTES	INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	IMMOBILIER	AUTRES
Actifs cotés sur un marché actif	109 406	5 700	0	0
Actifs non cotés sur un marché actif	7 982	537	5 504	0
TOTAL	117 388	6 236	5 504	0

Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(En pourcentage de l'élément mesuré)

	31.12.2015			
	SURCOM-PLÉMENTAIRE	INDEMNITÉS FIN DE CARRIÈRE	MÉDAILLES DU TRAVAIL	COMPTE ÉPARGNE-TEMPS
VARIATION DE +0,5 % DU TAUX D'ACTUALISATION				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	- 6 %	- 6 %	- 7 %	- 5 %
VARIATION DE +0,5 % DU SALAIRE NET				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	6 %	7 %	6 %	5 %

Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements.

Note 35d. Paiements fondés en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise.

Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le Groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits, au compte de résultat et ce tant que la dette n'est pas réglée.

	PLAN 1	PLAN 2	PLAN 3	PLAN 4	PLAN 5
Nature des plans	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Equity settled	Cash settled
Date d'attribution	15/10/2015	18/09/2015	01/04/2014	03/09/2013	30/06/2015
Période d'exercice	T1 2018 /T1 2020	S1 2019	du T2 2016 jusqu'au T1 2017	03/09/2016	T4 2020
Méthode de valorisation	Situation nette + Multiple des encours	Multiple du chiffre d'affaires	EBITDA + Multiple des encours	EBITDA + Multiple des encours	Discounted cash flow
Impact résultat 2015	- 1 755	- 363	- 1 650	- 299	- 12 049
Dettes au bilan	10 686	2 765	2 063		18 054

Note 35e. Autres charges d'exploitation

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Impôts et taxes	- 57 974	- 63 750
Services extérieurs	- 352 787	- 342 562
Autres charges diverses	- 338	- 149
TOTAL	- 411 099	- 406 461

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2015 s'élève à 4 274 milliers d'euros. Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes individuels et consolidés et des missions accessoires s'élèvent à 3 366 milliers d'euros et ceux facturés au titre des autres prestations s'élèvent à 908 milliers d'euros.

Note 36. Dotations/reprises aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Amortissements	- 98 059	- 96 115
Immobilisations corporelles	- 33 047	- 34 425
Immobilisations incorporelles	- 65 012	- 61 690
Dépréciations	- 490	1 658
Immobilisations corporelles	- 490	93
Immobilisations incorporelles	0	1 565
TOTAL	- 98 549	- 94 457

Note 37. Coût du risque

(en milliers d'euros)

	DOTATIONS	REPRISES	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES		RECOUVREMENT SUR CRÉANCES APURÉES	31.12.2015
			COUVERTES	NON COUVERTES		
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	**0**
Clientèle	- 335 091	339 744	- 100 460	- 12 557	3 076	**- 105 288**
Location financement	- 14 219	11 761	- 3 236	- 2 535	4	**- 8 225**
Concours clientèle	- 303 557	314 808	- 97 224	- 10 022	3 072	**- 92 923**
Engagements - autres	- 17 315	13 175	0	0	0	**- 4 140**
Actifs disponibles à la vente	- 2 085	1 718	0	0	0	**- 367**
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	**0**
Autres	- 4 591	2 313	- 110	0	0	**- 2 388**
TOTAL	- 341 767	343 775	- 100 570	- 12 557	3 076	- 108 043

Note 38. Gains ou pertes sur autres actifs

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 484	- 1 886
Moins-values de cession	- 1 206	- 2 705
Plus-values de cession	6 690	819
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	- 3 420	0
TOTAL	2 064	- 1 886

Note 39. Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT	31.12.2015	31.12.2014
Charge d'impôt exigible	- 125 157	- 98 086
Charge ou produit d'impôt différé net	- 21 416	- 49 023
CHARGE NETTE D'IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE	- 146 573	- 147 109
Résultat avant impôts et résultat des sociétés mises en équivalence	438 566	412 831
TAUX EFFECTIF DE L'IMPÔT	33,42 %	35,63 %

ANALYSE DU TAUX EFFECTIF DE L'IMPÔT	31.12.2015	31.12.2014
Taux normal d'impôt	38,00 %	38,00 %
Différences permanentes	1,13 %	- 0,40 %
Imposition à taux réduit et exonérations	- 4,59 %	- 2,56 %
Impact des situations déficitaires	- 0,13 %	- 0,05 %
Crédits d'impôts	- 1,26 %	- 0,79 %
Exceptionnel	0,30 %	1,26 %
Autres	- 0,03 %	0,18 %
TAUX EFFECTIF DE L'IMPÔT	33,42 %	35,63 %

Notes

sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Note 40a. Information sur les recyclages en résultat des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts)

(en milliers d'euros)

	MOUVEMENTS DE LA PÉRIODE 2015	MOUVEMENTS DE LA PÉRIODE 2014
ÉCARTS ACTUARIELS SUR LES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	-644	-11 961
■ Reclassement vers le résultat	0	0
■ Autres mouvements	- 644	- 11 961
QUOTE-PART NON RECYCLABLE DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ENTREPRISES MEE	- 74	- 1
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT	- 718	- 11 962
RÉÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	45 560	158 426
■ Reclassement vers le résultat	- 9 656	5 960
■ Autres mouvements	55 216	152 466
RÉÉVALUATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	11 584	7 859
■ Reclassement vers le résultat	1 195	2 929
■ Autres mouvements	10 389	4 930
QUOTE-PART RECYCLABLE DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ENTREPRISES MEE	14 002	1 556
ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT	71 146	167 841
TOTAL	70 428	155 879

Note 40b. Impôt relatif à chaque composante des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)

	31.12.2015			31.12.2014		
	BRUT	IMPÔT	NET	BRUT	IMPÔT	NET
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 983	339	- 644	- 18 239	6 278	- 11 961
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 112	38	- 74	- 2	1	- 1
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT	- 1 095	377	- 718	- 18 241	6 279	- 11 962
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	46 185	- 625	45 560	229 369	- 70 943	158 426
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	17 666	- 6 082	11 584	11 981	- 4 122	7 859
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	14 855	- 853	14 002	1 714	- 158	1 556
ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT	78 706	- 7 560	71 146	243 064	- 75 223	167 841
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	77 611	- 7 183	70 428	224 823	- 68 944	155 879

Autres notes

Note 41. Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
ENGAGEMENTS DONNÉS	10 898 488	9 194 067
Engagements de financement	7 931 006	6 520 712
En faveur des établissements de crédit et assimilés	50 050	68 200
En faveur de la clientèle	7 880 956	6 452 512
Engagements de garantie	2 769 235	2 437 551
D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	76 197	48 095
D'ordre de la clientèle	2 693 038	2 389 456
Engagements sur titres	198 247	235 804
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	198 247	235 804
ENGAGEMENTS REÇUS	34 502 209	30 853 285
Engagements de financement	8 491 975	7 755 577
Reçus des établissements de crédit et assimilés	8 491 975	7 747 577
Reçus de la clientèle	0	8 000
Engagements de garantie	25 274 076	22 540 505
Reçus des établissements de crédit et assimilés	29 467	43 636
Reçus de la clientèle	25 244 609	22 496 869
Engagements sur titres	736 158	557 203
Titres vendus avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements reçus	736 158	557 203

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 50 050 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
CRÉANCES DONNÉES EN GARANTIE	12 357 037	11 784 329
Banque de France	9 407 645	8 455 088
Banque Européenne d'Investissement	581 297	478 328
Caisse de Refinancement de l'Habitat	1 391 758	1 896 490
Caisse des dépôts et consignations	976 337	954 403
Société de Financement de l'Économie Française		20
TITRES PRÊTÉS	0	0
DÉPÔTS DE GARANTIE SUR OPÉRATIONS DE MARCHÉ	772 753	859 797
TITRES ET VALEURS DONNÉES EN PENSION	4 407 717	2 102 512

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le Groupe est exposé à la non restitution des titres.

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des actifs donnés en pension s'élève à 4 328 millions d'euros.

Note 42. Informations sectorielles

(en milliers d'euros)

	BANQUE		ASSURANCE ET GESTION D'ACTIFS		GROUPE	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Produits internes[1]	209 488	195 120	- 209 488	- 195 120	0	0
Produits externes[2]	1 147 261	1 089 964	632 570	633 700	1 779 831	1 723 664
PRODUIT NET BANCAIRE	1 356 749	1 285 084	423 082	438 580	1 779 831	1 723 664
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	- 1 093 488	- 1 050 495	- 141 798	- 142 021	- 1 235 286	- 1 192 516
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	263 261	234 589	281 284	296 559	544 545	531 148
Coût du risque	- 107 984	- 116 901	- 59	470	- 108 043	- 116 431
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	155 277	117 688	281 225	297 029	436 502	414 717
Quote-part des sociétés mises en équivalence	3 215	5 189	1 265	234	4 480	5 423
Autres	- 3 594	- 1 644	5 658	- 242	2 064	- 1 886
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	154 898	121 233	288 148	297 020	443 046	418 254
Impôts sur les bénéfices	- 44 282	- 37 507	- 102 291	- 109 602	- 146 573	- 147 109
RÉSULTAT NET	110 616	83 726	185 857	187 418	296 473	271 145
dont Intérêts minoritaires	60	81	98	1 595	158	1 676
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	110 556	83 645	185 759	185 823	296 315	269 469

	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Actifs et Passifs sectoriels	**67 055 024**	**63 776 114**	**43 056 777**	**39 427 546**	**110 111 801**	**103 203 660**

(1) Produits sectoriels provenant de transactions avec d'autres secteurs.
(2) Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes.

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier ;
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le Groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

Note 43. Information sur les parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel Arkéa sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence. Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 45. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau ci-après les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
	ENTITÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE[1]	
ACTIFS		
Prêts et créances sur établissements de crédit	549 575	501 499
Prêts et créances à la clientèle	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs disponibles à la vente	51 688	48 888
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs divers	28 177	17 885
PASSIFS		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes envers la clientèle	15 387	3 641
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Passifs divers	-	-

(1) Principalement Primonial et CCCM.

	31.12.2015	31.12.2014
	ENTITÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE[1]	
Intérêts et produits assimilés	1 055	823
Intérêts et charges assimilées	-	-
Commissions (Produits)	1 494	49
Commissions (Charges)	- 17 782	2 524
Solde net op. / Portefeuille à la juste valeur par résultat	-	-
Solde net / Actifs financiers disponibles à la vente	535	4 461
Produits des autres activités	2 508	1 359
Charges des autres activités	- 829	-
PRODUIT NET BANCAIRE	- 13 019	9 216

(1) Principalement Primonial et CCCM.

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
	ENTITÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Engagements de financement donnés		
Engagements de financement reçus		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Engagements de garantie donnés		
Engagements de garantie reçus		
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Autres titres à recevoir		
Autres titres à livrer		

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa est actuellement composé de 20 membres élus pour 3 ans :

- 18 administrateurs représentant les sociétaires, élus par l'Assemblée générale ordinaire ;
- 2 administrateurs représentants les salariés, désignés par le Comité Central d'Entreprise.

Un représentant du Comité Central d'Entreprise assiste également, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration.

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1 057 milliers d'euros en 2015.

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2015 s'élève à 2 877 milliers d'euros (contre 3 283 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

Pour le Président et le Directeur général du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, les contrats de travail sont suspendus depuis leur nomination es qualité et pendant la durée de leur mandat respectif, pour être repris automatiquement à leur terme. La période de suspension du contrat de travail se trouve prise en compte pour le calcul de leurs droits, au titre de la loi, de la convention collective et du contrat de travail.

En cas de rupture de leur contrat de travail, le Président et le Directeur général du Groupe Crédit Mutuel Arkéa sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture, complémentaires aux dispositions légales ou conventionnelles d'un montant égal à deux ans de rémunération conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.

Au moment de leur départ à la retraite, et s'ils ont au moins cinq ans d'ancienneté, les Dirigeants reçoivent une indemnité de fin de carrière égale à sept douzièmes de la rémunération annuelle, à laquelle s'ajoute celle qu'ils auraient perçue au titre de la convention collective en vigueur au sein de la société du Groupe qui les employait avant leur nomination. Ils disposent, par ailleurs, d'un congé de fin de carrière calculé à hauteur de vingt-trois jours par année effectuée dans ces fonctions.

Le montant total des sommes provisionnées par le Groupe au 31 décembre 2015 en application de la norme IAS 19 au titre des avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme et indemnités de fin de contrat de travail s'élève à 409 milliers d'euros (contre 370 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

Note 44. Participation dans des entités structurées non consolidées

(en milliers d'euros)

31.12.2015	VÉHICULES DE TITRISATION	GESTION D'ACTIFS (OPCVM/OPCI)	AUTRES ENTITÉS STRUCTURÉES
Total bilan	61 278	2 006 340	0
Valeur comptable des actifs financiers (1)	20 487	526 945	0
Valeur comptable des passifs financiers(1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	20 487	526 945	0

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées.

Les participations dans des entités non consolidées concernent des participations détenues dans le cadre de contrats d'assurance vie en unité de compte sur lesquelles Crédit Mutuel Arkéa n'exerce pas de contrôle. Il s'agit principalement de lignes d'OPCVM.

(en milliers d'euros)

31.12.2014	VÉHICULES DE TITRISATION	GESTION D'ACTIFS (OPCVM/OPCI)	AUTRES ENTITÉS STRUCTURÉES
Total bilan	0	321 984	0
Valeur comptable des actifs financiers (1)	0	93 988	0
Valeur comptable des passifs financiers(1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	0	93 988	0

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées.

Note 45. Périmètre de consolidation

NOM	PAYS	SECTEUR / ACTIVITÉ	% CONTRÔLE		% INTÉRÊTS	
			31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central	France	Banque / Banque mutualiste	Entité consolidante			
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE						
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BOURSE RETAIL (2)	France	Banque / Holding	100,0		100,0	
ARKEA CAPITAL GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	93,0	92,9	93,0	92,9
COMPAGNIE EUROPEENNE D'OPERATIONS IMMOBILIERES	France	Banque / Portage d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	57,8	57,8	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	97,3	97,3	97,2	97,2
FINANCO	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
FORTUNEO	France/ Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	97,2	97,2
LEASECOM GROUP (1)	France	Banque / Crédit bail et location financement		100,0		100,0
LEASECOM	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM CAR	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM FINANCIAL ASSETS (1)	France	Banque / Crédit bail et location financement		100,0		100,0
LEETCHI SA (2)	France	Banque / Prestations de services	100,0		100,0	
LEETCHI CORP SA (2)	Luxembourg	Banque / Prestations de services	100,0		100,0	
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOVELIA	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
PROCAPITAL	France/ Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
SCHELCHER PRINCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	84,1	100,0	84,1
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	100,0

NOM	PAYS	SECTEUR / ACTIVITÉ	% CONTRÔLE		% INTÉRÊTS	
			31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE						
ALTAROCCA AM AS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,1	91,9	31,5	63,5
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	21,5	21,5	21,5	21,5
CREDIT MUTUEL CARTES DE PAIEMENTS	France	Banque / Banque mutualiste	25,0	25,0	26,7	26,7
NEW PORT (2)	France	Banque / Holding	31,0		31,0	
PARISII GESTION PRIVEE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	45,0	69,1
PRIMONIAL PARTENAIRES (EX-PATRIMMOFI)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	45,0	69,1
PRIMONIAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	45,0	69,1
PRIMONIAL ASSET MANAGEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	45,0	69,1
PRIMONIAL COURTAGE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	45,0	69,1
PRIMONIAL HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	45,0	69,1	45,0	69,1
PRIMONIAL INVESTMENT MANAGERS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	45,0	69,1
PRIMONIAL Luxembourg	Luxem-bourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	45,0	69,1
PRIMONIAL REIM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	66,7	64,5	27,2	44,6
PRIMONIAL TI	Canada	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	45,0	69,1
ROCHE BRUNE AM SAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	67,8	67,8	30,5	46,8
SEFAL PROPERTY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	67,0	45,0	46,3
SPORTINVEST	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	45,0	69,1
UPSTONE SAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0		45,0	
CODABEL MANAGEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,0		15,8	
MATA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,0		18,0	
ROCHE BRUNE INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0		30,5	
VOLTAIRE CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	45,0	69,1

NOM	PAYS	SECTEUR / ACTIVITÉ	% CONTRÔLE		% INTÉRÊTS	
			31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR LA MÉTHODE SIMPLIFIÉE						
ARKEA CAPITAL 1	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
AUTOFOCUS 2/4/6	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	83,1	/	83,1
AUTOFOCUS 6	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	85,5	/	85,5
AUTOFOCUS 7	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	84,8	84,3	84,8	84,3
AUTOFOCUS 8 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	77,8	/	77,8	/
AUTOFOCUS RENDEMENT JUIN 2014 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,5	/	87,5	/
AUTOFOCUS RENDEMENT OCTOBRE 2014 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,9	/	91,9	/
AUTOFOCUS RENDEMENT DECEMBRE 2014 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,8	/	93,8	/
BPE CAP 2/4/6	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	73,3	/	73,3
BPE RENDEMENT 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,0	45,1	43,0	45,1
DIGITEO 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	92,7	/	92,7
FCPI SWEN EUROPA 4 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,5	/	46,5	/
FCPR FUNERAIRE A (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,2	/	35,2	/
FCT SP EUROCREANCES (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,0	/	44,0	/
FEDERAL ACTIONS ETHIQUES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	61,9	56,2	61,9	56,2
FEDERAL ACTIONS RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,4	92,8	97,4	92,8
FEDERAL APAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	61,6	58,3	61,6	58,3
FEDERAL CAPITAL INVESTISSEMENT EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL CONVICTION ISR EURO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	60,6	61,4	60,6	61,4
FEDERAL CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,2	87,9	87,2	87,9
FEDERAL ESSOR INTERNATIONAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	53,6	53,0	53,6	53,0
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	56,7	66,6	56,7	66,6
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	59,5	53,8	59,5	53,8
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	72,0	72,4	72,0	72,4
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES 1ERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,2	87,7	87,2	87,7
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	89,8	91,8	89,8	91,8
FEDERAL MULTI PME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	85,8	86,8	85,8	86,8
FEDERAL OBLIGATAIRE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,5	/	44,5	/
FEDERAL OBLIGATION COURT TERME	France	Banque / OPCVM	/	62,5	/	62,5
FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,7	99,7	99,7	99,7
FEDERAL OPPORTUNITE MODERE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,2	98,5	98,2	98,5
FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,4	98,0	98,4	98,0
FEDERAL OPTIMAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	53,1	54,9	53,1	54,9
FEDERAL PEA SECURITE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	48,4	/	48,4	/
FEDERAL PERSPECTIVES 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	87,8	/	87,8
FEDERAL SUPPORT COURT TERME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	33,3	/	33,3
FEDERAL SUPPORT TRESORERIE IR (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,5	/	39,5	/
FORMUL' ACTION 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	97,7	/	97,7
FORMUL'ACTION 2017	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	94,3	94,8	94,3	94,8
FORMUL ACTION 2017 FP	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	82,8	83,1	82,8	83,1
FORMUL'ACTION SECURITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,1	93,0	93,1	93,0
KALEIDOSCOPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,8	98,8	98,8	98,8
OPCI CLUB FRANCE RET (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	/	46,3	/
OPCI PREIM DEFENSE 2 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,5	/	35,5	/
OPCI PREIMS EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIM EUROS 2 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
OPCI TIKEHAU RET PRO (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	41,3	/	41,3	/

Sociétés consolidées par la méthode simplifiée (suite)

NOM	PAYS	SECTEUR / ACTIVITÉ	% CONTRÔLE		% INTÉRÊTS	
			31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
PRIMO ELITE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
SCHELCHER EURO RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	24,6	25,3	24,6	25,3
SCI PR2 PREIM RET 2 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,0	/	38,0	/
SCI USUFRUIMMO (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
SCPI PATRIMMO CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	68,0	68,6	68,0	68,6
SP CONVERTIBLES ISR EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,9	34,6	35,9	34,6
STEREO 3	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,1	97,1	97,1	97,1
STEREO 3/6	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,1	/	99,1
STEREO 4	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,2	/	99,2
STEREO 4/8	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	97,9	/	97,9
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR REFERENCE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENT	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
YUCATAN 3	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	95,4	/	95,4
YUCATAN 4	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	93,4	/	93,4

(1) Fusion et confusion de patrimoine
(2) Sociétés consolidées pour la première fois en 2015

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite short cut method) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100 % ;
- constater en regard un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le Groupe (intérêts minoritaires).

Note 46. Regroupement d'entreprises

Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle exclusif de Leetchi le 18 septembre 2015, groupe spécialisé dans l'édition de site internet de cagnotte en ligne et de solution de paiement sur Internet pour les acteurs de l'économie collaborative. Le groupe est constitué de 2 sociétés et est consolidé à hauteur de 100 %.

L'opération se traduit par un écart d'acquisition comptabilisé au bilan de 25 682 milliers d'euros. La contribution de Leetchi au résultat 2015 du Groupe s'élève à -793 milliers d'euros.

La comptabilisation initiale du regroupement est provisoire.

En cas d'informations complémentaires relatives à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition, le Groupe dispose d'un délai de douze mois pour :

- identifier les actifs acquis et passifs assumés de la société acquise non constatés lors de la comptabilisation initiale du regroupement ;
- modifier rétrospectivement les valeurs initialement attribuées.

Note 47. Evénements postérieurs à la clôture

Le 7 décembre 2015, Crédit Mutuel Arkéa est entré en négociation exclusive avec le groupe bancaire coopératif belge Crelan, pour le rachat de sa filiale Keytrade Bank, leader sur le marché de la banque en ligne en Belgique. Le 27 janvier 2016, Crédit Mutuel Arkéa a signé l'accord de vente.

Aucun autre événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2015.

3.6 Comptes globalisés au 31 décembre 2015

Les comptes globalisés correspondent aux comptes sociaux du Crédit Mutuel Arkéa (entité consolidante du groupe). Ils intègrent les comptes de la société juridique Crédit Mutuel Arkéa proprement dite, des Caisses locales et des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central. Les comptes globalisés sont établis selon les normes comptables françaises.

Bilan

Structure de bilan

Au 31 décembre 2015, le total de bilan des comptes globalisés est en augmentation et s'établit à 66,1 milliards d'euros contre 61,0 milliards d'euros en 2014 (+ 8,3 %).

A l'actif, dans le cadre de la gestion du LCR, le poste caisse et banques centrales enregistre une hausse de la liquidité disponible (+0,8 milliard d'euros). Les créances sur les établissements de crédit sont en augmentation essentiellement du fait de la hausse des encours de refinancement accordés aux filiales (+ 1,8 milliard d'euros). Les opérations avec la clientèle progressent principalement grâce à la production soutenue en matière de crédit habitat (+ 1,9 milliard d'euros).

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit sont en progression (+ 3,4 milliards d'euros) sous l'effet de l'accroissement des encours replacés par les filiales suite aux bonnes performances commerciales en matière de collecte d'épargne. Les encours d'opérations avec la clientèle augmentent (+ 1,8 milliard d'euros) sous l'effet de la hausse de la collecte de dépôts, notamment en épargne logement et dépôts à terme. Les dettes représentées par un titre baissent (- 0,4 milliard d'euros) en lien avec la diminution du recours au refinancement externe.

Les capitaux propres de l'établissement de crédit

Les fonds propres s'élèvent à 4,7 milliards d'euros. Ils sont constitués des capitaux propres (capital, réserves…) et du Fonds pour Risques Bancaires Généraux. Le capital social est stable à 2,2 milliards d'euros. Il est constitué, dans sa quasi-totalité, des parts sociales souscrites par les sociétaires auprès des Caisses locales.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux s'élève à 245,6 millions d'euros, contre 228,4 millions d'euros en 2014. Il comprend, outre les montants affectés à la couverture de risques de caractère général, le fonds fédéral constitué par les réseaux de Caisses locales, qui intervient dans les mécanismes de solidarité financière.

Bilan

(en milliers d'euros)

Actif	31.12.2015	31.12.2014
Caisse, banques centrales	2 091 745	1 319 383
Effets publics et valeurs assimilées	3 834 416	4 729 572
Créances sur les établissements de crédit	20 525 057	18 683 698
Opérations avec la clientèle	28 073 267	26 195 908
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 406 793	4 480 371
Actions et autres titres à revenu variable	202 993	126 366
Participations, autres titres détenus à long terme	109 972	96 019
Parts dans les entreprises liées	3 469 372	3 082 391
Immobilistaions incorporelles	324 318	326 157
Immobilistaions corporelles	197 562	198 195
Autres actifs	985 359	990 852
Comptes de régularisation	860 415	798 170
TOTAL DE L'ACTIF	66 081 268	61 027 081

Passif	31.12.2015	31.12.2014
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit	22 650 299	19 211 458
Opérations avec la clientèle	27 956 519	26 181 348
Dettes représentées par un titre	8 319 841	8 710 000
Autres passifs	1 065 952	897 998
Comptes de régularisation	951 128	1 018 021
Provisions	60 858	53 551
Dettes subordonnées	403 699	403 845
Fonds pour risques bancaires généraux	245 630	228 386
Capitaux propres hors FRBG	4 427 341	4 322 475
Capital souscrit	2 197 182	2 211 473
Primes d'émission	5 438	5 438
Réserves	2 043 926	1 912 717
Écart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investis	4 525	4 525
Report à nouveau	16 201	23 609
Résultat de l'exercice	160 069	164 713
TOTAL DU PASSIF	66 081 268	61 027 082

Compte de résultat

Résultat Net

Le résultat net des comptes globalisés atteint 160,1 millions d'euros en recul de 4,6 millions d'euros par rapport à 2014.

Les frais de gestion

Les frais de gestion progressent de 8,2 millions d'euros par rapport à 2014 (+ 1,2 %) pour atteindre 699,3 millions d'euros en 2015.

Cette variation s'explique principalement par le paiement de la première cotisation au FRU et des frais de supervision BCE ainsi que par l'augmentation des dépenses engagées sur les projets de développement du Groupe.

Coût du risque

Le coût du risque s'établit à 43,8 millions d'euros, soit une hausse de 3,2 millions d'euros par rapport à 2014. Cette hausse porte principalement sur le risque crédit clientèle en Caisses locales.

Le produit net bancaire

Le produit net bancaire s'élève à 841,3 millions d'euros, soit une baisse de 16,1 millions d'euros.

La marge financière baisse de 8,0 % à 437,4 M€. Cette baisse s'explique par une diminution de la marge nette d'intérêts clientèle principalement en lien avec la baisse des taux sur les crédits. Elle est partiellement compensée par la poursuite de la baisse du coût du refinancement net des produits de placement des excédents de trésorerie.

Les dividendes reçus en 2015 se situent à 147,8 millions d'euros en augmentation de 9,0 millions d'euros.

Les commissions nettes augmentent de 11,6 % pour se situer à 411,9 millions d'euros principalement sous l'effet de la hausse des commissions de remboursement anticipé et des commissions d'apporteurs d'affaires perçues (produits d'assurance vie et prévoyance notamment).

Les autres produits et charges d'exploitation sont en diminution de 20,7 millions d'euros, s'élevant à 8,1 millions d'euros. La diminution s'explique par un produit en 2014 relatif à la cession d'un immeuble couplé à une hausse de la dotation à la provision épargne logement, conséquence de l'évolution des taux.

Résultat Net
(en millions d'euros)

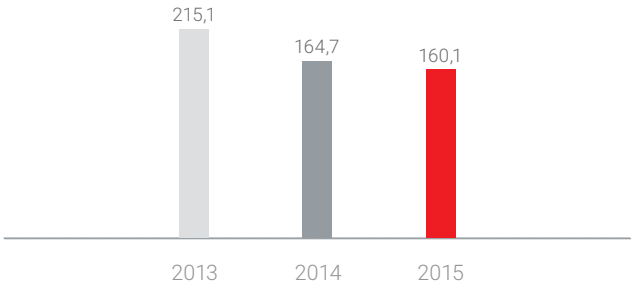

Frais de gestion
(en millions d'euros)

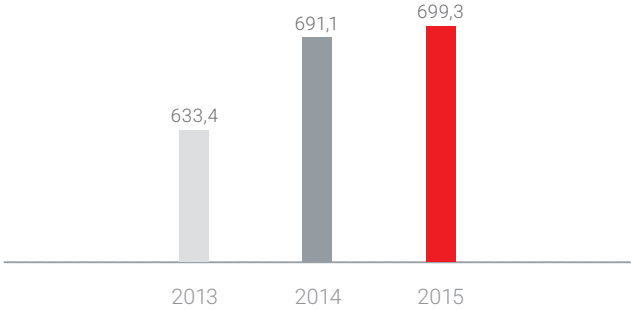

Produit net bancaire
(en millions d'euros)

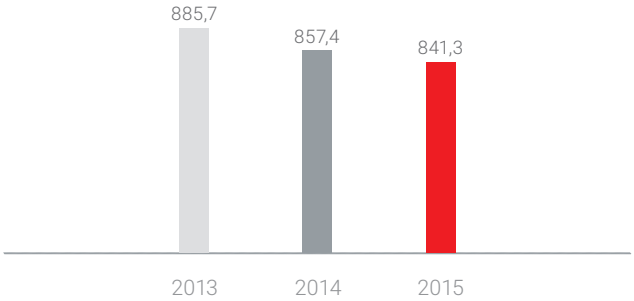

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts et produits assimilées	1 710 495	1 791 738
Intérêts et charges assimilées	- 1 447 329	- 1 479 713
Revenus des titres à revenu variable	147 931	138 842
Commissions (produits)	468 101	421 494
Commissions (charges)	- 56 170	- 52 277
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3 152	1 771
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	23 179	22 908
Autres produits d'exploitation bancaire	3 047	32 842
Autres charges d'exploitation bancaire	- 11 123	- 20 181
PRODUIT NET BANCAIRE	841 282	857 424
Charges générales d'exploitation	- 684 890	- 675 483
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 14 423	- 15 666
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	141 969	166 275
Coût du risque	- 43 830	- 40 607
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	98 139	125 668
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	50 366	- 16 398
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	148 504	109 270
Résultat exceptionnel	126	95
Impôts sur les bénéfices	28 529	46 806
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglèmentaires	- 17 090	8 542
RÉSULTAT NET	160 069	164 713

Tableau des résultats des cinq derniers exercices et autres éléments caractéristiques de la société

(en milliers d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 551 710	2 018 906	2 132 865	2 211 473	2 197 182
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 550 755 060	2 017 896 344	2 131 845 134	2 192 127 760	2 196 901 280
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
■ par conversion d'obligations					
■ par exercice de droits de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors-taxes	2 383 066	2 634 588	2 479 278	2 384 916	2 329 573
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	197 520	91 598	165 187	158 735	174 395
Impôt sur les bénéfices(*)	- 8 241	- 75 770	- 57 465	- 46 806	- 28 529
Participation des salariés due au titre de l'exercice(*)	4 761	13 780	1 496	523	1 459
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	127 026	164 909	215 103	164 713	160 069
Résultat distribué	37 242	49 833	49 778	40 913	39 175
RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,13	0,08	0,10	0,09	0,09
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	0,08	0,08	0,10	0,08	0,07
Dividende attribué à chaque action	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés et employés pendant l'exercice	5 588	5 684	5 624	5 538	5 479
Montant de la masse salariale de l'exercice	236 758	246 172	226 751	237 676	234 919
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	114 893	159 395	112 066	132 570	121 127

(*) La charge est signée positivement et le produit négativement

4 Facteurs de risque

4.1 Risque de crédit
4.2 Risques de marché
4.3 Risques structurels de taux et de liquidité
4.4 Risque de change
4.5 Risque actions et autres titres à revenu variable et risque sur titres immobilisés
4.6 Risque opérationnel
4.7 Risque juridique
4.8 Risque de non-conformité dont le risque de blanchiment

La fonction de gestion des risques du Crédit Mutuel Arkéa

La « fonction de gestion des risques » a pour mission générale, conformément aux exigences réglementaires (cf. arrêté du 3 novembre 2014), de s'assurer de la mise en œuvre des systèmes de mesure et de surveillance des risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Son organisation, mise en place mi-2010 suite à la première évolution réglementaire en la matière (notion de « filière risques »), couvre l'ensemble des risques de toutes les entités du groupe. Elle appréhende globalement, sur une base consolidée, l'ensemble des risques associés aux activités bancaires et non bancaires du groupe et ce, de manière transversale et prospective.

La « fonction de gestion des risques » a pour enjeu d'assurer la compatibilité du niveau des risques encourus avec les orientations fixées par l'organe de surveillance du groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui a fixé les objectifs prioritaires suivants en la matière :

- exercer ses activités dans des limites compatibles avec sa stratégie de développement, ses capacités financières et les exigences réglementaires concernant les risques ;
- délivrer une information de qualité, pertinente, contrôlée, à l'organe de surveillance et aux dirigeants effectifs du groupe ainsi qu'aux autorités de tutelle, chaque entité du groupe étant responsable de la gestion de ses risques.

Sa responsabilité au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa est attribuée au Directeur des risques de Crédit Mutuel Arkéa, indépendant des métiers et rattaché hiérarchiquement au Directeur du Pôle Supports au développement, qui dépend lui-même du Directeur général du groupe. La responsabilité ultime de la gestion des risques au plan opérationnel demeure du ressort des dirigeants effectifs de chaque entité, que les activités de celle-ci soient externalisées ou non.

Le responsable de la « fonction de gestion des risques » du groupe a pour mission d'organiser le bon fonctionnement de cette fonction, d'être le garant de la bonne information des dirigeants effectifs et de l'organe de surveillance du groupe et de veiller et/ou participer à l'application des procédures groupe pour son domaine d'attribution.

Intervenant en amont et en aval de la gestion opérationnelle des risques par les entités, il assure un suivi des risques consolidé à l'échelle du groupe. Les résultats sont communiqués, selon des supports et des fréquences appropriés, au Comité de surveillance des risques groupe et à la Direction générale du groupe ainsi qu'au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Le responsable de la « fonction de gestion des risques » du groupe s'appuie pour cela sur le réseau des correspondants nommés dans chaque entité du groupe et sur un système d'informations consolidé.

La « fonction de gestion des risques » est organisée fonctionnellement, en complément de l'organisation hiérarchique. Chaque établissement du groupe, bancaire ou non, nomme un responsable de la « fonction de gestion des risques » pour son périmètre, un responsable par type de risque étant par ailleurs désigné.

Des liens fonctionnels sont prévus à trois niveaux :

- entre le responsable de la « fonction de gestion des risques » du groupe et le responsable de la « fonction de gestion des risques » de chaque entité ;
- entre le responsable de la « fonction de gestion des risques » de chaque entité et les responsables désignés pour chaque type de risque au sein de cette entité ;
- entre le responsable de la « fonction de gestion des risques » du groupe et les responsables par type de risque groupe.

La vision consolidée des risques de Crédit Mutuel Arkéa est assurée :

- par une gouvernance de la « fonction de gestion des risques », homogène et déclinée sur le même modèle quelle que soit l'entité du groupe et quel que soit le risque ;
- et par des méthodes, procédures et outils communs permettant à la fois une gestion « locale » par entité et globale à l'échelle du groupe.

Cette organisation de la « fonction de gestion des risques » et les ressources à sa disposition contribuent à la conformité de l'exposition aux risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa à la politique de risque définie par son organe de surveillance. L'ensemble des documents formant le « Dispositif de maîtrise des risques » constitue, à cet égard, le référentiel dans lequel se trouve le système de limites du groupe. D'abord validé par le Comité de surveillance des risques puis par le Comité exécutif du groupe, ce document est ensuite présenté au Comité d'audit et des risques puis soumis au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa pour adoption.

La « fonction de gestion des risques » s'insère dans le schéma de gouvernance globale des risques et du contrôle interne représenté ci-après :

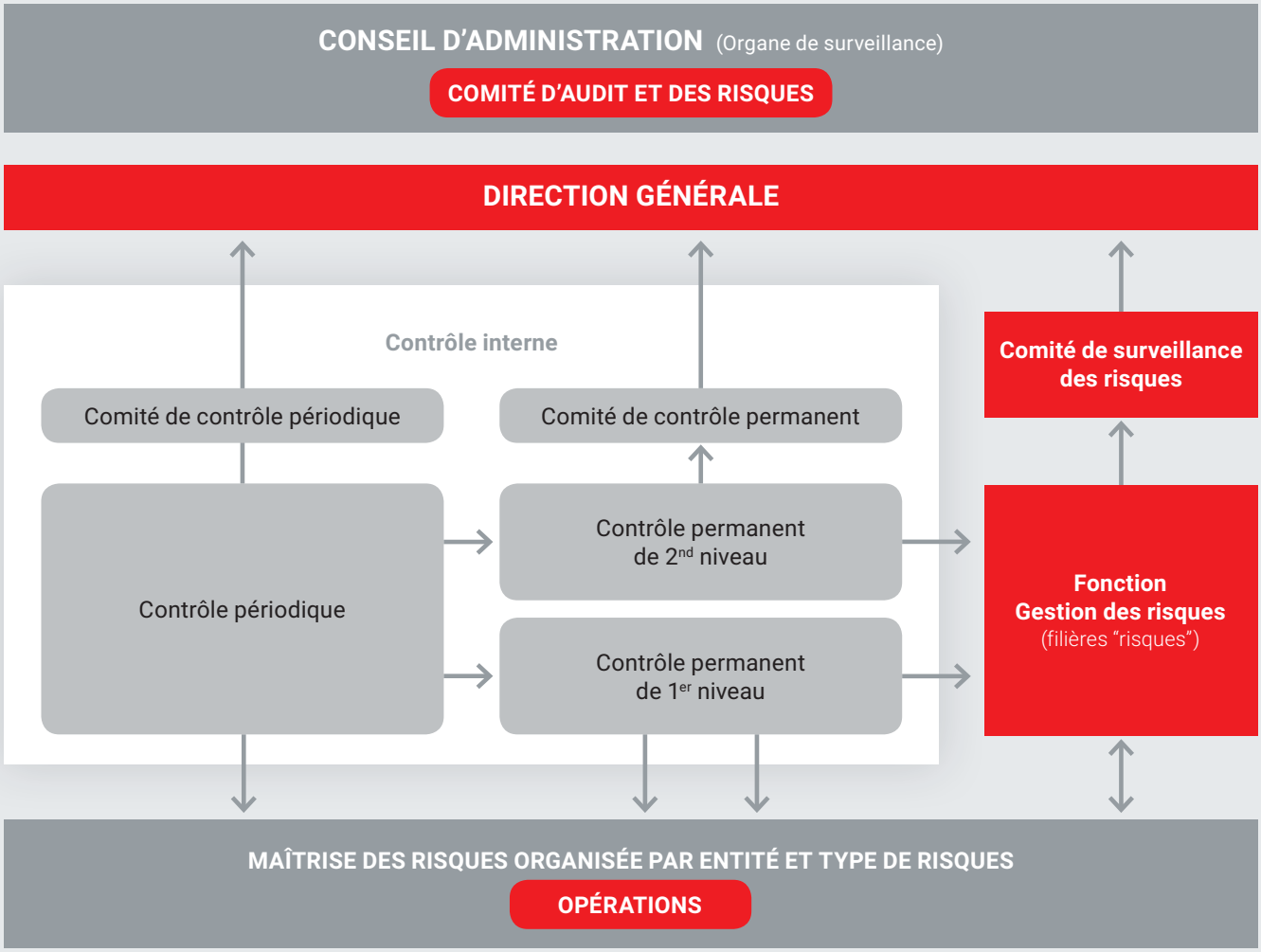

4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de non remboursement encouru en cas de défaillance d'un emprunteur ou d'emprunteurs considérés comme « un même bénéficiaire », au sens règlementaire de cette expression.

4.1.1 Risque de crédit sur la clientèle

4.1.1.1 Procédures de sélection, de limite et de surveillance

L'ensemble des procédures de sélection, de limites et de surveillance des risques s'inscrit dans un cadre règlementaire. Il respecte notamment l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Système de sélection du risque

Conformément à la règlementation, les notations internes se trouvent au centre du processus d'octroi de crédit et sont utilisées pour déterminer à la fois les limites de décision et le plafond d'engagement de chaque entité du groupe.

L'octroi de crédit est régi par des procédures propres à chaque entité distributrice au sein du groupe, dans le cadre du système de limites défini par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Les demandes de financement excédant les plafonds de décision propres à chaque réseau ou filiale sont soumises au Comité de Crédit groupe. Au-delà des limites de décision de ce Comité, une demande de dérogation est faite au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Les procédures d'octroi de crédit des entités du groupe s'appuient sur des analyses détaillées de la qualité des emprunteurs et leur capacité à faire face aux remboursements des crédits sollicités.

Quelle que soit la typologie du client emprunteur (particulier, entreprise, institutionnel), ces analyses intègrent selon les cas :

- des données externes (inscription au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers, interdiction bancaire, note Banque de France, encours déclarés au service de centralisation des risques de la Banque de France, impayés, existence de procédures collectives, Kbis…) ;
- des données personnelles décrivant la situation financière (fonctionnement de compte, documents comptables…) ;
- des éléments de contexte qualitatifs (régime matrimonial, forme juridique, analyse des secteurs d'activité…).

Surveillance des crédits à la clientèle

Conformément à la règlementation, le Crédit Mutuel Arkéa veille à une stricte indépendance entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur surveillance.

Les outils mis en place par le groupe permettent la détection rapide des situations risquées (impayés, irréguliers, dégradation de notation,…).

Les structures de Maîtrise des risques des entités distributrices du groupe s'assurent de la bonne prise en charge des dossiers risqués par les gestionnaires, tant au niveau du diagnostic de la situation du client et de la mise en œuvre rapide des mesures nécessaires que du suivi de la régularisation de la situation du client.

En second niveau, la surveillance globale des risques est assurée par la Direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa (suivi des grands risques, détection des engagements dégradés, analyse des principaux dossiers douteux et contentieux).

Reporting

Un tableau de bord des risques sur crédits à la clientèle est établi mensuellement et communiqué aux membres du Comité de direction générale du Crédit Mutuel Arkéa. Les principaux indicateurs sont calculés par marché et par entité du groupe.

Une synthèse de l'exposition au risque de crédit à la clientèle ainsi qu'un point sur le respect des limites d'engagement sont effectués lors de chaque réunion du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Enfin, la situation des risques de crédit du groupe est également présentée au Comité de surveillance des risques groupe qui se réunit tous les trimestres. Elle figure également dans le tableau de bord trimestriel des risques du groupe, adressé et présenté au Comité exécutif de Crédit Mutuel Arkéa puis au Comité d'audit et des risques du groupe.

4.1.1.2 Analyse des encours

Encours des crédits à la clientèle

Au 31 décembre 2015, les encours bilan et hors bilan de la clientèle du Crédit Mutuel Arkéa représentent 56 milliards d'euros. Les crédits inscrits au bilan (capital et créances rattachées incluses) s'élèvent à 45,4 milliards d'euros, en progression de 8,7 %.

Ceux-ci concernent, pour l'essentiel, des secteurs à risque modéré où les montants unitaires sont en général limités. Les crédits à l'habitat représentent près de la moitié des encours. La forte implantation régionale favorise, par ailleurs, la proximité et la bonne connaissance des emprunteurs.

Répartition des encours de crédit au bilan

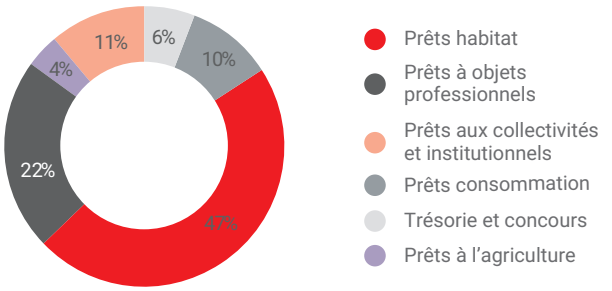

Répartition des encours Habitat par type de garantie

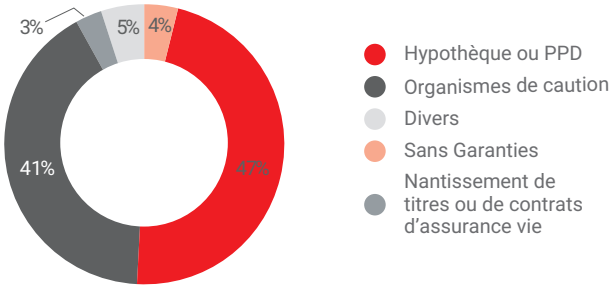

Dispersion des encours de crédit à la clientèle

La dispersion du portefeuille de crédits à la clientèle est satisfaisante du point de vue du risque, qu'elle soit examinée :

- par type d'emprunteur ;
- par secteur d'activité.

Les encours aux particuliers représentent près de la moitié des encours au bilan.

L'exposition brute (encours bilan et hors bilan) des professionnels et entreprises se monte à 19,5 milliards d'euros (soit 34,9% des engagements clientèle). Les secteurs les mieux représentés sont l'immobilier, la distribution, l'agriculture et les entrepreneurs individuels.

Encours au bilan par type d'emprunteur à fin 2015

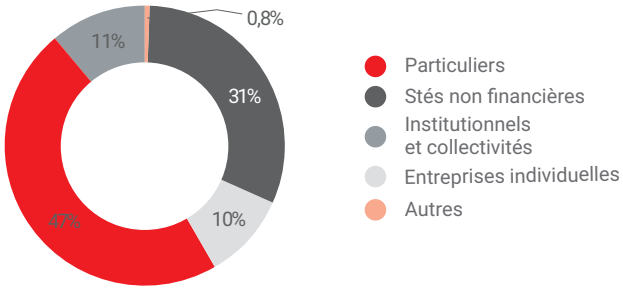

Ventilation sectorielle de l'exposition brute (encours bilan et hors bilan) des professionnels et entreprises

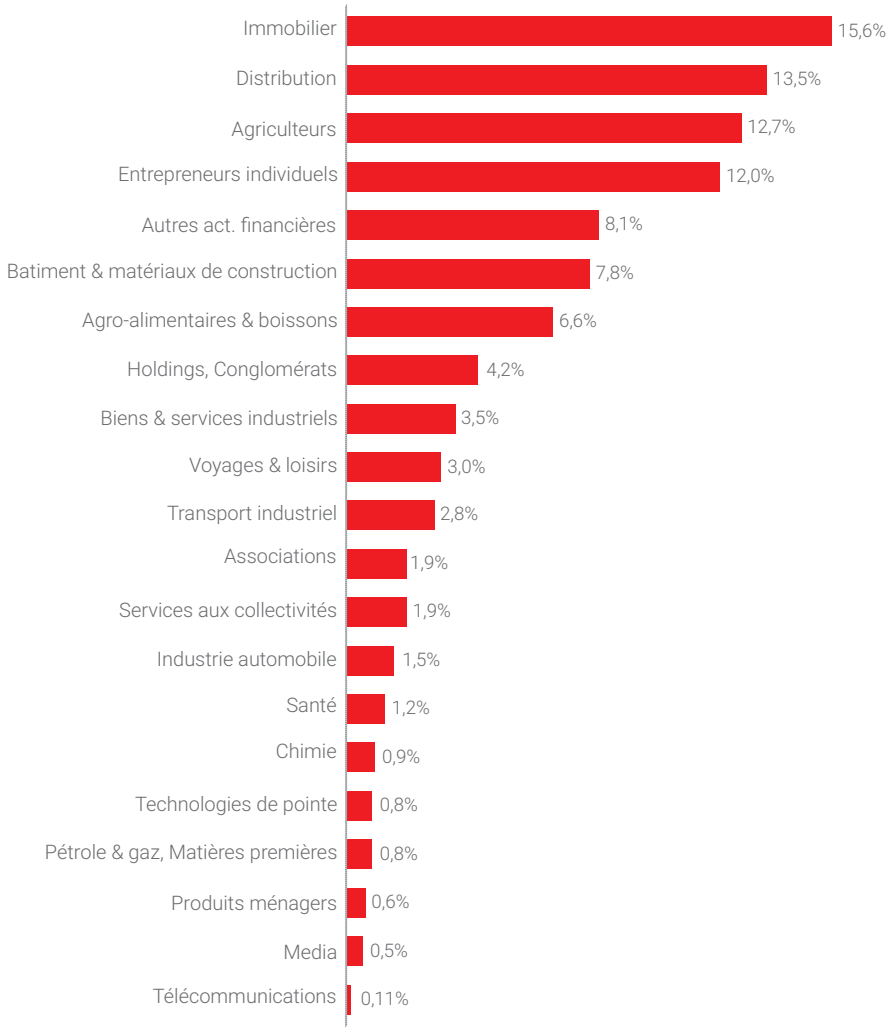

Qualité du risque de crédit du portefeuille

La qualité du risque de crédit du portefeuille de crédits à la clientèle s'apprécie au travers de la notation interne des clients.

La cotation interne d'un client, à un instant donné, correspond à une évaluation du risque que le client n'honore pas ses engagements de remboursement dans les 12 mois à venir. Mise à jour quotidiennement pour tenir compte des éventuels événements de risque, elle est exprimée sur une échelle de 11 notes, allant de la meilleure note A+ (risque le plus faible) à la moins bonne note F (risque le plus fort). Les notes internes E- et F rassemblent les créances douteuses et litigieuses, les neuf autres notes regroupant les créances saines.

Les encours sains totalisent 96,8% de l'encours total. Les encours douteux et litigieux (notes E- et F) en représentent 3,2% (encours de créance en capital exclusivement).

Répartition des encours bilan (capital) par niveau de cotation à fin 2015

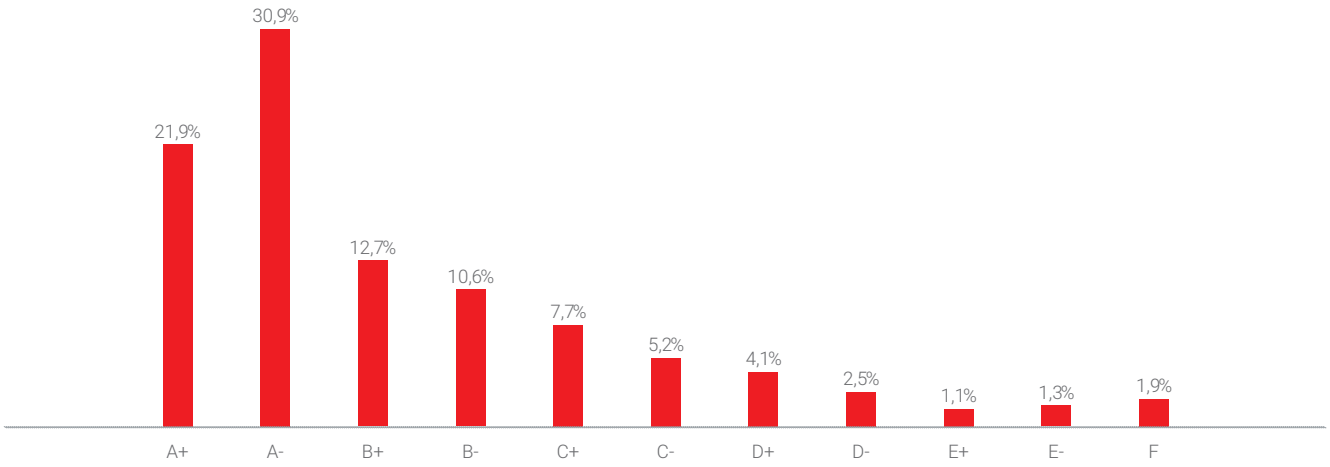

Présentation des créances douteuses et litigieuses (CDL)

	2014		2015	
MARCHÉS	ENCOURS (M€)	%	ENCOURS (M€)	%
Particuliers	635	41 %	630	40 %
Sociétés non financières	733	47 %	762	48 %
Entrepreneurs individuels	198	13 %	196	12 %
TOTAL	1 566	100 %	1 588	100 %

Le montant des créances douteuses et litigieuses, intérêts compris, s'établit à 1 588 millions d'euros, contre 1 566 millions d'euros en 2014. La hausse des créances douteuses et litigieuses sur 2015 est de 1,4 %.

Le taux de créances douteuses et litigieuses (intérêts compris) sur l'encours global est en baisse à 3,5 % contre 3,7 % fin 2014.

Encours de prêts restructurés

Les crédits restructurés, au sens de la réglementation européenne du 21 octobre 2013, sont des contrats qui ont fait l'objet de mesures de « concessions envers les débiteurs ayant ou allant avoir des difficultés à honorer leurs dettes ». Ces concessions peuvent être des modifications de durée résiduelle du contrat ou un refinancement de la dette, hors renégociations commerciales.

Le déclassement en défaut est plus strict sur les crédits restructurés, puisqu'ils sont déclassés automatiquement en créance douteuse dès qu'ils présentent un impayé de plus de trente jours ou qu'ils font l'objet d'une nouvelle restructuration.

Pour les débiteurs déjà en défaut à l'identification de la restructuration, les prêts restructurés sont en outre maintenus en douteux au minimum pendant un an, que la créance présente un impayé ou non.

Selon ces définitions, les crédits restructurés représentent 367 millions d'euros soit 0,8 % du total des encours. 318 millions d'euros sont déclassés en créances douteuses ou litigieuses tandis que 49 millions d'euros sont sains.

4.1.1.3 Provisionnement et coût du risque

Provisionnement

Le provisionnement du risque sur créances à la clientèle concerne, d'une part, les créances douteuses et litigieuses (notes internes E- ou F) et d'autre part, les créances sensibles (notées E+ et assimilées), sans oublier quelques provisions spécifiques sur filières, dont 15,6 millions d'euros sur l'agriculture.

Dans le premier cas, il s'agit de provisions affectées. Leur estimation repose en premier lieu sur des règles appliquées automatiquement pour les créances douteuses des réseaux Crédit Mutuel. L'appréciation au cas par cas devient ensuite la règle, notamment lors du passage en créances litigieuses. Financo présente la particularité de disposer d'un système de provisionnement statistique pour l'ensemble de ses créances douteuses ou litigieuses sur des particuliers. Pour toutes les autres créances douteuses ou litigieuses du groupe, le provisionnement résulte d'une appréciation au cas par cas des perspectives de recouvrement.

Pour les créances sensibles, l'estimation de la provision dite collective s'appuie sur une observation statistique des taux de défaut et des pertes constatées en cas de défaut.

Dans un contexte de perspectives économiques peu favorables, Crédit Mutuel Arkéa est resté très prudent en 2015 dans son approche du risque de crédit clientèle. Le taux de provision des créances douteuses et litigieuses (capital + intérêts) atteint 56,3 % à fin décembre 2015 contre 57,4 % en décembre 2014. Ce taux est de 59,4 % pour les sociétés, 56,3 % pour les entreprises individuelles et 52,5 % pour les particuliers.

Le taux de provisionnement des créances sensibles est en baisse. Il se situe à 10,3 % fin 2015 contre 13 % fin 2014, du fait de l'élargissement de l'assiette de calcul au CFCAL.

Coût du risque

Le coût du risque de crédit à la clientèle correspond à la dotation nette aux provisions et aux pertes non couvertes par provision. Il s'élève, provision collective incluse, à 107,7 millions d'euros en 2015 contre 119,1 millions d'euros en 2014. Il se compose d'un coût du risque de 98 millions d'euros sur les créances déclassées et d'une reprise nette de 6,2 millions d'euros de la provision collective auxquels s'ajoute une dotation de 15,9 millions d'euros à une provision sur filières.

Le coût du risque sur créances douteuses ou litigieuses est en baisse sur l'ensemble des marchés. Rapporté à l'encours au bilan des engagements clientèle, le coût du risque total 2015 est de 0,24 % contre 0,29 % sur l'exercice 2014.

Prise en compte du coût du risque dans la tarification

Le coût du risque de crédit est pris en compte dans la fixation des conditions financières faites au client selon une approche communément admise, dans l'esprit de la réglementation Bâle III. Le coût du risque moyen ou statistiquement « attendu » est incorporé au prix de revient du crédit et contribue directement à la tarification de référence, le coût du risque exceptionnel ou « inattendu » étant par principe à couvrir par les fonds propres.

4.1.2 Risque de crédit sur les contreparties de marché

4.1.2.1. Dispositif de limites sur l'ensemble du groupe

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa dispose d'un système de limites unitaires par type de contrepartie (ou groupe de « clients liés » au sens de l'article 4-1-39 du règlement CRR) qui s'applique de façon dissociée aux activités pour compte propre et aux activités pour compte de tiers (actifs en représentation des fonds en Euros de l'assurance-vie).

Les limites unitaires sont revues au moins une fois par an par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Elles sont fixées en fonction de la notation interne des contreparties, classées en quatre catégories :

- souverains (États), secteur public, supranationaux et dettes sécurisées ;
- collectivités publiques ;
- banques, assurances et titrisations (dettes senior et subordonnées) ;
- entreprises.

Pour ce qui concerne les activités pour compte propre sur les marchés, les limites individuelles sont fixées, en montant et en durée, par référence, principalement, aux fonds propres du groupe Crédit Mutuel Arkéa et aux « fondamentaux » de la contrepartie (fonds propres, endettement et notations).

Les demandes de limites pour une contrepartie donnée sont examinées par le Comité de Contrepartie groupe du Crédit Mutuel Arkéa qui appuie sa décision sur les avis motivés de la Direction des risques, responsable de l'analyse, du suivi et du contrôle de second niveau. Le contrôle de premier niveau est réalisé par les structures portant et/ou gérant les encours sur les contreparties.

Toute opération sur les marchés financiers entraînant un risque de crédit doit adresser un émetteur ou un titre référencé par le Comité de Contrepartie groupe.

En cas de demande de dérogation de limite entre deux révisions, la décision est du ressort du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

4.1.2.2 Reporting

La situation du risque de crédit attaché aux opérations sur les marchés est régulièrement examinée par le Comité de Contrepartie groupe.

Un tableau de bord trimestriel des risques est établi et communiqué aux membres du Comité de direction générale du Crédit Mutuel Arkéa. Il comprend un point sur le respect des limites en matière de risque de crédit sur les contreparties de marché.

Le point sur le respect des limites de crédit est fait lors de chaque réunion du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

4.1.2.3 Analyse du risque de crédit sur les contreparties de marché

Pour l'ensemble du périmètre

Le portefeuille d'investissement sur les produits de taux du groupe atteint 35 milliards d'euros (sauf mention contraire, les montants ci-dessous sont exprimés en valeur de remboursement) au 31 décembre 2015, ventilés comme suit :

Répartition par structure
(en milliards d'euros)

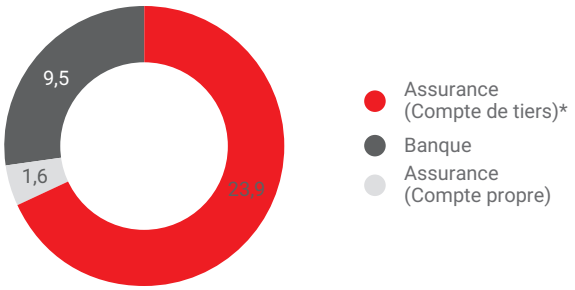

* Assurance (Compte de tiers) : actifs en représentation des fonds en Euros.

Le groupe n'est directement exposé au risque de crédit que sur les portefeuilles pour compte propre de l'assurance (1,6 milliard d'euros) et de la banque (9,5 milliards d'euros). Pour cette dernière, l'exposition au risque de crédit résulte principalement du replacement de la trésorerie excédentaire et des engagements de garanties pour des fonds gérés par la filiale de gestion d'actifs Federal Finance Gestion. Les encours d'investissement pour compte propre, en voie d'extinction, sont en effet devenus marginaux.

Le risque de crédit des 23,9 milliards d'euros d'investissements correspondant aux investissements pour compte de tiers de la compagnie d'assurance Suravenir est quant à lui majoritairement porté par les assurés via le rendement dont ils bénéficient sur les fonds en euros.

Dans le cadre de son analyse du risque de contreparties, Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur son propre système de notation interne ainsi que sur les notes des agences de notation.

Pour le périmètre d mptes propres (assurance et banque)

Les 11,1 milliards d'euros de placements des comptes propres banque et assurance concernent principalement des émetteurs bénéficiant des meilleures notations externes : 73 % ont des notations externes comprises entre AAA et A.

92 % des investissements de ce périmètre portent sur des émetteurs européens dont 57 % d'émetteurs français.

53 % des investissements sont réalisés auprès de contreparties bancaires.

Répartition par notation externe Compte Propre
(en milliards d'euros)

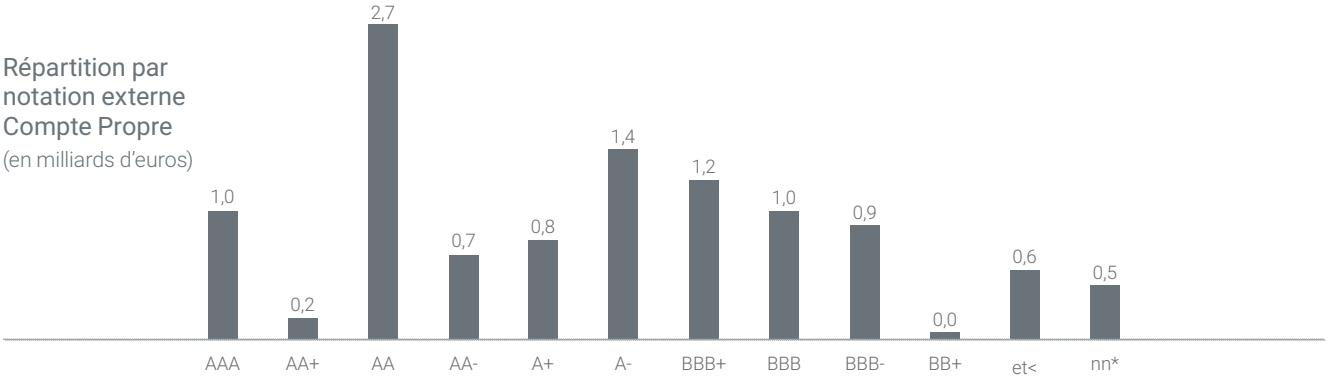

*nn : émetteurs non suivis par l'une ou plusieurs des trois agences de notation de référence (S&P, Moody's et Fitch).

Répartition par zone géographique Compte Propre (en milliards d'euros)

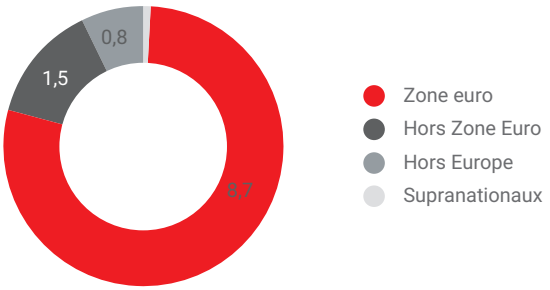

Répartition par catégorie d'émetteur Compte Propre
(en milliards d'euros)

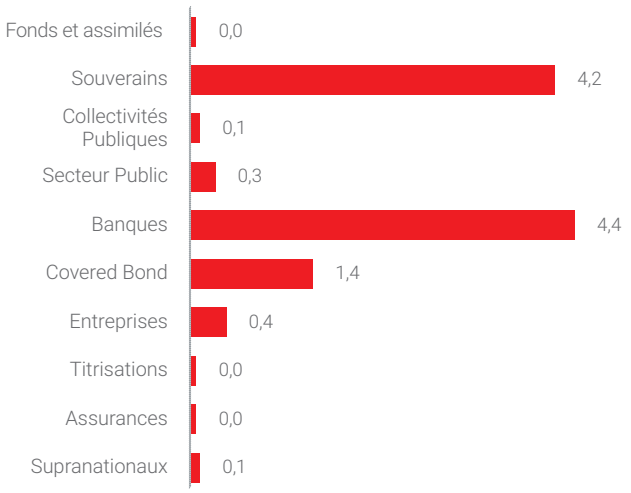

Pour le périmètre du compte de tiers de Suravenir

Le compte de tiers de l'assureur Suravenir est principalement investi sur des émetteurs bénéficiant des meilleures notations externes : pour 77 % d'entre eux, les notations externes sont en effet comprises entre AAA et A.

Au plan géographique, le compte de tiers est principalement investi sur des émetteurs européens (92 %).

D'un point de vue sectoriel, le compte de tiers de Suravenir est majoritairement présent sur deux grandes typologies d'émetteurs :

- le secteur bancaire (banques et « covered bonds ») pour 38 % ;
- les souverains, supranationaux, collectivités publiques et secteur public pour 45 %.

Répartition par notation externe Suravenir Compte de tiers
(en milliards d'euros)

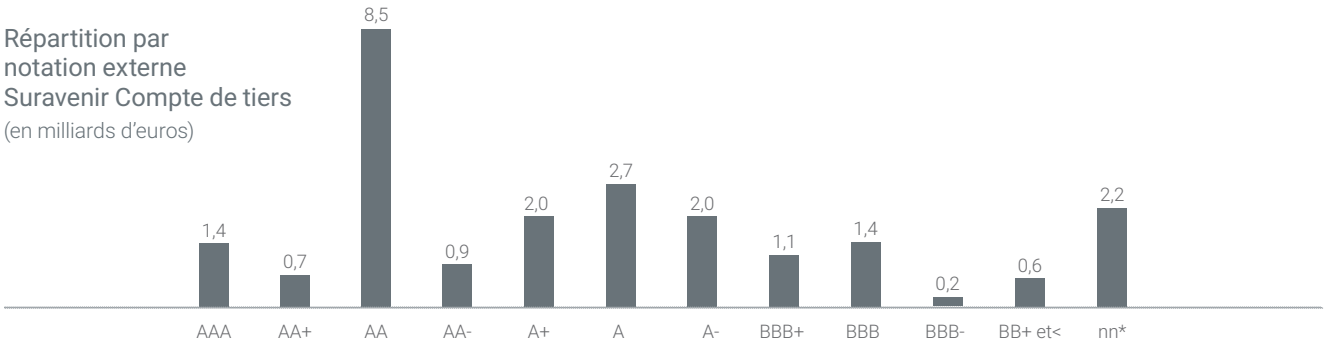

*nn : émetteurs non suivis par l'une ou plusieurs des trois agences de notation de référence (S&P, Moody's et Fitch).

Répartition par zone géographique Suravenir Compte de tiers
(en milliards d'euros)

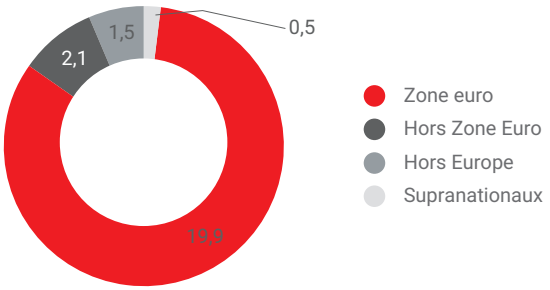

Répartition par catégorie d'émetteur Suravenir Compte de tiers
(en milliards d'euros)

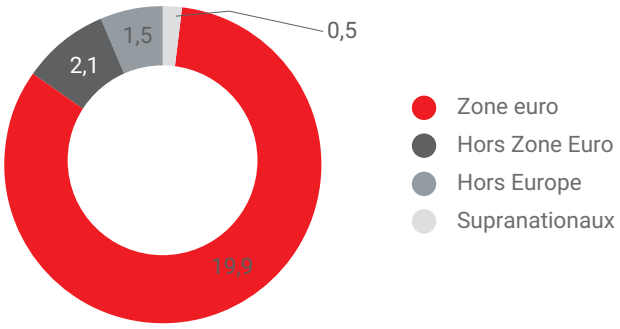

4.1.2.4 Focus sur l'exposition au risque souverain sur les pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union européenne

Au cours de l'année 2015, les inquiétudes des marchés financiers concernant la capacité de certains Etats de la zone euro à honorer le remboursement futur de leur dette ont connu une évolution mitigée. Plusieurs signaux positifs semblent confirmer la reprise économique esquissée en zone euro dès 2014. Cependant, de nombreux éléments viennent contrebalancer cette relance, telles que les incertitudes politiques en péninsule ibérique et la mise en place d'un nouveau plan de sauvetage en Grèce par les instances internationales et européennes pour éviter une cessation de paiement.

Il ne reste aucune exposition du groupe Crédit Mutuel Arkéa à la dette souveraine grecque. Les expositions sur l'Irlande et le Portugal sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Il s'agit :

- sur l'Irlande, de placements de moyen/long terme portés par les sociétés d'assurances sur le périmètre compte de tiers et d'engagements pour compte propre de la banque concernant des garanties pour des fonds gérés par sa filiale de gestion d'actifs Federal Finance Gestion ;
- sur le Portugal, d'engagements pour compte propre de la banque concernant à la fois des garanties pour des fonds gérés par sa filiale de gestion d'actifs Federal Finance Gestion et des opérations de trésorerie court terme.

(en millions d'euros)

	<1AN	1 À 2 ANS	2 À 5 ANS	5 À 10 ANS	>10 ANS	TOTAL	PART DE CES SOUVERAINS dans les investissement totaux
PORTUGAL	593	–	–	1	–	594	
Assurance (compte de tiers)	–	–	–	1	–	1	0 %
Comptes propres (banque et Assurance)	593	–	–	–	–	593	5,3 %
IRLANDE	13	–	286	20	–	319	
Assurance (compte de tiers)	5	–	286	20	–	311	1 %
Comptes propres (banque et Assurance)	8	–	–	-	–	8	0,1 %
TOTAL	606	–	286	21	–	913	2,6 %

Les expositions en termes nominaux indiquées ci-dessus se traduisent par les expositions nettes suivantes (valeur comptable après dépréciation pour risque de contrepartie et prise en compte des plus ou moins-values latentes, nette de couvertures et après prise en compte de la participation aux bénéfices différés revenant aux assurés pour la partie assurance) dans les comptes du groupe Crédit Mutuel Arkéa (hors prise en compte des expositions sur les engagements de hors bilan) :

(en millions d'euros)

	<1AN	1 À 2 ANS	2 À 5 ANS	5 À 10 ANS	>10 ANS	TOTAL
PORTUGAL	587	–	–	1	–	588
IRLANDE	5	–	285	20	–	311
TOTAL	592	–	285	21	–	899

4.1.2.5 Focus sur l'exposition aux actifs structurés détenus dans le périmètre bancaire

L'exposition aux actifs structurés est en réduction progressive, ce portefeuille faisant l'objet d'une gestion extinctive. Il n'y a plus d'investissements depuis 2008. Les encours sur ces actifs diminuent par conséquent sur l'année 2015 et atteignent 85 millions d'euros en baisse de 18 millions d'euros.

- Les encours des CDO à capital garanti (le seul CDO non garanti encore détenu pour un montant de 2,3 millions d'euros étant entièrement provisionné depuis 2009) sont en légère baisse sur l'exercice à 38,6 millions d'euros.
- L'encours sur les titrisations (CMBS, RMBS, CLO et ABS) est passé de 63 millions d'euros fin 2014 à 46 millions d'euros fin 2015. La qualité de crédit moyenne du portefeuille de titrisation reste satisfaisante puisque 61 % de l'encours bénéficient d'une notation externe supérieure ou égale à BBB.

4.2 Risque de marché

Le risque de marché ou risque de prix trouve son origine dans les variations défavorables des paramètres de marché qui ont un impact sur la valeur des instruments financiers inscrits au bilan. Le Crédit Mutuel Arkéa est exposé principalement aux risques de premier ordre de spread, de taux d'intérêt, de taux de change et du marché actions. L'exposition pour compte propre aux risques optionnels est non significative.

Du point de vue de la gestion et s'agissant du périmètre bancaire traité dans ce paragraphe, les sources de risque de marché significatives sont gérées par la Direction des marchés financiers de Crédit Mutuel Arkéa.

Le risque de taux est géré de manière globale[1] au niveau d'une centrale de taux dont les limites de risque et les principes de gestion sont définis par la fonction Gestion de bilan du groupe. La gestion effective de cette centrale est placée sous la responsabilité de la Direction des marchés financiers.

L'exposition aux risques de marché s'élève à 8,2 milliards d'euros à fin 2015 et se décompose de la manière suivante :

Exposition du périmètre bancaire aux risques de marché au 31.12.2015

(en millions d'euros)

TOTAL PLACEMENTS	8 198
PORTEFEUILLE LCR	5 099
■ dont actifs de niveau 1	4 743
■ dont actifs de niveau 2	356
PLACEMENTS DES EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE	2 662
■ dont Crédit Mutuel Arkéa	2 635
■ dont filiales	27
PLACEMENTS INTRA - CRÉDIT MUTUEL	175
PORTEFEUILLE EN GESTION EXTINCTIVE	251
AUTRES PLACEMENTS	11

Le portefeuille des actifs hautement liquides, au sens de la règlementation LCR, exposés aux risques de marché s'élève à 5,1 milliards à fin 2015. Il est composé de 4,7 milliards d'euros d'actifs de niveau 1 et de 0,4 milliard d'euros d'actifs de niveau 2.

Plus de la moitié des investissements (56 %) ayant une maturité résiduelle supérieure à un an, le portefeuille est principalement exposé au risque de spread. Le risque de taux du portefeuille reste, quant à lui, peu significatif compte tenu de la gestion centralisée du risque de taux (cf partie 4.3 sur les risques structurels de taux et de liquidités).

(1) A l'exception du risque de taux lié à la fourniture de services d'investissement à la clientèle, qui est directement couvert dans le marché.

Le portefeuille des placements des excédents de trésorerie enregistrés à la juste valeur au bilan est faiblement exposé aux risques de marché en raison de sa maturité réduite (9 mois en moyenne). Son montant s'élève à 2,7 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Au sein de ce portefeuille, les titres conservés dans le cadre de l'activité d'origination sont cependant exposés au risque de spread compte tenu d'une maturité résiduelle plus élevée (6,6 ans en moyenne). Le faible niveau des positions (85 millions d'euros à fin 2015) en limite toutefois l'impact. Par ailleurs l'exposition aux risques de marché des placements de trésorerie des filiales bancaires du groupe est peu significative (27 millions d'euros au 31.12.2015). Ce faible niveau est la conséquence de la politique de centralisation des placements auprès de Crédit Mutuel Arkéa.

Le portefeuille d'investissement en gestion extinctive poursuit sa décroissance. Son encours, en baisse de 30 millions d'euros sur l'exercice, n'est plus que de 0,3 milliard d'euros à fin 2015.

Les autres activités du périmètre bancaire en relation avec les marchés financiers sont exposées de manière plus marginale aux risques de marché. Les instruments dérivés négociés avec les clients des réseaux (8,1 milliards d'euros au 31.12.2015) sont en effet systématiquement couverts dans le marché sauf exceptions[1], ce qui a pour conséquence de neutraliser les risques de taux et de change. Ces opérations ne sont donc exposées qu'aux risques CVA-DVA et FVA décrits au point 4.2.2.

Du point de vue réglementaire, le risque de marché de Crédit Mutuel Arkéa se limite au risque de taux du portefeuille de négociation[2], au risque CVA et au risque de change global. Le portefeuille de négociation est non significatif puisque limité aux seules opérations d'animation de la dette secondaire du groupe.

S'agissant du risque de change, il convient de noter que Crédit Mutel Arkéa n'est pas assujetti au calcul d'exigence de fonds propres, comme mentionné au point 4.4.

L'ensemble des positions évoquées ci-dessus se rapporte aux notes 2, 3, 4, 7 et 18 des comptes consolidés de Crédit Mutuel Arkéa.

4.2.1 Organisation et surveillance des risques

Organisation

Les opérations de marché de Crédit Mutuel Arkéa sont négociées par une salle des marchés rattachée à la Direction des marchés financiers. Cette salle des marchés est organisée autour de trois activités (trésorerie[3] et refinancement, structuration, vente aux entreprises et aux institutionnels).

L'enregistrement comptable et le dénouement des opérations sont assurés par la Direction des back offices.

La valorisation des positions, l'évaluation du résultat de gestion et des risques de marché ainsi que le calcul des exigences de fonds propres sont placés sous la responsabilité de la Direction des risques.

Chacune des phases du traitement des opérations fait l'objet d'un contrôle permanent conformément à la réglementation.

Surveillance

Le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, sur proposition du Directeur général et après réunion du Comité de surveillance des risques groupe, fixe annuellement le cadre global d'intervention sur les marchés de capitaux. Le dispositif détaillé de limites est ensuite décidé par la Direction générale, après examen par le Comité de surveillance des risques groupe.

Ce dispositif est constitué de limites ou de seuils de gestion qui portent sur les positions, les sensibilités, les pertes, les exigences de fonds propres et les ajustements de valeur additionnels.

En 2015, les limites relatives aux différents portefeuilles ont fait l'objet d'ajustements essentiellement destinés à accompagner l'activité.

(1) Les expositions au risque de taux et au risque de change sont encadrées par des limites de faible montant.
(2) Le portefeuille de négociation est constitué des positions détenues dans une optique de cession à court terme.
(3) Dont le suivi du portefeuille en gestion extinctive.

Le corpus de limites est complété d'une procédure d'approbation des nouveaux produits qui se matérialise par une liste d'instruments autorisés à la négociation.

Un Comité de suivi des investissements, réuni selon une fréquence trimestrielle, a pour mission de suivre les encours et les résultats du portefeuille LCR, des portefeuilles de trésorerie et du portefeuille en gestion extinctive.

Reporting à la Direction générale

La Direction des risques informe quotidiennement les directions opérationnelles de la consommation des limites liées aux activités de marché. En cas de dépassement, une procédure d'information de la Direction générale est activée. Des situations consolidées des risques de marché sont également établies régulièrement par la Direction des risques à son intention.

Reporting à l'organe de surveillance

Une communication sur les risques attachés aux activités de marché est réalisée lors de chaque réunion du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Elle inclut une présentation des expositions, des résultats et des indicateurs de risque ainsi qu'un point sur le respect des limites décidées par le Conseil d'administration.

La situation consolidée des risques, qui inclut le risque de marché, est également présentée trois fois par an au Comité d'audit et des risques de Crédit Mutuel Arkéa.

4.2.2 Analyses de sensibilité

Les valorisations servant de référence aux analyses de sensibilité sont obtenues selon une hiérarchie de méthodes. Lorsque l'actif est coté sur un marché actif, la juste valeur est déterminée sur la base de sa cotation. En l'absence d'une telle cotation, le prix résulte de l'application de techniques de valorisation de place utilisant des données de marché le plus souvent observables. Dans quelques cas spécifiques, il est fait appel à des prestataires spécialisés en complément de la valorisation interne. Les valorisations issues de modèles font éventuellement l'objet de réfactions visant à prendre en compte le risque de liquidité.

Par ailleurs, en application de la norme IFRS 13, la valorisation des instruments dérivés donne lieu à deux ajustements.

Le premier a pour objectif d'intégrer la valeur de marché du risque de contrepartie. L'ajustement réalisé prend en compte le caractère bilatéral de ce risque, à savoir d'une part, le risque sur les contreparties (*Credit Valuation Adjustment* - CVA) et, d'autre part, le risque de crédit propre du groupe Crédit Mutuel Arkéa (*Debit Valuation Adjustment* – DVA).

Le second ajustement vise à prendre en compte le coût de financement des instruments dérivés non collatéralisés (*Funding Valuation Adjustment - FVA*).

Au total, une charge nette de 2,9 millions d'euros a été enregistrée en diminution du produit net bancaire au titre de l'exercice 2015[1].

Value at Risk

Le risque de marché du portefeuille de négociation fait l'objet d'une mesure en VaR.

La méthode utilisée repose sur une réévaluation intégrale des positions à partir d'un historique dont la profondeur est de 250 jours ouvrés.

Le modèle est calibré avec un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de 10 jours ouvrés. Il n'a pas été audité par les commissaires aux comptes ni soumis à l'homologation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution pour le calcul de l'exigence de fonds propres. Le montant obtenu est communiqué à titre indicatif.

Sur l'exercice 2015, le périmètre couvert par la VaR s'est limité au seul portefeuille de titres rachetés dans le cadre de l'animation de la dette du groupe. Le montant de VaR est resté négligeable en 2015 (VaR maximale : 0,3 millions d'euros en janvier).

Perte potentielle

Les variations de valeur des portefeuilles JVR (juste valeur par résultat) et DALV (disponible à la vente) de Crédit Mutuel Arkéa sont encadrées par des limites de sensibilité.

Ces mesures quotidiennes de sensibilité à des variations normatives et faibles des spreads et des taux d'intérêt sont complétées mensuellement par un calcul de perte potentielle.

L'objectif est d'évaluer l'impact sur le compte de résultat et sur les fonds propres de tensions susceptibles d'apparaître sur les marchés dans des conditions raisonnablement possibles et ceci à partir d'une réévaluation intégrale des positions.

Le choix des facteurs de risques résulte d'une analyse détaillée de la composition du portefeuille, un instrument financier pouvant être sensible à plusieurs facteurs.

La perte potentielle est estimée à partir d'un modèle de type VaR basé sur les données historiques des trois dernières années glissantes.

(1) CVA-DVA : - 4.3 M€, FVA : + 1.4 M€.

Deux approches coexistent en fonction des risques :

- **risques de spread, action et change**. Les scénarios appliqués correspondent aux variations relatives ou absolues constatées sur un horizon temporel d'un mois, avec une probabilité de 99 %, sur des périodes glissantes au sein d'un historique dont la profondeur est de trois ans ;
- **risque de taux**. La perte potentielle retenue est la VaR quotidienne historique à 99 %, extrapolée à un mois. Cette différence de méthodologie par rapport aux autres facteurs de risques, introduite en 2015, vise notamment une meilleure appréhension des taux négatifs.

La perte potentielle globale est la somme des impacts des chocs obtenus pour chacun des risques.

Le modèle mis en œuvre pour le calcul de la perte potentielle présente trois simplifications principales :

- les scénarios appliqués aux positions reposent exclusivement sur des observations historiques (hypothèse de stationnarité) ;
- en raison de la difficulté d'obtenir des données historiques individualisées, en dehors du risque de taux, la volatilité des facteurs de risque du portefeuille est appréhendée à partir de proxys, ces derniers étant aussi granulaires que possible ;
- la perte potentielle relative au risque de taux sur un mois est obtenue par extrapolation de la VaR à un jour.

Afin d'évaluer périodiquement la pertinence du modèle, les résultats obtenus font l'objet d'un contrôle ex-post.

L'estimation de la perte potentielle effectuée au 31 décembre 2015 met en évidence, d'une part, que les variations adverses des marchés affecteraient très majoritairement les fonds propres (94 % du total des pertes de valeur) et, d'autre part, que le portefeuille est principalement exposé au risque de spread (82 % du total). Ce dernier risque est concentré sur les portefeuilles obligataires et de titrisation.

Perte Potentielle maximale a 99 % au 31.12.2015 - (horizon 1 mois)

(en millions d'euros)

RISQUE	SCÉNARIO	EXPOSITION	PERTE POTENTIELLE	DONT IMPACT EN RÉSULTAT	DONT IMPACT EN FONDS PROPRES
TOTAL			- 43,0	- 2,7	- 40,4
TAUX	SCÉNARIO RETENU SUR BASE DE L'HISTORIQUE OBSERVÉ	8 149	- 6,0	- 0,1	- 5,9
Action	- 11 % (1)	13	- 1,4	- 0,9	- 0,5
CHANGE	+/- 7 % (1)	2,5	- 0,2	- 0,2	–
Spread	TOTAL	8 258	- 35,5	- 1,5	- 34,0
	+ 10 bp sur le souverain français	2 041	- 12,5	–	- 12,5
	+ 15 bp sur le souverain belge	110	- 0,1	–	- 0,1
	+ 30 bp sur le souverain espagnol	600	- 1,2	–	- 1,2
	+ 30 bp sur le souverain portugais	587	- 0,5	–	- 0,5
	+ 45 bp sur le souverain italien	600	- 1,6	–	- 1,6
	+ 10 bp sur les obligatoirs sécurisées	1 326	- 4,6	–	- 4,6
	+ 35 bp sur financières européennes	2 448	- 7,6	- 0,0	- 7,5
	+ 80 bp sur les TSR financières européennes	67	- 4,4	–	- 4,4
	+ 15 bp sur les financières de Etats-Unis	254	- 0,6	- 0,1	- 0,5
	+ 25 bp sur les corporates	182	- 0,0	–	- 0,0
	+ 170 bp sur les titrisations	41	- 2,4	- 1,4	- 1,0

(1) en valeur relative

Scénarios de crise

Le périmètre de calcul des tests de résistance est aligné sur celui de la perte potentielle. Il concerne l'ensemble des placements de Crédit Mutuel Arkéa enregistrés à la juste valeur.

Les chocs appliqués correspondent, pour chacun des facteurs de risque retenus, aux pires variations constatées sur une période d'un an dans un historique de référence dont la profondeur varie de 6 à 11 ans selon les données disponibles.

Les scénarios relatifs au risque de taux ont été complétés en 2015 par l'ajout de chocs sur la partie courte de la courbe.

Il convient de préciser que les simplifications mentionnées concernant la perte potentielle s'appliquent également pour l'essentiel aux scénarios de crise.

Les résultats obtenus font également l'objet d'un contrôle ex-post.

Scénario de crise au 31.12.2015 - (horizon 1 an)

(en millions d'euros)

RISQUE	SCÉNARIO	EXPOSITION	STRESS TEST	DONT IMPACT EN RÉSULTAT	DONT IMPACT EN FONDS PROPRES
TOTAL			- 269,7	- 12,6	- 257,1
TAUX	DE + 50 % À + 120 % SELON LES MATURITÉS (1)	8 149	- 12,7	- 0,0	- 12,7
Action	- 51 % (1)	13	- 6,4	-4,3	-2,1
CHANGE	+/- 24 % (1)	2,5	- 0,6	- 0,6	–
Spread	TOTAL	8 258	- 250,0	- 7,7	- 242,3
	Moyen / long terme	4 355	- 227,7	- 7,7	- 220,0
	+ 130 bp sur le souverain français	1 977	- 127,2	–	- 127,0
	+ 215 bp sur le souverain belge	50	- 1,2	–	- 1,2
	+ 70 bp sur les obligatoirs sécurisées	1 053	- 31,7	–	- 31,7
	+ 190 bp sur financières européennes	976	- 26,2	- 0,2	- 25,9
	+ 365 bp sur les TSR financières européennes	67	- 15,1	–	- 15,1
	+ 545 bp sur les financières de Etats-Unis	240	- 17,9	- 2,5	- 15,4
	+ 725 bp sur les titrisations	41	- 8,4	- 4,9	- 3,5
	Court terme	3 904	- 22,3	- 0,0	- 22,3
	+ 125 bp sur les titres court treme	3 904	- 22,3	- 0,0	- 22,3

(1) En valeur relative.

MODERN
LIFE LINE

4.3 Risques structurels de taux et de liquidité

4.3.1 Organisation

La fonction gestion de bilan a pour objectif de piloter les grands équilibres financiers du groupe sur un horizon moyen-long terme. Outre l'allocation de fonds propres, ses missions consistent à mesurer, suivre et préconiser des actions d'optimisation du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt (le risque de change étant marginal).

Elle est exercée à la fois par une structure dédiée et centralisée (le département gestion de bilan du Crédit Mutuel Arkéa, rattaché à la Direction du pilotage financier, qui pilote les équilibres de bilan du Crédit Mutuel Arkéa en tant que groupe et de la société Crédit Mutuel Arkéa) et par les directions financières des filiales qui exercent leurs activités dans les limites posées par le groupe.

Les principaux indicateurs sur le secteur bancaire sont produits par le département gestion de bilan du Crédit Mutuel Arkéa. Les risques assurance sont suivis au niveau des sociétés d'assurance, sous le contrôle du Comité de gestion de bilan groupe.

Le pilotage est assuré selon une organisation à trois niveaux :

- les limites de gestion de bilan du groupe sont fixées annuellement par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, sur proposition du Comité de gestion de bilan du groupe. Les limites des filiales sont adoptées par leur organe de surveillance dans le cadre défini au niveau du groupe ;
- le Comité de gestion de bilan effectue le pilotage stratégique et contrôle l'exposition du groupe et de ses composantes. Présidé par le Directeur général du groupe, il s'est réuni 7 fois en 2015 ;
- les Comités ALM Opérationnels du groupe et des filiales ont pour responsabilité la gestion courante du bilan de l'établissement de crédit concerné, par délégation et dans le cadre des orientations définies par le Comité de gestion de bilan du groupe. Le Comité ALM Opérationnel du groupe se réunit mensuellement.

Les éléments de reporting afférents aux principaux indicateurs de la politique de gestion de bilan sont intégrés aux tableaux de bord à destination de la Direction générale de Crédit Mutuel Arkéa, du Comité d'audit et des risques et du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Tout dépassement d'une limite groupe fait ainsi l'objet d'une information du Conseil d'administration et de la Direction générale de Crédit Mutuel Arkéa et doit être régularisé immédiatement (sauf décision spécifique motivée, accompagnée d'un calendrier de retour dans la limite le cas échéant).

Les opérations sur les marchés financiers sont portées uniquement par Crédit Mutuel Arkéa, ce qui lui permet de maîtriser et optimiser la gestion des risques de liquidité et de taux du groupe. Les décisions de couverture prises par les entités bancaires sont engagées exclusivement auprès de Crédit Mutuel Arkéa.

4.3.2 Risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire et assurance

Le risque de taux (résultant d'une différence de taux ou d'index de référence entre les emplois et les ressources) est le risque que les mouvements de taux d'intérêt font courir sur les résultats présents et futurs.

Portefeuille bancaire

Mesure et suivi

La mesure et le suivi du risque de taux sont effectués sur le périmètre bancaire consolidé et sur chacune des entités le composant. Tous les postes de bilan et de hors bilan, notamment les instruments financiers (swaps…) et les opérations à départ différé, sont intégrés dans la mesure de ce risque.

Trois indicateurs principaux, calculés a minima tous les trimestres, permettent de mesurer le risque de taux sur une base statique :

- la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) est un indicateur prévu par la Directive CRDIV. Exprimée en pourcentage des fonds propres, elle mesure la variation de la valeur actualisée du bilan pour une variation des taux de +/- 200 bp. La réglementation a fixé un seuil d'exposition de 20 %.
  A fin 2015, les modalités de calcul ont évolué afin de tenir compte des orientations publiées en mai 2015 par l'Autorité Bancaire Européenne. Ainsi, le taux d'actualisation utilisé par le groupe n'intègre plus de spread de liquidité et les fonds propres sont

exclus du calcul (bien que par ailleurs contributifs à la couverture du risque de taux).

A fin 2015, le niveau de sensibilité de la VAN du groupe est de -6 % des fonds propres pour une baisse des taux de 200 bp et de +8 % pour une hausse des taux de 200 bp. Les simulations menées sans modification de méthode montrent un niveau de sensibilité modéré, inférieur à 5 % des fonds propres ;

- les impasses de taux consistent à projeter les encours à taux connu en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date d'échéance et type d'amortissement) ou d'une modélisation de leur écoulement.

  Une modélisation de l'écoulement est nécessaire lorsque le profil d'amortissement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les comptes courants, les livrets ou les fonds propres) ou quand des options implicites sont incorporées dans les produits clientèle (remboursements anticipés sur crédits, prorogations des Plans d'Epargne-Logement). A l'exception des réserves qui sont écoulées par convention, la modélisation repose essentiellement sur l'analyse du comportement passé des clients. Dans le cadre des remboursements anticipés, elle tient compte d'une corrélation possible entre les taux de marché et le taux de remboursements anticipés.

  Les impasses de taux du groupe sont produites selon différents scénarii de taux, en continuité d'activité ou avec application d'un stress.
  A fin 2015, l'exposition au risque de taux est limitée : la position de transformation ressortant de l'impasse en scénario standard représente au maximum 2 % du bilan bancaire ;

- la sensibilité de marge d'intérêt exprime le gain ou le coût d'une variation des taux d'intérêt sur la marge du groupe. Elle peut être exprimée en pourcentage du PNB, selon différentes variations de taux. Elle est construite à partir des indicateurs d'impasses de taux et de l'impact des risques optionnels (mesurant l'effet de l'activation des caps/floors sur la marge d'intérêt).
  A fin 2015, la sensibilité de la marge d'intérêt reste maitrisée ; l'impact annuel négatif maximum pour une hausse de taux de 100 bp est de 11 millions d'euros sur les cinq premières années, soit un montant inférieur à 1 % du PNB. Ce niveau est conforme à la politique du groupe.

Gestion

Crédit Mutuel Arkéa agit en tant que centrale de taux sur le périmètre bancaire. La position de taux des entités bancaires est adossée intégralement auprès de la centrale de taux, qui gère le niveau de couverture du groupe sur les marchés.

Les impasses de taux et l'indicateur de sensibilité de marge d'intérêt sont systématiquement présentés aux Comités ALM Opérationnels et servent ainsi de base aux principales décisions de couverture.

Quand le risque naît d'une différence de nature de taux (entre actifs à taux fixe et passifs à taux révisable par exemple), la couverture est principalement assurée par des swaps de macrocouverture. S'il s'agit d'un risque optionnel, la couverture doit prendre la forme d'une option ; la couverture des crédits à taux variable plafonnés est ainsi assurée par des caps de taux.

Les opérations de macrocouverture sont généralement justifiées en relation de Fair Value Hedge en norme IFRS sur la base de portefeuilles de crédits et dépôts. Une documentation comptable et des tests d'efficacité sont produits dès l'initiation de la couverture et actualisés régulièrement afin de s'assurer de la qualité de la couverture et limiter l'impact sur le résultat IFRS du groupe.

Dans le contexte actuel de taux bas, le groupe maintient une politique prudente et un fort niveau d'adossement de son bilan en taux. Il reste ainsi faiblement exposé au risque de taux afin de protéger ses marges, ce qui est corroboré par le niveau de l'impasse standard et de l'indicateur de sensibilité de marge d'intérêt.

Portefeuille assurance

Une variation de taux a un impact direct sur la valorisation et la rentabilité du portefeuille obligataire, qu'il s'agisse des capitaux gérés pour compte propre ou des fonds en euros. Les obligations à taux fixe exposent Suravenir à un risque de variation de valeur des actifs ; les obligations à taux variable lui font courir un risque de fluctuations des revenus.

Le risque à la baisse des taux

Un contexte durable de taux bas pourra exercer une pression baissière sur le niveau de marge prélevé par Suravenir, affecter sa rentabilité et in fine sa solvabilité. Les contrats d'assurance-vie en euros engagent la société à servir un taux minimum garanti. Lorsque les taux de marché baissent, le rendement du portefeuille peut devenir insuffisant pour satisfaire cet engagement. Dans ce cas, la réglementation française impose aux compagnies d'assurance de doter une provision spécifique (provision pour aléas financiers). Cette provision n'a pas été dotée par Suravenir sur l'exercice 2015. A fin 2015, le risque à venir porte sur un taux minimum garanti brut moyen de 0,62 % à servir en 2016, taux bien inférieur au taux de rendement actuariel à l'achat moyen du portefeuille obligataire taux fixes de Suravenir.

Le risque à la hausse des taux

Une hausse des taux a plusieurs conséquences sur les actifs détenus : tout d'abord, une baisse de la valeur des titres obligataires à taux fixe détenus en portefeuille. En fonction de la classification comptable IFRS de ces titres, cette dévalorisation impacte les capitaux propres ou le résultat. A fin 2015, une hausse des taux de 100 points de base impacterait le résultat net de Suravenir négativement de 0,8 million d'euros et ses capitaux propres négativement de 126 millions d'euros.

Le second risque lié à une hausse importante et durable des taux est une augmentation des rachats par les assurés sur les fonds en euros, du fait d'une perte de compétitivité des contrats par rapport aux autres placements. Dans ce cas, pour ajuster les actifs gérés, la société peut être contrainte de céder des actifs. Dans l'hypothèse où elle devrait céder des actifs à taux fixe, elle pourrait avoir à supporter des moins-values. Pour se protéger d'un tel risque, Suravenir dispose dans son portefeuille d'un volume conséquent d'obligations à taux variable ainsi que d'options de couverture (cap/cap-spread/cap duration ajustée). Ces instruments financiers permettent au rendement du fonds en euros de Suravenir de converger plus rapidement vers les rendements offerts par d'autres produits d'épargne, limitant ainsi le risque de sorties. Au 31 décembre 2015, la proportion du portefeuille obligataire protégée contre une hausse des taux est de 34 % sur l'actif général.

4.3.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources. Il peut se traduire par une charge complémentaire en cas de hausse des spreads de liquidité ; dans sa forme la plus extrême, il pourrait se traduire par une incapacité de l'établissement à honorer ses engagements.

Le groupe est historiquement vigilant et prudent face à ce risque.

Portefeuille bancaire

Mesure et suivi

La mesure et le suivi du risque de liquidité sont effectués sur le périmètre bancaire consolidé et sur chacune des entités le composant. Ils s'articulent principalement autour de trois éléments :

- les impasses de liquidité ;
- les limites de montants de refinancements (notamment court terme) ;
- les ratios de liquidité (réglementaires et non réglementaires).

Les impasses de liquidité, calculées a minima trimestriellement, reprennent l'ensemble des postes du bilan (ensemble des actifs et passifs financiers et non financiers) et du hors-bilan impactant la liquidité du groupe (autorisations de découvert…). Elles sont établies sur la base de scénarii statiques (sans hypothèse de production nouvelle), et complétées par des scénarii dynamiques afin d'estimer les besoins de refinancement sur les différentes maturités.

Les impasses statiques sont produites selon un scénario standard et un scénario de crise. Ce dernier est caractérisé notamment par des hypothèses de fuites des ressources commerciales, de tirages de certains accords de liquidité en hors-bilan ou de niveaux de liquidité différenciés des titres financiers détenus en fonction de leur nature. Ces hypothèses sont en cohérence avec les principes et règles adoptés par l'Union Européenne sur le Liquidity Coverage Ratio (LCR).

Sur la base du scénario de crise, le groupe s'est fixé une règle d'adossement minimal des crédits sur les 5 prochaines années, avec un niveau compris entre 100 % et 80 % selon les maturités. Cet objectif a été tenu sur l'ensemble de l'année 2015.

Des limites sur les montants de refinancement à court terme sont également définies. Le but est de limiter l'impact d'un non renouvellement de ces lignes en cas de tensions sur les marchés. Ces limites ont été respectées sur l'ensemble de l'année 2015.

Plusieurs ratios sont particulièrement suivis :

- le coefficient de liquidité à un mois est issu de la réglementation française. Il mesure les liquidités disponibles dans le mois et les rapproche des exigibilités de même maturité. Le niveau réglementaire minimum était de 100 % jusqu'au 1er octobre 2015 (entrée en vigueur du LCR). Jusqu'à cette date, Crédit Mutuel Arkéa a respecté le seuil de 100 % : le niveau au 30 septembre était ainsi de 145 % ;
- le LCR est un ratio de liquidité prévu par les textes CRDIV et CRR (transposant en norme européenne les propositions dites « Bâle III »). Il mesure le rapport entre les actifs liquides et les sorties nettes de trésorerie à trente jours dans le cadre d'un scénario de stress. Le niveau minimum requis est fixé à 70 % en 2016 (60 % entre octobre et décembre 2015), pour atteindre 100 % en 2018. Le ratio LCR du groupe s'établit à 117 % à fin 2015, démontrant ainsi sa résilience face à un scénario de stress ;
- le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) est également un ratio de liquidité prévu par les textes CRDIV et CRR. Il vérifie la couverture des emplois stables par les ressources stables. Ce ratio est en cours de déclinaison au niveau de l'Union Européenne. Le niveau minimum requis prévu à partir de 2018 est attendu à 100 % ; les simulations réalisées à fin 2015 (basées sur les pondérations prévues par les textes Bâle III) montrent un respect de ce seuil ;
- le coefficient d'engagement mesure la part des crédits financée par les dépôts bancaires et, par conséquence, la dépendance aux marchés financiers. Le ratio crédits bruts/dépôts atteint 109 % à fin 2015.

Le groupe s'est également doté d'indicateurs complémentaires permettant de s'assurer de sa capacité de résistance en situations de fortes tensions sur les marchés financiers ou auprès des clients. L'appréciation qualitative de ces indicateurs montre un risque faible et maîtrisé grâce à un haut niveau de couverture et à une détention de réserves de liquidité importantes.

Programme de refinancement et réserves de liquidité

Crédit Mutuel Arkéa agit en tant que centrale de refinancement pour le compte de l'ensemble des entités bancaires du groupe. Il gère ainsi un portefeuille de ressources qu'il met à disposition des entités bancaires.

Le programme de refinancement du groupe est élaboré annuellement et actualisé trimestriellement en fonction de l'évolution constatée et prévisionnelle de l'activité commerciale. Il vise à respecter les différentes limites fixées par le Conseil d'administration et tient compte :

- de l'appétence des investisseurs et des périodes préférentielles d'émission ;
- du niveau du collatéral disponible pour les émissions sécurisées. Une limite sur la mobilisation des actifs a été adoptée afin de préserver les capacités d'émission de ces véhicules et protéger la qualité de la signature senior du groupe ;
- de la nécessité d'animer la signature du groupe sur les marchés, afin de maintenir une présence régulière auprès des investisseurs.

En 2015, le groupe a ainsi emprunté 2,1 milliards d'euros sur des maturités supérieures à un an.

Crédit Mutuel Arkéa a développé une politique de diversification de ses canaux de refinancement et dispose :

- d'un programme de refinancement court terme (1,7 milliard d'euros d'encours de CDN) ;
- de programmes de refinancement moyen-long terme non sécurisés (4,3 milliards d'euros d'encours d'EMTN et 0,3 milliard d'euros d'encours de BMTN) ;
- de programmes de refinancement long terme sécurisés à travers deux véhicules de refinancement : une Société de Financement de l'Habitat (4,5 milliards d'euros d'encours, garantis par des crédits habitat) et une Société de Crédit Foncier (0,9 milliard d'euros d'encours, garantis par des expositions sur des personnes publiques) ;
- d'emprunts interbancaires en blanc ou sécurisés par une mobilisation de ses créances auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (1 milliard d'euros), de la Banque Européenne d'Investissement (0,6 milliard d'euros) ou de la Caisse des Dépôts et Consignations (0,9 milliard d'euros).

Les conditions des contrats d'émission de titres de dette font l'objet d'une attention particulière. Au-delà des clauses usuelles, ces contrats peuvent intégrer une option de remboursement anticipé au gré du groupe. A contrario, ils n'intègrent pas d'option de remboursement anticipé au gré des contreparties.

Le groupe a donc la maitrise de l'échéancier de ces contrats et peut, pour certains titres, les rembourser par anticipation.

Le groupe veille néanmoins à limiter sa dépendance aux marchés financiers. La hausse de ses encours de dépôts bancaires (auprès de sa clientèle de particuliers, d'entreprises ou d'institutionnels) s'est ainsi établie à près de 4 milliards d'euros en 2015.

Afin de se prémunir d'une fermeture des marchés, le groupe dispose de réserves de liquidité significatives. Celles-ci sont constituées afin de respecter la durée de survie en cas de crise ainsi que les différentes limites fixées par le Conseil d'administration.

Des normes contraignantes d'investissement des excédents de trésorerie ont été édictées afin de disposer de coussins immédiatement disponibles en cas de crise :

- les titres de maturité supérieure à 6 mois doivent être hautement liquides (c'est-à-dire éligibles au numérateur du LCR) et/ou éligibles auprès de la Banque Centrale Européenne ;
- l'utilisation du collatéral éligible en Banque Centrale fait l'objet d'une limite spécifique.

A fin 2015, les réserves de liquidité (y compris la trésorerie disponible) sont abondantes puisqu'elles représentent environ le double des besoins requis dans le cadre du LCR.

Portefeuille assurance

Le risque de liquidité apparaît quand la société est dans l'obligation de devoir céder des actifs, suite à une vague de rachats massifs. Ce risque s'apprécie en étudiant les gaps de liquidité qui comparent les flux d'actifs (coupons/remboursements,…) aux flux de sortie du passif, en scénario central et scénario stressé (triplement des rachats/détérioration de la valorisation actifs).

En cas d'insuffisance de trésorerie, Suravenir peut mettre en pension des titres, en particulier ceux éligibles au refinancement BCE, à leur valeur de marché ajustée d'un haircut, afin de disposer de liquidités complémentaires. Au 31 décembre 2015, les études réalisées montrent que dans le scénario déterministe de stress, Suravenir pourrait faire face à un triplement des rachats sans rencontrer de problème de liquidité.

4.4
Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque que la juste valeur où les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

La position de change du groupe, qui n'inclut pas d'exposition structurelle, reste peu significative en raison d'une limite d'exposition cumulée fixée à 4,5 millions d'équivalents euros. Etant en permanence inférieure à 2 % du montant des fonds propres du groupe, elle ne donne pas lieu à exigence réglementaire de fonds propres conformément à l'article 351 du règlement (UE) N° 575/2013.

La Direction des marchés financiers procède à la couverture du risque de change soit à sa propre initiative, soit à la demande des entités concernées.

L'analyse de sensibilité de la position de change est intégrée au point 4.2.2.

4.5 Risque actions et autres titres à revenu variable et risque sur titres immobilisés

Le risque actions apparaît en cas de variation adverse des marchés actions, entraînant une baisse de la valorisation du portefeuille.

Par ailleurs, certains titres à revenus variables non cotés sont notamment exposés au risque immobilier qui apparaît en cas de variation adverse de la valorisation des actifs immobiliers sous-jacents.

La juste valeur dans les comptes IFRS du portefeuille d'actions et autres titres à revenu variable du groupe s'élève à 12,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Du point de vue de l'analyse du risque attaché à ce portefeuille, il convient de le séparer en trois parties :

- la première, d'une juste valeur totale de 10,4 milliards d'euros, comprend, respectivement, pour 6,3 milliards d'euros, les actions et autres titres à revenu variable admis en représentation des contrats en unités de compte assurés par Suravenir, pour lesquels le risque est entièrement supporté par les assurés et, pour 4,1 milliards d'euros, les placements des actifs en représentation des fonds en euros de Suravenir pour lesquels le risque est supporté par les assurés et la compagnie d'assurance ;
- la seconde, d'une juste valeur totale de 0,9 milliard d'euros, englobe principalement les placements pour leur propre compte de Suravenir pour 0,2 milliard d'euros et de Crédit Mutuel Arkéa pour 0,2 milliard d'euros, ainsi que les investissements d'Arkéa Capital Investissements pour 0,2 milliard d'euros ;
- la troisième, d'une juste valeur totale de 1,1 milliard d'euros, correspond à la consolidation des parts détenues par les porteurs minoritaires d'OPCVM contrôlés par le groupe et résulte de l'application de la norme IFRS 10.

Par ailleurs, le groupe détient un portefeuille de titres immobilisés dont la juste valeur est de 549 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ces titres sont détenus à moyen et long terme pour retirer un gain en capital ou dans l'intention de favoriser le développement de relations économiques durables ou d'exercer une influence sur les sociétés émettrices.

4.6 Risque opérationnel

La notion de risque opérationnel adoptée au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa couvre l'ensemble des risques répondant à la définition des réglementations III et de l'arrêté du 3 novembre 2014.

L'arrêté du 3 novembre 2014 définit le risque opérationnel comme « le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique ; le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe (…) et les risques liés au modèle ».

Au regard de ce contexte réglementaire et des dispositions internes, le Crédit Mutuel Arkéa a déployé, sur la totalité de son périmètre et pour l'ensemble de ses activités, un dispositif dédié de maîtrise des risques opérationnels et de contrôle permanent lui permettant d'assurer la surveillance et la maîtrise de ses zones de risques.

4.6.1 La fonction de gestion du « risque opérationnel »

Organisation

Le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix d'appliquer son dispositif de maîtrise des risques opérationnels à l'ensemble de ses composantes, y compris celles qui ne sont pas directement soumises à la réglementation Bâle III (filiales assurance vie, assurance dommages, …).

Le cadre général de maîtrise du risque opérationnel repose sur l'animation fonctionnelle assurée par le département risque opérationnel, composante de la Direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa.

Ce département consolide les résultats et surveille l'évolution des risques opérationnels pour l'ensemble du groupe. Pour mener à bien cette mission, il s'appuie, ès qualité de responsable fonctionnel de la fonction de gestion du « risque opérationnel », sur les correspondants risques opérationnels rattachés hiérarchiquement à chaque direction centrale de Crédit Mutuel Arkéa, fédération de Crédit Mutuel ou direction de filiale. Le correspondant risques opérationnels (CRO) est le relais de la politique de maîtrise des risques opérationnels au sein de chaque structure.

La maîtrise des risques opérationnels est encadrée par des procédures formalisées relatives à :

- la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels intégrant leur auto-évaluation ;
- la collecte des sinistres ;
- la modélisation du risque opérationnel dans le cadre du calcul de l'exigence de fonds propres ;
- la mise en œuvre des plans de continuité d'activité ;
- la sécurité du système d'informations ;
- la gestion de la lutte contre la fraude externe.

Reporting

Un reporting trimestriel est établi par la Direction des risques et communiqué, pour l'essentiel :

- au Comité de Surveillance des risques groupe ;
- à la Direction générale du groupe ;
- au Comité d'audit et des risques de Crédit Mutuel Arkéa ;
- au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Ce reporting couvre trois thèmes principaux :

- la sinistralité observée ;
- les résultats des tests des plans de continuité d'activité (PCA) ;
- l'auto-évaluation des risques issue de la cartographie des risques opérationnels.

4.6.2 Mesure des risques opérationnels

Système d'évaluation du risque

La mesure du risque opérationnel du Crédit Mutuel Arkéa repose principalement sur un double dispositif :

- une auto-évaluation du risque, réalisée par les correspondants risques opérationnels répartis au sein des structures du groupe, avec le recours à l'expertise des opérationnels de ces structures ;
- une déclaration de tout incident suite à la survenance d'un risque opérationnel avéré.

L'auto-évaluation du risque opérationnel

L'auto-évaluation du risque opérationnel repose sur une démarche interne appelée « PRDC » pour « Processus-Risque-Dispositif de maîtrise-Contrôle permanent de second niveau ». De cette démarche découle la construction du référentiel PRDC, dont les objectifs sont à chaque étape :

- processus : définition et description des processus sous forme de logigramme ;
- risques : identification, évaluation et hiérarchisation des risques opérationnels ;
- dispositifs : identification et évaluation des dispositifs de maîtrise des risques inhérents (moyens ayant pour finalité de réduire les risques ou leurs impacts) classés selon leur nature (procédures, contrôle opérationnel de premier niveau, outils, formation, alertes, assurance, PCA) ;
- contrôles permanents de 2nd niveau : vérification et appréciation de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques attachés aux processus.

La construction de ce référentiel s'appuie sur :

- un catalogue interne de processus ;
- un catalogue de risques, déclinaison de la cartographie des risques Bâle III ;
- la cartographie des structures du Crédit Mutuel Arkéa (organigramme) ;
- la cartographie des applications informatiques du Crédit Mutuel Arkéa.

Processus

Un processus est une succession de tâches chronologiques, nommées étapes clés, qui concourent à la production ou au traitement d'informations, de produits ou de services.

↓

Risque opérationnel

Risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événement extérieurs, y compris le risque juridique. le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe et les risques liés au modèle. (Arrêté du 3 novembre 2014).

↓

Dispositif

Dispositif de maîtrise des risques mis en oeuvre avant le dénouement du processus.
Contrôle 1er niveau, Procédure, Indicateur, Formation, PCA, Assurance…

↓

Contrôle permanent

Contrôle a posteriori de l'efficacité des dispositifs

Considérant chaque risque unitaire au croisement des référentiels des processus et des risques et considérant les effets du dispositif de maîtrise en vigueur sur ce risque, il est procédé à l'auto-évaluation du risque sur une échelle à 8 niveaux de fréquence et 10 niveaux de gravité.

Cette démarche couvre l'ensemble des activités du Crédit Mutuel Arkéa. Les activités support font également l'objet d'une modélisation de leurs processus et des risques associés. Compte tenu du niveau d'informatisation des processus, l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques touchant au système d'information est examinée avec une attention particulière.

Déclaration des incidents survenus

Le Crédit Mutuel Arkéa collecte ces incidents dans un outil interne dédié. Cet outil s'appuie sur le référentiel de processus et de risques décrit ci-dessus.

Le montant global des incidents déclarés en 2015 est en légère hausse par rapport à 2014. En effet, les incidents déclarés en 2015 ont représenté un montant total (pertes avérées et provisions) de 15,3 millions d'euros contre 15,1 millions d'euros pour les incidents déclarés en 2014.

4.6.3 Modélisation des risques opérationnels

Organisation

Depuis le 1er janvier 2010, l'ensemble du Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, ainsi que l'application de la déduction des assurances depuis 2012.

Le Crédit Mutuel Arkéa participe aux chantiers engagés au plan national par l'ensemble du Crédit Mutuel. Dans ce cadre, des ressources dédiées sont affectées à la revue annuelle des cartographies des risques et des modèles à dire d'experts ainsi qu'à la modélisation statistique et au calcul de l'exigence de fonds propres réglementaire. Ceci permet de garder en interne le niveau de compétence et la réactivité nécessaires à la modélisation des risques opérationnels et à la quantification de leur exigence en fonds propres.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa alimente le calcul de l'exigence de fonds propres effectué à l'échelle de l'ensemble du Crédit Mutuel en indicateurs de risque pour les risques dits « de gravité » et en distribution de sinistres pour les risques dits « de fréquence ».

Quantification

Pour la quantification du risque opérationnel, deux approches de modélisation ont été retenues :

- pour les risques dits « de fréquence » qui ont pu être constatés dans les historiques de pertes et dont la gravité anticipée par les experts n'est pas de nature à engendrer une perte inattendue conséquente, la technique de « Loss Distribution Approach » (LDA) est utilisée ;
- pour les autres risques dits « de gravité », l'analyse réalisée par les experts du groupe aboutit à la mise en place de scénarios nécessitant la fourniture d'indicateurs de risque. Ces indicateurs servent aux modèles de probabilité conditionnelle basés sur chaque scenario.

L'approche est complétée d'une prise en compte des corrélations entre les différents risques afin d'aboutir à l'exigence de fonds propres et de l'application de la déduction des assurances.

L'exigence de fonds propres globale est ensuite répartie entre les différentes entités de l'ensemble du Crédit Mutuel.

Pour le Crédit Mutuel Arkéa, l'exigence de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel est de 148 millions d'euros à fin 2015.

Assurance

L'ensemble du Crédit Mutuel a obtenu l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour mettre en œuvre le bénéfice de la déduction des assurances souscrites en couverture de ses risques opérationnels.

L'assurance est ainsi complètement intégrée dans la démarche de gestion des risques :

- l'évaluation des risques opérationnels conduit à la production de scénarios pour les risques de gravité ;
- les asymétries entre les couvertures d'assurance et les scénarios produits sont analysées ;
- les programmes d'assurance peuvent ainsi être mieux adaptés au profil de risque déterminé (périmètre couvert, plein de garantie).

Les couvertures par assurance retenues à ce jour dans le processus de déduction sont celles relatives :

- aux dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque) ;
- à la fraude (assurance « globale de banque ») ;
- à la responsabilité civile professionnelle (RCP).

Les programmes d'assurance du Crédit Mutuel Arkéa respectent les critères d'éligibilité Bâle III (notation, durée initiale, durée résiduelle, préavis de résiliation, …).

4.6.4 Gestion de crise et continuité de l'activité

Le Plan de Continuité des Activités (PCA) ou plan d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA), selon la terminologie figurant dans l'arrêté du 3 novembre 2014, a pour objectif de prendre rapidement des dispositions en cas de situation de crise afin de minimiser les impacts d'un sinistre majeur sur les activités du Crédit Mutuel Arkéa et sur sa clientèle. Les activités visées sont les prestations de service ou opérations essentielles ou importantes telles que définies par la réglementation.

Ce dispositif est déclenché lors de la survenance de crises majeures : chaque PCA est appelé à être mis en œuvre lorsqu'un incident provoque l'arrêt d'une activité essentielle dont la durée prévisible ou certaine dépasse le délai maximal d'interruption admissible de cette activité.

En cohérence avec la procédure de gestion de crise du groupe Crédit Mutuel Arkéa, le Plan de Continuité des Activités groupe s'articule autour des deux plans suivants :

- le « Plan de Management de la Crise » ;
- le « Plan de Continuité des Activités » métiers et fonctions support.

Le Plan de Management de la Crise traite des aspects organisationnels, en cas de sinistre, en définissant les rôles et responsabilités des acteurs des différentes cellules de crise :

- la cellule de crise décisionnelle (responsable : le Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa) ;
- la cellule de crise opérationnelle (responsable : le Directeur des risques du Crédit Mutuel Arkéa) ;
- la cellule de sortie de crise (responsable : le Directeur en charge de rétablir la ressource défaillante).

Chaque « Plan de Continuité des Activités » métiers et fonctions support est placé sous la responsabilité du Directeur de l'entité ou activité concernée. Celui-ci désigne un responsable de PCA qui prend en charge la mise en œuvre et le maintien opérationnels du PCA de l'entité.

La cohérence globale de l'ensemble des PCA est assurée par une animation confiée au département risque opérationnel, au sein de la Direction des risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa. À ce titre, le responsable du PCA groupe est le responsable du département risque opérationnel.

Un plan de continuité d'activité métier est bâti pour répondre à cinq scénarios de crise :

- scénario 1 : indisponibilité des locaux.
  Locaux détruits, inutilisables ou inaccessibles ;
- scénario 2 : indisponibilité des systèmes d'information.
  Incident système central, serveur, réseau ou logiciel ;
- scénario 3 : indisponibilité du personnel.
  Personnel en incapacité de travailler (quel que soit le lieu, y compris à domicile) ;
- scénario 4 : indisponibilité de l'énergie et des télécommunications.
  Panne d'alimentation électrique ou des moyens de télécommunication ;
- scénario 5 : indisponibilité des fournisseurs clés.
  Fournisseurs (externes et internes) indispensables aux activités essentielles.

Chaque scénario comprend trois phases :

1 – les mesures d'urgence ;

2 – le contournement ;

3 – le retour à la normale.

Le PCA débute à partir du moment où les opérations sont confiées à la cellule de crise opérationnelle sur décision de la cellule de crise décisionnelle. Il se termine lorsque le retour à la normale est constaté par la même cellule de crise décisionnelle.

4.7 Risque juridique

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent entre autres choses l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

La Direction juridique du groupe fait partie du pôle Supports au développement qui est sous la responsabilité du Directeur général adjoint par ailleurs membre du Comité exécutif.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est soumis à l'ensemble des règlementations qui gouvernent les activités des entreprises du secteur bancaire, assurance et services financiers. Dans un environnement marqué par la multiplication des règlementations qui entraînent un alourdissement des contraintes d'exercice des activités et donc des risques judiciaires, la fonction juridique a une vision globale et la capacité d'intervenir sur un vaste champ de compétence.

À cette fin, le Directeur juridique du groupe s'appuie sur une équipe centralisée de plus de 40 juristes outre la communauté des juristes opérant dans les filiales. Dans un souci d'efficacité, l'activité contentieuse des réseaux a fait l'objet d'une centralisation en vue d'assurer un traitement homogène et optimal des dossiers.

Parallèlement, la Direction juridique a renforcé ses effectifs en procédant à de nombreux recrutements et continué à affiner sa politique de gestion des conseils juridiques extérieurs.

Une offre de formation élargie à l'ensemble des juristes du groupe a aussi été développée prenant en compte les nouveaux outils multimédia (MOOC, « Massive Open Online Course »).

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2015 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du groupe ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose.

Seuls 6 dossiers présentent des montants de demandes supérieurs au million d'euros pour un total de 27,4 millions d'euros provisionnés à hauteur de 1,7 million d'euros. Le plus grand risque (16,8 millions d'euros) n'est pas provisionné à ce jour, la matérialité des faits n'ayant pas été établie par les demandeurs.

Au regard de ces éléments, aucun litige n'est susceptible d'affecter significativement la situation financière du Crédit Mutuel Arkéa.

4.8 Risque de non-conformité
dont le risque de blanchiment

L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution définit le risque de non-conformité comme « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou règlementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance ».

Afin de renforcer le pilotage de la conformité et de s'assurer de la maîtrise du risque de non-conformité au sein du groupe, la Direction du contrôle permanent et de la conformité a élaboré une cartographie des risques de non-conformité sur base consolidée et défini des cadres de contrôle transverses. Ces cadres de contrôle sont communiqués à l'ensemble des entités du groupe afin d'être intégrés dans leur PRDC (Processus-Risque-Dispositif de maîtrise des risques-Contrôle permanent de 2nd niveau).

Le reporting trimestriel conformité renseigné par chaque entité du groupe constitue une source d'informations déterminante pour le pilotage et la consolidation des données relatives à la conformité au niveau du groupe.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Crédit Mutuel Arkéa, la formation aux dispositifs de contrôle de la conformité est réalisée à deux niveaux :

- au niveau du groupe ;
- au niveau de chaque structure et filiale du groupe.

Le Crédit Mutuel Arkéa a confié à la Direction juridique la définition, l'organisation et la gestion du dispositif de veille juridique et réglementaire. Celui-ci couvre l'ensemble du droit bancaire et les différentes branches du droit susceptibles d'impacter l'activité de la banque.

Afin de renforcer la prise en compte du risque de non-conformité au regard de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, l'activité CNIL du groupe a été structurée en 2011 avec la création d'une équipe centrale CNIL-CIL, rattachée à la Direction juridique groupe.

Un réseau de contacts locaux CNIL a été constitué par l'équipe centrale CNIL-CIL.

Il n'y a pas eu de modification organisationnelle à cet égard au cours de l'exercice 2015.

Le risque de sanction, de perte financière ou d'atteinte à la réputation consécutif à la réalisation d'une opération de blanchiment de capitaux qui n'aurait pas été détectée par les dispositifs est donc un risque de non-conformité.

Les risques de non-conformité, dont le risque de blanchiment, font l'objet de dispositifs cadre adaptés, d'outils et d'équipes dédiées dans les différentes structures du groupe afin de s'assurer de la maîtrise desdits risques.

Les risques de blanchiment du groupe font l'objet, en application des principes de la 3ème directive européenne, d'une classification spécifique.

En 2015, l'essentiel des travaux a porté sur :

- l'actualisation de la classification des risques LCB/FT (lutte contre le blanchiment/financement du terrorisme) déclinée selon les quatre axes réglementaires et plus particulièrement l'enrichissement des facteurs de risque participant au calcul du niveau de risque intrinsèque des clients ;
- l'amélioration du dispositif de surveillance des opérations en adéquation avec la classification des risques ;
- l'adaptation en conséquence des procédures cadre du groupe ;
- les travaux liés à l'implémentation d'un progiciel externe pour la surveillance des opérations (solution Nice Actimize) ;
- le renforcement du dispositif de formation et de maintien à niveau des collaborateurs des réseaux en CCM ;
- la consolidation de l'organisation de la filière LCB/FT au sein du groupe par le renforcement des effectifs des experts LCB/FT de la Direction du contrôle permanent et de la conformité ;
- la qualité des dossiers de connaissance client et le pilotage des actions de mise en conformité de ces dossiers.

Globalement, les effectifs consacrés à la LCB/FT ont été renforcés au sein de la Direction du contrôle permanent et de la conformité afin de mieux couvrir le traitement des alertes liées à la surveillance des opérations bancaires ainsi que l'évolution des outils.

Comme tous les ans, le corps procédural a également été actualisé en fonction des évolutions de la règlementation et de l'organisation interne et les collaborateurs ont été formés en conséquence.

4.9 Risques spécifiques à l'activité d'assurance

4.9.1 Les risques techniques de l'assurance-vie

Suravenir est principalement exposé aux risques suivants au titre de l'activité d'assurance-vie :

Le risque de rachat

Le risque de rachat est notamment la conséquence des garanties et options financières des contrats d'assurance-vie qui peuvent être exercées par les assurés. Ainsi, un risque financier existe pour Suravenir lié au comportement réel des assurés dans le cas où le volume de rachats serait supérieur à la prévision retenue dans les modèles de gestion actif-passif, amenant, le cas échéant, à constater des moins-values sur les cessions d'actifs. Une gestion actif/passif active est organisée par Suravenir pour limiter ce risque financier : adéquation des durations de passifs et d'actifs, couverture partielle des variations de taux par des produits dérivés, ….

Au-delà et conformément à la norme IFRS 4, Suravenir a procédé en date du 31 décembre 2015 au test de suffisance des passifs (LAT« Liability Adequacy Test ») qui a mis en exergue que les passifs d'assurance évalués en normes comptables françaises étaient supérieurs à la juste valeur de ces passifs tenant compte de l'option de rachat incorporée aux contrats.

Le risque de longévité

Le risque de longévité correspond au risque d'une augmentation de la durée de vie des bénéficiaires de rentes dans le portefeuille assuré par rapport aux prévisions établies à l'aide des tables statistiques.

Une augmentation importante de la durée de vie des bénéficiaires (et/ou réversataires) peut entraîner un allongement de la durée de règlement des arrérages et une inadéquation du montant des provisions réglementaires constituées pour faire face aux règlements potentiels futurs.

Le suivi de ce risque a pour objectif de détecter cette dérive et de permettre un provisionnement adapté. Il est notamment réalisé à travers l'analyse du rapport entre le résultat technique généré par le portefeuille de rentiers et les provisions mathématiques afférentes. Les résultats techniques constatés mettent en exergue un risque de longévité limité pour la compagnie.

4.9.2 Les risques techniques de l'assurance prévoyance et emprunteurs

S'agissant de l'activité prévoyance, l'assureur est exposé à plusieurs facteurs de risque : le risque de mortalité associé au décès de l'assuré qui génère le versement de capitaux, et le risque de morbidité associé à l'arrêt de travail de l'assuré qui entraîne le versement de prestations compensatoires.

Pour gérer et maîtriser ces risques, plusieurs indicateurs sont calculés et analysés pour permettre une adéquation entre les estimations retenues lors de la tarification des produits et le risque réel tel qu'observé.

La tarification initiale est basée sur des tables réglementaires (réalisées à partir de statistiques nationales et référencées dans le Code des assurances) ou d'expérience (élaborées à partir de statistiques provenant de portefeuilles d'assurances de la compagnie). Ce sont des tables statistiques qui servent d'outil pour évaluer des probabilités d'incidence (décès ou incapacité) ou des probabilités de maintien en incapacité/invalidité. Certaines tables d'expérience établies par la compagnie d'assurance sont certifiées par un actuaire indépendant, agréé par l'Institut des Actuaires (et reconnu par l'ACPR), pour s'assurer de la pertinence de ces tables au regard des risques pris par la compagnie.

S'agissant des provisions constituées pour faire face à ces risques, la répartition des différentes provisions techniques prévues par le Code des Assurances en fonction de la nature des produits et donc des engagements du groupe est précisée en note [22] des comptes consolidés au 31 décembre 2015 (page 117 du Document de Référence).

Le risque de mortalité

La mesure du risque de mortalité a pour objectif de détecter toute dérive de mortalité de la population assurée. Cette dérive peut entraîner une hausse importante des règlements de sinistres décès et une inadéquation du montant des provisions réglementaires constituées pour faire face aux règlements potentiels futurs.

Plusieurs indicateurs ont été mis en place pour mesurer le risque de mortalité :

- le ratio sinistres sur primes permet de déceler une tarification inadaptée et donc de savoir si le volume de primes est suffisant pour faire face au volume de sinistres ;
- le suivi des capitaux sous risque (CSR) qui est le montant potentiel maximal à régler par l'assureur si l'ensemble des assurés décédait simultanément. Les capitaux sous risque engagés par les contrats de prévoyance représentent environ 34 milliards d'euros au 31 décembre 2015 ;
- le ratio de suivi de la dérive de la sinistralité décès permet de déceler un niveau de mortalité élevé. Il correspond au rapport entre les sinistres payés (écrêtés dans les limites fixées par le programme de réassurance) et les CSR (nets de coassurance et de réassurance). Il permet d'estimer le niveau de réalisation du risque de mortalité par rapport à l'exposition globale de la société.

Le risque de morbidité

La mesure du risque de morbidité a pour objectif de détecter toute dérive de sinistralité en arrêt de travail que ce soit en incapacité temporaire de travail, en invalidité totale ou partielle de travail comme en incapacité professionnelle. Cette dérive peut entraîner une hausse importante des règlements de prestations arrêt de travail ainsi qu'une inadéquation du montant des provisions réglementaires constituées pour faire face aux règlements potentiels futurs.

Plusieurs indicateurs ont été mis en place pour mesurer le risque de morbidité associé à la garantie arrêt de travail :

- le ratio sinistres sur primes permet de déceler une tarification inadaptée ;
- l'indicateur de flux net de dossiers arrêt de travail est calculé en faisant la différence entre le nombre de nouveaux sinistres déclarés et le nombre de dossiers clos (fin de prise en charge des sinistres). Il permet de mesurer conjointement le niveau d'incidence en arrêt de travail (nouveaux assurés sinistrés) et le niveau de maintien en arrêt de travail (assurés continuant à bénéficier de prestations) de manière mensuelle. L'objectif est de déceler un niveau d'incidence et de maintien critique pour réagir en cas de sursinistralité et faire face aux paiements associés ;
- trois indicateurs supplémentaires (suivi du nombre de dossiers sinistrés en stock, ratio de suivi de la dérive de la sinistralité, ratio de suivi du maintien en arrêt de travail) permettent d'avoir une vision plus précise du stock de contrats en risque de morbidité ainsi que de l'évolution de l'incidence et du maintien en arrêt de travail.

Ces indicateurs ainsi que les tables d'expérience utilisées par la compagnie d'assurance permettent de suivre précisément ce risque spécifique.

4.9.3 Les risques techniques de l'assurance-dommage

Deux catégories de risques techniques sont distinguées au titre de l'activité d'assurance dommage :

Le risque de fréquence et le risque de tarification

Une sur-exposition à ces risques peut être la conséquence d'une sélection inappropriée (natures de garanties octroyées, niveaux d'indemnisation alloués, processus de souscription défaillant) et/ou d'un pilotage des risques insuffisant.

La gestion et la maîtrise de ces risques se réalise notamment au travers d'un suivi régulier des indicateurs techniques des portefeuilles et de leur évolution dans le temps. Il porte notamment sur l'analyse :

- des souscriptions mensuelles et cumulées par produit et par distributeur ;
- de la segmentation du portefeuille par produit et son évolution ;

- de l'évolution des taux de S/P (Sinistres/Primes) par produit ainsi que par distributeur ;
- de la prime moyenne, des coûts moyens et de la fréquence des sinistres par garantie.

Le suivi et l'analyse de ces données permettent de définir et de mettre en œuvre les politiques adéquates :

- modification de la politique de souscription en termes de tarification, de sélection, d'aménagement des produits et des garanties offertes ;
- ciblage des actions par zone géographique et par distributeur.

Le risque de sinistralité exceptionnelle

Les risques de sinistralité exceptionnelle correspondent aux conséquences financières relatives à la survenance d'évènements majeurs (catastrophes naturelles..). Ils sont couverts essentiellement par un recours à la réassurance.

Ainsi, en conformité avec l'appétence aux risques définie par le Conseil d'administration de Suravenir Assurances, le risque de sinistralité exceptionnelle se traduit ainsi pour l'exercice 2016 :

En cas de survenance d'un évènement climatique exceptionnel dont la probabilité statistique d'occurrence est de une fois tous les deux cents ans (tempête dont le cout d'indemnisation des assurés est d'environ 115 millions d'euros), le programme de réassurance est structuré de façon à ce que la charge restante pour Suravenir Assurances soit limitée à 7,5 millions d'euros.

4.9.4 Le risque de réassurance

Le mécanisme de la réassurance permet de limiter l'exposition au risque de l'assureur en transférant une part de celui-ci à un ou plusieurs réassureurs.

La politique de réassurance vise à maîtriser les deux principaux risques de réassurance :

- l'inadéquation du programme de réassurance en regard de la stratégie des risques du groupe. Des analyses actuarielles déterministes et stochastiques ainsi que des stress tests sont menés pour structurer au mieux les programmes de réassurance ;
- le défaut d'un réassureur qui ne pourrait pas prendre à sa charge la part des sinistres qui lui incombe. La réduction de ce risque s'appuie sur :
  - une diversification des réassureurs ;
  - la sélection de réassureurs sur la base de critères de solidité financière ;
  - l'exigence de nantissements de titres en couverture des provisions cédées ;
  - la mise en place de limites sur le niveau maximal de risque pouvant être cédé à un unique réassureur.

Exigences de fonds propres bancaires

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa utilise les méthodes suivantes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires au titre du pilier 1 de la réglementation dite « Bâle III » :

- pour le risque de crédit :
  - la méthode « avancée », depuis le 30 juin 2008 pour le portefeuille de la clientèle de détail, depuis le 31 décembre 2012 pour les portefeuilles « Banques » et « Entreprises », suite aux autorisations d'utiliser son système de notation interne délivrées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Pour ce dernier portefeuille, il subsiste provisoirement une exigence réglementaire additionnelle de fonds propres se référant à la méthode « standard » ;
  - la méthode « standard », durablement, pour les portefeuilles « Administrations centrales et publiques », pour certaines filiales (Financo et CFCAL) et de manière transitoire pour la promotion immobilière.
- pour le risque de marché, la méthode « standard » ;
- pour le risque « Credit Value Adjustment » (CVA), la méthode « standard » ;
- pour le risque opérationnel, la méthode « avancée » pour l'essentiel des entités du groupe, la méthode « élémentaire » ou la méthode « standard » s'appliquant à quelques entités d'importance marginale.

L'exigence de capital réglementaire procède essentiellement du risque de crédit. Les résultats par catégorie et méthode figurent dans le chapitre « fonds propres et ratios réglementaires ».

Par ailleurs, le pilier 2 des accords de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier sert au dialogue entre la banque et la Banque Centrale Européenne (BCE) et/ou l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa produit annuellement un rapport présentant une évaluation du capital économique associé à ses prévisions de développement sur un horizon de trois ans. Ce rapport s'inscrit dans le processus réglementaire de l'« Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP). Il se fonde sur un scenario central complété de scenarii de stress passant en revue les risques de crédit, de concentration sectorielle, de concentration unitaire, des risques de marché, du risque CVA, des risques opérationnels, du risque de réputation, du risque de taux ainsi que des risques concernant les activités d'assurance.

Le besoin de capital économique reste essentiellement concentré sur le risque de crédit. Il demeure aujourd'hui proche de l'exigence réglementaire de fonds propres, celle-ci étant alourdie par une exigence réglementaire additionnelle de fonds propres sur le portefeuille des crédits aux entreprises (cf. ci-avant), dans l'attente de la délivrance par la BCE de l'autorisation d'utiliser le paramètre interne de « perte en cas de défaut », les travaux de mise aux normes ayant été réalisés et audités. Le niveau de sécurité en matière de solvabilité, mesuré par l'excédent de fonds propres comparativement à l'exigence de fonds propres réglementaire (cf. ratio CET1) et au besoin de capital économique, reste par conséquent élevé, vu le profil de risque modéré du groupe Crédit Mutuel Arkéa et l'importance de ses fonds propres.

PATIO

5 Responsabilité sociétale de l'entreprise

5.1 Stratégie du Crédit Mutuel Arkéa en matière de Responsabilité Sociétale
5.2 Engagement coopératif
5.3 Engagement social
5.4 Engagement sociétal
5.5 Engagement environnemental
5.6 Indicateurs RSE

5.1 Stratégie du Crédit Mutuel Arkéa en matière de Responsabilité Sociétale

La Responsabilité Sociétale au cœur de la stratégie du groupe

Le Crédit Mutuel Arkéa s'est doté, en 2015, d'une nouvelle stratégie en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, validée par les instances de gouvernance du groupe.

Cette stratégie a pour ambition de conforter son positionnement d'acteur engagé en faveur de l'économie de demain et de l'avenir de ses territoires.

Face aux transformations profondes et durables de la société et à leurs impacts sur ses métiers, le Crédit Mutuel Arkéa a choisi de se concentrer sur :

- le soutien aux précurseurs, ceux qui auront un effet d'entraînement dans la réussite de ces transformations, dans 4 domaines : la transition énergétique, l'économie circulaire, l'entrepreneuriat sociétal et l'économie du partage ;
- l'intégration de ces 4 domaines au cœur de ses métiers, offres de produits et services, procédures de l'ensemble de ses entités, pour accompagner ses clients et sociétaires dans ces enjeux ;
- l'accompagnement des sociétaires et clients fragilisés par les transformations sociétales ;
- l'exemplarité du groupe en matière d'empreinte environnementale et de Ressources humaines ;
- tout cela dans un esprit de coopération et de co-construction avec ses parties prenantes.

Pleinement intégrée dans les objectifs du nouveau projet stratégique du groupe, Arkéa 2020, cette stratégie RSE a pour ambition de positionner le Crédit Mutuel Arkéa comme un acteur engagé en faveur de l'économie de demain, qui accompagne l'ensemble de ses parties prenantes dans ces évolutions sociétales.

Sa mise en œuvre passe par le développement de nouvelles offres, de nouveaux services, bancaires ou extra-bancaires, et constitue ainsi un réel levier d'innovation et de développement pour le groupe. Elle lui permet d'adapter et de pérenniser son modèle économique dans un environnement en pleine mutation. En apportant des solutions à ses parties prenantes, le Crédit Mutuel Arkéa leur offre la possibilité de s'adapter elles aussi à ces enjeux et permet ainsi une création de valeur partagée avec les acteurs de ses territoires.

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE AU CREDIT MUTUEL ARKEA

Une démarche axée sur la coopération
Un vecteur de performance

4 secteurs prioritaires sur lesquels nous investissons et que nous intégrons dans nos propres pratiques et nos métiers

- La transition énergétique
- L'économie circulaire
- L'économie du partage
- L'entrepreneuriat sociétal

Avec une attention particulière pour :

- Les clients et sociétaires fragilisés par les transformations sociétales
- Les précurseurs qui inventent le monde de demain

Une gouvernance de la Responsabilité Sociétale renforcée

GOUVERNANCE ET ORGANISATION GROUPE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Il revient à chaque entité de mettre en place sa propre gouvernance RSE, en co-construction avec celle du groupe

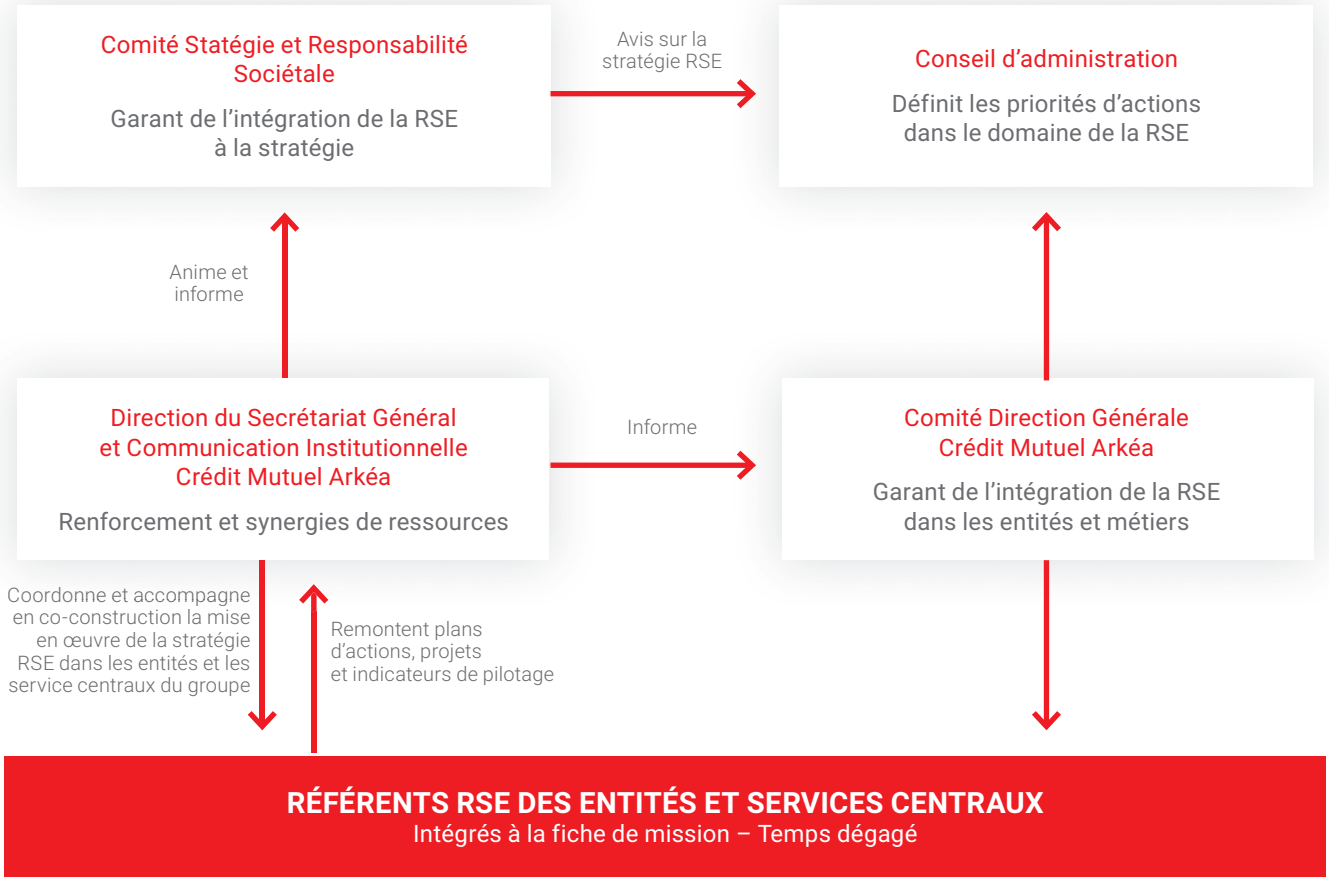

La Direction du Secrétariat Général et de la Communication Institutionnelle du Crédit Mutuel Arkéa a en charge le pilotage, la coordination et l'accompagnement des différentes entités du groupe dans la déclinaison de la stratégie RSE.

Elle s'appuie sur des référents RSE présents dans les fédérations, filiales et services centraux, qui coordonnent et animent la déclinaison de cette stratégie dans leur structure.

La Direction du Secrétariat Général et de la Communication Institutionnelle rend compte de l'avancement de la stratégie RSE au Comité de Direction générale, ainsi qu'au Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale. Ce dernier est garant de l'intégration de la Responsabilité Sociétale dans la stratégie du groupe. Il émet un avis afin d'éclairer le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa qui définit les priorités stratégiques du groupe. En 2015, le Comité a étudié à deux reprises la mise en œuvre de la stratégie RSE. Lors de sa réunion de février 2016, il a également étudié le présent rapport.

Dans les fédérations, les administrateurs sont également associés à la démarche.

La commission « Développement Responsable » au Crédit Mutuel de Bretagne procède de cette gouvernance coopérative dans laquelle les parties prenantes participent aux choix de l'entreprise. Elle est composée de 13 administrateurs et a pour mission de se tenir informée de l'actualité de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, de s'associer à la déclinaison de la stratégie RSE pour le Crédit Mutuel de Bretagne.

Elle peut proposer, ou s'associer à la mise en œuvre, de tout événement, manifestation de nature à promouvoir la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise auprès des administrateurs, des sociétaires et plus largement du public du Crédit Mutuel de Bretagne. En 2015, les travaux de la commission, qui se réunit chaque trimestre, ont principalement porté sur l'actualisation de la feuille de route de la commission et des missions des référents RSE des caisses locales ; la présentation des travaux menés sur la stratégie à mettre en œuvre dans le cadre d'Arkéa 2020 ; les premières déclinaisons de la stratégie RSE au Crédit Mutuel de Bretagne, le bilan carbone du Crédit Mutuel de Bretagne ; le sujet de l'inclusion bancaire.

La commission « RSE » au Crédit Mutuel du Sud-Ouest a pour objet d'enrichir la réflexion, d'impulser la mise en œuvre, de formuler des avis et proposer des solutions sur la stratégie de développement durable et ses enjeux pour le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'identifier, d'évaluer et de mesurer les actions à mener. Composée de 5 administrateurs et de 5 salariés, la commission se réunit au moins 3 fois par an.

En 2015, les travaux de la commission ont porté sur l'élaboration d'une stratégie RSE conforme au cadre fixé par le Crédit Mutuel Arkéa dans le respect des 4 secteurs prioritaires et adaptée au Crédit Mutuel du Sud-Ouest et à ses territoires. La commission a identifié des actions engagées à valoriser, promouvoir, accompagner. Des réflexions sont en cours pour identifier la faisabilité et l'impact de nouvelles actions.

Des actions engagées

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie RSE s'est accompagnée d'un dispositif de communication à destination de l'ensemble des publics internes, à travers la sensibilisation des managers, la création d'un espace dédié sur l'intranet accessible aux collaborateurs du groupe, et l'organisation de réunions d'informations des salariés et administrateurs… Les parties prenantes ayant participé à la démarche ont également été informées des axes stratégiques retenus.

Le Crédit Mutuel Arkéa s'inscrit dans une démarche de progrès continu. En cours d'année, il a notamment répondu à plusieurs questionnaires en matière de Responsabilité Sociétale provenant d'agences de notation extra-financière ou de ses contreparties, lui permettant ainsi de définir un plan de progrès.

Signe fort des ambitions du groupe dans ce domaine, un critère RSE a été intégré dans la rémunération variable des mandataires sociaux et des cadres dirigeants pour l'exercice 2016 (environ 50 personnes concernées). Ce critère représente 10 % minimum de la rémunération variable des cadres dirigeants.

En décembre 2015, Crédit Mutuel Arkéa a également fait le choix d'adhérer aux 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU.

5.2 Engagement coopératif

5.2.1 La gouvernance du groupe

Le mouvement coopératif

Les valeurs de la coopération (responsabilité, équité, réciprocité, solidarité) guident le développement du Crédit Mutuel Arkéa. Son organisation repose sur un gouvernement d'entreprise de proximité, une démocratie participative et l'application du principe de subsidiarité.

Le sociétaire, partie prenante de l'organisation

Société de personnes et non de capitaux, le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas coté en Bourse.

Dans le mouvement coopératif, le sociétaire est au cœur du gouvernement d'entreprise, selon le principe : « une personne, une voix ». Détenteur d'une part sociale, le sociétaire est à la fois actionnaire et client, usufruitier et consommateur de l'entreprise.

En mars 2015, un test de nouveau format d'assemblée générale a été mené sur une Caisse locale, avec l'objectif de valoriser les actions de la Caisse sur son territoire et donner une impulsion à des projets locaux.

Une partie du bénéfice distribuable peut être versée aux sociétaires à travers la rémunération des parts sociales qu'ils détiennent. Cette rémunération du capital est plafonnée au taux moyen de rendement brut à l'émission des obligations des sociétés privées.

En 2015, au titre de l'exercice 2014, les sociétaires ont bénéficié d'une rémunération de leurs parts sociales de plus de 40 millions d'euros.

En 2015

1 454 038

Sociétaires ont été convoqués
aux assemblées générales des caisses.
Le taux de participation aux votes atteint 3,4 %

En 2015

le taux de sociétariat atteint

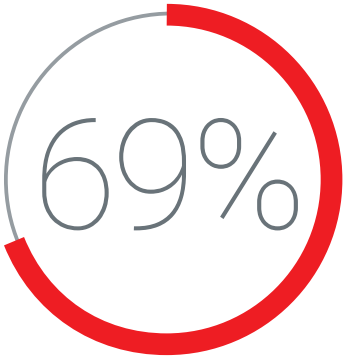

des clients particuliers

Les administrateurs, représentants des sociétaires

Elus par et parmi les sociétaires, les administrateurs participent à la vie de l'entreprise dans le cadre de commissions et de comités territoriaux. En 2015, 223 nouveaux administrateurs ont été élus, dont 119 femmes. Celles-ci représentent désormais 37,3 % des élus et 78 femmes président une caisse locale.

L'implication des administrateurs dans la vie locale nourrit et renforce l'ancrage territorial du Crédit Mutuel Arkéa.

Ainsi, au Crédit Mutuel de Bretagne, les commissions « Vie coopérative », « Formation », « Développement Responsable » et « Relations sociétaires et clients » formulent des avis et des préconisations qui enrichissent et orientent les travaux du Conseil d'administration de la fédération. Au Crédit Mutuel du Sud-Ouest, il s'agit des commissions « RSE », « régularisation des investissements et actions coopératives » et « formation des administrateurs ». Le Crédit Mutuel Massif Central quant à lui anime une commission « formation des administrateurs ».

Le contrôle, par les administrateurs élus, des décisions des structures opérationnelles permet d'inscrire les actions de l'entreprise dans le long terme. Ce contrôle met l'accent sur une gestion responsable garantissant la pérennité des investissements économiques, sociaux et environnementaux. Le groupe privilégie le réinvestissement de son résultat dans l'entreprise et son développement, dans l'intérêt du sociétaire. Le caractère inaliénable des réserves consolide durablement le patrimoine de l'entreprise et lui permet d'afficher l'un des meilleurs ratios de solvabilité de la Place.

La gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable, à conseil d'administration, détenue, conformément à ses statuts, à 99,99 % par les caisses locales et régionales de Crédit Mutuel, entités affiliées aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central.

Le Conseil d'administration du groupe est composé de 20 administrateurs :

- 18 administrateurs (3 femmes et 15 hommes) représentant les sociétaires, élus par les caisses adhérentes et actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle. Ils possèdent chacun, en application des statuts, une action du Crédit Mutuel Arkéa ;
- 2 administrateurs (1 femme et 1 homme) représentant les salariés, désignés par le Comité Central d'Entreprise.

Les administrateurs du Conseil sont de nationalité française et sont issus des territoires de référence des activités du Crédit Mutuel Arkéa.

Le Conseil d'administration a réuni ses membres à 10 reprises en 2015. Le taux d'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration s'est élevé à 94 %.

Le Conseil a adopté une Charte de gouvernement d'entreprise, qui fixe notamment les responsabilités et missions du Président et du Directeur général, en lien avec les spécificités du modèle coopératif et mutualiste. Elle s'adresse aussi bien aux élus qui représentent en premier lieu le mouvement, qu'aux salariés qui le font vivre au quotidien.

Les membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa bénéficient d'un programme de formation.

5.2.2 Un modèle ouvert sur ses parties prenantes

Les parties prenantes associées à la définition de la stratégie RSE

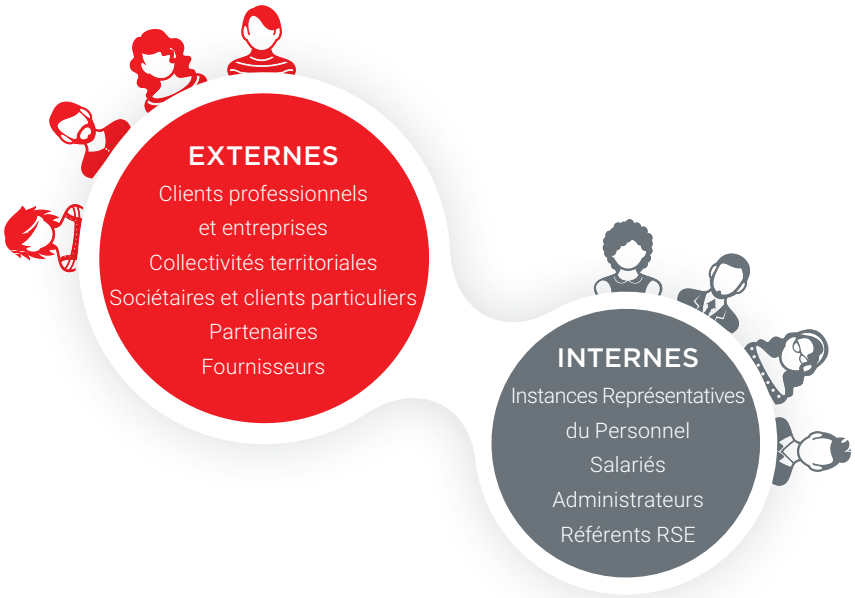

Les parties prenantes, qu'il s'agisse, en interne, des salariés, des administrateurs, des instances représentatives du personnel ainsi que des administrateurs et en externe, des clients (particuliers, professionnels, entreprises, collectivités territoriales), fournisseurs et sous-traitants ont été étroitement associées à la réflexion engagée sur la stratégie RSE du Crédit Mutuel Arkéa. Cette démarche est venue compléter et enrichir les relations qu'entretient le groupe, tout au long de l'année, avec ses parties prenantes.

Les relations avec les sociétaires et clients

Le premier interlocuteur des clients et des sociétaires est leur conseiller de clientèle.

L'Assemblée générale annuelle de la caisse locale, premier degré de la gouvernance, est également le lieu d'expression démocratique du droit des sociétaires.

Des mesures de la qualité de la relation client sont régulièrement réalisées par les entités du groupe.

Ainsi les trois fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et Massif Central réalisent des enquêtes, des tables-rondes ainsi que des entretiens individuels avec les clients, sociétaires et conseillers pour mieux comprendre leurs attentes concernant les produits et services proposés. En 2015, 22 études clients ont été menées. Depuis 2009, plus de 190 000 sociétaires, clients et collaborateurs ont été interrogés. Des baromètres de satisfaction ont également été réalisés dans les fédérations : en 2014 auprès des clients particuliers et fin 2015 pour les clients professionnels, agriculteurs et viticulteurs.

La note de satisfaction globale des clients et sociétaires particuliers ressort à 7,6 sur 10 et celle des clients professionnels à 7,1 sur 10. Le « Net Promoteur Score » (part des clients promoteurs – part des clients détracteurs) des clients particuliers ressort à + 12 au global.

Les filiales sont également attentives à la satisfaction de leurs clients. Fortuneo mesure la satisfaction globale de ses clients trois fois par an. D'autres filiales le font semestriellement (Suravenir, Leasecom, …) ou annuellement (Federal Finance, Arkéa Assistance, CFCAL).

Novelia effectue un baromètre de satisfaction « à chaud » semestriellement, complété par un baromètre stratégique annuel. Ces actions permettent de définir des axes de progrès : une action de formation orientée clients a été mise en œuvre à la lecture de ces résultats auprès de l'ensemble des collaborateurs de Novelia en 2015. En 2015 également, Suravenir Assurances a réalisé un baromètre de la satisfaction clients après indemnisation.

Des efforts sont également réalisés en matière de transparence et de pédagogie vis-à-vis des clients. En 2015, un important travail de simplification des conditions générales de banque et des fiches produits pour les clients particuliers des trois fédérations a été réalisé. Une démarche qui vise à faciliter la compréhension et en faire de véritables outils au service de la relation client. Afin d'aller plus loin dans l'accompagnement de ses clients, Suravenir Assurances a développé un document « Prévention Incendie » envoyé avec les avis d'échéance habitation ou encore a renforcé la prestation client de son Offre Protection Juridique avec l'accès à un site d'information juridique pédagogique sur tous les actes de la vie privée.

Les sociétaires et clients peuvent également s'adresser aux services Relations clientèle des différentes entités sur le périmètre des trois fédérations, du CFCAL, de Fortuneo Banque, et de Federal Finance.

Ces sollicitations se rapportent à :

- la sensibilité des clients au regard de la tarification, notamment pour les populations fragilisées par des difficultés économiques ;
- le positionnement des média et l'intervention régulière des associations de consommateurs pour dénoncer les pratiques bancaires ;
- le renforcement du niveau d'information des clients grâce notamment à Internet et aux réseaux sociaux ;
- la situation économique et financière.

Parmi les faits majeurs de 2015, un effort particulier de formation des collaborateurs sur cette thématique a été mené.

Concernant plus spécifiquement le domaine de la médiation, dispositif légal régi par le Code monétaire et financier, 189 dossiers éligibles à la médiation ont été comptabilisés.

En interne, une démarche de contractualisation des relations clients/fournisseurs internes a été mise en place dans l'objectif de maintenir l'obsession clients dans l'ensemble des process de l'entreprise.

Les relations avec les administrateurs

Les administrateurs bénévoles sont élus par et parmi les sociétaires. Ce dispositif assure au sein du Conseil d'administration de chacune des caisses locales, des fédérations régionales et du Crédit Mutuel Arkéa, une vraie représentation des sociétaires, de manière indépendante de la direction de l'entreprise.

A chaque degré, les administrateurs élus représentent ainsi les sociétaires du territoire. Ils sont notamment directement impliqués dans les dispositifs solidaires du Crédit Mutuel Arkéa.

Pour les accompagner dans l'exercice de leur mission, les fédérations mettent en place un programme de formations à destination des administrateurs. Il est décliné autour de trois grands thèmes : le mutualisme, la bancassurance et les savoirs et compétences. 42 % des administrateurs ont suivi au moins une formation, ce qui représente près de 15 951 heures dispensées au sein du groupe.

Les relations avec les salariés

L'organisation des ressources humaines assure une présence forte sur le terrain, en appui des responsables hiérarchiques et à l'écoute des salariés. Plus de 150 collaborateurs sont ainsi répartis dans les différentes entités du groupe et mettent en œuvre la politique sociale de l'entreprise. Elles garantissent à leur niveau, le respect du droit du travail et la bonne application des dispositions conventionnelles ; elles privilégient l'échange et la concertation lors des entretiens avec les collaborateurs (entretiens lors des périodes d'essai, de titularisation, des points carrières ou entretiens d'orientation professionnelle…). Sur l'intranet du groupe, au sein des espaces RH un organigramme détaillé des fonctions RH est à la disposition des collaborateurs, afin que chacun d'entre eux puisse contacter directement le bon interlocuteur, en fonction de sa demande.

La qualité du management est un levier majeur de la réussite, de la motivation et de l'engagement des salariés. Ainsi le manager est considéré comme le premier interlocuteur RH de l'entreprise et le relais au quotidien, auprès de salariés, de la politique des ressources humaines du groupe.

Le manager donne le sens, fixe l'objectif, impulse le désir de faire, reste disponible, et marque chaque étape franchie vers le résultat attendu. Il développe dialogue et concertation, favorise l'autonomie et la responsabilisation des collaborateurs, et veille en particulier à l'élévation de leurs compétences. Il crée les conditions de la motivation et assure l'appréciation qualitative des résultats de son équipe. Lors d'un entretien annuel d'appréciation, il échange avec son collaborateur, évalue ses compétences et les missions réalisées au cours de l'année.

C'est également l'occasion de faire un point sur le parcours professionnel. Pour développer les qualités du management, le groupe définit dans un Référentiel Management les principes d'action des managers dans le respect de la politique d'entreprise. Les managers sont également formés et accompagnés pour conduire leurs missions dans le respect des valeurs du groupe. Des sessions de formations pour les collaborateurs qui prennent des responsabilités managériales sont organisées dans l'année de leur prise de fonction.

Des réunions d'équipe sont organisées périodiquement par les managers pour permettre aux salariés d'avoir tout au long de l'année de l'information sur le groupe et ses projets.

Par ailleurs, la Direction générale du groupe a institué depuis 2012 des rencontres semestrielles destinées à informer l'ensemble des salariés sur les actualités et les perspectives du Crédit Mutuel Arkéa. Les media internes, dont un intranet collaboratif, et les conférences régulières sur différents thèmes transverses, dont le nouveau projet stratégique Arkéa 2020, complètent ce dispositif d'information de proximité.

Un baromètre de la qualité de vie au travail a été lancé fin 2015 sur le périmètre de l'unité économique et sociale sans E et S capitales (représentant près des trois quarts des salariés du groupe), auquel plus de 50 % des salariés concernés ont répondu. Les résultats seront communiqués au 1er semestre 2016.

Les relations avec les fournisseurs et sous-traitants

La politique Achats du groupe prend en considération la dimension territoriale dans ses choix de prestataires, en parfaite cohérence avec le positionnement du groupe.

Par ailleurs, les enjeux environnementaux sont pris en compte en amont dans les appels d'offres, dont l'objet intègre des contraintes environnementales (par exemple produits ou matériels utilisés, techniques respectueuses de l'environnement, certifications). Ceci permet de favoriser les fournisseurs et sous-traitants les plus vertueux (cf. 5.5.4.).

Le choix des prestataires intègre aussi des critères sociaux et sociétaux. Certains fournisseurs et sous-traitants peuvent ainsi être favorisés sur la base de critères tels que la politique de rémunération des salariés, les plans de formation mis en place pour favoriser leur évolution ou prévenir les risques. La quasi-totalité des prestataires et fournisseurs du groupe se trouvant en France, les questions liées aux droits de l'Homme concernent principalement le respect du droit du travail. Les contrats avec les fournisseurs et prestataires intègrent des clauses relatives au respect du droit du travail.

Les relations avec les institutionnels, les entreprises et les associations

Le Crédit Mutuel Arkéa et ses diverses composantes sont des interlocuteurs de référence pour les acteurs des territoires : collectivités locales, entreprises, associations.

A titre d'exemple :

- le Crédit Mutuel Arkéa est partenaire de Produit en Bretagne depuis 1997 et se mobilise aux côtés des industriels, distributeurs et sociétés de services autour d'un objectif commun : le développement économique de la Bretagne et donc la création d'emplois. L'adhésion à la marque « Bretagne » suit la même logique ;

- à travers les opérations Fan d'Auvergne et Fan d'Aveyron, le Crédit Mutuel Massif Central mobilise de nombreux partenaires, entreprises et associations. 19 000 personnes détiennent une carte « Fan » et 650 enseignes et commerçants locaux sont partenaires du dispositif. Avec l'Espace Renan situé à Clermont Ferrand, le Crédit Mutuel Massif Central met à disposition des entreprises, associations, clubs sportifs ou artistes locaux un lieu pour se faire connaître ;
- Crédit Mutuel Arkéa participe également, avec le Centre européen d'entreprises et d'innovation Créativ, aux Trophées Crisalide ainsi qu'au Club développement durable du Finistère. Ces partenariats sont autant d'occasions de rencontres et d'échanges avec l'ensemble des acteurs du développement durable ;
- Arkéa Assistance, la filiale de téléassistance, est en contact régulier avec les associations d'aide à la personne, les associations de retraités, les services sociaux et de façon générale, tous les organismes privés et publics qui interviennent en faveur du maintien à domicile des malades et des personnes âgées. Elle mène également des projets pilotes innovants en collaboration avec des Ehpad (prévention du risque d'errance) ainsi qu'avec des hôpitaux (programme de suivi pré et post-hospitalisation).

Les relations avec les investisseurs et agences de notation

Le Crédit Mutuel Arkéa a mis en place un programme de présentation de ses résultats à destination de la communauté financière : analystes financiers et analystes crédits, gérants d'OPCVM, responsables de gestion notamment. Ces présentations, qui se déroulent en France et dans plusieurs pays européens, sont l'occasion d'échanger sur les performances économiques et financières du Crédit Mutuel Arkéa, sur sa stratégie et sur ses perspectives de développement. En 2015, la stratégie RSE du groupe a été intégrée à ces présentations. Ces informations sont également transmises aux agences de notation Standard & Poor's et Moody's, qui s'entretiennent régulièrement avec les dirigeants du groupe.

5.2.3 Loyauté des pratiques

Déontologie et bonnes pratiques

Deux supports de « déontologie et sensibilisation aux bonnes pratiques » à destination des collaborateurs des services centraux et des réseaux ont été mis à jour en décembre 2015 et diffusés en janvier 2016. Suravenir dispose également d'un code de déontologie.

En complément du règlement intérieur, il existe au sein de l'Unité économique et sociale un code de déontologie relatif aux opérations sur instruments financiers.

En outre, la politique de gestion des conflits d'intérêts touchant les services d'investissement du Crédit Mutuel Arkéa est accessible au public sur son site internet institutionnel.

Le « code éthique », dernier né, a vocation à concrétiser les engagements de l'entreprise (Unité économique et sociale) en permettant aux collaborateurs d'avoir une connaissance globale des différentes règles de bonne conduite qu'ils sont tenus de respecter et d'en faciliter l'accès à travers la compilation des textes et des références qu'il contient en la matière.

Protection de la clientèle

Des dispositifs cadres ont été mis en place au sein du groupe, en matière de mobilité bancaire, droit au compte, inclusion bancaire, traitement des réclamations clients, ainsi que dans le domaine de la connaissance client en matière de distribution de produits d'épargne.

Protection des données

Pour des raisons de renforcement de pratiques vertueuses en faveur de la protection des données personnelles et d'uniformité du traitement du thème, le groupe s'est doté d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) mutualisé sur l'intégralité de son périmètre.

Un document cadre définit les principes et le mode de fonctionnement groupe sur le respect de loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Un réseau d'une trentaine de contacts locaux à compétences variées a été activé (ressources humaines, juridique, sécurité et systèmes d'information, formation et sensibilisation, risques, contrôles et conformité, organisation et projet transverse).

Par ce dispositif et ses exigences de mise en œuvre (issues de la CNIL), le groupe accorde une attention particulière et pérenne envers les données personnelles confiées ou pouvant transiter par ses systèmes d'informations.

Les Ressources humaines diffusent, pour l'Unité économique et sociale, sur l'intranet du groupe un espace d'informations et prescriptions pour une utilisation sécurisée d'internet, des outils informatiques, des fichiers et des données de l'entreprise.

Son objectif est d'informer chaque salarié des dispositions légales et règles internes pour une utilisation sécurisée des outils et des données. Il précise et complète les textes en vigueur dans l'entreprise et notamment, le règlement intérieur et l'accord de déontologie relatif à l'utilisation des données issues des applications technologiques et informatiques.

Un accord d'entreprise « Déontologie relative à l'utilisation des données issues des applications technologiques et informatiques » a également été signé en 2009.

Lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et l'évasion fiscale

Le dispositif de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme (LCB/FT) s'applique au sein des entités soumises à cette réglementation. Il est intégré au dispositif de contrôle interne défini conformément aux dispositions de l'arrêté CRD IV du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.

Ce dispositif a été approuvé par le Comité de contrôle permanent et conformité du groupe.

Les outils informatiques applicables reposent sur un système automatisé de surveillance des flux permettant la détection des opérations présentant des caractéristiques prédéterminées, ainsi que le filtrage des opérations par rapport aux listes des personnes frappées par un gel des avoirs. Le système génère des alertes qui sont traitées par les responsables de clientèle ou les analystes LCB/FT, selon un système de gradation des risques. Un réseau de correspondants Tracfin est en place dans les différentes entités du groupe.

Des procédures sont en place afin d'interdire les transactions en provenance ou à destination des pays qui ont été sanctionnés par l'UE et les régulateurs français.

Dans le respect des accords signés entre la France et les Etats-Unis, le Crédit Mutuel Arkéa et les filiales concernées par la loi FATCA se sont enregistrés auprès de l'administration fiscale américaine et figurent en tant qu'institutions financières conformes sur la première liste publiée par l'IRS.

Chaque société met en œuvre un programme de formation adapté à ses activités. Les nouveaux collaborateurs participent à un programme d'intégration dans lequel figure en bonne place la formation à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. De plus, des formations sont régulièrement dispensées aux salariés, ainsi qu'aux administrateurs, en tenant compte, notamment, des évolutions législatives et réglementaires et du degré d'exposition des collaborateurs aux risques LCB/FT (deux fois par an pour les salariés des réseaux bancaires).

Les résultats de l'application du dispositif LCB/FT sont présentés régulièrement au Comité de contrôle permanent, au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration du groupe. En 2015, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a transmis 563 déclarations de soupçons à Tracfin, contre 436 en 2014.

Crédit Mutuel Arkéa n'a aucune filiale en dehors de la zone euro et ne propose aucun service bancaire offshore à ses clients et sociétaires. Enfin, le groupe n'est présent dans aucun des paradis fiscaux référencés au sens de l'OCDE.

Conformité

Conformément à l'article 37 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le groupe détient un dispositif permettant à chaque collaborateur d'interroger le responsable du contrôle de la conformité de son entité sur tout dysfonctionnement éventuel dans la mise en œuvre des obligations de conformité dans le cadre des activités inhérentes à l'objet social de l'entité.

Afin de renforcer la gouvernance de la conformité et veiller à ce que le risque de non-conformité soit pris en compte au sein du groupe, la Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité a développé une cartographie des risques de non-conformité sur une base consolidée et identifié les dispositifs permettant de réduire ce risque. Des actions de contrôle permanent sur les thématiques de conformité complètent ces dispositifs.

5.2.4 Les chiffres clés de la gouvernance

3 FÉDÉRATIONS : CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE, CRÉDIT MUTUEL DU SUD-OUEST, CRÉDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL	2013	2014	2015
Nombre de Caisses locales	337	336	**334**
Nombre de clients	2 300 661	2 324 518	**2 312 915**
dont particuliers	2 090 705	2 109 593	**2 108 463**
Nombre de sociétaires	1 428 020	1 436 045	**1 454 038**
Taux de sociétariat (parmi clients particuliers)	68,30 %	68,07 %	**69,00 %**
Taux de participation aux votes	3,6 %	3,6 %	**3,4 %**
Montant moyen de détention de parts sociales (euros)			**1 511**
1ER DEGRÉ			
Nombre d'administrateurs 1er degré	3 691	3 648	**3 581**
% de femmes parmi les administrateurs	32 %	37 %	**38 %**
Nombre nouveaux administrateurs élus dans l'année	168	192	**223**
% de femmes parmi les nouveaux administrateurs	68 %	41 %	**53 %**
Taux de participation aux conseils d'administration des caisses locales	78 %	84 %	**75 %**
Nombre nouveaux présidents caisses locales	18	23	**33**
% de femmes parmi les nouveaux présidents de caisse	33 %	48 %	**36 %**
2E DEGRÉ			
Nombre élus fédérations	116	114	**114**
% de femmes parmi les élus des fédérations	22 %	25 %	**24 %**
Nombre nouveaux élus fédérations	4	11	**3**
% de femmes parmi les nouveaux élus des fédérations	75 %	45 %	**33 %**
FORMATION			
Nombre d'administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année	1 361	1 815	**1 463**
Nombre total d'heures dispensées	15 515	14 252	**15 951**
% administrateurs formés	37 %	50 %	**41 %**
Durée de formation par administrateur formé (en heures)	14	8	**11**

NIESMANN
BISCHOFF
ARTO

5.3 L'engagement social

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie RSE, le groupe affirme sa volonté d'être exemplaire en matière de Ressources humaines.

Les valeurs d'engagement, d'ouverture et d'audace, associées à son modèle coopératif et à ses ancrages territoriaux, sont autant d'éléments qui fondent sa politique de Ressources humaines.

Celle-ci doit permettre l'adéquation des besoins de l'entreprise, des compétences et des projets des collaborateurs tout en apportant des réponses aux enjeux sociaux et sociétaux qui marquent son modèle singulier et les évolutions de son secteur d'activité.

Le groupe a ainsi fait de la promotion de l'autonomie, de la reconnaissance de la prise d'initiative, de l'innovation et de la diversité, les éléments cardinaux de l'évolution de son modèle social.

En tant qu'employeur de référence sur ses territoires, le groupe se doit de développer une politique sociale d'emploi à long terme, soucieuse de la préservation, à un niveau élevé, de la motivation et de l'engagement des collaborateurs et du développement de leur employabilité.

En ce sens, le groupe met en œuvre une politique de recrutement et de mobilité dynamique, plaçant l'humain au cœur de ses préoccupations, et avec pour vocation de développer l'esprit entrepreneur de ses collaborateurs. Ses principaux objectifs sont :

- le maintien d'une politique active de recrutement afin d'accompagner la croissance de ses activités et d'attirer de nouveaux talents sur les métiers d'expertise ;
- la veille et l'anticipation des changements prévisibles de ses métiers et de son modèle social en fonction des constantes mutations d'ordre économique, démographique, technologique et organisationnel ;
- la promotion d'une prise de responsabilité partagée entre, d'une part, les salariés à l'initiative de leur propre développement et, d'autre part, l'entreprise garante de la mise à disposition des instruments indispensables à leur épanouissement personnel et professionnel au travers notamment d'un dispositif de Gestion prévisionnelle des emplois et carrières (GPEC), de programmes de formation ou au moyen de mobilités, fonctionnelles et/ou géographiques.

Le groupe se revendique fort de ses diversités et défenseur de leur promotion et de l'équité de traitement ou de reconnaissance. Le groupe se veut notamment précurseur et volontaire en matière d'accès et de maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap.

Dans ses modes de relation hiérarchique, le groupe promeut l'accompagnement et l'animation collective. Acteurs essentiels du déploiement de la politique RH, les managers doivent être des porteurs de sens et des catalyseurs de l'initiative de leurs collaborateurs. Le management garantit également les moyens de reconnaissance de l'investissement personnel comme de la performance collective et individuelle.

Enfin, dans ses modes de relation avec les partenaires sociaux, le groupe se veut ouvert à un dialogue social franc et respectueux des différentes sensibilités et expressions. Il est force de proposition et cherche à atteindre au moyen d'accords d'entreprise innovants un bon équilibre entre la recherche d'efficacité et de performance de son organisation et le maintien d'une qualité de vie au travail de premier plan.

5.3.1 Répartition géographique des effectifs

Le Crédit Mutuel Arkéa est présent principalement en France, 1 % de son effectif se trouve à l'étranger (Belgique, Luxembourg, Royaume-Uni). 81 % des effectifs sont situés sur les territoires historiques de ses trois fédérations, en Bretagne, dans le Sud-Ouest et le Massif Central. Les filiales opèrent sur l'ensemble du territoire français, en Belgique, et de manière marginale au Luxembourg et au Royaume-Uni.

Le groupe s'attache à respecter les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants.

En 2015 le Crédit Mutuel Arkéa a recruté

563

nouveaux collaborateurs
en contrat à durée indéterminée

5.3.2 Evolution des effectifs

Fin 2015, l'effectif total des CDI s'élevait à 8603 salariés soit une progression de + 1,28 % par rapport à l'année précédente. A ces effectifs, il faut ajouter ceux de Leetchi, 40 personnes, filiale du groupe depuis septembre 2015.

5.3.3 Intégration des nouveaux recrutés

Les fonctions Ressources humaines des différentes entités du Crédit Mutuel Arkéa organisent des parcours d'intégration et de formation spécifiques pour les nouveaux salariés : accueil et écoute, informations administratives, procédures, découverte du métier, suivi de la période d'essai. L'objectif : mettre le nouveau recruté dans des conditions optimales d'exercice de son emploi et vérifier l'adéquation entre ses aptitudes et les attentes de l'entreprise. Il s'agit également de créer un lien social entre le salarié et l'entreprise d'une part, entre le nouvel arrivant et les autres salariés, d'autre part.

A ce titre, chaque année, le Crédit Mutuel Arkéa organise un « Carrefour des nouveaux recrutés » qui leur permet de rencontrer le Président et le Directeur général de l'entreprise et d'être informés de l'organisation du groupe, sa stratégie, ses grands projets, ses modes de fonctionnement, sa diversité et d'en comprendre le champ d'activités et les perspectives d'évolution.

Il est à souligner que toutes les entités du Crédit Mutuel Arkéa adoptent des procédures harmonisées en matière de recrutement et d'intégration de manière à faciliter la mobilité à venir des salariés.

5.3.4 Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences efficiente

Compte tenu de l'évolution du marché bancaire et de l'assurance, de ses objectifs stratégiques, de sa pyramide des âges et de son positionnement territorial, le Crédit Mutuel Arkéa considère la mobilité professionnelle comme une condition essentielle à son développement.

La mobilité interne, géographique ou fonctionnelle, est significative. En 2015, plus de 21% des effectifs ont changé de fonction et/ou de structure.

Le Crédit Mutuel Arkéa propose toute une gamme de dispositifs pour l'Unité économique et sociale (regroupant près des trois quarts des salariés du groupe), détaillés dans l'accord d'entreprise sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, renouvelé en octobre 2013 pour une durée de 3 ans. Ces dispositifs permettent aux salariés de gérer pro-activement leur projet professionnel.

Système d'information dédié à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Un système d'information dédié à la GPEC est utilisé par l'ensemble des sociétés du groupe.

Il intègre l'entretien annuel, la mise en valeur des parcours collaborateurs (CV-thèque), la mobilité interne (Bourse des emplois) et l'orientation professionnelle.

Chaque année, l'entretien annuel d'appréciation (EAA) permet aux salariés d'échanger avec leur manager sur leur projet professionnel. Un plan de développement individualisé est établi et se traduit par un programme de formation ou toute autre action permettant l'acquisition de compétences requises par l'emploi ou liées à un projet professionnel cohérent avec les besoins de l'entreprise. Lors de la campagne 2014-2015, 98 % des EAA ont été réalisés.

Les salariés ont également la possibilité de bénéficier de « points carrières » pour approfondir les pistes évoquées lors de l'EAA. Le point carrière peut, de façon concertée, déboucher sur un bilan de compétences pour valider un projet professionnel.

Le bilan de compétences est un outil d'aide à l'orientation et à la gestion du parcours professionnel réalisé par un prestataire extérieur. Il a pour objectif de faire émerger un projet d'évolution professionnelle ou de changement d'orientation.

Pour encourager les salariés à être acteurs de leur parcours, l'entreprise propose les postes ouverts au recrutement via un système de « Bourse des emplois ». Chaque société y publie ses offres et tous les collaborateurs peuvent y postuler.

En amont d'un acte de candidature, la direction des Ressources humaines encourage les collaborateurs à valoriser leur parcours professionnel. Pour détecter les compétences des collaborateurs, elle prend connaissance des projets professionnels décrits dans les EAA, des parcours renseignés dans le système d'information et des informations délivrées lors des points carrières.

Elle peut utiliser ces éléments dans le cadre d'offres d'emploi internes et proposer une rencontre à un collaborateur pour lui présenter un poste à pourvoir.

Le Crédit Mutuel Arkéa organise un « Carrefour des métiers » pour faire connaître et promouvoir la grande diversité d'emplois proposés ainsi que les opportunités et les outils mis à disposition des collaborateurs.

La 3ème édition du Carrefour des métiers a été organisée en décembre 2015 sur le territoire du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et a permis à plus de 750 collaborateurs de venir à la rencontre de responsables RH du groupe. A travers 3 journées dédiées organisées sur plusieurs sites, les collaborateurs ont pu découvrir la richesse du groupe à travers une présentation en plénière et des stands représentant chaque entité, participer à une conférence motivationnelle ou à un atelier de développement personnel.

Le Carrefour des Métiers s'est également décliné en version itinérante : les RH se sont déplacés sur les lieux de travail des collaborateurs, notamment les caisses locales excentrées, pour échanger avec eux sur leur quotidien, les projets du groupe ou RH. 30 caisses locales et services ont ainsi été visités. Un espace dédié destiné à promouvoir l'évènement et plus globalement à rendre l'information sur les métiers et la mobilité est accessible sur l'intranet de l'entreprise.

5.3.5 Un engagement élevé dans la formation des collaborateurs

Le Crédit Mutuel Arkéa maintient un niveau d'engagement élevé (4,4 % de la masse salariale en 2015) en matière de formation. Elle constitue une ressource fondamentale pour s'adapter aux transformations, développer les compétences, faciliter la carrière professionnelle des collaborateurs et contribuer ainsi à une meilleure efficacité de l'entreprise.

Le groupe développe un plan de formation qui regroupe l'ensemble des actions financées par l'entreprise pour :

- accompagner la stratégie d'entreprise ;
- faciliter l'adaptation à l'emploi ;
- favoriser les évolutions professionnelles ;
- entretenir la motivation des collaborateurs.

En complément du plan de formation, il propose les dispositifs suivants : la Validation des acquis et de l'expérience (VAE), le Compte Personnel de Formation (CPF), le Congé individuel de formation (CIF) ainsi que le Comité paritaire de gestion du CIF (COPARCIF). En plus de l'obligation légale, le Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre ce dispositif pour financer :

- les projets de reconversion externes au Crédit Mutuel Arkéa ;
- les contributions au monde associatif ;
- les besoins de formation personnels.

L'entreprise s'est dotée, en décembre 2015, d'un nouvel outil de gestion des formations de type Learning Management System permettant de mixer les modes de formation, notamment le présentiel, le e-learning, la classe virtuelle, et d'intégrer les évaluations dans les parcours de formation. Il va être déployé sur l'ensemble des entités du groupe.

Le groupe contribue également à la formation initiale avec l'accueil de stagiaires et d'alternants chaque année. En 2015, plus de 1 000 stagiaires et alternants ont été accueillis dans le groupe. Dans le réseau de caisses locales, si l'alternance est réussie, une proposition d'embauche est systématiquement réalisée.

5.3.6 Promotion de la diversité

Le Crédit Mutuel Arkéa considère que la richesse naît de la diversité. Cet engagement se concrétise notamment sur les thèmes suivants :

La mixité

Depuis 2004, les actions menées en faveur de l'égalité professionnelle ont été cadrées par la signature de 4 accords d'entreprise à l'unanimité des organisations syndicales représentatives (le 26 février 2004, le 29 novembre 2007, 13 octobre 2011 et le 28 novembre 2014) sur le périmètre de l'Unité économique et sociale.

L'accord d'entreprise définit les moyens que l'entreprise met en œuvre pour promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

L'enjeu principal de l'accord est de mesurer et réduire les écarts en termes de rémunération et d'évolution professionnelle ou de carrière entre les hommes et les femmes. Pour limiter les différences et atténuer ces écarts, l'accord d'entreprise apporte des solutions en matière de parcours professionnel, de formation et de dispositifs d'accompagnement entre la vie professionnelle et vie personnelle, sans pour autant promouvoir la discrimination positive envers les hommes ou les femmes.

Quatre domaines ont été définis comme prioritaires dans le cadre de l'accord :

- les parcours professionnels ;
- l'articulation entre activité professionnelle et responsabilité familiale ;
- la rémunération ;
- la communication.

Trois autres domaines font également l'objet d'un suivi : l'embauche, la formation et les instances représentatives du personnel. Ainsi, parmi les huit domaines d'actions proposés par le gouvernement, six ont été retenus par l'Unité économique et sociale Arkade.

Les objectifs de l'accord en vigueur sont les suivants :

- promouvoir les parcours professionnels des femmes notamment l'accès aux postes à responsabilités pour soutenir la performance de l'entreprise ;
- mettre en œuvre des solutions pour permettre un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée, pour tous, en termes d'organisation du travail et de gestion de la parentalité ;
- rester vigilants sur l'équivalence des rémunérations entre les hommes et les femmes ;
- sensibiliser, informer ou former les collaborateurs de l'entreprise, nos partenaires et nos clients à notre politique d'égalité professionnelle ;
- comprendre et limiter les stéréotypes à travers notamment une communication interne et externe adaptée.

Conformément à l'article L. 2323-57, l'entreprise communique chaque année un rapport de situation comparée aux instances représentatives du personnel, qui comporte, au-delà des données légales obligatoires, des indicateurs permettant d'analyser la situation comparée des femmes et des hommes dans l'entreprise et son évolution.

Dans l'entreprise, les écarts de rémunération sont inférieurs à 5 % sur l'ensemble des niveaux d'emploi, à l'exception d'un seul (niveau 11) où la population de femmes n'est pas représentative. Cet écart tend toutefois à diminuer d'année en année. Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires de 2015, après analyse des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes par niveau d'emploi, il a été décidé d'affecter une enveloppe spécifique égalité professionnelle de 150 K€ dans l'objectif de réduire encore les écarts.

En 2015, conformément aux engagements pris dans l'accord, un dispositif d'accompagnement du congé maternité, d'adoption ou parental a été mis en place au sein de l'Unité économique et sociale Arkade. Un entretien préalable avant le départ en congé est organisé entre le manager et le/la salarié(e) afin d'évoquer avec lui (elle) l'organisation de l'activité en son absence et de répondre à ses questions. Le manager lui remet à cette occasion un kit d'absence, lequel reprend toutes les informations utiles afin de préparer au mieux son absence.

Au retour du congé maternité, d'adoption ou parental, le manager veille à réunir les conditions de reprise propices à une réadaptation progressive et favorise la réappropriation du poste de travail. Un entretien est organisé entre le manager et le salarié pour l'informer des nouveautés techniques ou contextuelles et définir les actions de formation à mettre en œuvre pour faciliter la reprise.

PART DES FEMMES AUX POSTES D'ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET DE DIRECTION AU 31 DÉCEMBRE 2015 :

- responsables de département : 25 % de femmes ;
- directeurs d'Unité territoriale : 20 % de femmes ;
- cadres de direction : 22 % de femmes ;
- cadres dirigeants : 14 % de femmes ;
- membres du Comité de Direction générale du groupe : 8 % de femmes.

En 2015, un groupe de travail a défini un plan d'actions en faveur de la mixité au sein du groupe, qui devra notamment contribuer à augmenter la part des femmes dans les instances de Direction du groupe. Ce plan d'actions a été validé par le Comité de Direction générale et sera déployé à partir du 1er semestre 2016. Il est articulé autour de quatre grands domaines :

1. La sensibilisation des collaborateurs, managers et dirigeants à la mixité comme enjeu stratégique pour l'entreprise et à la lutte contre les micro-discriminations ;
2. L'adaptation de la gestion prévisionnelle des carrières pour mieux attirer, identifier et rendre visibles les potentiels de demain, avec une gestion spécifique pour les femmes ;
3. L'optimisation de l'organisation du travail pour une meilleure flexibilité ;
4. L'adaptation des processus de nomination pour favoriser l'accession des femmes aux postes clés.

Fin 2015, un critère relatif à la mixité a été intégré à la rémunération variable des cadres dirigeants et cadres de direction (environ 160 personnes concernées).

Les salariés en situation de handicap

L'entreprise souhaite favoriser l'intégration de salariés en situation de handicap, mais également maintenir et accompagner les salariés en situation de handicap ou confrontés au handicap au cours de leur vie professionnelle en aménageant les postes de travail et en trouvant des solutions en interne pour conserver l'emploi.

Dans le groupe, le taux d'emploi des salariés en situation de handicap est de 3,3 % en 2015.

Un nouvel accord triennal 2015-2017 a été signé en mai 2015 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives de l'Unité économique et sociale. L'accord a été agréé le 17 décembre 2015 par l'antenne du Finistère de la DIRECCTE Bretagne. Cet agrément permet à l'entreprise de disposer d'une autonomie de gestion des fonds associés au volet handicap et permet donc d'accompagner au mieux les salariés de l'entreprise et d'apporter des aides individuelles au bénéfice direct des salariés.

Le plan d'actions 2015-2017 met l'accent sur :

- l'accessibilité numérique ;
- le développement de la sous-traitance avec les secteurs adaptés et protégés ;
- la formation ;
- la communication ;

L'accord d'entreprise prévoit des aides financières aux salariés en situation de handicap visant à faciliter l'exercice de l'activité professionnelle (accessibilité, prothèses auditives, fauteuil roulant, aménagement de véhicule, du logement…).

En 2015, le groupe compte 55,7 % de femmes et 44,3 % d'hommes

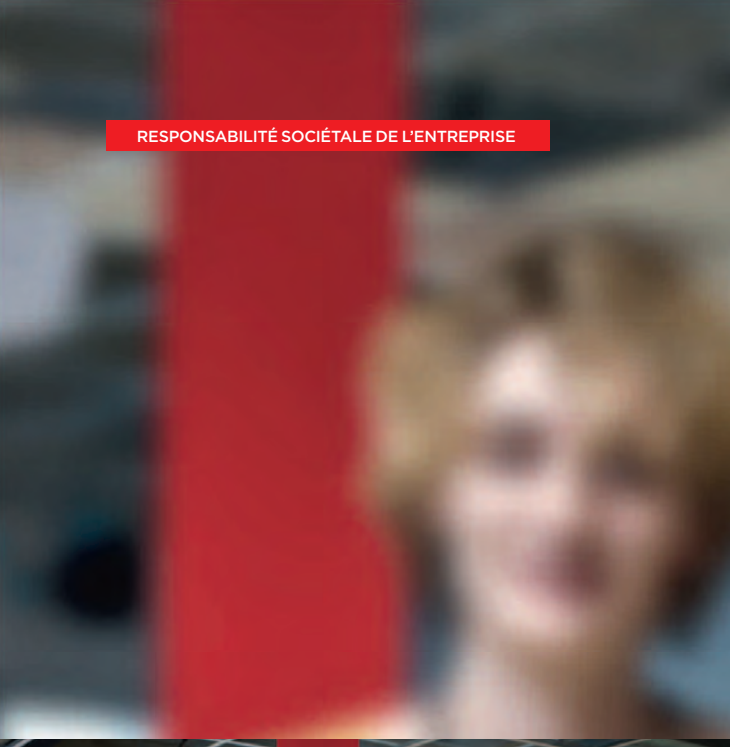

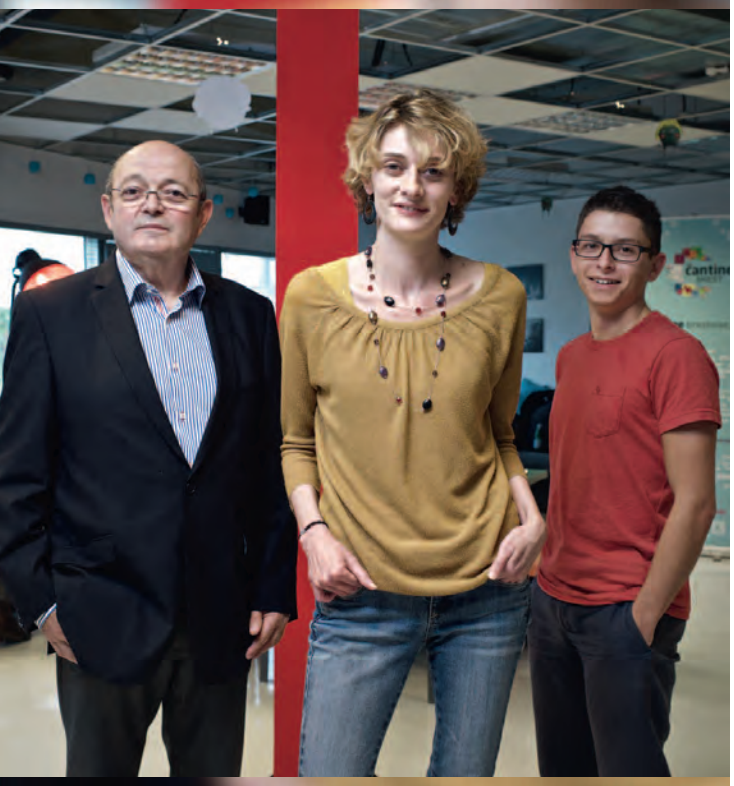

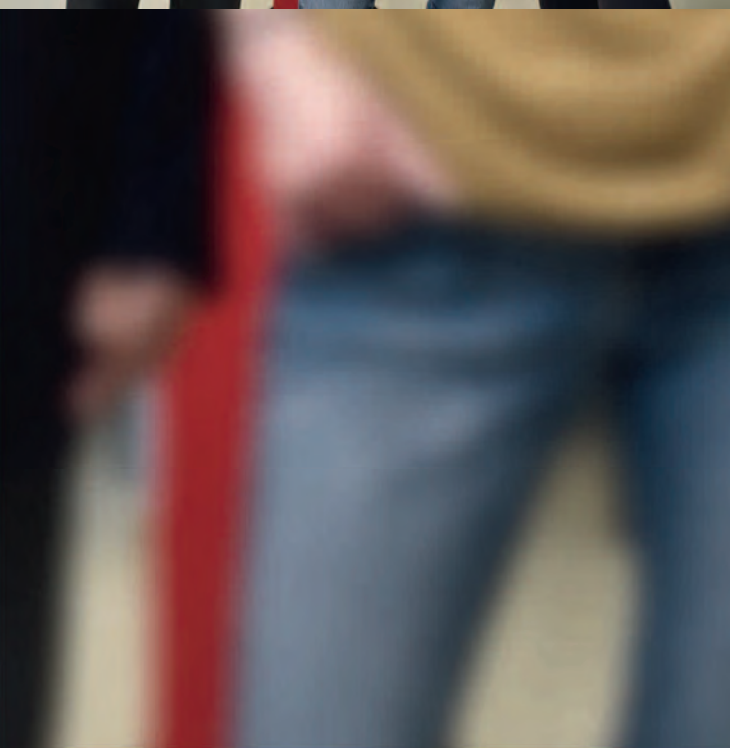

Le suivi de l'emploi des personnes en situation de handicap est centralisé au sein de la « mission Handicap ». Celle-ci coordonne la promotion, l'animation et organise en lien avec les correspondants Handicap des différents établissements, le suivi des actions en faveur des personnes en situation de handicap. La mission Handicap constitue un point de relais complémentaire pour les salariés de l'entreprise concernés par le handicap et les partenaires externes. Enfin, elle exerce son rôle d'animation, de conseil et d'appui auprès des sociétés du groupe.

Elle contribue également aux travaux de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Bretagne ainsi qu'au Club des chargés de mission de l'Agefiph.

Un correspondant informatique handicap est également nommé. Il travaille en collaboration avec la mission handicap et les personnes en situation de handicap afin :

- d'assurer la mise à disposition d'outils informatiques adaptés aux travailleurs en situation de handicap ;
- d'accompagner et de former les utilisateurs concernés ;
- de veiller à l'accessibilité des supports de communications ;
- d'anticiper la mise à disposition de nouvelles solutions informatiques adaptées.

En novembre 2015, lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap, la Mission Handicap a également été présente à différents évènements bretons.

Le Crédit Mutuel Arkéa développe des partenariats avec les centres de formation de personnes en situation de handicap. Ainsi en 2015, une promotion d'alternants a été constituée avec la Faculté des métiers de Kerlann, à Rennes, en vue de préparer un diplôme d'attaché commercial de niveau Bac +2.

Le département Achats, en lien avec la direction des Ressources humaines, favorise également le recours pour certaines activités à des Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) et des Entreprises adaptées (EA).

Cela se traduit par :

- la sensibilisation des prescripteurs internes à l'intérêt de cette démarche ;
- la cartographie de l'ensemble des secteurs d'activité pour lesquels le recours à des prestataires du secteur adapté est envisageable ;

- la réalisation d'un listing des appels d'offres à mener selon un timing prévisionnel, permettant d'accroître le positionnement du groupe sur les 3 prochaines années.

ProCapital procède notamment chaque année à des commandes auprès d'un Centre d'Aide par le Travail Ateliers de la Vallée des Duynes (clefs USB, objets promotionnels).

Le contrat de génération

Un accord d'entreprise portant sur le contrat de génération a été signé fin 2013 pour une durée de 3 ans. L'objectif : favoriser l'embauche et l'insertion professionnelle des jeunes, la poursuite de l'activité et la reconversion professionnelle des salariés seniors, et l'interaction entre ces deux populations.

Au cours des deux premières années de l'accord les deux objectifs principaux ont été respectés :

- l'objectif de recrutement des jeunes de moins de 27 ans était fixé à 40 collaborateurs par an. En 2014, 96 jeunes ont été embauchés et en 2015, le seuil des 100 a été dépassé ;
- concernant l'emploi des seniors jusqu'à la fin de carrière, l'objectif retenu est le maintien de la part des salariés de 57 ans et plus supérieure à 10 % de l'effectif total de l'Unité économique et sociale. Cet objectif est atteint pour les deux dernières années (respectivement 10 % et 10,2 %).

L'entreprise s'est également engagée à saisir toute opportunité de recruter des salariés de 55 ans et plus, selon les besoins et les expertises.

L'accord prévoit également une série d'actions d'anticipation des évolutions professionnelles et de gestion des âges : entretien de deuxième partie de carrière à 45 ans, entretien sur le projet professionnel à 57 ans. Les conditions de départ à la retraite du salarié sont évoquées lors de cet échange. Un point « échéance professionnelle » est organisé trois mois avant la date à partir de laquelle le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein. Enfin, dans le cadre de l'engagement d'égalité d'accès à l'évolution professionnelle, le Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé à suivre, chaque année, la part des promotions et des primes attribuées aux salariés de 57 ans et plus, au regard de leur représentation dans la population globale.

Chaque année, dans le cadre de la revue de compétences, les responsables de Ressources humaines détectent avec les directeurs de chaque structure les départs qui nécessitent une période de tutorat entre le salarié qui quitte son poste et son remplaçant. La priorité est mise sur le remplacement de compétences-clés.

5.3.7 Dialogue social actif

Chaque société du groupe dispose selon ses propres obligations réglementaires de ses institutions représentatives du personnel : délégués du personnel, délégués syndicaux, Comités d'entreprise ou d'établissement et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. L'Unité économique et sociale et chaque filiale en dehors de ce périmètre négocient leurs propres accords d'entreprise. Il existe, par ailleurs, une instance d'informations économiques, sociales et organisationnelles : le Comité de groupe. Il se réunit deux fois par an. Cette instance est informée de la situation et des perspectives de l'ensemble des entités.

Au sein de l'Unité économique et sociale, les instances représentatives des différents établissements sont complétées par un Comité Central d'Entreprise (CCE) et un Comité Central d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CCHSCT).

Outre les commissions obligatoires (économique, emploi-formation, retraite et prévoyance, logement), l'entreprise a mis en place des commissions facultatives (activités sociales et culturelles, vie sociale, nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc) et a doté les instances et leurs membres d'importants moyens supra-légaux pour renforcer la vigueur et l'effectivité du dialogue social.

Les délégués du personnel et les comités d'établissement se réunissent ordinairement chaque mois, les CHSCT quatre fois par an, le CCE entre quatre et dix fois par an selon le nombre et la complexité des projets et dossiers en cours et le CCHSCT trimestriellement. Cette activité sociale soutenue a nécessité de reconnaître le positionnement particulier des représentants du personnel, qui bénéficient d'un accord spécifique relatif à leur évolution salariale et leur carrière. Dans ce cadre, où les acteurs agissent en confiance, se développe depuis de nombreuses années un dialogue social dynamique et innovant, se concrétisant notamment par la négociation et la signature de nombreux accords d'entreprise.

Sur ce thème un accord d'entreprise important relatif au droit syndical et la représentation du personnel a été signé fin 2015. En effet ce texte particulièrement innovant, inspiré des évolutions législatives de l'été 2015, définit une nouvelle architecture des instances représentatives du personnel et assure aux représentants du personnel des moyens nouveaux de conjuguer l'exercice de leurs mandats avec leurs parcours et orientations professionnels.

Liste des accords d'entreprise signés en 2015

Pour l'Unité économique et sociale, les accords signés en 2015 sont :

- accord sur le droit syndical et la représentation du personnel ;
- accord sur l'emploi des personnes en situation de handicap (2015-2017) ;
- accord forfait annuel en jours ;
- accord sur le télétravail ;
- accord sur le travail à temps partiel choisi ;
- accord - Avenant règlement PEE ;
- accord - Avenant Participation ;
- accord - Avenant Intéressement ;
- accord sur la renégociation des prêts accordés aux salariés ;
- accord Négociation Annuelle Obligatoire 2015.

De même, les filiales ont signé différents accords ou avenants sur 2015, relatifs :

- au contrat d'intéressement : Suravenir, Leasecom, Novelia, Procapital, Financo, CFCAL ; ou la participation : Monext et CFCAL ;
- aux salaires : Suravenir, Suravenir Assurances (signé en décembre 2014 mais applicable en 2015) ;
- accord NAO (Monext) ;
- au temps de travail : accord Compte Epargne Temps + (Suravenir), accord Forfait Jours (Suravenir), nouvel accord d'aménagement-réduction du temps de travail (Leasecom) ;
- accord Anticipation Retraite (Suravenir) ;
- accord concernant le Régime Professionnel de Prévoyance (Suravenir Assurances), applicable au 1er janvier 2016 ;
- accord concernant le Fonds de Pension (Suravenir Assurances) ;
- avenants règlement Perco et PEE (Monext).

5.3.8 Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnels

La qualité de l'environnement et de vie au travail constitue un enjeu permanent au sein de l'entreprise.

La dimension collaborative et l'ouverture sont notamment des axes privilégiés pour favoriser la qualité de l'environnement de travail.

ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE

Le Crédit Mutuel Arkéa a signé la Charte de parentalité en 2011.

Des actions sont mises en place en faveur des salariés parents :

- congés « enfant malade » ;
- participation aux frais de garde des jeunes enfants ;
- horaires aménagés pour les femmes enceintes ;
- la durée du congé maternité est de 18 semaines dès le premier enfant avec maintien du salaire ;
- maintien du salaire lors du congé de paternité.

Des congés spécifiques sont également prévus : congés sabbatiques, congés création d'entreprises.

L'entreprise encourage également les dons de congés pour enfants gravement malades : en 2015, les collaborateurs de l'Unité économique et sociale ont réalisé 144 promesses de dons, soit 194,5 jours qui peuvent être mis à disposition des salariés susceptibles d'en avoir besoin.

Depuis 2013, une crèche inter-entreprises est par ailleurs accessible aux salariés, à proximité immédiate du siège du groupe. Enfin, les collaborateurs du siège et de certaines filiales bénéficient de services de restauration sur leur lieu de travail, ainsi que de services de conciergerie (Suravenir).

Flexibilité du travail

Dans la droite ligne du projet stratégique Arkéa 2020, trois accords d'entreprise ont été signés en 2015, visant à valoriser le degré d'autonomie des collaborateurs. Ils permettent aux collaborateurs qui le souhaitent de disposer d'un cadre de travail plus souple, dans une relation de confiance réciproque avec l'entreprise et leurs managers :

- accord sur le Forfait Jours, pour les cadres dont l'autonomie est avérée et positionnés sur l'un des 27 emplois retenus. La volonté de l'accord réside dans l'abandon d'une gestion figée de l'organisation de travail journalière pour passer à une gestion annuelle des jours travaillés. Au 31.12.2015, 727 collaborateurs (environ 90 % des collaborateurs occupant les emplois éligibles) ont opté pour ce nouveau dispositif ;
- accord sur le télétravail consistant en une expérimentation proposée à 54 collaborateurs de tester cette nouvelle organisation du travail. L'expérimentation démarre début 2016 pour s'achever en 2018 et fera l'objet de commissions de suivi spécifiques pour évaluer l'opportunité d'élargir ou non le dispositif et, le cas échéant, les modifications à lui apporter ;

- accord sur le temps partiel choisi, visant à permettre un accès plus large au temps partiel et à atteindre un objectif chiffré de 10 % de salariés en temps partiel. Les salariés pourront désormais faire une demande de temps partiel pour une période déterminée, à savoir 2 ans renouvelables.

Risques professionnels

Forte d'une culture de santé et de sécurité ancienne, l'entreprise conduit une démarche d'amélioration continue du « Bien vivre au travail ».

La direction des Ressources humaines et de la formation est en charge de la coordination de la démarche de prévention des risques professionnels sur le périmètre de l'Unité économique et sociale. Les actions menées couvrent les 3 niveaux de prévention : primaire (actions visant à supprimer le risque à la source), secondaire (actions visant à renforcer la résistance face au risque), tertiaire (actions curatives). Elles s'inscrivent notamment dans le cadre d'un accord triennal sur la prévention des risques psychosociaux signé en 2012 dont la renégociation est engagée au dernier trimestre 2015.

Le site intranet des salariés de l'Unité économique et sociale informe sur les dispositifs mis en place et les relais disponibles dans l'environnement de travail. Il constitue un vecteur d'information permanente de l'ensemble des salariés sur la prévention des risques professionnels.

Un dispositif de fiches incident agression a été mis en place pour les salariés en contact avec la clientèle. A travers ce dispositif, les collaborateurs ont la possibilité d'alerter sur des situations d'agressivités verbales, comportementales ou physiques.

Par ailleurs, les responsables hiérarchiques sont sensibilisés à la prévention des risques psycho-sociaux via des cursus de formation. Afin d'accompagner les salariés en difficulté, l'entreprise a mis en place un partenariat avec un réseau d'assistantes sociales. Un bilan est réalisé chaque année. En outre, une infirmière est présente à temps plein dans les locaux des services centraux du groupe.

En 2015, les travaux ont porté sur :

1. la réalisation d'un Baromètre sur le ressenti des salariés de l'Unité économique et sociale, quant à leur environnement de travail, sur la base d'un questionnaire élaboré avec le concours d'un cabinet spécialisé. Ce baromètre permettra d'établir un diagnostic sur le stress, la motivation et les facteurs de qualité de vie au travail pour contribuer à la définition du futur plan d'actions ;
2. le lancement d'une réflexion autour d'un programme d'accompagnement et de remobilisation de salariés. L'objectif est d'accompagner le collaborateur pendant 6 mois, à raison d'un entretien par mois avec un consultant externe dans le but de remobiliser ce dernier sur son poste. A titre expérimental, un programme sera mis en œuvre au 1er trimestre 2016 ;
3. la diffusion d'une culture de prévention des risques dont un des volets consiste en la formalisation d'une filière de Correspondants Risques Professionnels s'appuyant sur les organisations et ressources déjà en place. L'ensemble des responsables RH de proximité et des trois fédérations ont suivi en 2015 un nouveau cursus de formation sur les risques professionnels dont un volet spécifique dédié à la prévention des risques psychosociaux ;
4. la refonte du site intranet « Bien vivre au travail » afin d'optimiser son rôle d'outil d'information permanente et concret sur la prévention des risques professionnels et la qualité de vie au travail ;
5. la modification des fiches incident-agression, en intégrant les notions de récidive et permettant aux collaborateurs d'exprimer un ressenti sur une situation d'agressivité dans le cadre d'une relation avec le client.

Les filiales ont également mis en place des actions dans le domaine des risques professionnels :

- dans le cadre du projet Leasecom 2020, un groupe de travail a été constitué sur le thème « l'humain au centre ». L'analyse des travaux de ce groupe est en cours de finalisation et arbitrage, et les réflexions retenues viendront alimenter le plan stratégique ;
- en 2015, Monext a mis en place une formation stress et développement personnel ainsi qu'une sensibilisation à l'ergonomie des postes de travail. Un espace « conditions de travail » a également été intégré dans les entretiens annuels ;
- par ailleurs, dans le prolongement de l'enquête sur les conditions de travail en 2014, Fortuneo a conduit en 2015 des ateliers thématiques incluant managers et collaborateurs. Il en résulte un plan d'actions dont la mise en œuvre va débuter en 2016 ;
- ProCapital dispose depuis 2015 d'une commission qualité de vie au travail issue du CHSCT dont la réunion est possible sur saisine par les salariés. Les sujets portés à sa connaissance sont débattus au CHSCT ;
- un audit a été réalisé par un ergonome sur le travail sur écran chez CFCAL.

Enfin, les accidents du travail restent peu fréquents et de faible gravité : 57 en 2015 contre 70 en 2014.

Préparation de la fin de carrière

Dans un contexte réglementaire relatif à l'allongement de la durée de carrière professionnelle, l'entreprise souhaite élaborer un dispositif complet sur la préparation de la fin de carrière. Dans ce sens, un dispositif Contrat Anticipation Retraite (CAR) a été mis en place. Les salariés de l'Unité économique et sociale bénéficient d'un régime de retraite surcomplémentaire.

Lors de son départ en retraite, le salarié perçoit également une indemnité de fin de carrière.

5.3.9 Politique salariale

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) 2015 ont conduit à une augmentation générale des salaires de 0,5 % pour les salariés de l'Unité économique et sociale. En outre, 1 859 collaborateurs, ont bénéficié d'une augmentation individuelle, soit 30 % des effectifs.

Les salariés de l'Unité économique et sociale sont associés aux performances de l'entreprise, à travers des dispositifs d'intéressement et de participation. En 2015, une enveloppe de 25,5 millions d'euros a été distribuée aux salariés au titre de l'intéressement et de la participation 2014.

En 2015, le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a validé la proposition de la Direction générale de créer un dispositif de bonification destiné à l'ensemble des collaborateurs du groupe. Ce nouveau périphérique de rémunération conditionné par l'atteinte d'objectifs groupe, sera redistribué de manière égalitaire.

5.3.10 Les chiffres clés des Ressources humaines

CRÉDIT MUTUEL ARKÉA	2013	2014	2015
EFFECTIF TOTAL (PERSONNES PHYSIQUES)	9 250	9 156	9 345
Effectifs permanents (CDI) (personnes physiques)	8 589	8 494	8 603
Effectifs non permanents (personnes physiques)	661	662	742
Effectif total (Equivalent Temps Plein)	8 968	8 965	9 046
Effectifs permanents (CDI - Equivalent Temps Plein)	8 360	8 379	8 357
Effectifs non permanents (Equivalent Temps Plein)	608	587	688
Cadres	4 921	4 895	5 063
% femmes parmi les cadres	40,4 %	42,3 %	43,1 %
Non cadres	4 329	4 261	4 282
Age moyen (ans)	40	40	40
Recrutements (CDI + CDD)	1 448	1 480	1 800
Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'entreprise	745	465	451
dont licenciements	55	70	51
Rémunération moyenne par salarié CDI en euros (*)	41 004	41 912	43 378
% masse salariale consacrée à la formation	5,0 %	4,2 %	4,4 %
Taux de personnes handicapées	2,9 %	3,1 %	3,3 %

(*) Changement de méthode de calcul en 2013

Pyramide des âges (répartition par tranche d'âge, en % de l'effectif total en CDI)

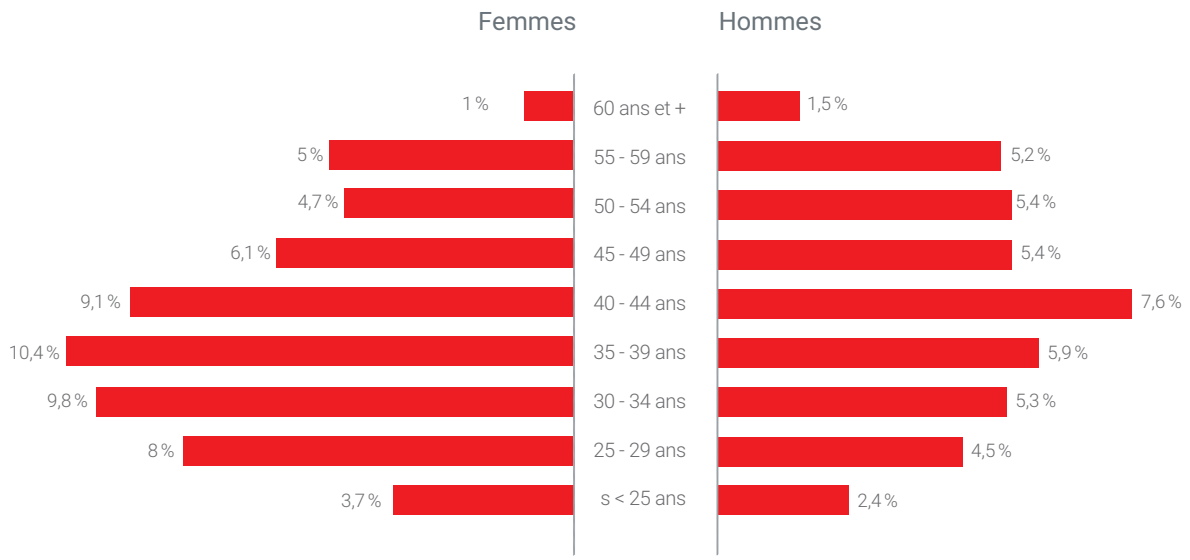

5.4 Engagement sociétal

Le Crédit Mutuel Arkéa est resté fidèle à sa vocation originelle : accompagner et financer l'économie réelle, en priorité dans ses territoires et, ce qui est l'un de ses « marqueurs », dans une logique de « temps long ». Dans une société en quête de sens et de repères, le Crédit Mutuel Arkéa revendique, en tant qu'entreprise, une responsabilité particulière par rapport à l'environnement dans lequel il exerce ses savoir-faire, à la fois à l'égard des acteurs les plus innovants et de ceux qui se trouvent en situation de fragilité.

5.4.1 Soutien au rayonnement économique des territoires

Soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat

Soucieux de contribuer à l'économie de demain, Crédit Mutuel Arkéa accompagne les précurseurs.

C'est ainsi qu'en 2015, Crédit Mutuel Arkéa a renouvelé son partenariat avec l'Association France Digitale, en participant notamment au France Digitale Day. Un livre blanc sur les relations entre les banques et les startups a été co-écrit par Crédit Mutuel Arkéa et l'Association France Digitale. Le groupe poursuit ainsi son accompagnement des entrepreneurs, sous le signe de la pédagogie.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa a de nouveau parrainé un programme court diffusé sur M6 et intitulé : « Entreprendre C Grandir ». L'ambition étant de mettre à l'honneur des entrepreneurs de l'économie digitale et de donner envie au plus grand nombre d'oser l'aventure entrepreneuriale en valorisant l'apport du digital.

Crédit Mutuel Arkéa a également participé au start-up week-end de Brest et à la seconde édition du West Web Festival à Carhaix, organisé lors du Festival des Vieilles Charrues, qui a permis un partage d'expérience autour de l'économie numérique.

En 2015, les trois fédérations ont lancé le livret « La Vie d'iCi Innovation » dont les fonds collectés permettent notamment d'accorder des prêts, « prêts La Vie d'iCi Innovation », à des projets innovants d'entreprises de leurs territoires. Ces projets doivent être accompagnés par des structures dédiées comme par exemple les Technopoles.

Financement des entreprises et professionnels

Pour Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et les trois fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central, la création et la reprise d'entreprises est un axe stratégique incontournable.

Les partenariats tissés sont nombreux et permettent au groupe d'être présent à chaque étape du processus de création ou de reprise d'entreprises :

- relations étroites avec les chambres consulaires (CCI, Chambres des métiers et de l'artisanat), les structures d'accompagnement (BGE (boutiques de gestion), plateformes locales du réseau Initiative France, France Active, Réseau Entreprendre), les organismes professionnels agricoles (OPA) et les Inter-CE ;
- participation du Crédit Mutuel de Bretagne au capital de Bretagne Capital Solidaire (BCS), une société de capital-risque solidaire ;
- contribution financière dans plusieurs dispositifs régionaux et notamment :
  - au fonds régional pour la reprise « BRIT », émanation du Réseau Initiative Bretagne, de la Région Bretagne et de la Caisse des dépôts ;
  - au fonds « prêt d'honneur » du Réseau Initiative Bretagne ;
  - au fonds « prêt d'honneur » pour l'amorçage régional (PHAR), émanation du Réseau Entreprendre.

En 2015, près de 40 % des nouveaux clients professionnels du Crédit Mutuel de Bretagne sont des créateurs ou repreneurs d'entreprises. Fin 2015, la production des prêts « Install Pro » du Crédit Mutuel de Bretagne s'élève à 26 millions d'euros pour un encours de 79 millions d'euros.

En 2015, une convention a été signée avec BPI France en matière d'octroi de crédits aux TPE et PME. Cette convention de délégation permet aux caisses locales des trois fédérations du groupe, ainsi qu'aux centres d'affaires d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, de bénéficier de la garantie de BPI France, pour les prêts destinés à financer la création ou la transmission d'entreprise, la stratégie de développement, ou le renforcement de la trésorerie.

A l'été 2015, les trois fédérations ont également lancé une offre commerciale destinée aux auto-entrepreneurs.

L'association Ark'ensol Créavenir, qui a pour objectif de favoriser et d'accélérer le développement économique et social des territoires couverts par le Crédit Mutuel de Bretagne, Massif Central et du Sud-Ouest, accorde, sous conditions, des aides sous forme de dons à des petites entreprises, en cours de création ou de reprise et qui créent des emplois. Depuis 2015, les prêts d'honneur, accordés jusqu'alors par Ark'ensol Créavenir, sont directement octroyés par les caisses locales. Ils permettent aux créateurs d'entreprise de bénéficier d'un prêt à coût zéro pour le porteur de projet, en complément d'un prêt bancaire classique.

Sur l'exercice 2015 et tenant compte des derniers dossiers traités dans le cadre du dispositif précédent,

Ark'ensol Créavenir aura reçu 482 dossiers et débloqué 253 aides

pour un total de 813 950 € qui se répartissent entre les derniers prêts d'honneur instruits par Ark'ensol Créavenir pour 492 700 € et les subventions pour un total de 321 250 €.
A ces aides gérées par Ark'ensol Créavenir s'ajoutent les prêts « Ark'ensol Pro », instruits en fédération à coût zéro, pour un total de 521 344 €.

ARK'ENSOL CRÉAVENIR	2013	2014	2015
■ Dons (en milliers d'euros)	613	609	321
■ Prêts d'honneur et prêt à « coût zéro » (en milliers d'euros)	1 207	1 197	1 013
Nombre d'emplois créés	825	760	380

Soucieux d'accompagner le développement de l'économie du partage, en juin 2015, Crédit Mutuel Arkéa a créé une plateforme de financement participatif, en partenariat avec le groupe Le Télégramme : Kengo.

Kengo permet à des porteurs de projets bretons de se faire connaître et de bénéficier de dons. La Région Bretagne a choisi de s'associer à Kengo pour soutenir l'initiative entrepreneuriale des jeunes bretons : dès que les dons atteignaient 70 %, le projet pouvait bénéficier d'une subvention régionale à hauteur de 30 %. En 2015, 18 projets ont été financés sur la plateforme et 64 500 € ont été collectés, soit 66 % des projets publiés.

Accompagnement des agriculteurs et viticulteurs

Le Crédit Mutuel de Bretagne accompagne plus de 30 % des installations de Jeunes Agriculteurs en Bretagne.

En 2015, un Livret d'épargne « La Vie d'iCi Jeunes Agris » a été lancé au Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest. Les sommes confiées sur le Livret La Vie d'iCi Jeunes Agris permettent au Crédit Mutuel de Bretagne et au Crédit Mutuel du Sud-Ouest de soutenir notamment le financement de projets qui lui sont présentés par de jeunes agriculteurs de la région au moyen du prêt La Vie d'iCi Jeunes Agris. Au Crédit Mutuel Massif Central, il concerne tous les agriculteurs et s'appelle « La Vie d'iCi Agris ».

En 2015, face aux difficultés financières de certains agriculteurs liées à la crise de l'élevage, le Crédit Mutuel de Bretagne a mis en place plusieurs dispositifs en faveur des agriculteurs : un prêt crise élevage d'une durée de 5 ans et un prêt « année blanche - FACélevage » permettant de refinancer une année complète d'échéances. En 2015, une offre Clé-Appros a également été lancée pour pré-financer les approvisionnements directement aux fournisseurs, optimisant ainsi le financement du cycle d'exploitation.

En 2015, le Crédit Mutuel Arkéa a également participé au Space à Rennes, au Sommet de l'Elevage à Clermont-Ferrand et au SIMA à Paris.

Accompagnement en capital des entreprises

Le groupe poursuit aussi sa politique de soutien au dynamisme de ses territoires via notamment ses filiales de capital investissement : Arkéa Capital Investissement, Arkéa Capital Gestion et Arkéa Capital Partenaire.

En 2015, en ligne avec la stratégie RSE du groupe, Arkéa Capital Investissement a participé à la levée de fonds du groupe Ergosup, lauréat 2015 du Concours Mondial de l'Innovation dans la catégorie stockage d'énergie. Cette jeune entreprise développe une technologie innovante de production d'hydrogène. Arkéa Capital Investissement a également accompagné à hauteur de 5 millions d'euros, le groupe Quadran qui produit de l'électricité issue des énergies renouvelables.

Fidèle à sa logique d'actionnaire de référence de long terme, Arkéa Capital Partenaire a, quant à lui, maintenu ses participations dans les groupes Le Graët, Paprec, Armor et Sermeta. Ces 3 derniers groupes œuvrant tout spécialement en faveur des économies d'énergie et de l'économie circulaire.

L'activité de capital investissement revêt d'autres formes. Federal Finance et sa filiale Swen Capital Partners proposent des Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) et des Fonds d'Investissement de Proximité (FIP). Depuis le lancement de l'activité fin 2008 et la création du premier fonds ouvert à des clients non professionnels, les FIP et FCPI ont investi dans plus de 200 sociétés, en très grande majorité des PME françaises non cotées.

Pour un épargnant particulier, la souscription d'un FCPI ou d'un FIP permet une réduction fiscale tout en soutenant le développement d'entreprises innovantes (FCPI) et implantées en régions, à proximité de leur lieu de vie (FIP). Ils contribuent directement au développement du tissu économique et soutiennent des PME-PMI innovantes, moteurs de croissance et créatrices d'emplois. En 2015, Pluriel Valeurs N° 4 (FCPI) et Pluriel Atlantique (FIP) étaient commercialisés par les réseaux Crédit Mutuel Arkéa pour la 2ème année consécutive.

Par ailleurs, en 2015, Crédit Mutuel Arkéa a investi dans Ouest Ventures 3, un fonds destiné à accompagner les entreprises régionales innovantes. Ce nouveau fonds de Capital-Risque Technologique est proposé par Go Capital. Il investira sur une période de 4 ans dans 15 à 20 entreprises innovantes régionales et technologiques du Grand Ouest.

Financement des collectivités territoriales

A travers les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, Massif Central et du Sud-Ouest, ainsi qu'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Crédit Mutuel Arkéa est un partenaire privilégié des collectivités territoriales. Il finance les grandes collectivités (Région, Départements, Métropoles, Agglomérations et grands EPCi) ainsi que les petites collectivités de moins de 20 000 habitants. Il accompagne les acteurs de l'économie mixte, de l'aménagement et de la gestion (eau, énergie, rénovation énergétique, transport et déchets).

En Bretagne, par exemple, le Crédit Mutuel de Bretagne finance plus du tiers des nouveaux crédits accordés chaque année aux collectivités du territoire.

Fin 2015, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a développé une initiative inédite en matière d'économie du partage appliquée au financement des institutionnels. Elle a lancé une plateforme numérique, « La Plateforme des Institutionnels » qui permet aux collectivités locales de se financer directement auprès d'investisseurs institutionnels qui souhaitent donner du sens à leurs placements en accompagnement le développement des territoires. Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est un facilitateur et un acteur de la démarche puisqu'il participe au financement, gère la créance et reste l'interlocuteur unique de la collectivité locale.

Partenaire de l'économie sociale et solidaire

Le groupe est un partenaire naturel du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire. En Bretagne, 48 000 associations, soit environ deux associations sur trois, sont clientes du Crédit Mutuel de Bretagne. Le total des dépôts du marché associatif s'élève à environ 1 milliard d'euros. Tous les secteurs sont représentés : éducation, culture, sport, action familiale et sociale, environnement, loisirs, tourisme …

ASSOCIATIONS ET SOLIDARITÉ	2013	2014	2015
Associations clientes (OBNL)	63 900	66 803	68 568

Le groupe, à travers Ark'ensol, soutient les associations et acteurs de l'ESS en leur donnant la possibilité de bénéficier d'ordinateurs reconditionnés et en très bon état. Depuis 2013, 238 associations ont ainsi pu bénéficier de 507 ordinateurs et imprimantes leur permettant de mieux exercer leurs missions. Ce dispositif a pris, en 2015, une nouvelle dimension avec l'apport de 100 imprimantes par la filiale « LEASECOM ».

5.4.2 Actions et offres responsables

Actions du groupe envers les personnes en situation de fragilité

Inclusion bancaire

Le Crédit Mutuel Arkéa souhaite accompagner ses clients et sociétaires fragilisés financièrement en impliquant ses salariés et administrateurs et en faisant évoluer ses offres et ses métiers.

Depuis de nombreuses années, des dispositifs ont été mis en place pour aider les sociétaires en situation difficile. L'association Ark'ensol Entraide a ainsi pour objectif d'aider les personnes en difficulté passagère grâce à trois leviers d'action : l'aide aux emprunteurs, les micro-crédits personnels, le dispositif « comptes sensibles » (extourne de frais d'intervention).

L'aide aux emprunteurs en difficulté consiste en une prise en charge ponctuelle, jusqu'à 50 % et durant une période pouvant aller jusqu'à six mois (prorogeable une fois), des échéances de prêts de sociétaires qui, pour diverses raisons, connaissent des difficultés temporaires pour rembourser leurs crédits. En 2015, 114 familles ont été aidées pour un montant de 273 500 euros.

Le suivi des comptes sensibles permet au Conseil d'administration des caisses locales de réaliser une extourne de frais pour les sociétaires ayant plus de 200 € de frais mensuels et une absence de prélèvement au-dessus de 400 €. En 2015, 420 000 euros n'ont pas été prélevés ou ont été extournés.

Ark'ensol Entraide propose également, par l'intermédiaire de ses partenaires, **des micro-crédits personnels**, jusqu' à 3 000 euros. Ces prêts s'adressent à des personnes pour lesquelles l'accès au crédit « traditionnel » est difficile. Dans le cadre d'un accompagnement social, ces micro-crédits peuvent financer l'acquisition ou l'entretien d'un véhicule, de l'équipement ménager, favoriser l'autonomie, l'accès au logement ou encore des projets de cohésion familiale. En 2015, 436 micro-crédits personnels ont été accordés pour un montant total de plus de 990 000 euros.

Les fédérations, en application de l'article L312-1 du code monétaire et financier, mettent gratuitement à disposition des sociétaires et clients bénéficiaires du droit au compte, les services constituant le « service bancaire de base » tels que ces services sont définis réglementairement. A ce titre, les fédérations sont en conformité avec la loi Moscovici (loi N° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires).

Depuis 2005, les fédérations proposent également la gamme de moyens de paiement alternatifs aux chèques (GPA) mise en place par la profession bancaire dans le cadre d'un plan d'action du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

En 2014, conformément à la loi Moscovici et ses textes d'application, les fédérations ont fait évoluer leur offre GPA au profit de leurs clients et sociétaires en situation de fragilité financière. Ainsi, et selon les critères de détections retenus, les fédérations proposent systématiquement à ces sociétaires et clients cette offre qui limite les frais en cas d'incident et leur permet de bénéficier de moyens de paiement sécurisés et d'une utilisation normale du compte bancaire à moindre coût.

En 2015, conformément à la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement adoptée par l'association française des établissements de crédits et des entreprises d'investissement (AFECEI) et homologuée par le ministère des Finances (Article L. 312-1-1 A du code monétaire et financier), le Crédit Mutuel Arkéa a renforcé son dispositif en matière d'inclusion bancaire.

Les fédérations ont ainsi renforcé l'accès aux services bancaires et de paiement, facilité leur usage en proposant à leurs sociétaires et clients bénéficiaires des « services bancaires de base » un contact annuel afin d'évaluer si, compte tenu de l'évolution de leur situation personnelle et de leurs besoins, une autre offre de produits et services bancaires serait plus adaptée.

(en milliers d'euros)

ARK'ENSOL ENTRAIDE	2013	2014	2015
Aides emprunteurs	700	443	273
Micro-crédits	680	845	987

Les fédérations ont également renforcé la prévention du surendettement autour de la détection puis de l'accompagnement des clients en situation de fragilité financière.

C'est ainsi que le Crédit Mutuel Arkéa a construit des indicateurs de détection du risque de surendettement pour prévenir une dégradation de la situation des clients et sociétaires, qu'il s'est organisé en interne et a noué, par l'intermédiaire de l'association Ark'ensol, des partenariats avec des acteurs tiers, notamment associatifs et partenaires actuels pour la distribution du micro-crédit personnel, afin de faciliter l'orientation des sociétaires ou clients, lorsque les difficultés financières ne peuvent pas être traitées dans le seul cadre de l'établissement de crédit. Plus de 2 800 collaborateurs concernés ont bénéficié de formations, dont certaines, au profit de salariés experts en prévention des risques, ont été dispensées par l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA).

Ark'ensol a également accompagné le partenaire « Familles Rurales 22 » en l'aidant à financer le jeu de pédagogie budgétaire, « Budgetissimo ».

Le CFCAL a participé en partenariat avec le Comité FBF d'Alsace à la manifestation « journées du budget » organisée par CRESUS en Alsace du 30 novembre au 4 décembre 2015. L'objectif des journées du budget est d'associer différents acteurs privés et publics dans la réalisation d'actions concrètes de terrain pour sensibiliser tous types de publics aux questions liées à la gestion budgétaire, au fonctionnement général de la banque, de l'assurance, du crédit et de l'épargne en promouvant une consommation éclairée et responsable dans une logique non stigmatisante d'échanges et d'inclusion.

L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), un partenaire depuis plus de 20 ans

Le Crédit Mutuel Arkéa est partenaire de l'Adie, l'Association pour le droit à l'initiative économique, depuis 1994.

Le partenariat prévoit notamment l'ouverture de lignes de crédit d'un montant annuel total de 2,4 millions d'euros pour trois ans. A cela s'ajoute aussi la dotation des fonds de prêts d'honneur à hauteur de 30 000 euros par an. Ces aides bénéficieront aux créateurs d'entreprises en Bretagne, dans le Sud-Ouest et dans le Massif Central.

L'avenant signé en 2015 permet d'accorder un coup de pouce complémentaire au financement accordé par l'ADIE. Cette aide, sous condition, se matérialise par un don solidaire qui est accordé par l'association Ark'ensol Créavenir aux porteurs de projet. Elle permet de renforcer le plan de financement des bénéficiaires et constitue généralement la trésorerie de départ.

Partenaire également de la Fondation de la 2e chance, le groupe a abondé le fonds d'entraide de cette structure, destiné aux créateurs d'entreprise.

Arkéa Assistance : entraide et solidarité entre les générations

Arkéa Assistance propose un service de téléassistance à destination des personnes isolées, en situation de handicap ou âgées, qui conjugue proximité (installation à domicile), innovation (application mobile) et simplicité (sans durée d'engagement autre que le mois en cours). L'offre, disponible dans toute la France, a déjà convaincu plus de 10 000 personnes. L'âge moyen des abonnés est de 82 ans. Arkéa Assistance a complété sa gamme de services avec le lancement d'une montre connectée, équipée d'une application de téléassistance. Cette solution équipe déjà 1 500 abonnés.

En Bretagne, les lignes de refinancement mises à disposition de l'Adie par le Crédit Mutuel Arkéa, ainsi que l'abondement au fonds de prêts d'honneur, ont permis, depuis 2004, à plus de 6 000 créateurs de concrétiser leur projet entrepreneurial.

En 2015, 1 600 000 € de prêts ont été alloués sous la forme de micro-crédits professionnels à 532 porteurs de projets installés et accompagnés.

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels accompagne près de 186 établissements du secteur médico-social.

En 2015, Arkéa Assistance a lancé une offre dédiée aux résidences seniors et aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) comprenant un système « anti-errance » via des montres « géo localisables » et un système anti-chute pour équiper les logements.

Les actions en faveur du logement social et de l'accession sociale à la propriété

Le Crédit Mutuel Arkéa détient 3,1 millions d'euros de participations dans 70 structures afférentes au logement social et SEM.

En Bretagne, il compte 80 % des bailleurs sociaux parmi ses clients et 1 projet sur 2 de location accession est financé par le Crédit Mutuel Arkéa.

Sa filiale spécialisée, Armorique Habitat s'engage en faveur du logement et de la mixité sociale (diversité des typologies et loyers adaptés permettant une mixité sociale avérée).

A l'occasion du Congrès annuel 2015 de l'Union Sociale pour l'Habitat, PERL et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ont signé une convention de partenariat afin de favoriser le développement de l'Usufruit Locatif Social (ULS).

En 2015, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a également publié un livre blanc sur l'accession sociale à la propriété.

Enfin l'offre bancaire des trois fédérations contribue au financement du logement social via l'épargne collectée sur les livrets bleus et les prêts locatifs sociaux.

Secteurs de la santé et du médico-social

Dans le domaine de la santé publique, Crédit Mutuel Arkéa finance les CHU et principaux Centres Hospitaliers de Bretagne, participe à la recherche en tant que mécène de l'EHESP de Rennes. En 2015, une convention de partenariat a été signée entre le Crédit Mutuel Massif Central et le CHU de Clermont-Ferrand.

Arkéa Assistance travaille en collaboration avec un EHPAD à la mise en œuvre de solutions pour mieux sécuriser les personnes souffrant de désorientation (type Alzheimer). De même, elle a mis en place un pilote avec l'Hôpital Foch, en région parisienne, pour accompagner les personnes hospitalisées en phase pré et post opératoire.

Offres solidaires et responsables

Les diverses composantes du groupe intègrent la dimension durable dans leur offre de produits et services.

Investissement Socialement Responsable et critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Pour Federal Finance, la solidarité, le respect de l'homme et de l'environnement sont les clés d'une performance durable et responsable, conviction concrétisée notamment dès 2000 par la création de Federal Actions Ethiques.

(en millions d'euros)

ENCOURS LOGEMENT SOCIAL	2013	2014	2015
Livret Bleu	5 974	6 176	5 912
Prêts Locatifs Sociaux (PLS et PSLA)	1 027	1 004	1 059

Federal Finance Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2009. Sa politique d'investissement repose sur trois principes fondamentaux : la Responsabilité, la Performance et la Transparence. Les gérants s'appuient sur une équipe de recherche interne composée d'analystes financiers ISR.

Federal Finance développe également depuis dix ans :

- une expertise de gestion sous mandat « investissement responsable » pour répondre aux besoins des investisseurs institutionnels ;
- ainsi que l'épargne salariale ISR qui représente 31 % des encours d'épargne salariale sous gestion.

En 2015, et pour la 6ème année consécutive, les 11 Fonds ISR de Federal Finance présentés à la labellisation Novethic ont en effet reçu le « label ISR Novethic 2015 ». Federal Finance Gestion reste la société de gestion qui présente le plus grand nombre de fonds labellisés par Novethic et la seule à avoir l'ensemble de la gamme d'épargne salariale ISR labellisée.

Fin 2015, le montant total des encours ISR atteint plus d'1,2 milliard d'euros.

En tant qu'investisseur responsable, l'engagement de Federal Finance se traduit par l'ouverture de la recherche ISR à un périmètre de fonds plus importants. La majorité des fonds de conviction, en gestion active sont concernés. Concrètement, les gérants ont accès aux données ESG des émetteurs dans lesquels ils investissent. Il leur est interdit d'investir dans certaines sociétés qui ont des pratiques non compatibles avec ses valeurs. Cet engagement est formalisé par une politique publiée sur le site internet de Federal Finance.

Le vote aux assemblées générales constitue un autre moyen de défense des intérêts à long terme des actionnaires et des souscripteurs. A ce titre, l'exercice des droits de vote fait pleinement partie du processus de gestion de Federal Finance afin d'encourager les sociétés à respecter de meilleures pratiques en termes d'environnement et de gouvernance.

Federal Finance Gestion s'implique aussi à faire progresser les pratiques des sociétés dans lesquelles elle investit. Son statut de gestionnaire lui permet de dialoguer avec les sociétés et essayer de leur faire adopter des comportements cohérents avec ses attentes d'investisseur responsable.

SWEN Capital Partners, filiale de Federal Finance Gestion et d'OFI AM créée en janvier 2015 et spécialisée dans l'investissement responsable en entreprises non cotées, organisait en juin 2015 la 2ème édition des ESG Best Practices Honours by SWEN Capital Partners.

A cette occasion, quatre sociétés de gestion européennes de Private Equity et Infrastructures ayant fait preuve de pratiques ESG remarquables ont été distinguées. Forte de son engagement en faveur d'une finance plus durable, SWEN CP souhaite promouvoir les meilleures approches au sein de la profession. Pour ce faire, SWEN CP est notamment membre actif de plusieurs associations professionnelles en France et à l'international et contribue ainsi à structurer et diffuser les pratiques ESG de référence. Chaque année, elle publie deux études sur l'avancée du marché du private equity et des infrastructures en matière d'intégration des critères extra-financiers dans les investissements en non coté.

Dans un contexte où l'Investissement Responsable est une préoccupation centrale pour l'avenir des acteurs économiques, SWEN CP souhaite s'inscrire pleinement dans ces évolutions de long terme et se positionner comme un des acteurs de référence du non-coté.

OFFRE INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE ET CRITÈRES ESG	2013	2014	2015
Encours ISR sous gestion*	499	1 147	1 231
Encours ESG*			4 635
Nombre d'assemblées générales auxquelles la société a participé	97	99	120
Taux d'approbation des résolutions	74 %	75 %	75 %

(* en millions d'euros)

Epargne solidaire

Livret Solidaire

Les fédérations de Crédit Mutuel de Bretagne, Massif Central et du Sud-Ouest proposent un produit de placements de partage, destiné aux particuliers, qui conjugue épargne et générosité. Le Livret Solidaire, permet de reverser, chaque année, tout ou partie des intérêts perçus à des associations d'utilité publique choisies parmi la liste d'organismes partenaires dans 4 domaines d'intervention : social et logement, emploi, solidarité internationale, environnement. Le contrat a obtenu le label de la finance solidaire décerné par Finansol. Le montant total de l'encours de ce livret atteint 18 millions d'euros. 122 075 euros ont été reversés aux associations en 2015.

KEREA : l'épargne bancaire solidaire à destination des institutionnels et des entreprises

Kerea Partage est un placement solidaire innovant, conçu par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et la salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa. Il répond à la volonté du groupe de mettre à disposition de ses clients entreprises ou institutionnels des produits d'épargne dotés d'un véritable impact sur l'économie réelle, favorisant les actions responsables et solidaires locales. Kerea Partage permet aux souscripteurs de partager les fruits de leur placement avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Concrètement, l'épargnant choisit de reverser directement une partie (25 à 100 %) de la rémunération perçue à des associations comme ATD Quart Monde, La Croix-Rouge française ou encore WWF France.

Fonds éthiques

La part solidaire du Fonds commun de placement entreprise (FCPE) FEE Solidarité ISR de Federal Finance, qui représente 5,7 % de l'encours total (6 millions d'euros à fin 2015), est investie au capital de la Société d'Investissement France Active (« SIFA »). France Active propose un accompagnement et des financements aux entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire et aux personnes en difficulté qui souhaitent créer leur propre entreprise. Depuis 2013, les investissements réalisés sur le FEE Solidarité ISR sont répartis dans quatre régions : Bretagne, Auvergne, Aquitaine et Provence Alpes Côte-d'Azur.

En février 2015, Suravenir et Chatel Gestion ont lancé Ethic Vie : un contrat d'assurance-vie en ligne à ambition éthique. Il s'agit d'un contrat d'assurance-vie 100 % en ligne proposant une démarche qui sort des codes traditionnels de la finance : « l'argent qui fait du bien ».

(en millions d'euros)

EPARGNE SOLIDAIRE : ENCOURS	2013	2014	2015
Epargne salariale solidaire	4	4,6	6,1
Livret Solidaire	13	15	18
Kerea Partage	1,5	1,5	1
Total	**16,9**	**21,1**	**25,0**

5.4.3 Soutien au rayonnement culturel, associatif et sportif des territoires

Mécénat

L'attractivité des territoires, leur capacité à rayonner au niveau national et international, à attirer entrepreneurs, investisseurs, actifs, touristes, étudiants... est un enjeu majeur pour le Crédit Mutuel Arkéa. C'est pourquoi, le groupe s'engage aux côtés d'organismes et d'associations qui œuvrent à valoriser et à promouvoir les talents (artistiques, scientifiques, …) ainsi qu'à développer les ressources et les compétences des territoires.

Mécène actif et impliqué, le groupe structure son intervention autour d'actions emblématiques, menées en Bretagne, dans le Sud-Ouest et le Massif Central, dans trois domaines :

- la culture, en soutenant des lieux culturels ouverts et accessibles à tous (scènes, salles de spectacle, musées…). Le groupe accompagne notamment Le Quartz, Scène nationale de Brest, le Musée du Faouët, le Sémaphore de Cébazat, l'association des Petites cités de caractère de Bretagne... Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Federal Finance et Suravenir sont mécènes du Fonds Hélène & Edouard Leclerc pour la culture ;
- la santé, en finançant notamment des actions qui visent à améliorer le quotidien des malades hospitalisés, le confort des personnes âgées… Il soutient, par exemple, l'association des Blouses roses dans le Finistère et le Massif Central ;
- l'éducation en apportant une aide financière à deux fondations universitaires de référence sur ses territoires : Rennes 1 et Bordeaux.

Le Crédit Mutuel Arkéa est solidaire de ses territoires et soutient, via des initiatives locales, de nombreuses structures caritatives : Banque alimentaire, Restos du cœur, Secours catholique, Secours populaire, Ligue contre le cancer, Téléthon, Croix rouge française, Les bouchons d'amour... Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest accompagne aussi l'association Nos Quartiers ont des Talents, qui œuvre en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et de l'égalité des chances. Leasecom a signé une convention de mécénat avec l'association « Aviation sans frontière », qui a pour vocation d'apporter une assistance à des populations isolées en mettant ses moyens logistiques et les compétences aéronautiques de ses membres au service d'une action humanitaire et sociale en France et dans les pays en développement. La convention porte sur le don de 10 ordinateurs par an sur une durée de 5 années.

Partenariats sportifs

L'investissement sportif, qu'il s'agisse de football ou de voile, fait l'objet de partenariats spécifiques. Ainsi, le groupe accompagne le Stade Rennais Football Club, le Football Club de Lorient, l'En Avant Guingamp, les Girondins de Bordeaux ainsi que les clubs du Stade Brestois 29 et de Clermont Foot Auvergne.

Le Crédit Mutuel de Bretagne, au côté de la Région Bretagne, est engagé dans la voile depuis plusieurs années, avec des démarches visant à soutenir les jeunes talents et les skippers confirmés. C'est ainsi qu'est née en 2011 la filière d'excellence de course au large « Bretagne – Crédit Mutuel ».

Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et le Crédit Mutuel Massif Central accompagnent de nombreux clubs et structures sportives de leur territoire, contribuant ainsi au développement et au maintien de la pratique sportive. Par son dispositif Chèque-sport, initié il y a plusieurs années, le Crédit Mutuel Massif Central offre aux clubs sportifs et aux licenciés des avantages leur permettant d'accéder plus facilement à la pratique sportive.

Depuis 2014, Fortuneo Banque sponsorise l'équipe cycliste professionnelle Bretagne Séché Environnement, qui depuis le 1er janvier 2016 porte désormais le nom de Fortuneo – Vital Concept.

Liens avec les établissements d'enseignement

Le Crédit Mutuel Arkéa et ses filiales accueillent de nombreux jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ainsi que de nombreux stagiaires. Les équipes de la direction des Ressources humaines et de la formation participent, tout au long de l'année, à des forums d'orientation afin de présenter les métiers de la banque et de l'assurance.

Le Crédit Mutuel Arkéa contribue également de manière significative au financement des établissements d'enseignement bretons. Il est l'un des sept membres fondateurs de la Fondation Rennes 1. Celle-ci œuvre en faveur de la promotion et de la valorisation de la recherche universitaire, de l'insertion professionnelle des étudiants et du développement à l'international. La Fondation Rennes 1 a créé 3 chaires sur les thèmes : « Economie de l'innovation », « Environnement et innovation » et « Habitat intelligent et innovation ». En 2016, une chaire « RSE, transformation numérique et innovation » va être lancée.

Le Crédit Mutuel Arkéa participe également, depuis 2012, au groupe d'impulsion de la Fondation de l'Université de Bordeaux. Ce groupe orienté vers le lancement et le développement d'actions innovantes fonctionne sur le modèle d'un fonds d'amorçage et finance des projets d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants.

Outre ces actions de mécénat, le Crédit Mutuel Arkéa a tissé de nombreux partenariats avec des établissements de l'enseignement supérieur. Des salariés dispensent des cours dans des formations universitaires en qualité d'intervenants extérieurs.

(en millions d'euros)

MÉCÉNAT & SPONSORING	2013	2014	2015
Budget total Mécénat & sponsoring	3,65	3,42	2,76

5.5 Engagement environnemental

La transition énergétique et l'économie circulaire sont des axes majeurs de la stratégie RSE du Crédit Mutuel Arkéa.

Cette ambition passe par une réduction de son empreinte environnementale directe, ce qui implique une baisse des consommations d'énergie et de ressources naturelles ainsi qu'une diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Ceci induit également d'agir sur l'empreinte environnementale dite indirecte, grâce à une sensibilisation et des solutions proposées à ses clients et partenaires.

5.5.1 Sensibilisation et formation des collaborateurs

Des modules de formation ont été dispensés par Energence, Agence de Maîtrise de l'Energie et du Climat du Pays de Brest, aux collaborateurs directement concernés par les enjeux de la transition énergétique à la fois dans le logement et dans l'immobilier tertiaire.

L'espace dédié à la Responsabilité Sociétale sur l'intranet du groupe propose aux collaborateurs différentes actions en matière de réduction de leur empreinte environnementale, complétées par des initiatives déployées par les entités.

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a organisé une semaine de mobilisation de ses collaborateurs autour de différentes actions responsables.

5.5.2 Eco-conception et économie circulaire

Eco-conception

En 2015, un audit de l'éco-conception et de la Responsabilité Sociétale du nouveau concept de caisses locales déployé actuellement a été réalisé par un cabinet extérieur. Trois thématiques ont été étudiées : la qualité sociale et sociétale de l'agence, la qualité environnementale et le chantier responsable. Cet audit a permis d'évaluer le niveau d'éco-conception de ce nouveau concept par rapport à l'ancien concept d'agences et de dégager un plan d'amélioration sur certains axes.

En décembre 2015, le siège social de Leasecom et l'agence commerciale parisienne ont emménagé dans de nouveaux locaux. Ceux-ci ont été aménagés en intégrant des contraintes environnementales (choix de moquette éco-responsable, éclairage LED, mobilier fabriqué par une entreprise bretonne…) mais également en veillant au bien-être des salariés (espace de convivialité sur mesure, adhésion à un Restaurant Inter Entreprises …). Les anciens locaux ont été débarrassés par une association employant des personnes en difficulté d'insertion et les matériaux collectés par le réseau Valdélia pour recyclage.

Gestion des déchets

La gestion des déchets est un enjeu écologique et économique majeur.

En 2014, le groupe a réorganisé et optimisé la chaîne de traitement des déchets de façon à maximiser la valorisation des déchets, avec :

- la mise en place de « croc-feuilles » dans les bâtiments administratifs et les caisses locales : des corbeilles à papier pour accroître le pourcentage de papier envoyé au recyclage. A l'occasion de l'entrée dans les nouveaux locaux en 2015, des croc-feuilles ont été mis en place dans les bureaux de Leasecom ;
- la réorganisation des bennes et containers, pour favoriser le tri ;
- le réaménagement des poubelles de tri ;
- l'identification d'exutoires locaux pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- l'étude initiée sur le respect de la nouvelle réglementation sur les bio-déchets : un appel d'offre a été réalisé en 2015 pour le restaurant d'entreprise des services centraux.

En 2015, un système de recyclage des gobelets, bouteilles et cannettes a été mis en place dans les bâtiments des services centraux. A noter qu'une étude est en cours pour déployer la valorisation des déchets au Crédit Mutuel du Sud-Ouest et au Crédit Mutuel Massif Central.

Concernant les déchets informatiques, Leasecom, avec ses partenaires distributeurs, remet sur le marché via son Centre Technique de Remarketing (CTR) les équipements de retour de location. Sa filière française de recyclage prend en charge les équipements en fin de vie selon les normes DEEE et fournit les certificats correspondants.

L'association Ark'ensol réalise également des dons d'ordinateurs et imprimantes à des associations.

5.5.3 Gestion responsable des ressources

Energie

Le groupe et ses filiales, notamment Financo et Armorique Habitat, ont anticipé l'évolution des normes pour leurs nouvelles constructions : haute qualité énergétique (HQE) et bâtiments producteurs d'énergie pour les logements sociaux.

Armorique Habitat poursuit ses efforts dans les constructions labellisées systématiquement en très haute performance énergétique et soutient des projets novateurs en matière d'économie d'énergie et de réduction de charges pour les locataires. Ainsi, Armorique Habitat a construit dans le Finistère le premier bâtiment collectif (14 logements) en France équipé d'une chaudière à cogénération. Pour cette opération, il a obtenu la 3ème place au trophée « Qualité gaz naturel en logement social » catégorie « Neuf ».

ARMORIQUE HABITAT LIVRERA EN 2016 SES PREMIÈRES MAISONS À ÉNERGIE POSITIVE et poursuit sa politique de réhabilitation massive du parc ancien de logements avec l'objectif de passer du DPE D/E à C ou moins (isolation extérieure, remplacement de chaudière, équipement de réducteur d'eau etc…).

Deux autres filiales, Foncière Investissement et Arkéa Immobilier Conseil, s'inscrivent dans la même démarche responsable et collaborent, d'une manière soutenue, avec des promoteurs de constructions durables.

En 2015, le bâtiment Siège de Suravenir a fait l'objet de travaux pour remplacer le système de chauffage ventilation climatisation. L'objectif était de supprimer la climatisation dans la quasi-totalité du bâtiment. A cet effet, des brise-soleil ont été installés en façades et le système de ventilation a été remplacé (sur-ventilation nocturne et récupération de chaleur à haute performance).

Crédit Mutuel Arkéa a réalisé en 2015 les audits énergétiques réglementaires de ses 20 principaux bâtiments.

Dans un souci d'économie d'énergie, les collaborateurs du groupe ont été sensibilisés à l'utilisation du chauffage, des lumières, et des imprimantes. Des notes et des guides participent à la diffusion de ces bonnes pratiques au quotidien.

Un test a été réalisé en 2015 sur 200 postes de travail de l'utilisation d'un outil spécialiste de l'optimisation énergétique, permettant une réduction de la consommation globale des postes de 33 % par rapport à la situation initiale. Dans un premier temps, l'extinction des postes durant les heures non ouvrées a été étendue aux postes de travail en agence.

Cela se traduit également par l'optimisation de l'éclairage sur les lieux de travail. Un exemple : les néons du siège du Crédit Mutuel Massif Central ont laissé place à des LED avec pour résultat une consommation divisée par deux. Enfin, les caisses locales dans les réseaux du Crédit Mutuel Arkéa appliquent la loi sur l'extinction des éclairages des vitrines de 23h à 6h du matin.

En 2015, le Crédit Mutuel Arkéa a commencé à mettre en œuvre l'isolation des allées froides dans le data center par des portes. L'objectif étant d'avoir moins de volume d'air à refroidir et que l'air chaud soit plus accessible des climatisations, afin de réduire la consommation d'énergie.

Papier

Les services centraux et les fédérations intensifient leurs pratiques pour réduire le volume du papier grâce à :

- la généralisation du recto-verso par défaut sur les systèmes d'impression ;
- la généralisation du recours aux consommables remanufacturés (seconde vie).

En parallèle, le groupe poursuit la réorganisation de son parc d'imprimantes : suppression des imprimantes individuelles, paramétrage de l'impression en noir et blanc par défaut, et une sensibilisation des collaborateurs aux pratiques respectueuses de l'environnement. De même, les échanges par courriel sont favorisés, autant en interne qu'avec la clientèle.

Dans le cadre du déménagement du siège de Leasecom et de son agence parisienne, les imprimantes individuelles ont été quasiment supprimées.

Avec la signature électronique des documents sur toute sa gamme, Fortuneo permet à ses clients d'effectuer directement en ligne l'ensemble des opérations de souscription pour l'ensemble des produits de sa gamme. Les trois fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et Massif Central proposent également la signature électronique pour certains produits, notamment les livrets.

Une opération a été menée en 2015 pour inciter les salariés à passer à la dématérialisation des bulletins de salaires.

Enfin, tous les papiers approvisionnant les ateliers de reprographie respectent les normes FSC (Forest Stewardship Council)/PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification scheme) de gestion durable des forêts et de traçabilité des produits.

Eau

Le Crédit Mutuel Arkéa ne rencontre pas de difficultés en matière d'approvisionnement en eau, les activités du groupe étant localisées en France et en Belgique.

Des équipements réduisant la consommation d'eau sont installés dans les bâtiments des services centraux (réducteurs de pression sur les robinets et système de chasse économique).

5.5.4 Une politique d'achats responsable

Les enjeux environnementaux sont pris en compte dans les appels d'offres dont l'objet intègre des contraintes environnementales :

- en amont, les attentes environnementales sont précisées. Cela concerne aussi bien des prestations, produits ou des matériels utilisés, que des techniques métiers ;
- lors de l'évaluation des offres, un critère environnemental est intégré afin de privilégier les fournisseurs et sous-traitants les plus vertueux. Ce critère peut être basé sur des produits, des techniques utilisées (processus de fabrication, gestions des déchets, circuits d'approvisionnement et d'acheminement,…), mais également sur des certifications.

Concrètement, cela se traduit par le choix de produits Ecolabel pour les prestations de ménage, l'utilisation de fournitures ayant le label 'green' ou encore la gestion des espaces verts qui prend davantage en compte la protection de la faune et de la flore locales.

Des bonifications ont aussi pu être accordées à des fournisseurs et sous-traitants ayant une démarche de mise en place d'une flotte propre, ou encore à ceux qui valorisent au maximum les déchets générés.

5.5.5 Une action volontariste en matière de transports

Le Plan de déplacement d'entreprise

Dans la continuité du plan de déplacement d'entreprise groupe, lancé en 2010, un plan de déplacement d'entreprise pour le siège du groupe (1 800 salariés) a été lancé en mars 2014. Il comprend :

- la mise en place de navettes de liaison entre le siège social et les services de transport en commun (TER-Tram-Bus) ;
- la création d'un espace de stationnement réservé au covoiturage sur les parkings du siège et de Suravenir Assurances ;
- la création d'un club co-voiturage et d'un club vélo ;
- l'aménagement des locaux privatifs pour les vélos avec casiers, prises électriques pour vélo, etc ;
- l'installation de points d'information transports dans les trois halls d'accueil ;
- l'amélioration de la signalétique externe ;
- la création d'espace dédié sur le portail Intranet pour dynamiser le co-voiturage local ;
- enfin, les visio-conférences continuent à être privilégiées au sein du groupe.

Sensibiliser et former aux modalités durables

La sensibilisation et la communication sur ces sujets se sont poursuivies en 2015.

A titre d'exemple, les salariés ont été invités à ouvrir un compte épargne CO_2, dans le cadre du partenariat conclu avec la société 450 qui développe cet outil innovant. Le compte épargne CO_2 permet à chaque ménage et chaque entreprise d'augmenter son pouvoir d'achat, en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre.

Comme en 2014, le groupe s'est mobilisé à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité avec plusieurs initiatives pour promouvoir auprès des salariés les modes de transport alternatifs à la voiture. Dans le cadre de cette semaine de la mobilité, les clients et salariés habitant ou travaillant sur le Pays de Brest étaient invités à participer au jeu « Bougeons autrement » organisé par Brest Métropole pour remporter des lots tels qu'un vélo électrique.

L'Espace Renan au Crédit Mutuel Massif Central a accueilli des partenaires locaux : Co-voiturage Auvergne, C'Vélo et Vélo Cité.

En septembre 2015, l'ADEME, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux en association avec l'opérateur de transports TBC, organisaient le 5ème challenge de la mobilité en Aquitaine. Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest a participé pour la 2ème année à ce challenge. Un test a également été proposé aux collaborateurs du Secteur de Bordeaux avec la mise à disposition de véhicules électriques en autopartage : « la Bluecub » pour les déplacements professionnels

Répartition des émissions globales de Gaz à Effet de Serre du Crédit Mutuel Arkéa
59 220 tonnes de CO_2

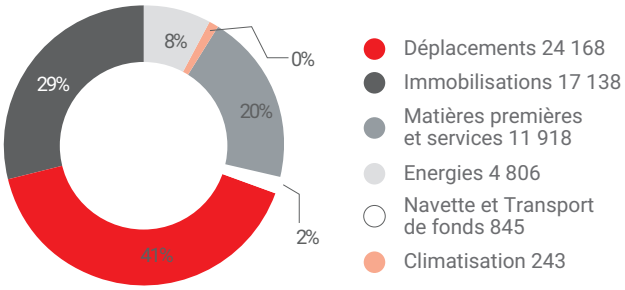

5.5.6 Impacts carbone et Gaz à Effet de Serre

Un bilan carbone groupe et deux BEGES sur la Bretagne et le Sud-Ouest ont été réalisés en 2015, sur la base des données 2014. Le bilan carbone groupe a été réalisé selon la méthode « bilan carbone ».

Ils ont donné lieu à la définition d'objectifs de réduction des émissions de GES sur les trois prochaines années.

Les déplacements comprennent les déplacements domicile-travail, les déplacements professionnels en train, en avion et en voitures personnelles, de fonction et de service.

Leasecom, filiale spécialisée de l'économie de l'usage, qui propose une offre responsable de gestion locative d'équipements professionnels évolutifs, réalise une compensation carbone de son parc locatif. Annuellement, elle estime la consommation électrique de l'ensemble des équipements loués aux entreprises et son équivalent Co_2. Sur 2015, la consommation du parc locatif de Leasecom est estimée à 796 tonnes de Co_2. En compensation, le versement d'une contribution de 15 920 € a été réalisé à la société 450 dans le cadre du programme « Compte épargne Co_2 ».

Bilan carbone du Crédit Mutuel Arkéa

CATÉGORIES D'ÉMISSIONS	NUMÉROS	POSTES D'ÉMISSIONS	SOURCE	TOTAL (TONNES CO_2)
Emissions directes de GES (scope 1)	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Gaz Naturel et Fioul domestique des sites	1 270
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Gasoil du parc automobile	2 066
	4	Emissions directes fugitives	Fuites de fluides froids	243
	SOUS TOTAL			3 579
Emissions indirectes associées à l'énergie (scope 2)	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Electricité des sites	2 623
	SOUS TOTAL			2 623
Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	Idem poste 1 et 7	1 488
	9	Achats de produits ou services	Papier, encre et services	11 923
	10	Immobilisations de biens	Immobilisations bâtiments, véhicules et parc informatique	17 091
	11	Déchets	Traitement des déchets banals	102
	12	Transport de marchandise amont	Transport de fond et navettes internes	845
	13	Déplacements professionnels	Déplacements en voiture, train et avion	4 507
	23	Déplacements domicile travail	Déplacements des salariés	17 063
	SOUS TOTAL			53 019
	TOTAL			59 220
EMISSION DE GES PAR ETP				6,6

5.5.7 Biodiversité

Armorique Habitat a créé un jardin collectif principalement minéral, à entretien réduit. Il ne nécessite ni arrosage ni tonte, seulement une taille annuelle. Cette action en faveur de la biodiversité à vocation à être dupliquée sur les nouvelles opérations.

Sur le site du siège social du groupe à Brest des nichoirs à oiseaux sont installés, ainsi que 2 ruches. Certaines surfaces herbées sont préservées, des prairies fleuries et des prairies naturelles ont été mises en place avec fauchage tardif pour favoriser la biodiversité.

5.5.8 L'action sur l'empreinte environnementale indirecte

Le soutien aux initiatives vertueuses du secteur financier

Federal Finance est signataire du Carbon Disclosure Project (« CDP »). Le CDP est une organisation à but non lucratif. Son but : gérer un système de reporting unique pour les entreprises afin qu'elles rapportent leur impact environnemental et leur stratégie d'adaptation au changement climatique aux investisseurs. Trois sujets environnementaux sont pris en compte : le changement climatique, l'eau et les forêts. Federal Finance a souhaité s'associer à cette initiative qui permet aux analystes ISR d'accéder à une base de données environnementales complémentaires qui enrichit leurs propres analyses.

En 2015, Federal Finance a également signé l'Appel de Paris pour le climat dans le cadre de la COP21.

Dans la suite logique de la COP 21, SWEN CP a adhéré à l'Initiative Carbone 20 et s'est engagée à intégrer les enjeux du carbone dans ses gestions. SWEN CP développera en 2016 une méthodologie innovante pour mesurer l'empreinte carbone de l'ensemble de ses portefeuilles d'investissements en non coté.

En 2015, Suravenir a investi 25 millions d'euros dans Tera Neva, un nouveau produit climatiquement responsable lancé par BNP Paribas qui permet aux investisseurs de faire coïncider leurs objectifs financiers et de transition énergétique.

Participation aux évènements de sensibilisation du grand public

Le Crédit Mutuel Massif Central a parrainé un rendez-vous inédit baptisé « Climate Bourboule Boot Camp », destiné aux journalistes pour « se former et gagner en hauteur de vue sur les enjeux climatiques à quelques semaine de la COP 21 », en présence des meilleurs experts français sur le sujet, parmi lesquels Nicolas Hulot.

Le Crédit Mutuel de Bretagne a participé au « festival Breizh transition » de Quimper afin de présenter ses offres destinées au financement des travaux de rénovation énergétique.

Le 3 novembre 2015, le Crédit Mutuel Arkéa a participé à la remise des trophées bretons du développement durable à Rennes, dont il est partenaire aux côtés de l'Etat, la Région Bretagne, et l'ADEME.

Des solutions pour financer la rénovation énergétique

En 2015, le Crédit Mutuel de Bretagne a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Bretagne pour accompagner une politique régionale en faveur du déploiement à grande échelle de la rénovation énergétique des logements en Bretagne dans le cadre du Plan Bâtiment Durable Breton.

Le Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et Massif Central proposent une gamme de prêts pour des travaux de rénovation énergétique : les prêts réglementés à taux zéro ECO PTZ ou les prêts Crédinergie.

De plus, l'ensemble des conseillers Habitat du réseau du Crédit Mutuel de Bretagne a été formé à l'accompagnement des travaux de rénovation énergétique entrepris par les sociétaires et clients.

Le Crédit Mutuel Arkéa est membre fondateur du GIE Réseau Energie Habitat (REH), aux côtés de 10 partenaires, entreprises de matériaux, d'équipements, conseil en audit énergétique. Ce groupement s'est donné pour mission de proposer aux particuliers, syndics de copropriétés et collectivités locales une solution complète de rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Dans le cadre des objectifs du Plan bâtiment durable Aquitain, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, avec son offre de crédit dédiée en faveur de l'environnement « Crédinergie Habitat », s'est associé à la Région Aquitaine. Ce projet lui permet ainsi de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire.

En 2015 a été créée, l'offre Ark'ensol Energie, issue d'un partenariat entre le Crédit Mutuel Massif Central et le Conseil Général de l'Allier pour lutter contre la précarité énergétique. Cette offre s'adresse à des personnes aux revenus modestes et très modestes ou qui ne peuvent avoir accès à des prêts bancaires classiques. Le Crédit Mutuel Massif Central accorde des prêts à un taux indexé sur le livret A, pouvant aller jusqu'à 10 000 €, pour financer l'avance des aides et/ou des subventions obtenues pour la réalisation des travaux dans l'attente de leur déblocage. 2 premiers dossiers ont été accordés par le comité paritaire composé de 2 élus départementaux, d'un administrateur et d'un salarié de la banque.

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels accompagne également les SEM sur le préfinancement des subventions dans le cadre du dispositif de tiers financement correspondant aux travaux réalisés sur les copropriétés.

PRÊTS POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RÉNOVATION VISANT À AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	2013	2014	2015
Nombre d'Eco prêts à taux zéro accordés dans l'année	1 200	1 157	1 087
Montant moyen des Eco prêts à taux zéro accordés (en euros)	16 105	16 094	16 440
Montant total des Eco prêts à taux zéro accordés (en millions d'euros)	19	19	18

Financement des énergies vertes et de l'économie circulaire

Ces dernières années plusieurs usines de méthanisation à la ferme ont été financées, représentant 6 586 kw en fonctionnement, et une usine d'injection représentant 6 000 kw.

Sur le plan financier 18,3 millions d'euros ont été accordés aux installations en fonctionnement et 10,6 millions d'euros aux installations en construction soit un total de 29 millions d'euros. Par ailleurs, des installations photovoltaïques sont régulièrement financées.

Le Crédit Mutuel de Bretagne et Arkéa Crédit Bail proposent une nouvelle solution de financement « clé en mains », adaptée aux agriculteurs, leur permettant de s'équiper d'unités de cogénération, financées pour tout ou partie par du crédit-bail et, en complément, par du crédit classique. Le Crédit Mutuel de Bretagne et Arkéa Crédit Bail ont permis le financement de treize unités de cogénération en Bretagne, en moins de deux ans. En 2015, c'est la moitié des unités de cogénération installées en Bretagne qui ont été financées par le groupe.

Leasecom finance des matériels éco-responsables, comme l'éclairage LED par exemple.

A fin 2015, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels accompagne les entreprises des énergies nouvelles à hauteur de 181 millions d'euros et les entreprises de recyclage des déchets à hauteur de 72 millions d'euros.

Des prêts « verts »

Au Crédit Mutuel du Sud-Ouest et Crédit Mutuel Massif Central, des prêts « verts » ont été créés. Les propriétaires (particuliers et professionnels) de véhicules propres peuvent profiter de conditions de financement particulièrement avantageuses.

5.5.9 Indicateurs environnementaux

PÉRIMÈTRE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA	2013	2014	2015
CONSOMMATION D'ÉNERGIE (EN GWH)	57	53	55
■ dont électricité (en GWh)	52	46	47
■ dont gaz (en GWh)	5	6	7
■ dont fioul (en GWh)	0,3	0,3	0,5
Chauffage en vapeur d'eau - réseau urbain, facturée à la tonne d'eau retournée (en PCS)	–	–	0,1
Eau glacée en réseau urbain, facturée en kwh (en PCS)	–	–	0
CONSOMMATION D'EAU (EN MILLIERS DE M^3)	59	54	58
CONSOMMATION DE PAPIER (EN TONNES)	1 656	1 606	1 630
■ dont papier à usage interne	570	575	553
■ dont papier à usage externe	1 086	1 031	1 078

DÉPLACEMENTS	2013	2014	2015
Déplacements professionnels - Avion (km)	8 130 369	8 518 810	9 477 371
Déplacements professionnels - Train (km)	2 409 390	3 823 226	4 042 942

VISIO CONFÉRENCES	2013	2014	2015
Nombre de matériels de visio conférence	72	74	77
Nombre de visio conférence	6 587	5 186	4 195

5.6 Indicateurs RSE

5.6.1 Note méthodologique sur les indicateurs RSE

Les indicateurs RSE, référencés dans les tableaux de la section RSE du Document de référence, s'inscrivent dans une méthodologie de mesure et de reporting, élaborée depuis 2008 et actualisée annuellement.

Cette méthodologie organise les règles de collecte, de gestion et calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux référents et collecteurs des 3 fédérations du Crédit Mutuel Arkéa et de ses filiales contribuant au présent reporting RSE, à partir d'un nouvel applicatif développé en 2013 à cet effet. Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes qu'externes. Le périmètre global du groupe est pris en compte pour la consolidation de l'ensemble de ces indicateurs RSE à l'exception de Primonial, société mise en équivalence.

La démarche retenue s'appuie notamment sur :

- l'article 225 de la loi Grenelle 2 ;
- la loi NRE ;
- la méthode de l'ADEME (V2) pour la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre ;
- les échanges réguliers avec les parties prenantes ;
- les principes coopératifs de l'Alliance coopérative internationale (ACI) ;
- la Charte de l'identité coopérative ;
- le Pacte mondial (membre depuis 2004) ;
- le code de transparence Association française de gestion financière – Forum pour l'investissement responsable (AFG-FIR) ;
- le label du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES).

Compte tenu de l'activité du groupe, les nuisances sonores, les pollutions, l'emprise sur les sols ou l'adaptation aux conséquences du changement climatique ne sont pas significatives. L'analyse de ces risques a donc été exclue du présent rapport. Le Crédit Mutuel Arkéa n'a enregistré aucune provision ou garantie dans sa comptabilité en matière d'environnement.

Concernant les données sociales :

- l'effectif est le nombre de salariés comptabilisés au 31 décembre, hors stagiaires, intérimaires, ou prestataires extérieurs ;
- le nombre total de jours calendaires d'absence inclut toutes les absences suivantes des collaborateurs en CDI, CDD ou alternance : les congés maladie indemnisés, les congés maladie non indemnisés, les congés maladies sans certificat médical, les accidents de travail et de trajet, les congés spéciaux, les congés maladie enfant, les congés sans solde de longue durée (durée supérieure à un mois), les congés sabbatiques, les congés parental, et les congés d'invalidité ;
- les absences non comptabilisées sont les congés payés ou jours conventionnels (RTT, ancienneté, mariage…) et les congés de maternité et de paternité ;
- la masse salariale investie dans la formation intègre les subventions Fongecif et la formation en alternance.

Concercant les consommations de papier :

- les calculs de consommation de papier extra-groupe pour Suravenir se font hors exemplaires réglementaires.

5.6.2 Tableaux récapitulatifs des indicateurs RSE

RÉFÉRENCE INDICATEURS RSE	INDICATEURS RSE	DONNÉES 2015
	GOUVENANCE	
	ADMINISTRATEURS	
GOUV01	Nombre de membres dans le CA (ou CS si Directoire)	18
GOUV02	■ dont nombre de femmes	3
GOUV03	Nombre de Caisses locales	334
GOUV04	Nombre d'élus - Caisses locales	3 581
GOUV29	■ dont femmes	1 352
GOUV05	Nombre d'élus - Fédérations	114
GOUV30	■ dont femmes	27
GOUV06	Nombre de conseils de caisses locales	3 569
GOUV31	Nombre femmes Présidentes en caisses locales	78
GOUV31-1	% de femmes présidentes en caisses locales	23 %
GOUV07	Nombre d'administrateurs convoqués aux Conseils de Caisses Locales	38 672
GOUV08	Nombre d'administrateurs présents aux Conseils de Caisses Locales	29 184
	RENOUVELLEMENT - CAISSES LOCALES	
GOUV14	Nombre de nouveaux élus - Caisses locales	223
GOUV15	■ dont femmes	119
GOUV34	% de femmes parmi les nouveaux administrateurs	53 %
GOUV18	Nombre de nouveaux Présidents - Caisses locales	33
GOUV19	■ dont femmes	12
GOUV35	% de femmes parmi les nouveaux Présidents	36 %
GOUV35-F	Nombre de femmes parmi les présidents - Caisses locales	78
	RENOUVELLEMENT - FÉDÉRATIONS	
GOUV16	Nombre de nouveaux élus - Fédérations	3
GOUV17	■ dont femmes	1
GOUV20	Nombre de nouveaux Présidents - Fédérations	2
GOUV34-F	% de femmes parmi les nouveaux élus des Fédérations	33 %
	FORMATION	
GOUV55	Nombre d'administrateurs ou de mandataires sociaux ayant suivi au moins une formation dans l'année	1 463
GOUV56	Nombre total d'heures dispensées	15 951
GOUV58	% administrateurs formés	41 %
GOUV59	Durée de formation par administrateur formé	11
	SOCIÉTAIRES - CLIENTS	
GOUV61	Nombre de clients des Caisses locales	2 312 915
GOUV62	■ dont particuliers	2 108 463
GOUV63	Nombre de sociétaires	1 454 038
GOUV63-1	Nombre de sociétaires N-1	1 436 045
GOUV65	% de sociétaires parmi les clients particuliers	69 %
GOUV80	Montant moyen de détention de parts sociales	1 511

RÉFÉRENCE INDICATEURS RSE	INDICATEURS RSE	DONNÉES 2015
	PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (LOCALES)	
GOUV68	Nombre de sociétaires présents et représentés	49 294
GOUV70	% de participation aux votes	3,4 %
	SOCIAL	
	EFFECTIFS	
SOC01	Effectif total ETP	9 046
SOC01bis	Effectif personnes physiques (CDI + CDD)	9 345
SOC02	■ dont France	9 256
SOC03	■ dont hors France	87
SOC05	■ dont non cadres	4 282
SOC08	Effectif CDI (ETP)	8 357
SOC08bis	■ dont femmes	4 663
SOC08NC	Effectif CDI NC	3 524
SOC12	% de salariés en CDI	92 %
	RECRUTEMENT	
SOC13	Nombre total d'embauches	1 800
SOC15	■ dont femmes	1 150
SOC16	■ dont CDI	563
	LICENCIEMENTS ET MOTIFS	
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	451
SOC20	■ dont licenciements	51
SOC21	Turnover (%)	4,3 %
	ORGANISATION, DUREE TRAVAIL ET ABSENTEISME	
	ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	93 %
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	7 %
	ABSENTÉISME ET SES MOTIFS	
SOC38	Nombre total de jours calendaires d'absence	140 673
SOC39	■ dont Maladies	138 733
SOC40	■ dont Accidents de travail	1 940
SOC43	Nombre de maladies professionnelles	–
	CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ	
SOC44	Nombre d'accidents du travail déclarés, avec arrêt de travail	57
	FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE	
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (euros)	16 671 583
SOC47	% de la masse salariale dédiée à la formation	4,4 %
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	6 245
SOC49	% de salariés formés	67 %
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	150 544
SOC51	Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié ayant suivi une formation	24

RÉFÉRENCE INDICATEURS RSE	INDICATEURS RSE	DONNÉES 2015
	EGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMME-FEMME	
SOC59	Nombre de femmes cadres	2 144
SOC60	% de femmes parmi les cadres	43 %
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	417
SOC62	■ dont nombre de femmes	208
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	50 %
	DIALOGUE SOCIAL	
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	–
SOC78	Nombre de consultation des représentants du personnel (CE, CHSCT,DP)	562
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT,DP)	436
	EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS	
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés	305
SOC71	% de personnes handicapées dans l'effectif total	3,3 %
	RÉMUNÉRATIONS ET LEUR ÉVOLUTION	
SOC73	Masse salariale brute (euros)	381 235 958
SOC74	Rémunération annuelle moyenne brute - tous statuts CDI	43 378
SOC75	Rémunération annuelle moyenne brute - non cadres CDI	29 966
SOC76	Rémunération annuelle moyenne brute - cadres CDI	53 178
SOC107	Rémunération annuelle totale brute (en euros) CDI	362 517 785
SOC108	Rémunération annuelle totale brute (en euros) - CDI non cadres	105 606 429
SOC108-F	Partie France du groupe consolidé	103 247 834
SOC109	Rémunération annuelle totale brute (en euros) - CDI cadres	257 009 641
	SOCIETAL	
SOT01	Nombre de points de vente groupe Crédit Mutuel Arkea en France et à l'étranger	1 180
SOT01A	Nombre de points de vente Crédit Mutuel	469
SOT01-1	Nombre de points de vente groupe Crédit Mutuel Arkea hors France	3
SOT01C	Point de vente périodiques	639
	MICROCRÉDITS	
	MICROCRÉDITS PERSONNELS ACCOMPAGNÉS (PARTENARIATS)	
SOT10	Nombre de microcrédits accordés dans l'année	436
SOT11	Montant moyen des microcrédits accordés (euros)	2 265
SOT13	Montant des microcrédits financés sur l'année (euros)	987 333
	MICROCRÉDITS PROFESSIONNELS INTERMÉDIÉS ADIE	
SOT16	Nombre de dossiers micro crédits professionnels intermédiés	532
SOT17	Montant des lignes de crédit mises à disposition (euros)	1 609 043
	AUTRES MICROCRÉDITS PROFESSIONNELS ACCOMPAGNÉS	
SOT201	Nombre de microcrédits professionnels accompagnés accordés dans l'année (dans le cadre d'un partenariat)	91
SOT202	Montant des microcrédits de proximité accordés localement dans le groupe (euros)	230 200

RÉFÉRENCE INDICATEURS RSE	INDICATEURS RSE	DONNÉES 2015
	ISR - ESG	
SOT28	Encours ISR (euros)	1 230 536 810
SOT28LNOV-ISR	Encours ISR - Avec Label ISR NOVETHIC	1 125 538 710
SOT87	Encours ESG (euros)	4 634 972 366
	POLITIQUE DE VOTES	
SOT29	Taux d'approbation des résolutions	75 %
SOT30	Nombre d'assemblées générales auxquelles la société a participé	120
	EPARGNE SOLIDAIRE	
SOT31	Encours global (euros) épargne solidaire	25 034 979
SOT32	■ dont reversé aux associations	128 263
	DAT ÉPARGNE SOLIDAIRE (KEREA)	
SOT31-1	Encours (euros) de l'épargne Dat solidaire	950 000
SOT32-1	■ dont reversé aux associations	6 188
	LIVRET SOLIDAIRE	
SOT33	Encours hors capitalisation (euros) Livret Solidaire	17 988 617
SOT33LFinansol	Encours d'épargne sur des produits bénéficiant du label FINANSOL	17 988 617
SOT32-2	■ dont reversé aux associations	122 075
	EPARGNE SALARIALE SOLIDAIRE	
SOT37	Encours (euros) de l'épargne salariale solidaire	6 096 362
	MARCHÉ DES ASSOCIATIONS	
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,...)	68 568
	MÉCÉNAT ET SPONSORING	
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring (euros)	2 760 947
	PRÊTS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES ET À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	
SOT63	Nombre de PTZ accordés dans l'année	1 087
SOT64	Montant moyen des PTZ accordés (euros)	16 440
SOT65	Montant total des prêts Eco prêt à taux zero accordés (euros)	17 869 839
SOT69	Nombre de projets financés (Professionnels et agriculteurs)	50
	PRODUITS ET SERVICES À CARACTÈRE SOCIAL	
SOT71	Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA) (euros)	1 058 596 450
	MÉDIATION	
SOT75	Nombre de dossiers éligibles	189
SOT77	Nombre de décisions favorables au client	74

RÉFÉRENCE INDICATEURS RSE	INDICATEURS RSE	DONNÉES 2015
	ENVIRONNEMENTAL	
	EAU (M^3)	
ENV04	CONSOMMATION D'EAU (m3)	58 307
	ENERGIE (KWH)	
ENV05	CONSOMMATION TOTALE D'ENERGIE (kWh)	54 597 003
ENV05-1	Chauffage en vapeur d'eau - réseau urbain, facturée à la tonne d'eau retournée (en PCS)	143 724
ENV05-2	Eau glacée en réseau urbain, facturée en kwh (en PCS)	518
ENV06	■ dont Electricité (kWh)	46 965 800
ENV07	■ dont Gaz (kWh)	7 020 528
ENV08	■ dont Fioul (kWh)	466 433
	PAPIER (TONNES)	–
ENV09	CONSOMMATION DE PAPIER (Tonnes)	1 630
ENV10	■ dont papier à usage interne (tonnes)	553
ENV11	■ dont papier à usage externe (prestations externes : impression, communication, relevés clients, chéquiers etc. (tonnes)	1 078
ENV13	Consommation cartouches de toner (nbre de cartouches achetées)	20 542
ENV16	■ dont nombre de cartouches toner recyclées	12 565
ENV14	% de cartouches de toner recyclées achetées (Achats/fournisseurs)	61 %
	DÉPLACEMENTS (KM)	
ENV18	Déplacements professionnels - Avion (km)	9 477 371
ENV19	Déplacements professionnels - Train (km)	4 042 942
ENV20	Déplacements professionnels - Flottes automobiles (km)	12 027 347
ENV21	Nombre de litres d'essence consommés par la flotte interne	15 636
ENV22	Nombre de litres de gasoil consommés par la flotte interne	766 142
ENV23	Déplacements professionnels avec véhicule personnel	10 285 887
ENV29	Gestion du courrier : navettes inter caisses et métiers + transports fonds	1 778 605
	EMISSIONS DIRECTES FUGITIVES	
ENV30	Fuite de gaz frigorifiques des installations de climatisation (climatisation tertiaire à eau et à air)	270
ENV34	Nombre de documents et pages gédéifiés	57 136 000
	DISPOSITIFS DE RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	
	EMISSIONS ÉVITÉES	
ENV31	Nombre de matériels de visio conférence	77
ENV32	Nombre de visio conférence	4195

LELABO
SURAVENIR

6 Informations générales

Informations relatives aux implantations et activités incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015.

Les principales informations, issues des comptes consolidés, relatives aux implantations au 31 décembre 2015 agrégées à l'échelle des Etats et territoires sont les suivantes :

(en milliers d'euros)

ZONE	PAYS	PNB	EFFECTIFS (EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN)	BÉNÉFICE OU PERTE AVANT IMPÔT	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (*)	SUBVENTIONS (*)
France	France	1 742 592	8 390	426 703	-142 214	0
Autres pays de l'UE	Belgique	36 498	82	16 720	-4 437	0
	Luxembourg	741	7	-368	78	0
Amérique du Nord	Canada	0	0	-9	0	0
TOTAL GÉNÉRAL		1 779 831	8 479	443 046	-146 573	0

Renseignements concernant la Société

Raison sociale et nom commercial : Crédit Mutuel Arkéa

Lieu de constitution et numéro d'enregistrement :
Siren : 775 577 018 RCS Brest/Code APE : 651 D

Date de constitution et durée de vie :
La société a été constituée le 24 septembre 1960 pour une durée de 99 ans, soit pour une durée de vie s'achevant le 23 septembre 2059.

Siège social : 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon
Téléphone : 02 98 00 22 22
Fax : 02 98 28 46 32

Forme juridique :
La société est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français. C'est aussi une union de coopératives.

Elle est régie par :

- la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- les articles L 231-1 à L 231-8 du Code de commerce sur le capital variable ;
- les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales ;
- les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
- les articles L 512-55 à L 512-59 du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel ;
- les dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur.

Nature du contrôle exercé sur la société

La structure de base du groupe est la caisse locale. Celle-ci couvre une circonscription géographique limitée et son capital est détenu par les sociétaires sous forme de parts sociales.

Le capital de Crédit Mutuel Arkéa est détenu par les caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central. Il n'existe pas d'accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société.

Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du dépôt du présent Document de référence, ni la société ni aucun autre membre du Crédit Mutuel Arkéa n'est ou n'a été impliqué dans une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment, durant les douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Crédit Mutuel Arkéa.

Informations relatives aux implantations et activités incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

Les principales informations relatives aux implantations au 31 décembre 2015 agrégées à l'échelle des Etats et territoires sont les suivantes :

Contrats importants

Il n'y a pas eu de contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires de la société) pouvant conférer à tout membre du Crédit Mutuel Arkéa un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de la société à remplir les obligations que lui imposent les titres financiers émis à l'égard de leurs détenteurs.

Changement significatif de la situation financière de la société

Aucun changement significatif de la situation financière de la société n'est survenu depuis la fin du dernier exercice et en particulier depuis l'arrêté des comptes de l'exercice 2015 par le Conseil d'administration de la société le 26 février 2016.

Vérification des informations financières historiques annuelles et sources des informations financières figurant dans le présent document

Pour l'exercice 2015 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2015.

Pour l'exercice 2014 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2014.

Pour l'exercice 2013 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2013.

Le présent Document de référence ne contient aucune autre information vérifiée par les contrôleurs légaux, et les informations financières figurant dans le présent document sont toutes tirées des états financiers vérifiés de la société.

Le présent Document de référence ne contient aucune information provenant de tiers, aucune déclaration d'experts ou déclaration d'intérêts.

Prévisions ou estimations de bénéfices

Le présent Document de référence ne contient aucune prévision ou estimation de bénéfice.

Date des dernières informations financières auditées

La date des dernières informations financières auditées est le 31 décembre 2015. Elles ont été arrêtées par le Conseil d'administration en date du 26 février 2016 et seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 21 avril 2016.

Aucune information financière trimestrielle ou semestrielle n'a été publiée depuis la date des derniers états financiers vérifiés.

Documents accessibles au public et documents intégrés par renvoi

Pendant la durée de validité du Document de référence, une copie des documents suivants peut, le cas échéant, être consultée :

- les statuts de la société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société inclus dans le présent Document de référence ;
- les informations financières de la société et du groupe Crédit Mutuel Arkéa pour les exercices s'achevant le 31 décembre 2013, 2014 et 2015 de la société et du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;

- le présent Document de référence ;
- le Document de référence numéro D.15-0325 du 13 avril 2015 intégré par renvoi et actualisé le 27 août 2015 sous le N° D.15-0325 ;
- le Document de référence numéro D.14-0317 du 9 avril 2014 intégré par renvoi et actualisé le 29 août 2014 sous le N° D.14-0317-A01 ;
- le Document de référence numéro D.13-0326 du 10 avril 2013 intégrés par renvoi et actualisé le 02 septembre 2013 sous le N° D.13-0326-A01 ;

L'émetteur accepte la responsabilité des informations intégrées par renvoi.

Le Document de référence numéro D.15-0325 du 13 avril 2015 intégré par renvoi et actualisé le 27 août 2015 sous le N° D.15-0325 ainsi que le présent Document de référence sont par ailleurs disponibles sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org

Ces documents pourront être consultés au siège social de la société aux heures et jours ouvrés habituels.

Une copie du présent Document de référence sera adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Ces documents peuvent être également consultés sur le site internet de la société (www.arkea.com).

Intégration par renvoi

Conformément à l'article 28 du règlement européen N° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de référence concernant certaines informations, notamment les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société :

1. relatives à l'exercice 2014 : pages 50 à 113 du Document de référence numéro D.14-0317 du 13 avril 2015 ;
2. relatives à l'exercice 2013 : pages 56 à 121 du Document de référence numéro D.14-0317 du 9 avril 2014 ;
3. relatives à l'exercice 2012 : pages 64 à 135 du Document de référence numéro D.13-0326 du 10 avril 2013.

D'autres informations incluses dans le précédent Document de référence distinctes de celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document de référence.

7 Personne responsable

Personne responsable des informations contenues dans le présent document

Ronan LE MOAL, Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa.

Déclaration de la personne responsable du présent document

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les informations financières présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux des comptes qui contiennent des observations, figurant en page 255 du présent Document de référence.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant dans le Document de référence numéro D.15-0325 du 13 avril 2015 incorporé par référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux des comptes qui contient des observations. Ce rapport figure en page 174 dudit Document de référence.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurant dans le Document de référence numéro D.14-0317 du 9 avril 2014 incorporé par référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux des comptes qui contient des observations. Ce rapport figure en page 188 dudit Document de référence.

Fait au Relecq Kerhuon, le 06.04.2016

Ronan LE MOAL, Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa

8 Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes consolidés de la société pour l'exercice 2015 ont été audités par :

Commissaires aux comptes titulaires :

Mazars
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex - France

Représenté par **Monsieur Charles de BOISRIOU**
Début du premier mandat : 1976
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2020 (à l'issue de l'arrêté des comptes)

Le renouvellement du mandat du cabinet Mazars représenté par Monsieur Charles de BOISRIOU à compter de l'exercice 2012 a été décidé le 06 mai 2015 pour une période de six exercices.

et

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
BP 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex - France

Représenté par **Monsieur Jean-Vincent COUSTEL**
Début du premier mandat : 2007
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2020 (à l'issue de l'arrêté des comptes)

Le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés représenté par Monsieur Jean-Vincent COUSTEL à compter de l'exercice 2015 a été décidé le 06 mai 2015 pour une période de six exercices.

Commissaires aux comptes suppléants :

Madame Anne VEAUTE,
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex - France

Début du premier mandat : 2012
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2020 (à l'issue de l'arrêté des comptes)

La nomination de Madame Anne VEAUTE a été décidée le 6 mai 2015 pour la durée du mandat de Monsieur Charles de BOISRIOU, soit six exercices.

et

Société BEAS
7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex - France

Représentée par **Monsieur Pascal PINCEMIN**
Début du premier mandat : 2009
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2020 (à l'issue de l'arrêté des comptes)

La nomination de la Société BEAS a été décidée le 6 mai 2015 pour une durée de six exercices.

9

Rapport des commissaires

aux comptes sur les comptes consolidés 2015

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Mutuel Arkéa, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes « Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle » des Principes comptables et méthodes d'évaluation, 1, 5, 6, 8 et 37 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs (notes « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » des Principes comptables et méthodes d'évaluation, 2, 3, 4, 18, 18a, 28a, 28b, 32 et 33 de l'annexe). Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments. De même, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.

Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 4, 8, 33 et 37 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition, qui n'ont pas conduit à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes « Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement » des Principes comptables et méthodes d'évaluation et 16 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné la détermination et le traitement comptable des écarts d'évaluation et des écarts d'acquisition.

Impôts différés actif

Votre société a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (note 10 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes « Provisions » des Principes comptables et méthodes d'évaluation, 23, 23a et 35c de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Assurance

Certains postes techniques propres aux sociétés d'assurance du groupe sont estimés selon les modalités réglementaires et en utilisant des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments ainsi que les montants concernés sont relatés dans les notes « Principes comptables pour l'activité assurance » des Principes comptables et méthodes d'évaluation, 22, 34 et 34a de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 4 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Charles De BOISRIOU

DELOITTE & ASSOCIÉS

Jean-Vincent COUSTEL

10

Rapport des commissaires

aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Crédit Mutuel Arkéa et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Charles De BOISRIOU

DELOITTE & ASSOCIÉS

Jean-Vincent COUSTEL

11

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2015

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions des exercices antérieurs non soumises à l'approbation d'une précédente assemblée générale

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisées au cours des exercices 2008, 2010, 2012 et qui n'ont pas été soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Contrat de travail du Président

Le conseil d'administration a autorisé le 7 mai 2010 la modification dans les termes suivants des modalités d'indemnisation en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de Crédit Mutuel Arkéa à l'exclusion du licenciement pour faute grave ou lourde, à savoir : sommes dues en application de la loi et de la convention collective et indemnité complémentaire de licenciement d'un montant net correspondant à 18 mois de salaire brut.

- en cas de rupture du contrat de travail du fait du Crédit Mutuel Arkéa, pour quelque motif que ce soit, à l'exclusion du licenciement pour faute grave ou lourde, ainsi qu'en cas de rupture conventionnelle du contrat de travail, versement d'une indemnité d'un montant net égal à deux ans de rémunération (calculée sur la base du salaire mensuel moyen brut, perçu au cours

des douze mois précédant la date de la rupture, augmenté de la part variable mensuelle brute moyenne perçue au cours des trois années précédant la date de la rupture) venant s'ajouter aux sommes dues par application de la loi et des dispositions conventionnelles applicables au sein du Crédit Mutuel Arkéa.

Le conseil d'administration a autorisé le 6 avril 2012 la signature d'un avenant reprenant et précisant les dispositions préalablement conclues entre la société Crédit Mutuel Arkéa et le Président, concernant les modalités de la suspension de son contrat de travail, et celles applicables en cas de réintégration dans son statut de salarié. Il a autorisé également le Directeur des Ressources Humaines à intégrer au contrat de travail suspendu du Président les évolutions du statut social applicables aux cadres dirigeants du groupe.

Contrat de travail du Directeur général

Le conseil d'administration du 12 septembre 2008 a approuvé les dispositions de l'avenant de suspension au contrat de travail du Directeur général de Crédit Mutuel Arkéa. L'avenant de suspension au contrat de travail mentionne les dispositions suivantes :

- la date de suspension du contrat de travail ;
- les conditions de réintégration en fin de mandat ;
- la prise en compte du mandat dans le calcul de l'ancienneté et pour l'ensemble des droits qui y sont liés ;
- la souscription d'un régime privé d'assurance chômage pendant la durée de suspension du contrat de travail.

Le conseil d'administration a autorisé le 7 mai 2010 la modification du dernier alinéa visé ci-dessus dans les termes suivants :

- en cas de rupture du contrat de travail du Directeur général du fait du Crédit Mutuel Arkéa, pour quelque motif que ce soit, à l'exclusion du licenciement pour faute grave ou lourde, ainsi qu'en cas de rupture conventionnelle du contrat de travail, versement d'une indemnité d'un montant net égal à deux ans de rémunération (calculée sur la base du salaire mensuel moyen brut, avantages en nature compris, que ce soit au titre du contrat de travail ou du mandat social, perçu au cours des douze mois précédant la date de la rupture, augmenté de la part variable mensuelle brute moyenne perçue au cours des trois années précédant la date de la rupture) venant s'ajouter aux sommes dues par application de la loi et des dispositions conventionnelles applicables au sein du Crédit Mutuel Arkéa.

Le conseil d'administration a autorisé le 6 avril 2012 la signature d'un avenant reprenant et précisant les dispositions conclues le 12 septembre 2008 et le 10 avril 2010 entre la société Crédit Mutuel Arkéa et le Directeur Général concernant les modalités de la suspension de son contrat de travail, et celles applicables en cas de réintégration dans son statut de salarié. Il a autorisé également le Directeur des Ressources Humaines à intégrer au contrat de travail suspendu les évolutions du statut social applicables aux cadres dirigeants du Groupe.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de travail du Président

Le conseil d'administration du 12 septembre 2008 a approuvé les dispositions de l'avenant de suspension au contrat de travail de Monsieur Jean-Pierre DENIS, Président du conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. L'avenant de suspension au contrat de travail mentionne les dispositions suivantes :

- la date de suspension du contrat de travail ;
- les conditions de réintégration en fin de mandat ;
- la prise en compte du mandat dans le calcul de l'ancienneté et pour l'ensemble des droits qui y sont liés ;
- la souscription d'un régime privé d'assurance chômage pendant la durée de suspension du contrat de travail ;
- les modalités d'indemnisation en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de Crédit Mutuel Arkéa à l'exclusion du licenciement pour faute grave ou lourde, à savoir : sommes dues en application de la loi et de la convention collective et indemnité complémentaire de licenciement d'un montant net correspondant à 18 mois de salaire brut.

Fait à Neuilly sur Seine et à Courbevoie, le 4 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Charles De BOISRIOU

DELOITTE & ASSOCIÉS

Jean-Vincent COUSTEL

12

Rapport de l'organisme tiers

indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Crédit Mutuel ARKEA, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058[1], nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande auprès de la Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et règlementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

1. dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre début et fin février 2016 pour une durée d'environ 3 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000[2].

I - Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir :

- l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa comprenant les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, les Caisses du Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations ainsi que le Crédit Mutuel Arkéa ;
- ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elles contrôlent au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « 5.6.1 Note méthodologique sur les indicateurs RSE » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II - Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

2. ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes[3], nous avons au niveau de différentes Directions du groupe[4] :

- consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 1er mars 2016

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS

Charles De BOISRIOU

ASSOCIÉ

Emmanuelle RIGAUDIAS
Associée RSE & Développement Durable

3. **Informations sociales :** Effectif inscrit PPH (personne physique), nombre total d'embauches, nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation, dont licenciements, nombre total de jours d'absence en jours ouvrés, pourcentage de la masse salariale dédiée à la formation, nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés, pourcentage de femmes parmi les cadres, total des rémunérations annuelles brutes (en euros) des CDI : CDI non cadres et CDI cadres ; **Informations environnementales :** Consommation totale d'énergie, consommation de papier au global (interne et externe) ; **Informations sociétales :** Nombre de dossiers traités – ADIE, montant des lignes de crédit mises à disposition – ADIE, nombre de nouveaux microcrédits financés - France Active (Garantie), montants garantis - France Active (Garantie), nombre de prêts bancaires complémentaires accordés – Initiative France, montant des prêts bancaires complémentaires accordés – Initiative France, encours ISR (euros), en cours (euros) de l'épargne salariale solidaire, nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,…), budget global dédié au mécénat et au sponsoring (euros) ; **Informations relatives à la Gouvernance :** Nombre de Caisses locales, nombre de nouveaux administrateurs – Caisses locales, nombre de nouveaux administrateurs - femmes - Caisses locales, nombre total d'heures de formation dispensées aux administrateurs.

4. Direction des Ressources Humaines et de la Formation, Direction Organisation et Moyens (départements Immobilier et Moyens généraux et service flux courrier), Pôle Innovation et Opérations (Département Direction de l'Offre des Produits Bancaires), Federal Finance Gestion, Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle (départements Ark'ensol et Communication externe), Secrétariat général – Crédit Mutuel de Bretagne, Direction de la Vie Coopérative Direction et de la Communication - Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Secrétariat généra l - Vie Coopérative – Crédit Mutuel du Massif Central.

Tableaux de concordance

Tableau de concordance du Document de référence

Ce Document de référence a été rédigé en application du schéma de l'annexe XI du Règlement CE N° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 dont les rubriques énoncées ci-après renvoient aux développements présentés dans le présent Document de référence.

	CHAPITRES	PAGES
1. PERSONNES RESPONSABLES		
1.1. Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	7	253
1.2. Déclaration de la personne responsable du document de référence	7	253
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1. Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques	8	254
2.2. Démission ou révocation des contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	8	254
3. FACTEURS DE RISQUE	4	
4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ		
4.1. Histoire et évolution de la société	1	11
4.1.1. Raison sociale et nom commercial de la société	6	249
4.1.2. Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	6	249
4.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société	6	249
4.1.4. Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	6	249
4.1.5. Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité	1	10
5. APERÇU DES ACTIVITÉS		
5.1. Principales activités	1	12
5.1.1. Principales activités de la société	1	12
5.1.2. Nouveau produit et/ou nouvelle activité	1	19
5.1.3. Principaux marchés	1	12
5.1.4. Position concurrentielle de la société	NA	NA
6. ORGANIGRAMME		
6.1. Description du groupe et place de la société au sein du groupe	1	12
6.2. Liens de dépendance de la société au sein du groupe	NA	NA
7. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
7.1. Déclaration sur les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	3	73
7.2. Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours	3	73
8. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	6	241

	CHAPITRES	PAGES
9. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
9.1. Nom, adresse et fonction, dans la société des membres des organes d'administration et de direction	2	26
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	2	58
10. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
10.1. Nature du contrôle exercé sur la société	6	250
10.2. Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société	NA	NA
11. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ		
11.1. Informations financières historiques	3	74, 149
■ a) Bilan	3	74, 150
■ b) Compte de résultat	3	76, 151
■ c) Tableau des flux de trésorerie	3	80
■ d) Notes explicatives	3	102
11.2. États financiers	3	74, 149
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	6	251
11.3.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées.	6,8	251, 254
11.3.2. Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux.	6	251
11.3.3. Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société	6	251
11.4. Date des dernières informations financières auditées	6	251
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
11.5.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états vérifiés et rapport d'examen	6	NA
11.5.2. Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen	NA	NA
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	6	250
11.7. Changement significatif de la situation financière de la société	6	251
12. CONTRATS IMPORTANTS	6	251
13. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT	6	251
14. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	6	**251**

Tableau de concordance du Rapport de gestion annuel 2015 relatif au groupe Crédit Mutuel Arkéa

Les informations contenues dans le Rapport de gestion annuel 2015, représentées par les rubriques figurant dans le tableau ci-dessous, sont intégralement reprises dans le présent Document de référence.

	CHAPITRES	PAGES
1. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
1.1. Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques	8	254
1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	9	255
2. FACTEURS DE RISQUE	4	
3. APERÇU DES ACTIVITÉS		
3.1. Principales activités	1	12
3.1.1. Principales activités de la société	1	12
3.1.2. Nouveau produit et/ou nouvelle activité	1	19
3.1.3. Principaux marchés	1	12
3.1.4. Chiffres clés	1	8
4. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
4.1. Déclaration sur les perspectives de Crédit Mutuel Arkéa depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	3	73
4.2. Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de Crédit Mutuel Arkéa pour l'exercice en cours	3	73
5. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	6	251
6. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
6.1. Nom, adresse et fonction, dans le groupe des membres des organes d'administration et de direction	2	26
6.2. Politique de rémunération des dirigeants	2	59
7. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ		
7.1. Informations financières historiques	3	74, 149
■ a) Bilan	3	74, 150
■ b) Compte de résultat	3	76, 151
■ c) Tableau des flux de trésorerie	3	80
■ d) Notes explicatives	3	102
7.2. États financiers	3	74, 149
8. RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE	5	211

Tableau de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi Grenelle II

	CHAPITRES	PAGES
DONNÉES SOCIALES		
1. EMPLOI		
1.1. Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zones géographique	5	211, 221
1.2. Embauches et licenciements	5	212, 221
1.3. Rémunérations et leur évolution	5	220, 221, 245
2. ORGANISATION DU TRAVAIL		
2.1. Organisation du temps de travail	5	210
2.2. Absentéisme	5	244
3. RELATIONS SOCIALES		
3.1. Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	5	217, 218
3.2. Bilan des accords collectifs	5	218
4. SANTÉ ET SÉCURITÉ		
4.1. Conditions de santé et de sécurité au travail	5	218
4.2. Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	5	218
4.3. Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	5	219, 220, 244
5. FORMATION		
5.1. Politiques mises en œuvre en matière de formation	5	213, 214
5.2. Le nombre total d'heures de formation	5	244
6. EGALITÉ DE TRAITEMENT		
6.1. Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	5	214, 215, 245
6.2. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	5	213, 216
6.3. Politique de lutte contre les discriminations	5	214, 217
7. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT RELATIVES :		
7.1. au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	5	201
7.2. à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	5	211
7.3. à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	5	211
7.4. à l'abolition effective du travail des enfants	5	211
DONNÉES ENVIRONNEMENTALES		
8. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE		
8.1. Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement	5	233, 241
8.2. Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	5	233
8.3. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	NA	NA
8.4. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	NA	NA

Tableau de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi Grenelle II (suite et fin)

	CHAPITRES	PAGES
9. POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS		
9.1. Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	NA	NA
9.2. Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	5	234
9.3. Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	NA	NA
10. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES		
10.1. Consommation d'eau et approvisionnement en eau fonction des contraintes locales	5	235
10.2. Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	5	234, 235
10.3. Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	5	234, 236, 237
10.4. Utilisation des sols	NA	NA
11. CHANGEMENT CLIMATIQUE		
11.1. Rejets de gaz à effet de serre	5	237, 238
11.2. Adaptation aux conséquences du changement climatique	NA	NA
12. PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ		
12.1. Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	5	239
ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE		
13. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ		
13.1. En matière d'emploi et de développement régional	5	222, 232
13.2. Sur les populations riveraines ou locales	5	222, 232
14. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines		
14.1. Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	5	206, 209, 225
14.2. Actions de partenariat ou de mécénat	5	231, 232
15. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS		
15.1. Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	5	206, 236
15.2. Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	5	236
16. LOYAUTÉ DES PRATIQUES		
16.1. Actions engagées pour prévenir la corruption	5	208, 209
17. AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME		
17.1. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	5	201, 211

Crédit photos : Simon Cohen - Crédit illustrations : designed by Freepik

papiers
Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon
Tél. : 02 98 00 22 22

118, av. Champs-Elysées - 75008 Paris
Tél. : 01 56 69 76 00

Crédit Mutuel
ARKEA